



Talents à l'étranger : Une revue des émigrés marocains



Co-financé par
l'Union européenne

Talents à l'étranger : Une revue des émigrés marocains

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les interprétations exprimées ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Merci de citer cet ouvrage comme suit :

OCDE (2017), *Talents à l'étranger : Une revue des émigrés marocains*, Éditions OCDE, Paris.
<http://dx.doi.org/10.1787/9789264264304-fr>

ISBN 978-92-64-26429-8 (imprimé)

ISBN 978-92-64-26430-4 (PDF)

Version révisée, avril 2017.

Les détails des révisions sont disponibles à l'adresse :

<http://www.oecd.org/fr/apropos/editionsocde/Corrigendum-TalentAbroadMoroccoFR.pdf>

Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem-Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.

Crédits photo : Couverture © Colin Anderson/Blend Images/Imagine LTD

Les corrigenda des publications de l'OCDE sont disponibles sur :

www.oecd.org/about/publishing/corrigenda.htm.

© OCDE 2017

La copie, le téléchargement ou l'impression du contenu OCDE pour une utilisation personnelle sont autorisés. Il est possible d'inclure des extraits de publications, de bases de données et de produits multimédia de l'OCDE dans des documents, présentations, blogs, sites internet et matériel pédagogique, sous réserve de faire mention de la source et du copyright. Toute demande en vue d'un usage public ou commercial ou concernant les droits de traduction devra être adressée à rights@oecd.org. Toute demande d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales devra être soumise au Copyright Clearance Center (CCC), info@copyright.com, ou au Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC), contact@cfcopies.com.

Avant-propos

Les émigrés sont souvent considérés comme une perte pour leur pays d'origine, mais ils peuvent aussi jouer un rôle important pour la promotion du commerce et du développement économique, notamment en raison des compétences et du réseau qu'ils ont acquis à l'étranger. S'ils choisissent de revenir, leur réintégration sur le marché du travail et dans la société sera facilitée par le fait qu'ils parlent la langue locale, qu'ils détiennent du capital social spécifique et qu'ils possèdent des qualifications reconnues localement.

S'appuyer sur les ressources humaines des émigrants nécessite cependant de maintenir des liens avec eux et de mener des politiques adaptées aux besoins spécifiques de chaque communauté expatriée. Cela implique, comme condition préalable, d'être en mesure d'identifier précisément où, quand et pourquoi les individus ont émigré, leurs caractéristiques sociodémographiques et leurs compétences, ainsi que de bien comprendre la dynamique du phénomène migratoire et des aspirations des émigrés.

Les systèmes statistiques dans les pays d'origine sont généralement mal équipés pour entreprendre cet exercice d'observation. Il est donc utile, voire nécessaire, de construire un système d'information directement à partir de sources de données des pays de destination. Cet exercice est particulièrement difficile car cela implique de collecter des données, à partir de définitions et de concepts comparables, pour un grand nombre de pays à travers lesquels les émigrés sont dispersés. La base de données de l'OCDE sur les immigrés dans les pays de l'OCDE (DIOC), qui regroupe les données de recensement et les données d'enquête, permet d'identifier à travers le temps, les individus selon leur pays de naissance, leur niveau d'éducation et leur situation sur le marché du travail. Cette base de données est un outil puissant pour entreprendre cet exercice de cartographie, en particulier lorsqu'il est complété par des sources nationales disponibles (par exemple des données consulaires, des enquêtes spécifiques, ou bien des analyses de réseaux sociaux) et de nombreuses autres sources de données internationales.

Cette série de rapports par pays intitulée « Talents à l'étranger » vise à fournir une image précise, actualisée et dynamique des diasporas par pays d'origine. Sur cette base, et grâce aux expériences accumulées en matière de

mobilisation des diasporas, il est possible de formuler des recommandations en termes de politiques publiques afin de renforcer les liens avec les émigrés et de mobiliser leurs compétences au profit du développement économique dans leur pays d'origine.

Le second volume de cette série se concentre sur le Maroc. Ces dernières années, le Maroc connaît un développement économique rapide et profond. Compte tenu de l'émigration massive de la population marocaine au XX^e siècle et de l'émergence de besoins de main-d'œuvre, les autorités marocaines cherchent à mieux connaître ce vivier de talents installé à l'étranger. Cette étude a été commandée par le Ministère Chargé des Marocains Résidant à l'Étranger et des Affaires de la Migration, ainsi qu'Expertise France dans le cadre du projet Sharaka, financé par la Commission européenne et cofinancé par la France et les Pays-Bas.

Le projet SHARAKA s'inscrit dans le cadre du Partenariat pour la Mobilité, signé en juin 2013 entre le Maroc, l'Union européenne et neuf États membres de l'Union européenne (Belgique, Allemagne, Espagne, France, Italie, Pays-Bas, Portugal, Suède et Royaume-Uni). Le Partenariat pour la Mobilité propose un cadre de dialogue et de coopération euro-marocain privilégié, couvrant un large champ de thématiques d'intérêt commun liées à la migration – reflétant les quatre piliers de l'Approche globale sur la Migration et la Mobilité. SHARAKA ambitionne d'accompagner les politiques marocaines en matière de migration, de développement et de mobilité par une coopération renforcée entre administrations européennes et marocaines. L'objectif est d'optimiser les effets bénéfiques de la migration, tant pour le Maroc que pour l'Union européenne. SHARAKA mobilise une expertise issue des sept États membres partenaires en réponse aux besoins des institutions marocaines.

L'analyse approfondie de la diaspora marocaine présentée dans cette publication de l'OCDE permet de déterminer le potentiel économique des émigrés. Combien y a-t-il d'émigrés, et où se trouvent-ils ? Sont-ils en âge de travailler, et quel est leur niveau d'éducation ? Quelles sont les évolutions récentes de leur nombre et leur profil socio-économique ? Dans quelle mesure participent-ils au marché du travail du pays d'accueil et quelles professions occupent-ils ? Quelle est leur motivation pour émigrer, et quels sont ceux qui reviennent ? Comment contribuent-ils au développement économique du Maroc ?

Remerciements

Ce rapport a été rédigé par Friedrich Poeschel et Charlotte Levionnois, sous la supervision de Theodora Xenogiani. Il intègre les contributions de Karima Belhaj (CERED), Oussama Zennati (MMREAM), Jacques Ould Aoudia et Aouatif Elfakir (Association Migrations et Développement). Des commentaires précieux ont été reçus des experts du Ministère Chargé des Marocains Résidant à l'Étranger et des Affaires de la Migration, du CERED, et d'Expertise France. Le Secrétariat de l'OCDE tient à remercier le Ministère Chargé des Marocains Résidant à l'Étranger et des Affaires de la Migration, ainsi qu'Expertise France, sans le soutien desquels cette étude n'aurait pas été possible. Des remerciements particuliers vont à Véronique Gindrey pour son aide dans la mise en forme et la finalisation des tableaux et des graphiques. L'assistance éditoriale fournie par Marlène Mohier et Mireia Sirol Carrillo est grandement appréciée. Nos remerciements vont également au Groupe de travail de l'OCDE sur les migrations et aux membres de la Division des migrations internationales de l'OCDE pour leurs commentaires.

Table des matières

Acronymes et abréviations	13
Résumé	15
Chapitre 1. Effectifs et lieux de résidence des émigrés marocains	25
La dixième plus grande population émigrée dans les pays de l'OCDE	26
La composition démographique des émigrés a peu changé durant la dernière décennie	34
La répartition entre les pays de destination	38
Qui vit où ? Différences entre les pays de destination	43
Des raisons familiales ou professionnelles pour la plupart des émigrés marocains	45
La majorité des émigrés marocains n'ont pas la nationalité de leur pays d'accueil	48
La majorité de la deuxième génération en Europe est encore jeune	54
Références	56
<i>Annexe 1.A1. Graphiques et tableaux supplémentaires</i>	59
Chapitre 2. Tendances récentes de l'émigration marocaine	65
Un recul de l'émigration marocaine après la crise économique	66
Les intentions d'émigrer restent élevées, notamment parmi les jeunes	76
Références	86
<i>Annexe 2.A1. Tableaux supplémentaires</i>	89
Chapitre 3. Les caractéristiques sociodémographiques de la diaspora marocaine.	91
Les marocains résidant à l'étranger ont majoritairement un faible niveau d'éducation	92
Les descendants d'immigrés marocains : Des niveaux d'éducation plus élevés que ceux de leurs parents	101
Une intégration sociale dans les pays d'accueil plutôt réussie	107
Envois de fonds et liens avec le Maroc	108
Conclusion	110
Notes	111
Références	112
<i>Annexe 3.A1. Graphiques supplémentaires</i>	113

Chapitre 4. Situation des émigrés marocains sur le marché du travail	115
Une intégration sur le marché du travail assez délicate	116
Des emplois dans des secteurs et professions plutôt peu qualifiés	130
Un niveau de déclassement plus élevé pour les émigrés marocains dans tous les pays d'accueil	136
Conclusion	139
Notes	141
Références	142
<i>Annexe 4.A1. Graphiques supplémentaires</i>	144
Chapitre 5. Migrations de retour vers le Maroc	147
Des liens durables avec le Maroc	148
Intentions de retour des émigrés marocains	150
Caractéristiques des émigrés marocains rentrés au Maroc	156
Comment les émigrés marocains contribuent-ils au développement économique du Maroc ?	163
Politiques visant les émigrés marocains	172
Conclusion	183
Références	184
<i>Annexe 5.A1. Graphiques et tableaux supplémentaires</i>	190

Graphiques

Graphique 1.1. Principaux pays d'origine de la population émigrée vivant dans la zone OCDE, 2000/01 et 2010/11	29
Graphique 1.2. Principaux pays MENA d'origine de la population émigrée vivant dans la zone OCDE, 2000/01 et 2010/11	33
Graphique 1.3. Taux d'émigration pour les principaux pays d'émigration vers la zone OCDE, 2010/11	34
Graphique 1.4. Composition par sexe de la population émigrée marocaine vivant dans les pays de l'OCDE, 2000/01 et 2010/11	35
Graphique 1.5. Part de femmes parmi les émigrés en provenance des principaux pays d'origine et des principaux pays d'origine de la région, 2010/11	35
Graphique 1.6. Distribution par âge des émigrés marocains vivant dans les pays de l'OCDE, 2000/01 et 2010/11	36
Graphique 1.7. Principaux pays de destination des émigrés marocains dans la zone OCDE, 2000/01 et 2010/11	39
Graphique 1.8. Émigrés marocains dans les principaux pays de destination européens, 2010 et 2014	43
Graphique 1.9. Émigrés marocains dans les principaux pays de destination par sexe et âge, 2010/11	44
Graphique 1.10. Émigrés marocains par raison déclarée de la migration, 2014	46

Graphique 1.11. Nombre d'étudiants en mobilité internationale dans les pays de l'OCDE pour quelques pays d'origine, 2009-12	47
Graphique 1.12. Principaux pays de destination des étudiants en mobilité internationale originaires du Maroc, 2012	48
Graphique 1.13. Nationalité des principaux pays de destination pour les émigrés marocains, 2010/11	50
Graphique 1.14. Naturalisations de ressortissants marocains dans quelques pays de l'OCDE, 2000-13	51
Graphique 1.15. Durée de résidence des émigrés marocains selon la nationalité dans quelques pays de l'OCDE, 2014	52
Graphique 1.16. Acquisitions de la nationalité par les émigrés marocains dans quelques pays de l'OCDE, 2010/11	53
Graphique 1.A1.1. Acquisitions de la nationalité par les émigrés marocains selon l'âge dans quelques pays de l'OCDE, 2010/11	63
Graphique 2.1. Entrées de migrants dans les pays de l'OCDE en provenance de quelques pays d'origine, 2000-14	67
Graphique 2.2. Entrées de migrants dans les pays de l'OCDE en provenance de quelques pays MENA, 2000-14	68
Graphique 2.3. Entrées de migrants marocains dans les principaux pays de destination, 1990-2014	70
Graphique 2.4. Entrées nettes de migrants marocains en Italie et en Espagne, 2002-14	72
Graphique 2.5. Entrées d'émigrés marocains pour quelques catégories de migration, principaux pays de destination en 2012	73
Graphique 2.6. Composition des entrées de migrants marocains dans les principaux pays de destination européens, 2012	75
Graphique 2.7. Intentions d'émigrer dans les pays MENA, 2007-13	77
Graphique 2.8. Intentions d'émigrer parmi les 15-24 ans dans les pays MENA, 2007-13	79
Graphique 2.9. Changements qui devraient se produire au Maroc pour que l'émigrant potentiel reste, 2010-13	81
Graphique 2.10. Opinions des personnes nées au Maroc, observées au Maroc et à l'étranger, 2010-13	82
Graphique 2.11. Personnes nées au Maroc qui considèrent quitter le Maroc, selon leur situation sur le marché du travail, 2011-13	83
Graphique 2.12. Personnes nées au Maroc qui considèrent quitter le Maroc, selon leur niveau d'éducation, 2010-13	84
Graphique 3.1. Pourcentages des émigrés ayant un niveau d'éducation élevé ou faible selon le lieu de naissance dans leurs dix principaux pays de destination OCDE, 2010/11	93
Graphique 3.2. Distribution des émigrés marocains par niveau d'éducation dans les dix principaux pays de destination OCDE des émigrés marocains, 2010/11	94

Graphique 3.3. Émigrés marocains et des autres pays de la région MENA par niveau d'éducation dans les pays de l'OCDE, 2010/11	94
Graphique 3.4. Distribution des 15 ans et plus par niveau d'éducation selon le lieu de naissance dans les pays de destination OCDE des émigrés marocains, 2004/05 et 2010/11	97
Graphique 3.5. Distribution des émigrés par niveau d'éducation selon le lieu de naissance et la durée de résidence dans les pays de l'OCDE, 2000/01 et 2010/11	98
Graphique 3.6. Pourcentages d'émigrés marocains ayant un niveau d'éducation intermédiaire ou élevé par sexe dans les pays de l'OCDE, 2000/01 et 2010/11	99
Graphique 3.7. Distribution des émigrés marocains et autres émigrés (15 ans et plus) par niveau d'éducation selon le sexe et la durée de résidence dans les pays de l'OCDE, 2010/11	100
Graphique 3.8. Niveaux d'éducation des émigrés marocains selon le pays d'accueil et la nationalité dans les pays européens OCDE, 2014.....	101
Graphique 3.9. Distribution par niveau d'éducation des immigrants, des descendants d'immigrés et des personnes nées dans les pays européens OCDE, 2014.....	102
Graphique 3.10. Distribution par niveau d'éducation des immigrants, des descendants d'immigrés et des personnes nées dans les pays européens OCDE selon le sexe, 2014	102
Graphique 3.11. Niveaux d'éducation de la diaspora marocaine en France et des personnes nées en France, 2008.....	103
Graphique 3.12. Niveaux d'éducation de la diaspora marocaine en France et des personnes nées en France selon le sexe, 2008	104
Graphique 3.13. Niveaux de compétences en littératie et numératie des immigrants marocains dans les pays de l'OCDE, 2012.....	105
Graphique 3.14. Langues reçues en famille pendant l'enfance par les immigrants et descendants d'immigrés du Maroc en France, 2008.....	107
Graphique 3.15. Volonté de quitter la France par âge et niveau d'éducation de la diaspora marocaine en France, 2008	108
Graphique 3.16. Envois de fonds en pourcentage du PIB, 2013.....	109
Graphique 3.17. Envois de fonds annuels de tous les émigrés marocains vers le Maroc, entre 2005 et 2014	110
Graphique 3.A1.1. Répartition des émigrés de la région MENA par niveau d'éducation dans les pays de l'OCDE, 2010/11	113
Graphique 3.A1.2. Répartition des émigrés marocains récents par niveau d'éducation dans les principaux pays de destination de l'OCDE, 2000/01 et 2010/11	113
Graphique 4.1. Distribution par âge à l'entrée des 16-65 ans dans le pays OCDE de destination selon le pays de naissance, 2012	117
Graphique 4.2. Taux de participation des 15-64 ans selon le pays de destination et le lieu de naissance dans les pays de l'OCDE, 2010/11	118

Graphique 4.3. Taux d'emploi des émigrés de 15 à 64 ans des pays de la région MENA dans les pays de l'OCDE, 2010/11	119
Graphique 4.4. Taux de chômage des émigrés de 15 à 64 ans dans les pays de l'OCDE, 2010/11	121
Graphique 4.5. Situation sur le marché du travail avant et lors de la crise, 2000/01, 2005/06, 2010/11	122
Graphique 4.6. Taux de chômage selon le sexe et le pays de naissance dans les dix principaux pays d'accueil de l'OCDE, 2010/11	124
Graphique 4.7. Situation sur le marché du travail des émigrés marocains selon les motifs de la migration dans quelques pays européens, 2014	127
Graphique 4.8. Situation sur le marché du travail des descendants d'émigrés marocains dans quelques pays européens, 2014	129
Graphique 4.9. Situation sur le marché du travail selon le pays de naissance et celui des parents en France, 2008	130
Graphique 4.10. Répartition sectorielle des émigrés marocains et des personnes nées dans le pays dans quelques pays de l'OCDE, 2010/11	131
Graphique 4.11. Répartition sectorielle des émigrés marocains et des personnes nées dans le pays aux États-Unis, 2010/11	131
Graphique 4.12. Distribution des émigrés marocains par profession et par sexe dans l'OCDE, 2010/11	132
Graphique 4.13. Professions dans lesquelles les émigrés marocains sont les plus représentés dans une sélection de pays européens, 2014	133
Graphique 4.14. Distribution des émigrés marocains par profession dans les principaux pays OCDE de destination, 2010/11	134
Graphique 4.15. Professionnels de santé émigrés par pays d'origine, quelques pays, 2010/11	135
Graphique 4.16. Professionnels de l'éducation par pays de naissance, 2010/11	136
Graphique 4.17. Taux de déclassement selon l'origine dans les pays de l'OCDE, 2010/11	138
Graphique 4.18. Taux de déclassement dans les pays européens OCDE, selon l'origine, 2014	139
Graphique 4.19. Taux de déclassement en France selon l'origine, 2008	139
Graphique 4.A1.1. Raisons de la migration selon le sexe et intégration sur le marché du travail dans les pays européens OCDE, 2014	144
Graphique 4.A1.2. Répartition des émigrés marocains par profession et par sexe aux États-Unis, 2010/11	145
Graphique 5.1. Intentions des émigrés marocains de quitter le pays de destination, quelques pays sélectionnés, 2010-13	151
Graphique 5.2. Raisons données par les émigrés marocains pour retourner au Maroc, 2003/04	155
Graphique 5.3. Émigrés marocains de retour par sexe et âge, 1994, 2004 et 2014	157
Graphique 5.4. Distribution par âge des émigrés marocains de retour, 2014	159
Graphique 5.5. Migrants de retour par niveau d'éducation et sexe, 2003/04 et 2014	161

Graphique 5.6. Durée à l'étranger des émigrés marocains de retour, 1994 et 2014	163
Graphique 5.7. Situation sur le marché du travail des émigrés de retour par sexe, 2014	165
Graphique 5.8. Situation sur le marché du travail des migrants de retour nés au Maroc (15 à 64 ans) par sexe et niveau d'éducation, 2014.....	166
Graphique 5.9. Situation professionnelle des émigrés marocains de retour (après le retour), 2014.....	169
Graphique 5.10. Employeurs parmi les émigrés de retour par sexe, âge et niveau d'éducation, 2014	170
Graphique 5.11. Durée de séjour à l'étranger des émigrés marocains de retour, par classe d'âge, 2014	178
Graphique 5.12. Pays d'origine des immigrés au Maroc, 2014	181
Graphique 5.A1.1. Détenteurs de permis de résidence de long terme dans l'Union européenne, par nationalité, quelques nationalités sélectionnées, 2013	190
Graphique 5.A1.2. Émigrés marocains de retour par état civil, 1994, 2003/04 et 2014	191

Tableaux

Tableau 1.1. Principaux pays de destination pour les émigrés marocains âgés de 15 ans et plus, 2010/11 et 2000/01.....	38
Tableau 1.A1.1. Termes et définitions.....	59
Tableau 1.A1.2. Composition des populations émigrées dans la zone OCDE, principaux pays d'origine, 2010/11	60
Tableau 1.A1.3. Composition des populations émigrées dans la zone OCDE, principaux pays d'origine de la région du MENA, 2010/11.....	60
Tableau 1.A1.4. Émigrés marocains par pays de destination, 2010/11.....	61
Tableau 1.A1.5. Composition des émigrés marocains par tranche d'âge, principaux pays de destination et zone OCDE, 2010/11	62
Tableau 1.A1.6. Naturalisations de ressortissants marocains dans les principaux pays de destination, 2000-13	62
Tableau 2.A1.1. Entrées brutes de ressortissants marocains dans les pays de l'OCDE, 2002-14.....	89
Tableau 2.A1.2. Entrées nettes de ressortissants marocains dans quelques pays de l'OCDE, 2002-14.....	90
Tableau 4.1. Taux d'emploi et de chômage des émigrés marocains dans les pays de l'OCDE selon le sexe, 2005/06 et 2010/11	123
Tableau 4.2. Taux d'emploi et de chômage selon le niveau d'éducation et le pays de naissance dans les pays de l'OCDE, 2005/06 et 2010/11	125
Tableau 5.A1.1. Émigrés marocains de retour par classe d'âge, 2014.....	192

Acronymes et abréviations

CCME	Conseil de la Communauté Marocaine à l'Étranger
CERED	Centre d'Études et de Recherches Démographiques
DIOC	Base de données de l'OCDE sur les migrations internationales
EFT	Enquête sur les Forces de Travail
FEF	Fondation européenne pour la Formation
HCP	Haut-Commissariat au Plan
INED-INSEE	Institut national d'études démographiques et Institut national de la statistique et des études économiques
CITE	Classification international type de l'éducation
CITP	Classification internationale type des professions
MENA	Moyen-Orient et Afrique du Nord
PIAAC	Programme international de l'OCDE pour l'évaluation des compétences des adultes
PIB	Produit intérieur brut
RGPH	Recensement général de la population et de l'habitat
TeO	Enquête « Trajectoires et Origines »
UOE	UNESCO-OCDE-Eurostat

Résumé

La diaspora marocaine, dixième plus importante au monde

En 2010/11, environ 2.6 millions de personnes nées au Maroc résident dans les pays de l'OCDE, représentant le dixième groupe d'émigrés le plus important, le plus grand groupe d'émigrés en provenance d'un pays de la région MENA, et 10 % de la population totale du Maroc. Entre 2000/01 et 2010/11, le nombre d'émigrés marocains a augmenté de 890 000 personnes. La majorité de cette augmentation s'est produite dans la première partie de la décennie. Les descendants d'émigrés marocains nés à l'étranger représentent eux aussi une population nombreuse, notamment dans certains pays européens, où l'immigration marocaine y est ancienne. En 2014, ce groupe atteignait plus de 830 000 personnes, âgées de 15 ans et plus, dans une sélection de pays européens pour lesquels des données sont disponibles.

Près de 90 % des émigrés marocains résident en Europe, notamment en France

La quasi-totalité des émigrés marocains (98 %) installés dans la zone OCDE en 2010/11 résident dans seulement dix pays, avec près de 90 % résidant dans des pays européens. La France, avec un tiers des émigrés marocains (860 000), est le premier pays d'accueil suivi par l'Espagne (640 000) et l'Italie (320 000). La plupart des autres résident en Belgique, aux Pays-Bas et en Israël. Entre 2000/01 et 2010/11, la population d'origine marocaine a plus que doublé en Espagne et Italie, ce qui explique une grande partie de la croissance de l'ensemble de la diaspora marocaine pendant cette période. Seule une minorité des émigrés marocains possède la nationalité de leur pays d'accueil, et les taux de naturalisation sont particulièrement bas en Espagne et Italie.

La migration familiale et professionnelle domine tandis que le nombre d'étudiants en mobilité internationale stagne

Plus que la moitié des émigrés marocains en Europe évoquent des raisons familiales comme motif de migration. Le travail est le deuxième

motif le plus fréquent, et concerne 33 % des émigrés marocains de l'Union européenne. L'Espagne et l'Italie comptent une proportion élevée de personnes ayant émigré pour raisons professionnelles (respectivement 45 % et 53 %), contre seulement 14 % en France et 18 % en Belgique où l'émigration plus ancienne a donné lieu à des vagues d'émigration familiale. Le nombre d'étudiants marocains en mobilité internationale dépassait 51 000 en 2012. Bien que leur nombre ait à peine augmenté depuis 2009, le Maroc reste le deuxième pays d'origine des étudiants en mobilité internationale dans la région MENA.

Un recul de l'émigration marocaine récente...

Les flux migratoires annuels légaux du Maroc vers la zone OCDE ont augmenté après 2000 pour culminer à près de 160 000 personnes en 2008. Jusqu'en 2013, le Maroc était le pays de la région MENA qui affichait les flux migratoires les plus élevés à destination des pays de l'OCDE. De 2008 à 2014, toutefois, les flux annuels vers la zone OCDE ont régulièrement diminué pour s'établir à 80 000 personnes en 2014 – soit moitié moins qu'en 2008. Il s'agissait des flux les plus bas jamais enregistrés vers la zone OCDE depuis 2000.

... qui est largement dû à une baisse de l'émigration vers l'Espagne

La baisse des flux migratoires résulte principalement d'une baisse des flux vers l'Espagne, première destination des émigrés marocains entre 2003 et 2008. Pendant cette période, les flux annuels à destination de l'Espagne ont augmenté de plus de 50 000 personnes – une hausse de près de 130 % par rapport au niveau de 2003 – avant de diminuer de plus de 60 000 personnes entre 2008 et 2010. Cette évolution reflète vraisemblablement celle des perspectives d'emploi en Espagne suite à la crise économique. De fortes baisses sont également observées à destination de l'Italie, de la Belgique et des Pays-Bas. En même temps, de nouvelles destinations ont émergé : le Canada, les pays nordiques, l'Autriche et la Suisse ou encore le Japon et la Corée.

Les flux incluent un nombre considérable de travailleurs saisonniers

Les migrants de travail (travailleurs permanents) et les travailleurs saisonniers représentaient à eux tous près de la moitié des flux migratoires vers la France et l'Italie en 2012. Les travailleurs saisonniers occupent une place importante dans les flux migratoires vers l'Espagne, la France et l'Italie : au total, près de 10 000 travailleurs saisonniers ont rejoint ces trois pays en 2012. L'Espagne et la France ont accueilli plus de travailleurs

saisonniers que de migrants de travail marocains (permanents) en 2012. Selon des estimations, les flux migratoires permanents du Maroc vers les principaux pays européens de destination en 2012 étaient largement composés de jeunes qui n’avaient pas d’emploi au Maroc, et plus des deux tiers de ces flux étaient constitués de femmes.

Une féminisation et un vieillissement de la diaspora marocaine

La proportion de femmes parmi les émigrés marocains a légèrement augmenté pour atteindre 46 % en 2010/11 mais elle reste bien plus faible que celle observée parmi les autres grandes diasporas installées dans les pays de l’OCDE. Neuf émigrés marocains sur dix sont en âge de travailler (15-64 ans). Parmi eux, près de la moitié sont dans la tranche d’âge 25-44 ans. Malgré la prédominance des plus jeunes dans les flux récents, les données disponibles montrent un processus de vieillissement de la diaspora marocaine qui est lié à l’importance des flux passés et la relative faiblesse des retours. La part des 15-24 ans et des personnes en âge de travailler a légèrement baissé entre 2000/01 et 2010/11, tandis que celle des émigrés marocains âgés de 65 ans et plus a augmenté, passant de 8 % à près de 11 %.

Des niveaux d’éducation faibles pour les émigrés marocains en comparaison avec d’autres émigrés...

Dans l’ensemble des pays de l’OCDE, 58 % des émigrés marocains ont un niveau d’éducation faible (premier cycle de l’enseignement secondaire), soit 1.5 million de personnes. La part des émigrés au niveau d’éducation faible est élevée au regard de celle d’autres émigrés (les émigrés venant des autres pays de la région MENA sont 37 % à avoir un faible niveau d’éducation). Le Maroc est d’ailleurs le pays de la région MENA avec la part d’émigrés au niveau d’éducation faible la plus élevée. En France, les émigrés marocains ont des niveaux d’éducation inférieurs à ceux des personnes nées dans le pays. Ils sont plus de trois fois plus nombreux à avoir un faible niveau d’éducation (9 % pour les personnes nées dans le pays contre 28 % pour les émigrés marocains) mais les écarts sont moins importants pour les personnes avec un diplôme universitaire.

...notamment en Europe...

La distribution des émigrés marocains par niveau d’éducation varie entre les différents pays de résidence, suivant les vagues d’émigration concernées. Les pays européens, dont l’Espagne et l’Italie, concentrent les proportions les plus élevées des émigrés marocains ayant un faible niveau d’éducation. En Espagne, trois émigrés marocains sur quatre ont un niveau d’éducation faible. En Belgique et aux Pays-Bas, plus d’un émigré marocain

sur deux a un faible niveau d'éducation. En France le pourcentage est légèrement inférieur à 50 % mais reste très élevé, tandis qu'en Amérique du Nord, la part des émigrés marocains peu qualifiés est nettement plus faible.

...tandis que les émigrés marocains au niveau d'éducation élevé sont proportionnellement plus nombreux en Amérique du Nord

Dans les pays de l'OCDE, moins d'un demi-million d'émigrés marocains sont diplômés du supérieur, soit 17 % du total. En revanche, au Canada, près de deux tiers des émigrés marocains sont diplômés du supérieur et ils sont 46 % à l'être aux États-Unis. Avec le Royaume-Uni, ces trois pays semblent être ceux qui attirent le plus les émigrés marocains diplômés du supérieur mais font aussi partie des pays où le niveau d'éducation des émigrés dans leur ensemble est le plus élevé.

Une tendance à la hausse du niveau d'éducation...

En 2000/01, plus de 200 000 émigrés marocains ont un niveau d'éducation élevé (c'est-à-dire de l'enseignement supérieur). En 2010/11, ce chiffre a plus que doublé (425 000). La part des émigrés marocains ayant un diplôme du supérieur est passée de 14 % à 17 % entre 2000/01 et 2010/11, tandis que celle des émigrés marocains ayant un faible niveau d'éducation a baissé de 62 % à 58 %. La hausse du niveau d'éducation des émigrés marocains est particulièrement marquée parmi les émigrés arrivés au cours de cinq dernières années. Entre 2000/01 et 2010/11, la part de diplômés du supérieur parmi les émigrés marocains récents a augmenté de 17 points de pourcentage et celle des émigrés marocains au niveau d'éducation faible a baissé de 21 points de pourcentage. Les difficultés économiques qu'ont connues notamment les pays d'Europe du Sud ont contribué à rendre la migration moins attractive pour les individus au niveau d'éducation faible, mais cette évolution reflète également la hausse du niveau d'instruction de la population marocaine en général et notamment des jeunes.

...particulièrement parmi les émigrées marocaines

Le nombre d'émigrées marocaines diplômées du supérieur a plus que doublé entre 2000/01 et 2010/11 pour passer de 80 000 personnes en 2000/01 à plus de 180 000 en 2010/11. Cette croissance de 125 % du nombre de femmes émigrées ayant un niveau d'éducation élevé est de 30 points de pourcentage supérieure à celle de leurs homologues masculins, qui sont passés de 125 000 en 2000/01 à 245 000 en 2010/11. À l'inverse, la part des émigrées marocaines ayant un faible niveau d'éducation a diminué sur la période de presque 4 points de pourcentage, passant de plus de 64 % à moins de 61 %.

Une amélioration du niveau d'éducation des descendants d'émigrés marocains par rapport à celui de leurs parents

Les descendants d'émigrés marocains sont plus diplômés que leurs parents et seulement légèrement moins fréquemment diplômés du supérieur que les personnes nées dans le pays. Parmi les 830 000 descendants d'émigrés marocains dans une sélection de pays européens pour lesquels des données sont disponibles, près de 265 000 d'entre eux ont un niveau d'éducation élevé (32 % du total) et près de 260 000 un faible niveau d'éducation (31 % du total). En comparaison avec les descendants d'émigrés de la région MENA, les descendants d'émigrés marocains sont légèrement moins diplômés. Les descendants d'émigrés marocains sont les plus nombreux en France, avec plus de 330 000 individus entre 18 et 60 ans, et sont en moyenne plus diplômés que leurs parents. Malgré une structure par âge plus jeune, 20 % d'eux sont diplômés du supérieur avec au moins un bac +3, alors que seulement 17 % des émigrés marocains le sont.

Des taux d'emploi relativement bas et un chômage élevé

Près d'un demi-million d'émigrés marocains sont au chômage dans les pays de l'OCDE, soit 29 % de la population active marocaine dans ces pays. La participation relativement élevée (67 % des émigrés marocains participent au marché du travail dans les pays de l'OCDE en 2010/11) des émigrés marocains au marché du travail cache un taux d'emploi relativement faible et des taux de chômage élevés en comparaison avec les natifs mais aussi par rapport aux autres groupes de migrants. Le taux d'emploi des émigrés marocains, qui s'élève à 47 % dans les pays de l'OCDE en 2010/11, reste relativement bas par rapport à celui des émigrés pris dans leur ensemble, et plus bas que celui des émigrés de la région MENA. Ce résultat dépend largement de la distribution des émigrés marocains dans les différents pays de destination par rapport aux autres groupes de migrants. Effectivement, on constate que les taux d'emploi des émigrés marocains sont relativement faibles dans l'ensemble des principaux pays d'accueil des émigrés marocains, à l'exception des États-Unis.

Les émigrés marocains ont été fortement touchés par la crise économique

Dans l'ensemble des pays de l'OCDE, les émigrés marocains ont été particulièrement affectés par la crise. Leur taux de chômage a augmenté de près de 10 points entre 2005/06 et 2010/11 alors que celui des émigrés de la région MENA n'a augmenté que de 2 points et d'un point pour les natifs. L'Espagne, deuxième pays d'accueil des émigrés marocains, est assez

emblématique quant aux conséquences de la crise économique de 2007/08 sur les émigrés marocains : le taux de chômage des émigrés marocains dans ce pays est passé de 19 % en 2005/06 à 56 % en 2010/11.

Les émigrés marocains peu qualifiés ont les résultats les plus faibles et ont été les plus touchés par la crise économique

En 2010/11, plus d'un actif émigré marocain au niveau d'éducation faible sur trois était au chômage, soit plus de deux fois plus que l'ensemble des émigrés au niveau d'éducation faible et que les natifs avec ce même niveau d'éducation. Dans le même temps, le taux de chômage des émigrés marocains au faible niveau d'éducation est plus de deux fois plus élevé que celui des diplômés du supérieur (38 % contre 16 % pour les diplômés du supérieur) et l'écart en termes de taux d'emploi entre les deux groupes est de 31 points (33 % contre 64 % pour les diplômés du supérieur). La détérioration sur le marché du travail liée à la crise économique a plus affecté les émigrés marocains actifs au niveau d'éducation faible qui ont vu leur taux de chômage multiplié par 1.6 entre 2005/06 et 2010/11.

Les femmes sont peu insérées dans l'emploi mais l'écart avec les hommes s'atténue dans le temps

En 2010/11, le taux d'emploi des femmes s'élève à 31 % dans les pays de l'OCDE, alors que celui des hommes atteint 53 %. Le taux de chômage des femmes marocaines est par ailleurs plus élevé que celui des hommes dans les pays européens, à l'exception de l'Allemagne et des Pays-Bas, où les émigrés marocains sont plus au chômage que les émigrées marocaines. En Espagne, en dépit d'un taux de chômage des émigrées marocaines de 64 %, soit le plus haut de la zone considérée, l'écart avec les hommes reste modéré. Le taux de chômage a augmenté de 10 points de pourcentage pour les émigrés marocains et de 9 points pour les émigrées marocaines entre 2005/06 et 2010/11, attestant d'une diminution de l'écart hommes-femmes.

Des difficultés d'insertion sur le marché du travail également pour les descendants d'émigrés

Par rapport à d'autres descendants d'émigrés sur le marché du travail européen, les descendants d'immigrés marocains sont plus au chômage : 24 % d'entre eux sont chômeurs contre 16 % pour l'ensemble des émigrés dans les pays européens. Des différences marquées existent en fonction du niveau d'éducation. Le taux de chômage des descendants d'émigrés marocains diplômés du supérieur dans les pays européens s'élève à 10 %, et il atteint 57% pour les individus ayant un faible niveau d'éducation, soit plus

de cinq fois plus élevé. Dans leur ensemble, les enfants d'émigrés marocains restent mieux intégrés sur le marché du travail que leurs parents.

Les émigrés marocains occupent majoritairement des emplois peu qualifiés...

Dans l'ensemble des pays de l'OCDE, environ un tiers des émigrés marocains occupent un emploi peu qualifié. Les femmes sont plus représentées dans ces emplois : elles sont 35 % à occuper un emploi élémentaire contre 31 % pour les hommes. Les hommes occupent des emplois peu qualifiés dans l'industrie tandis que les femmes occupent des emplois peu qualifiés dans les services à la personne, où 26 % d'entre elles ont un emploi. La situation est contrastée selon les pays, ceux d'Europe du Sud sont ainsi des pays où les émigrés marocains se retrouvent proportionnellement plus nombreux dans les professions peu qualifiées.

...mais des milliers d'entre eux occupent des emplois qualifiés et spécialisés

En dépit de la prédominance des émigrés marocains dans les professions peu qualifiées, on enregistre une forte proportion de spécialistes qualifiés dans certains pays de l'OCDE. Les émigrés marocains sont par exemple plus représentés que l'ensemble des émigrés dans certaines professions, comme celles du corps médical ou de l'enseignement. Dans ces professions, les marocains sont nombreux à avoir migré : un médecin marocain sur quatre et un infirmier sur cinq exerce sa profession dans un pays de l'OCDE, ce qui représente 7 000 médecins et 7 300 infirmiers en 2010/11. Au Canada par exemple, les émigrés marocains employés dans les professions de spécialistes sont nombreux (16 000) et regroupent plus de la moitié des émigrés marocains qui occupent un emploi.

Un niveau de déclassement plus élevé pour les émigrés marocains dans tous les pays d'accueil

Dans l'ensemble des pays de l'OCDE, le taux de déclassement s'élève à 38 % contre seulement 28 % pour leurs homologues nés dans le pays. De même, le déclassement professionnel des émigrés marocains est supérieur à celui de l'ensemble des émigrés, de près de 4 points de pourcentage. Parmi les principaux pays d'émigration des marocains, l'Italie est le pays où l'écart entre les natifs et les émigrés marocains est le plus élevé : 81 % des émigrés marocains diplômés du supérieur occupent des emplois peu qualifiés tandis que le taux de déclassement atteint seulement 21 % pour les natifs. Les descendants d'émigrés marocains sont aussi plus touchés par le

déclassement que les personnes sans origine migratoire, 21 % étant déclassés dans une sélection de pays européens.

Des intentions d'émigration élevées au Maroc, notamment parmi les jeunes

Entre 2007 et 2013, près d'un tiers (29 %) des Marocains dans leur pays expriment le souhait de s'installer à l'étranger de manière permanente s'ils en avaient la possibilité. Ce pourcentage est l'un des plus élevés enregistré dans les pays MENA ; seuls le Liban et la Syrie, déchirés par la guerre, affichent un pourcentage légèrement supérieur. Quant aux jeunes de 15-24 ans au Maroc, 45 % d'entre eux déclarent avoir l'intention d'émigrer, le pourcentage le plus élevé après celui de la Tunisie voisine. Ces pourcentages très élevés sont vraisemblablement liés aux perspectives d'emploi des jeunes mais aussi plus généralement à la situation sur le marché de l'emploi marocain, la disponibilité des emplois au Maroc étant le facteur qui influence le plus les intentions d'émigration. Étant donné la structure démographique du pays et la situation du marché d'emploi, il est probable que l'émigration des jeunes devienne un défi pour le pays et les autorités.

Le potentiel de la migration de retour est lui aussi considérable ...

Dans les principaux pays de destination, une part importante des émigrés marocains semble mobile et pourrait retourner au Maroc, au moins temporairement, selon des réponses autodéclarées dans l'Enquête mondiale Gallup. Les émigrés marocains étudiant à l'étranger ont toutefois assez peu tendance à revenir dans leur pays d'origine. Les émigrés marocains qui choisissent de retourner au Maroc ne semblent pas rencontrer de difficultés particulières, selon les données du recensement de la population marocaine en 2014. Selon des données d'enquête, parmi les personnes qui sont retournées volontairement, les principales raisons qui motivent le retour sont une préférence pour la vie au Maroc (notamment pour la retraite), pour des motifs familiaux, des opportunités économiques au Maroc, ou encore en réaction aux problèmes rencontrés dans le pays de destination.

... et le nombre croissant de migrants de retour est constitué par les femmes et les jeunes

Le recensement marocain de 2014 permet d'identifier 135 000 personnes nées au Maroc qui avaient dans un premier temps émigré, puis étaient ensuite revenues vivre au Maroc. À ce nombre s'ajoutent 75 000 ressortissants marocains qui sont, pour leur part, nés à l'étranger de parents marocains. En comptant les deux groupes, leur nombre total était d'environ 30 % plus élevé

que dix ans auparavant. Cette hausse est en partie attribuable à l'accélération de la croissance du nombre de femmes parmi les migrants de retour, ce qui est lié au plus grand nombre de femmes qui ont émigré du Maroc durant la dernière décennie. En termes d'âge, le nombre de migrants de retour de moins de 15 ans a connu la croissance la plus rapide, ce qui reflète en partie le « retour » de la majorité des jeunes de la deuxième génération marocaine. À l'inverse, les émigrés de la première génération qui reviennent au Maroc ont tendance à être plus âgés que la population au Maroc et comprennent une grande part de retraités de plus de 64 ans. La durée de séjour des émigrés à l'étranger avant leur retour s'est raccourcie au cours des deux dernières décennies. Des séjours de un à quatre ans sont aujourd'hui plus nombreux que par le passé, tandis que les séjours plus longs (plus de 12 ans) sont devenus moins fréquents.

De nombreux migrants de retour ont un niveau d'éducation élevé, deviennent des entrepreneurs ou travaillent dans des emplois qualifiés

Les émigrés marocains de première génération qui reviennent au Maroc ont un niveau d'éducation sensiblement plus élevé que la population totale du Maroc, et le niveau d'éducation des migrants de retour était plus élevé en 2014 que dix ans plus tôt. Malgré leur jeune âge, les migrants de retour de la deuxième génération ont aussi un niveau d'éducation plus élevé que la population totale. La part des entrepreneurs est plus de deux fois plus élevée chez les migrants de retour que dans la population totale, tandis que la part des indépendants et celle des employés sont équivalentes à celles de la population totale. Les migrants de retour contribuent notamment à la main-d'œuvre qualifiée, puisque, parmi eux, ceux ayant un niveau d'éducation élevé ont des taux d'emploi particulièrement élevés.

Une diaspora grandissante, hétérogène et dynamique qui représente un potentiel important pour le Maroc et qui nécessite un traitement adapté à ses besoins et à ses aspirations

La diaspora marocaine est aujourd'hui une des plus nombreuses au monde et se caractérise par une forte hétérogénéité, résultat des vagues migratoires successives. Elle se compose de groupes assez diversifiés comme les émigrés de la première génération (définis comme les personnes nées au Maroc et résidant à l'étranger), la seconde génération (c'est-à-dire les enfants nés à l'étranger de parents marocains), les émigrés récents ainsi que les émigrés bien installés, les étudiants marocains dans les pays de l'OCDE, les personnes plus ou moins qualifiées, les personnes qui émigrent pour le travail, pour les études ou pour rejoindre leur famille. Ces groupes ont des profils assez variés, non seulement au regard de leurs

caractéristiques, mais aussi de leur potentielle mobilité, de leur insertion dans la vie économique et sociale du pays de destination, de leurs liens avec le Maroc, de leurs intentions d'y retourner et de leurs aspirations. Le Maroc a une longue histoire en matière de politiques menées pour rester proche de sa diaspora, pour renforcer les liens avec ses membres, pour faciliter les échanges entre le pays et les Marocains résidant à l'étranger, pour valoriser et promouvoir les compétences et pour favoriser l'impact de l'émigration sur le développement économique et social du pays. Le succès des politiques publiques en la matière dépend de la prise en compte des différents profils de la diaspora et des ajustements apportés en fonction de leurs besoins et aspirations. Les résultats de cette étude peuvent servir comme une base empirique pour de telles politiques et comme inspiration pour l'élaboration de nouvelles mesures politiques. Malgré une baisse récente des flux d'émigration du Maroc vers les pays de l'OCDE suite à la crise économique en Europe, il est probable que ces flux reprennent si les intentions d'émigrer exprimées aujourd'hui par les Marocains se réalisent et si les conditions d'insertion sur le marché du travail des jeunes ne connaissent pas d'amélioration.

Des données récentes et détaillées sont nécessaires pour bien connaître la diaspora marocaine

Afin de dessiner une image complète et détaillée de la diaspora marocaine par pays de destination, l'utilisation d'une pléthore de données d'enquête et de recensements est nécessaire. L'avantage des données utilisées dans cette étude, notamment des stocks des émigrés marocains, est leur comparabilité à travers les différents pays de destination et dans le temps, ce qui permet des analyses détaillées sur l'évolution de la taille de la diaspora mais aussi sur son profil en termes de genre, d'âge, de niveau d'instruction, de motif d'émigration et de durée de séjour dans le pays. Étant donné le dynamisme de la diaspora marocaine et son évolution rapide démontrée dans cette étude, il est nécessaire de pouvoir mettre à jour cette cartographie d'une manière assez régulière. Le registre des consulats du Maroc, peu utilisé à ce jour, pourrait être une excellente source de données supplémentaires, dont l'exploitation dans le futur permettrait de mieux suivre l'évolution de la diaspora marocaine dans le temps. À ce propos, les motifs d'immatriculation des personnes pourraient être étudiés et des incitations pour s'immatriculer pourraient leur être proposées.

Chapitre 1

Effectifs et lieux de résidence des émigrés marocains

Ce chapitre détermine les effectifs totaux des émigrés nés au Maroc résidant dans les pays de l'OCDE. Les principaux pays d'accueil des migrants marocains sont identifiés, avant de définir leur composition par âge et par sexe. L'évolution des effectifs et des lieux de résidence entre 2000/01 et 2010/11 est ensuite étudiée. Des comparaisons sont notamment effectuées d'une part entre les personnes nées au Maroc et les citoyens marocains vivant à l'étranger, et d'autre part entre les émigrés marocains et les émigrés issus des principaux pays d'origine ou de la région MENA (Moyen-Orient et Afrique du Nord). Le chapitre présente par ailleurs des informations sur les motifs de l'émigration et sur les étudiants en mobilité internationale.

Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.

Suite à plusieurs vagues d'émigration, la population d'émigrés marocains présente dans les pays de l'OCDE est très hétérogène, et géographiquement dispersée. De ce fait, certaines enquêtes ne peuvent couvrir qu'une partie de cette diaspora – limitée à quelques pays de destinations, à un nombre d'observations restreint, à certaines caractéristiques. Les données utilisées dans ce chapitre reposent sur les recensements des pays de l'OCDE et couvrent donc tous les émigrés marocains dans ces pays d'une manière représentative. Elles permettent ainsi des analyses à la fois détaillées et comparables entre pays de destinations. Les résultats de ces analyses peuvent donc servir comme base empirique fiable au développement d'initiatives et politiques ciblées sur la diaspora marocaine.

La dixième plus grande population émigrée dans les pays de l'OCDE

Plusieurs estimations de l'effectif total des Marocains vivant à l'étranger ont été avancées ces dernières années. Le chiffre dépend bien entendu de ce qu'on entend par « Marocains vivant à l'étranger » (voir l'encadré 1.1 pour une discussion des différentes définitions). Dans cette analyse, le terme « émigré marocain » est réservé aux personnes qui sont nées au Maroc mais qui résident à l'étranger. Les recensements réalisés dans les pays de l'OCDE évaluent à 2.6 millions le nombre d'émigrés marocains de plus de 15 ans vivant dans l'OCDE en 2010/11 (voir l'encadré 1.2 pour une description de toutes les sources de données utilisées dans ce rapport). Si les 140 000 enfants de moins de 15 ans nés au Maroc sont également comptabilisés, l'effectif total des émigrés marocains atteint les 2.7 millions. Ces enfants ne peuvent toutefois pas (encore) jouer un rôle dans le développement économique du Maroc et ils ne sont pas couverts de manière systématique par les sources de données disponibles. C'est pourquoi le groupe de référence des analyses de cette étude ne comprendra que les Marocains adultes (âgés de 15 ans et plus) et les comparera aux autres populations émigrées.

Les émigrés marocains constituaient le dixième plus grand groupe d'émigrés résidant dans les pays de l'OCDE, comme le montre le graphique 1.1. En 2010/11, ils représentaient 2.5 % de l'ensemble des émigrés de la zone OCDE (voir le tableau 1.A1.2 en annexe). Une population comparable était originaire de Turquie et de Roumanie (respectivement 2.6 millions et 2.7 millions d'émigrés). Si l'on exclut les pays d'origine de l'OCDE, les émigrés marocains étaient le cinquième groupe le plus important derrière les émigrés en provenance de Chine, d'Inde, des Philippines et de Roumanie.

Encadré 1.1. Différentes définitions des Marocains résidant à l'étranger

Il n'y a pas de définition unique qui capture tous les individus que l'on pourrait qualifier de Marocains résidant à l'étranger. La définition la plus utilisée dans le contexte de l'émigration identifie les Marocains résidant à l'étranger comme des individus nés au Maroc et qui résident à l'étranger. L'alternative principale est de les identifier comme étant les individus de nationalité marocaine qui résident à l'étranger.

Les deux définitions présentent des avantages et des inconvénients. La définition comprenant les personnes nées au Maroc n'inclut pas les individus nés hors du Maroc mais qui sont par ailleurs de nationalité marocaine, comme les enfants de ressortissants marocains à l'étranger ou les personnes qui ont acquis la nationalité marocaine mais ne vivent pas au Maroc. Par contre, cette définition comprend les personnes nées au Maroc (et résidant à l'étranger) mais de parents étrangers. La définition comprenant les ressortissants marocains ne comprend pas les personnes qui sont nées au Maroc mais n'ont jamais obtenu la nationalité marocaine ou l'ont abandonnée. Dans le cas du Maroc, pays avec une longue histoire de migration, la définition basée sur la nationalité serait éventuellement plus pertinente que celle basée sur le pays de naissance parce qu'elle permettrait de couvrir la seconde génération des émigrés.

En raison de la disponibilité des données, cette étude utilise la définition du pays de naissance, mais des statistiques concernant les ressortissants marocains sont également présentées. Pour clarifier quelle définition est utilisée dans chacun des cas, l'étude fait référence aux « émigrés marocains » ou « personnes nées au Maroc » quand le critère est celui du pays de naissance. Les détenteurs de la nationalité marocaine seront toujours appelés « ressortissants marocains ». Les deux groupes se regroupent largement : de nombreux ressortissants marocains sont également nés au Maroc et vice-versa.

Selon ces définitions, le groupe des émigrés marocains représente la première génération des émigrés – ceux qui sont nés au Maroc. La seconde génération des émigrés peut être définie comme les enfants de la première génération : les personnes qui sont nées à l'étranger mais ont au moins un parent né au Maroc. En utilisant cette définition, l'étude permet de décrire la seconde génération (voir, par exemple, la fin de ce chapitre).

Les sources de données disponibles (voir encadré 1.2) offrent beaucoup moins d'information sur les ressortissants marocains que sur les émigrés marocains. En particulier, les ressortissants marocains qui ne sont pas nés au Maroc ne peuvent pas être identifiés dans tous les pays de l'OCDE. Par conséquent, le nombre total de ressortissants marocains qui résident dans les pays de l'OCDE ne peut être établi. Uniquement pour les pays de l'Union européenne, il est possible d'identifier les personnes qui ne détiennent pas d'autre nationalité que la nationalité marocaine et qui ne sont pas nées au Maroc. Ce groupe étant petit (voir plus bas), le nombre total d'émigrés marocains et le nombre total de ressortissants marocains à l'étranger peuvent être très proches.

Encadré 1.1. Différentes définitions des Marocains résidant à l'étranger (suite)

Les données disponibles permettent de déterminer la composition par nationalité des émigrés marocains (voir plus bas). Une seule nationalité est enregistrée pour chaque personne dans la majorité des sources disponibles. Quand une personne a la nationalité du pays OCDE de résidence, souvent celle-ci est enregistrée. Il n'est pas possible de savoir combien de ces personnes ont aussi la nationalité marocaine. Toutefois, on peut supposer que presque tous les émigrés marocains sont aussi des ressortissants marocains car la nationalité marocaine est normalement acquise à la naissance et est perdue ou peut être abandonnée dans des circonstances exceptionnelles uniquement. Ceci implique que les émigrés marocains dont on sait qu'ils ont la nationalité d'un pays de l'OCDE ont en général la double nationalité.

Le biais consiste à utiliser le lieu de résidence dans ces définitions : les personnes qui sont nées au Maroc, y vivent, mais travaillent à l'étranger ne sont pas comptées dans les émigrés marocains ; de même pour les ressortissants marocains. Cela concerne en particulier les personnes qui résident au Maroc et sont employées de façon temporaire ou saisonnière dans les pays de l'OCDE. Si les travailleurs temporaires ou saisonniers sont rarement considérés comme des émigrés, leur nombre peut être élevé.

En général, les effectifs estimés dépendent considérablement de la définition utilisée pour les Marocains résidant à l'étranger. Notamment les effectifs présentés par le Gouvernement marocain sont souvent basés sur le registre des consulats marocains et dépassent largement les effectifs obtenus dans cette étude, qui sont basés sur des recensements dans les pays de l'OCDE (voir encadré 1.2). Par exemple, l'effectif total selon les dernières estimations du Ministère Chargé des Marocains Résidant à l'Étranger et des Affaires de la Migration serait à la hauteur de 4.5 millions en 2016 tandis que la Base de données sur les immigrés dans les pays de l'OCDE (DIOC) l'évaluait à 2.7 millions de personnes en 2010/11 (y compris les enfants de moins de 15 ans dans quelques pays).

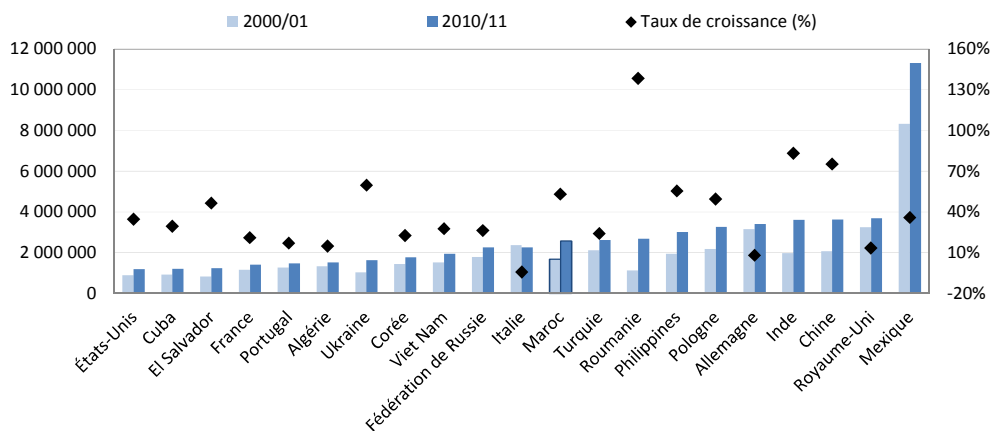
Cette différence s'explique vraisemblablement par plusieurs facteurs, dont certains sont liés aux différentes définitions. L'effectif basé sur le registre consulaire inclut les descendants des émigrés marocains. Par contre, les Juifs qui ont émigré du Maroc ne sont pas inclus (de Haas, 2007). D'autres facteurs relèvent de la nature des données. Le registre consulaire couvre des pays hors de la zone OCDE, en particulier dans la région MENA. Tandis que les Marocains résidant à l'étranger ne sont pas tous inscrit auprès des consulats, ceux qui le sont resteront souvent enregistrés même s'ils sont entretemps repartis.

Les définitions des autres termes et variables utilisés dans cette étude sont présentées dans le tableau 1.A1.1 de l'annexe.

Partant d'un effectif proche de 1.7 million en 2000/01, le nombre d'émigrés marocains dans l'OCDE a augmenté de 890 000 personnes jusqu'en 2010/11, ce qui représente un taux de croissance de 53 % (voir graphique 1.1). Pendant cette période, l'effectif a dépassé celui des émigrés en provenance d'Italie et de la Fédération de Russie. Le taux de croissance de la population émigrée marocaine a été relativement élevé et des taux plus importants n'ont été observés qu'en provenance de Roumanie (138 %), Inde (83 %) et Chine (75 %). Le taux est également nettement supérieur au taux de croissance moyen (40 %) enregistré pour tous les pays d'origine répertoriés que montre le graphique 1.1. L'essentiel de la croissance (590 000 personnes) de la population émigrée marocaine s'est produite entre 2000/01 et 2005/06 : un taux de croissance de 35 % sur cette période a fait passer le nombre d'émigrés marocains à 2.3 millions en 2005/06, d'après les données DIOC. Entre 2005/06 et 2010/11, la population émigrée marocaine a encore augmenté de 300 000 personnes, soit 13 % du niveau de 2005/06.

Graphique 1.1. Principaux pays d'origine de la population émigrée vivant dans la zone OCDE, 2000/01 et 2010/11

Population émigrée totale âgée de 15 ans et plus (échelle de gauche), croissance sur la période 2000/01-2010/11 en pourcentages (échelle de droite)



Note : Le taux de croissance est la différence entre les effectifs en 2000/01 et en 2010/11 rapportée au niveau en 2000/01.

Source : Base de données sur les immigrants dans les pays de l'OCDE (DIOC) 2000/01 et 2010/11, www.oecd.org/fr/els/mig/dioc.htm.

Encadré 1.2. Sources de données par pays

Les émigrés étant établis dans une multitude de pays, les analyses comparatives les concernant nécessitent des données portant sur plusieurs pays. Afin de garantir une comparaison valable des émigrés résidant dans les différents pays, les définitions utilisées et les normes de collecte des données ne doivent pas présenter de différence majeure d'un pays à l'autre. Par ailleurs, la taille des échantillons doit être suffisamment importante pour qu'un pays donné soit inclus dans l'étude, même si les émigrés ne représentent bien souvent qu'une toute petite part de la population du pays d'accueil.

Les sources de données souvent uniques auxquelles cette analyse a recours répondent à ces critères. Lorsque la taille de l'échantillon est trop petite, les données de plusieurs pays sont fusionnées afin d'obtenir au moins le contexte général. Chaque source de données peut fournir des informations sur un aspect différent de l'émigration au départ du Maroc, comme l'expose ci-après la description associée à chaque source de données portant sur plusieurs pays. Les analyses entre pays sont complétées par des analyses recourant à des groupes de données détaillées portant sur un seul pays. À la fin de chaque chapitre de cette étude, des liens renvoient vers d'autres informations qui n'ont pas été mentionnées dans le chapitre.

Base de données sur les immigrés dans les pays de l'OCDE (DIOC), 2000/01, 2005/06 et 2010/11

La *Base de données sur les immigrés dans les pays de l'OCDE (DIOC)* couvre les pays de destination de l'OCDE pour lesquels des données ont été collectées à la fois en 2000/01, en 2005/06 et en 2010/11. Les principales sources des données DIOC sont les registres administratifs nationaux et les recensements de population. Lors des recensements réalisés en 2000/01, quasiment tous les pays de l'OCDE ont collecté des informations sur le pays d'origine des immigrés. Il était donc possible pour la première fois d'avoir une vision approfondie des effectifs d'immigrés dans les pays de l'OCDE (pour plus d'informations générales sur la base DIOC, voir Dumont et Lemaître, 2005). Lorsque les recensements n'étaient pas disponibles ou incomplets, ils ont été remplacés par des enquêtes sur les forces du travail.

Pour trois périodes, 2000/01, 2005/06 et 2010/11, la base DIOC contient des informations sur les populations âgées de 15 ans et plus provenant de plus de 200 pays d'origine qui résident dans des pays de destination de l'OCDE. Les variables principales sont le pays de résidence, le pays de naissance, le sexe et le niveau d'éducation. D'autres variables – âge, durée du séjour, participation au marché du travail et profession – peuvent être croisées avec les variables principales mais pas toujours entre elles et pas pour la période 2005/06. Les données portant sur l'emploi et la profession sont généralement disponibles pour la population âgée de plus de 15 ans. Dans certaines parties, l'étude se penche sur les personnes en âge de travailler, à savoir ayant entre 15 et 64 ans.

Les informations sur la nationalité sont obtenues par deux variables. L'une indique si la personne est un ressortissant du pays de résidence ou un étranger ; cette variable existe pour la plupart des pays de l'OCDE, sauf notamment pour Israël et la Suisse. La seconde donne des informations plus détaillées mais n'est disponible que pour dix pays de l'OCDE, notamment la France, l'Espagne, l'Italie et la Belgique. La double nationalité n'est pas enregistrée. Pour de plus amples informations sur la base DIOC, voir Arslan et al. (2014).

Encadré 1.2. Sources de données par pays (suite)

Base de données de l'OCDE sur les migrations internationales, 2000-14

Reposant en grande partie sur les contributions individuelles des correspondants nationaux (le Groupe d'experts de l'OCDE sur les migrations), cette base de données couvre les flux annuels de migration légale. Le réseau de correspondants couvre la plupart des pays de l'OCDE ainsi que les États baltiques, la Bulgarie et la Roumanie. Les données n'ont pas nécessairement été harmonisées au niveau international et doivent par conséquent être interprétées avec prudence. Par exemple, les flux vers les États-Unis incluent uniquement les migrants permanents, alors que d'autres pays incluent aussi les migrants temporaires tels que les travailleurs saisonniers, les étudiants ou les réfugiés. Par ailleurs, les critères d'enregistrement des populations et les conditions d'obtention d'une carte de séjour varient selon les pays, ce qui a d'importantes répercussions sur les mesures obtenues. Enfin, la migration irrégulière n'est que partiellement couverte.

Programme international de l'OCDE pour l'évaluation des compétences des adultes (PIAAC)

Le PIAAC est une étude portant sur les adultes en âge de travailler (16 à 65 ans) qui a pour ambition d'évaluer leurs compétences selon un cadre permettant des comparaisons internationales. Les tests évaluent en particulier les compétences nécessaires pour participer de manière efficace à la société et remplir ses fonctions au travail. Les compétences testées comprennent la lecture, l'écriture, le calcul et la capacité à résoudre des problèmes dans un environnement à forte composante technologique. En complément, un questionnaire porte sur la manière dont les adultes utilisent leurs compétences à la maison et au travail. En 2011/12, l'enquête a été menée simultanément dans 24 pays, dont la plupart sont membres de l'OCDE. En Belgique, seule la Flandre est couverte, et au Royaume-Uni, uniquement l'Angleterre et l'Irlande du Nord. Sa mise en œuvre a été confiée à sept instituts de recherche et les échantillons comptaient 5 000 personnes dans la plupart des pays participants.

Enquête sur les forces de travail dans l'Union européenne (EFT UE)

Afin de produire l'Enquête annuelle sur les forces de travail dans l'Union européenne (EFT UE), Eurostat rassemble les données recueillies auprès des ménages dans les 28 États membres de l'Union européenne, les trois pays de l'AELE (Norvège, Suisse et Islande) ainsi que la Turquie et l'Ancienne République yougoslave de Macédoine. Les données de l'Enquête sur les forces de travail dans l'Union européenne couvrent notamment la participation au marché du travail, l'âge, le sexe, la profession et le niveau d'éducation des individus âgés de 15 ans et plus. Pour les immigrés, la durée de séjour écoulée est enregistrée en nombre d'années passées dans le pays de résidence actuelle. Les informations sur la nationalité issues de ces données permettent d'identifier les ressortissants marocains qui ne sont pas nés au Maroc. La double nationalité n'est pas enregistrée et la nationalité d'un pays de l'Union européenne est enregistrée autant que possible.

Encadré 1.2. Sources de données par pays (suite)

Par deux fois (2008 et 2014), l'Enquête sur les forces de travail a été complétée par un module ad hoc (MAH) qui surreprésentait les immigrés dans l'échantillon et introduisait quelques questions supplémentaires visant spécialement à explorer la situation des immigrés et de leur famille. À partir de ces données, les informations sur la catégorie des immigrés sont disponibles (raisons professionnelles, regroupement familial, étudiant en mobilité internationale, raisons humanitaires) et peuvent être croisées avec plusieurs variables, notamment le niveau d'éducation, le statut de l'activité professionnelle et la durée du séjour. De nombreux pays européens (notamment les Pays-Bas) ne sont toutefois pas couverts par le module ad hoc de 2014 et les données pour l'Allemagne n'étaient pas disponibles au moment de la rédaction de ce rapport.

D'après les informations obtenues sur le pays de naissance du père et de la mère, les enfants d'immigrés marocains (la deuxième génération d'immigrés) peuvent être identifiés dans le module ad hoc de 2014. Ces données ayant été obtenues par cumul dans 26 pays couverts, il est toutefois impossible d'établir le nombre d'immigrés marocains de deuxième génération par pays. Il est possible d'en dériver le total pour l'ensemble de l'Union européenne mais il ne s'agit que d'une approximation de l'effectif réel de la deuxième génération : les membres de la deuxième génération qui sont nés en dehors du pays de l'UE dans lequel ils résident ne peuvent pas être distingués des personnes nées au Maroc de parents marocains.

Enquête mondiale Gallup

L'Enquête mondiale Gallup couvre un vaste ensemble de thèmes comportementaux et économiques. Elle est réalisée dans environ 140 pays sur la base d'un questionnaire commun, traduit dans la langue prédominante de chaque pays. Chaque année depuis 2006, plus de 100 questions ont été posées à un échantillon représentatif d'environ 1 000 personnes âgées de 15 ans et plus. Dans certains pays, Gallup collecte des échantillons élargis dans les régions ou les villes présentant un intérêt particulier. Au total, 6 000 observations ont été faites sur le Maroc (1 000 en 2010 et 2013 respectivement, et 2 000 en 2011 et 2012 respectivement). Il existe au total 550 observations réalisées sur les émigrés marocains interrogés dans leurs pays d'accueil entre 2009 et 2014 (de 80 à 120 observations pour chaque année). Au total, 340 de ces observations ont été recueillies dans des pays de l'OCDE. Certains pays comptent de nombreuses observations (Israël, Émirats Arabes Unis, France, Belgique, Espagne et Bahreïn) ; presque aucune observation n'a pu être faite en Allemagne, aux États-Unis ou au Royaume-Uni.

Étudiants en mobilité internationale (base de données de l'UOE)

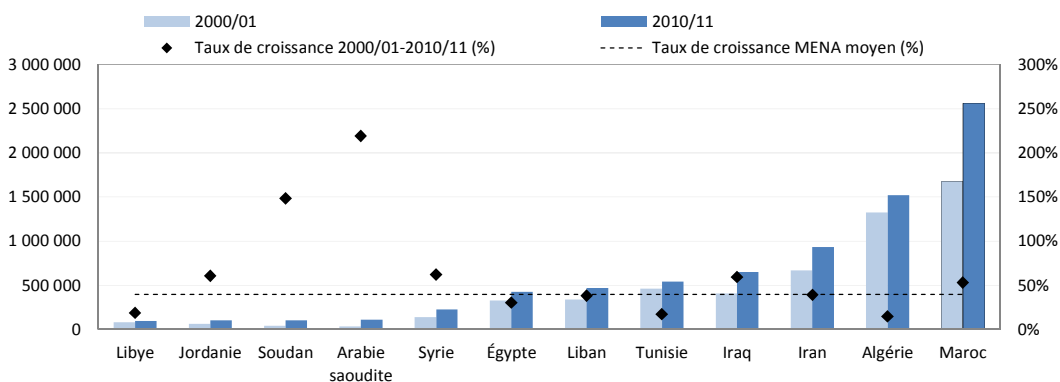
La base de données créée par l'UNESCO-OCDE-Eurostat (UOE) sur les statistiques en matière d'éducation est compilée à partir de sources administratives nationales, publiées par le ministère de l'Éducation ou l'Office national des statistiques du pays. Afin d'évaluer la mobilité des étudiants, une distinction est faite entre les étudiants étrangers résidents, c'est-à-dire qui résident dans le pays en raison d'une immigration antérieure de leur fait ou de leurs parents – et les étudiants étrangers non résidents, c'est-à-dire qui sont venus dans le pays expressément pour y poursuivre leurs études. On entend par « étudiants en mobilité internationale » les étudiants dont la résidence permanente se situe en dehors du pays en question, et les données sur les étudiants n'ayant pas la nationalité du pays ne sont utilisées que lorsque les informations sur les étudiants étrangers non résidents ne sont pas disponibles. Les données sur les étudiants en mobilité internationale ne sont disponibles que depuis 2004.

Le Maroc est le principal pays d'origine des émigrés de la région MENA

Au sein de la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord (MENA), le Maroc a été de loin le principal pays d'origine des émigrés dans les pays de l'OCDE en 2010/11 (voir graphique 1.2). Les émigrés marocains ont représenté un tiers des 8 millions d'émigrés provenant de la région MENA en 2010/11 (voir OCDE, 2015a). Les Marocains étaient déjà majoritaires parmi les émigrés issus de la région MENA en 2000/01, mais le groupe des Algériens atteignait un effectif comparable (1.3 million de personnes). Entre 2000/01 et 2010/11, le groupe des émigrés marocains a toutefois connu un taux de croissance supérieur à la moyenne du taux de croissance correspondant à la région MENA (qui est de 40 %) tandis que le groupe des émigrés algériens n'a augmenté que de 15 %, donnant ainsi lieu à un écart important entre les deux groupes en 2010/11. Les populations émigrées en provenance de tous les principaux pays d'origine de la région MENA ont augmenté, à des taux de croissance parfois plus rapides que ceux observés pour les émigrés marocains. Mais l'effectif de ces populations émigrées est resté bien en deçà de celui du groupe des émigrés marocains.

Graphique 1.2. Principaux pays MENA d'origine de la population émigrée vivant dans la zone OCDE, 2000/01 et 2010/11

Population émigrée totale âgée de 15 ans et plus (échelle de gauche), croissance sur la période 2000/01-2010/11, en pourcentages (échelle de droite)

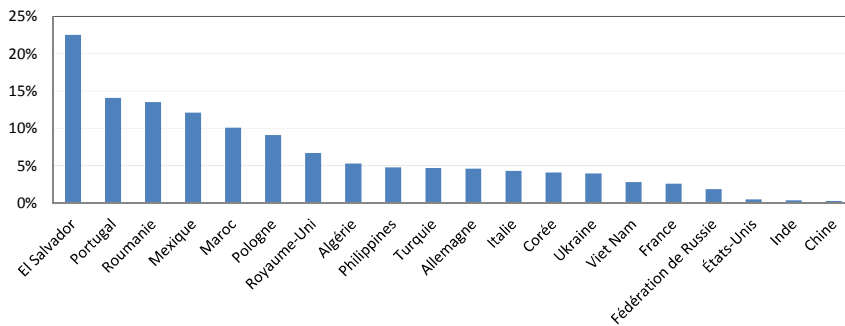


Note : Le taux de croissance MENA moyen est basé sur les données présentées pour la région MENA dans OCDE (2015), *Resserrer les liens avec les diasporas : Panorama des compétences des migrants 2015*.

Source : Base de données sur les immigrants dans les pays de l'OCDE (DIOC) 2000/01 et 2010/11, www.oecd.org/fr/els/mig/dioc.htm.

Le nombre d'émigrés marocains est également important au regard de la population interne du Maroc et de l'économie du pays. En 2010/11, les émigrés représentaient 10 % de la population totale (voir graphique 1.3). Ce taux d'émigration était le double par rapport au voisin algérien (5 %). Parmi les principaux pays d'origine, seuls le Salvador (23 %), le Portugal (14 %), la Roumanie (14 %) et le Mexique (12 %) ont enregistré des taux d'émigration plus élevés que le Maroc. Si l'on compare avec 2000/01, le taux d'émigration du Maroc avait gagné 2 points de pourcentage (voir les chiffres concernant le Maroc dans OCDE, 2015a).

Graphique 1.3. Taux d'émigration pour les principaux pays d'émigration vers la zone OCDE, 2010/11



Note : Le taux d'émigration est défini comme le nombre de personnes nées dans le pays et qui vivent à l'étranger divisé par le nombre total de personnes nées dans le pays, où qu'elles résident.

Source : OCDE (2015a), *Resserrer les liens avec les diasporas : panorama des compétences des migrants 2015*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264239845-en>.

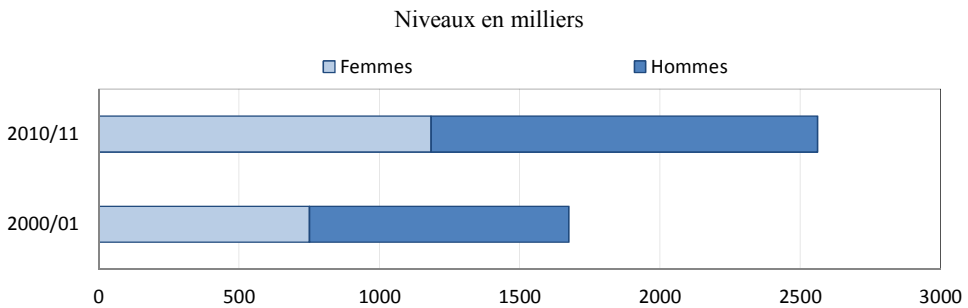
La composition démographique des émigrés a peu changé durant la dernière décennie

Les émigrés marocains dans la zone OCDE en 2010/11 comprenaient sensiblement plus d'hommes (1.4 million) que de femmes (1.2 million), comme le montre le graphique 1.4. En 2000/01, on dénombrait 750 000 femmes et 920 000 hommes. La proportion des femmes a donc légèrement augmenté, passant de presque 45 % en 2000/01 à un peu plus de 46 % en 2010/11. Cela signifie que les femmes ont contribué beaucoup plus que les hommes à la hausse globale du nombre d'émigrés marocains : le nombre de femmes a augmenté de 58 % entre 2000/01 et 2010/11, tandis que le nombre d'hommes n'a augmenté que de 49 %.

La part des femmes parmi les émigrés marocains est néanmoins restée faible par rapport aux émigrés des principaux autres pays d'origine (voir

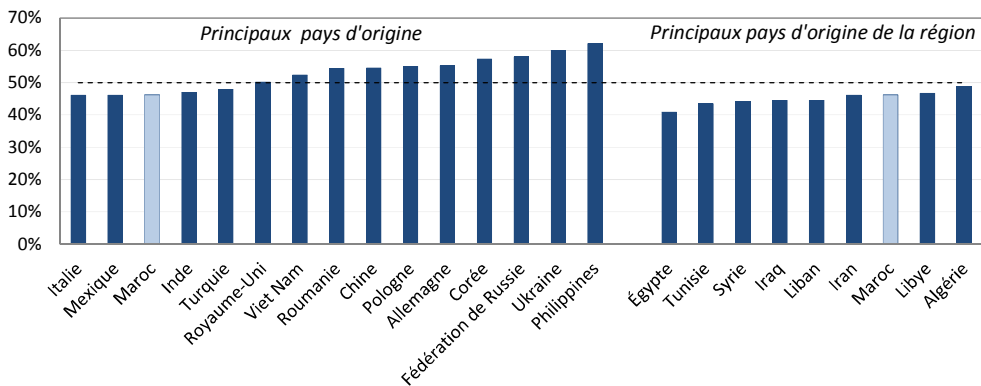
graphique 1.5). La proportion de femmes était équivalente à celle des hommes chez les émigrés provenant du Mexique, d'Italie et d'Inde, mais bien supérieure pour la plupart des principaux pays d'origine, atteignant même 60 % et plus dans le cas de l'Ukraine et des Philippines. Parmi les émigrés issus des principaux pays de la région MENA, la part des femmes était aussi faible que chez les émigrés marocains, comme le montre également le graphique 1.5. Dans les pays voisins tels que le Mali et la Mauritanie, les femmes ne représentaient respectivement que 36 % et 26 % des émigrés (voir le tableau 1.A1.2 en annexe).

Graphique 1.4. Composition par sexe de la population émigrée marocaine vivant dans les pays de l'OCDE, 2000/01 et 2010/11



Source : Base de données sur les immigrés dans les pays de l'OCDE (DIOC) 2000/01 et 2010/11, www.oecd.org/fr/els/mig/dioc.htm.

Graphique 1.5. Part de femmes parmi les émigrés en provenance des principaux pays d'origine et des principaux pays d'origine de la région, 2010/11



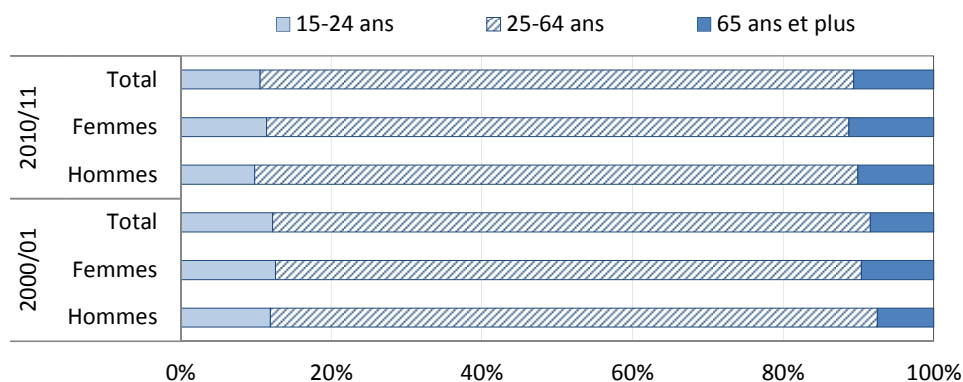
Source : Base de données sur les immigrés dans les pays de l'OCDE (DIOC) 2010/11, www.oecd.org/fr/els/mig/dioc.htm.

Neuf émigrés marocains sur dix sont en âge de travailler

Les émigrés marocains en âge de travailler (c'est-à-dire âgés de 15 à 64 ans) sont plus à même de jouer un rôle économique pour le développement du Maroc, parce qu'ils sont disponibles pour occuper un emploi au Maroc, ou parce qu'ils ont acquis des compétences et des réseaux dans le cadre de leurs activités économiques actuelles. En 2010/11, presque 90 % des émigrés marocains adultes dans la zone OCDE étaient en âge de travailler, comme le montre le graphique 1.6. La tranche des 15-24 ans représentait à elle seule 11 % du total, tandis que ceux âgés de 25 à 64 ans représentaient 79 %. Une grande partie des individus du premier groupe étant susceptible d'être encore scolarisée, la deuxième tranche d'âge est considérée comme celle de l'âge d'activité professionnelle maximale. Au sein du groupe d'âge d'activité professionnelle maximale, les plus jeunes dominent l'effectif : les tranches d'âge 25-34 ans et 35-44 ans représentaient respectivement 22 % et 24 % des émigrés marocains, tandis que les tranches d'âge 45-55 ans et 55-64 ans représentaient respectivement 19 % et 14 %.

Graphique 1.6. Distribution par âge des émigrés marocains vivant dans les pays de l'OCDE, 2000/01 et 2010/11

Distribution en pourcentages



Note : Les effectifs ne comprennent pas les émigrés marocains âgés de moins de 15 ans.

Source : Base de données sur les immigrants dans les pays de l'OCDE (DIOC) 2000/01 et 2010/11, www.oecd.org/fr/els/mig/dioc.htm.

Malgré la prédominance des plus jeunes, le graphique 1.6 fait également état d'un processus de vieillissement qui a affecté les émigrés marocains entre 2000/01 et 2010/11. La part des 15-24 ans a légèrement baissé au cours de cette période, passant de plus de 12 % à moins de 11 %. La part des émigrés marocains en âge de travailler a également diminué : en 2000/01, elle approchait les 92 %. La part des émigrés marocains âgés de 65 ans et plus a augmenté en conséquence, passant de 8 % à près de 11 %. Ce processus de vieillissement a été plus prononcé chez les hommes, dont la part des plus de 65 ans a davantage augmenté que chez les femmes, et la part des 15-24 ans davantage baissé. Si l'on compare par rapport aux émigrés issus des autres principaux pays d'origine, ou de pays d'origine de la région MENA, la répartition par classe d'âge des émigrés marocains ne semble pas extrême (voir le tableau 1.A1.2 et le tableau 1.A1.3 en annexe).

Les femmes et les jeunes plus nombreux parmi les émigrés récents

Les émigrés qui sont arrivés dans leur pays d'accueil au cours des cinq dernières années peuvent être considérés comme des émigrés récents. Cela reflète les vagues de migration plus récentes, qui sont souvent plus mobiles que les émigrés installés, ne restant que quelques années avant de rentrer ou de repartir ailleurs. Chez les émigrés marocains, 16 % étaient des émigrés récents en 2010/11, soit la même proportion qu'en 2000/01 (d'après les données DIOC). La proportion des émigrés récents est équivalente pour la plupart des pays d'origine de la région MENA (voir le tableau 1.A1.3 en annexe).

Des informations plus détaillées sur les émigrés marocains récents sont disponibles pour les pays de l'Union européenne et reposent sur l'EFT UE (voir l'encadré 1.2 pour la description). Ces données indiquent que la proportion des émigrés récents parmi les émigrés marocains dans les pays de l'Union européenne a chuté de 14 % en 2010 à 9 % en 2014, en partie du fait que beaucoup moins d'émigrés marocains ont été dénombrés comme émigrés récents en Espagne (45 000 en 2014, contre presque 150 000 en 2010). Les femmes sont plus nombreuses parmi les émigrés récents que parmi les émigrés installés : en 2014, 54 % des émigrés marocains récents dans les pays de l'UE étaient des femmes, contre 47 % parmi les émigrés installés. Le chapitre 2 explique que les femmes mariées étaient particulièrement nombreuses dans les flux de migration entre le Maroc et les pays de l'UE en 2012. Les émigrés marocains récents vers les pays de l'UE ont également tendance à être plus jeunes que les émigrés installés : selon les mêmes données pour 2014, 28 % des émigrés récents étaient âgés de 15 à 24 ans contre seulement 8 % des émigrés installés. Les deux tiers des émigrés récents avaient moins de 35 ans, contre seulement 28 % des émigrés établis. Ces résultats découlent en partie du nombre élevé de jeunes ayant

récemment émigré en Espagne et en Italie (en total, 65 000 personnes dans la tranche d'âge 15-34 en 2014), mais on observe fréquemment que les plus jeunes sont plus mobiles que leurs aînés et sont surreprésentés parmi les émigrés récents.

La répartition entre les pays de destination

La presque totalité des émigrés marocains (98 %) observés dans la zone OCDE en 2010/11 résidaient dans seulement dix pays (voir le tableau 1.1). La France abritait à elle seule un tiers des émigrés marocains de l'OCDE : comptant 860 000 personnes, l'effectif des émigrés marocains en France était considérablement plus élevé que dans tous les autres pays. Un grand nombre de Marocains résidaient aussi en Espagne (640 000) et en Italie (320 000). Ces trois pays accueillent conjointement plus de 70 % des émigrés marocains de la zone OCDE. La plupart des autres (19 %) résident dans trois pays : Belgique (180 000 émigrés marocains), Pays-Bas (150 000) et Israël (140 000). L'Allemagne, les États-Unis, le Canada et le Royaume-Uni comptaient chacun entre 20 000 et 90 000 émigrés marocains en 2010/11. Dans la mesure où les données disponibles le permettent, le tableau 1.A1.4 en annexe indique le nombre d'émigrés marocains dans les différents pays de l'OCDE, en ajoutant d'autres pays de destination importants : Suisse (12 000 émigrés marocains), Suède (6 000), Danemark et Norvège (environ 5 000 chacun).

Tableau 1.1. Principaux pays de destination pour les émigrés marocains âgés de 15 ans et plus, 2010/11 et 2000/01

	2010/11			2000/01		
	Total (milliers)	% de tous les émigrés marocains	% récents (≤ 5 ans)	Total (milliers)	% de tous les émigrés marocains	% récents (≤ 5 ans)
France	858.2	33.5	7.3	686.3	41.0	4.4
Espagne	643.4	25.1	25.2	278.5	16.6	38.6
Italie	321.4	12.5	23.8	137.7	8.2	34.0
Belgique	184.3	7.2	25.5	113.7	6.8	20.1
Pays-Bas	151.7	5.9	6.1	132.0	7.9	7.8
Israël	137.7	5.4	0.5	169.8	10.1	
Allemagne	87.9	3.4	10.7	52.8	3.2	0.0
États-Unis	63.6	2.5	16.3	38.7	2.3	32.9
Canada	52.3	2.0	31.8	24.4	1.5	23.3
Royaume-Uni	21.3	0.8	22.5	11.9	0.7	

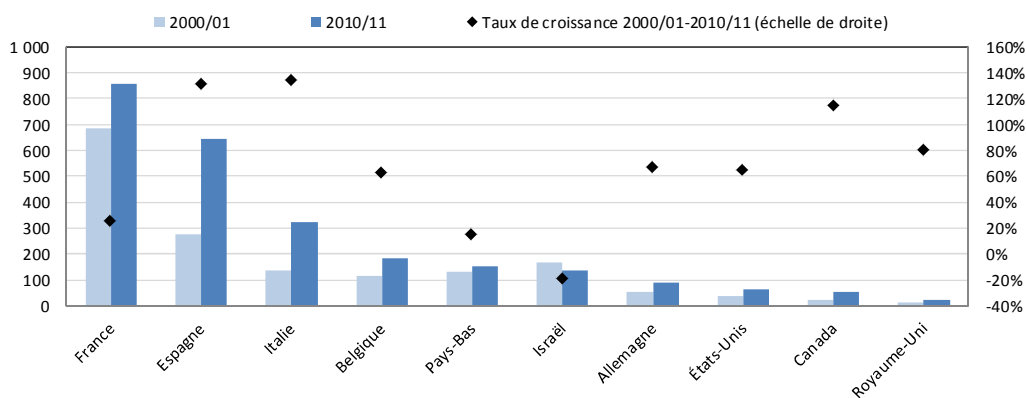
Note : En 2000/01, l'information sur les émigrés récents est indisponible pour Israël et le Royaume-Uni.

Source : Base de données sur les immigrants dans les pays de l'OCDE (DIOC) 2000/01 et 2010/11, www.oecd.org/fr/els/mig/dioc.htm.

Le graphique 1.7 décrit l'évolution du nombre d'émigrés marocains dans les principaux pays de destination entre 2000/01 et 2010/11. L'effectif a considérablement augmenté dans la plupart de ces pays, notamment en Espagne et en Italie, où la population marocaine émigrée déjà importante a plus que doublé pendant cette période. En valeur absolue, l'Espagne comptait 360 000 émigrés marocains supplémentaires et l'Italie 180 000. Une hausse d'ampleur similaire (170 000) a été observée en France. La France accueillait déjà 690 000 émigrés marocains en 2000/01 (ce qui représentait déjà 41 % de la zone OCDE), la hausse observée correspond donc à une augmentation d'un quart. Seule Israël a connu une diminution du nombre d'émigrés marocains, reflétant le fait que l'émigration vers Israël a surtout consisté en une vague importante il y a quelques décennies (voir l'encadré 1.3). Des taux de croissance élevés mais associés à une hausse limitée de l'effectif absolu ont été observés en Belgique, en Allemagne, aux États-Unis, au Canada et au Royaume-Uni. Dans le cas du Canada, le taux de croissance a atteint 114 %, ce qui témoigne essentiellement de la forte croissance de l'émigration vers la province francophone de Québec (voir de Haas, 2007). Les résultats obtenus par Aparicio-Fenoll et Kuehn (2016) soulignent plus généralement l'importance de la connaissance de la langue pour le choix du pays de destination.

Graphique 1.7. Principaux pays de destination des émigrés marocains dans la zone OCDE, 2000/01 et 2010/11

Population émigrée marocaine âgée de 15 ans et plus en milliers (échelle de gauche) ; évolution sur la période 2000/01-2010/11 en pourcentages (échelle de droite)



Source : Base de données sur les immigrants dans les pays de l'OCDE (DIOC) 2000/01 et 2010/11, www.oecd.org/fr/els/mig/dioc.htm.

La forte augmentation du nombre d'émigrés marocains en Espagne est liée à plusieurs facteurs. La croissance solide de secteurs à forte intensité de main-d'œuvre, comme la construction, l'agriculture et les services domestiques, a attiré des migrants à la recherche de travail, surtout en provenance du Maroc voisin, où les revenus sont bien inférieurs et le taux de chômage élevé (voir OCDE, 2003 ; et Izquierdo Escribano, 2008). Grâce à cette demande de main-d'œuvre et à l'existence d'une importante économie souterraine, même les travailleurs peu qualifiés ont pu trouver un emploi sans trop de difficultés (voir OCDE, 2003). Les chiffres de l'enquête sur la population active de l'Espagne en 2005 (cités par Izquierdo Escribano, 2006) indiquent que 44 % des ressortissants marocains travaillant en Espagne occupaient un emploi non qualifié, 28 % travaillaient dans le commerce et l'industrie et 11 % dans les services. Par ailleurs, la même étude indiquait que 82 000 étudiants marocains étaient inscrits en Espagne pour l'année universitaire 2005/06.

Encadré 1.3. L'émigration du Maroc vers Israël

Alors que 250 000 Juifs vivaient au Maroc en 1948, 220 000 d'entre eux avaient émigré en Israël en 1964, d'après Laskier (1989). L'immigration vers Israël des Juifs et de leur famille avait été encouragée par la « Loi du retour », qui leur donnait droit à la nationalité israélienne à leur arrivée (voir OCDE, 2011). Leur émigration vers Israël a démarré après 1945. Lorsque la lutte croissante contre le pouvoir colonial français s'est amplifiée en 1954 et a commencé à affecter les communautés juives, le nombre de Juifs émigrés est passé d'environ 8 000 en 1954 à 25 000 en 1955 puis 36 000 en 1956, l'année de l'indépendance du Maroc (voir Laskier, 1989). Les Juifs ont massivement émigré vers Israël au cours des années 60, soit un flux d'environ 100 000 personnes uniquement entre 1961 et 1964 (voir Trevisan Semi, 2010). Au début des années 60, le Maroc était par conséquent l'un des principaux pays d'origine de l'immigration en Israël (voir OCDE, 2011).

Ce passé d'immigration marocaine en Israël est tout à fait visible dans les données de l'enquête Gallup (voir l'encadré 1.2 pour une description). Plus de 120 émigrés marocains ont été interrogés en Israël entre novembre 2010 et octobre 2014. Ils ont tous déclaré être de confession juive (cette foi étant importante pour 60 % d'entre eux). Aucun d'entre eux n'a indiqué être un émigré récent (ce qui est conforme à l'absence d'émigrés récents indiquée par le tableau 1.1). Les trois quarts sont âgés de 55 ans et plus, tandis que presque personne n'a moins de 35 ans. Plus de la moitié ne participe pas (ou plus) au marché du travail.

Les émigrés marocains en Israël indiquent globalement des niveaux élevés de satisfaction à l'égard de la vie : sur une échelle de 1 (le pire) à 10 (le mieux), 90 % ont évalué leur vie actuelle à 6 ou plus, et 61 % sont satisfaits de la liberté de faire ce qu'ils souhaitent de leur vie. Van Oudenhoven et Eisses (1998) estiment que le fait de partager la même foi a relativement facilité l'acceptation des émigrés marocains par la majorité de la société en Israël. Parallèlement, aucun élément de l'enquête mondiale Gallup ne laisse penser que les émigrés marocains en Israël ont maintenu un lien social avec leur pays de naissance ou ont l'intention d'y retourner. Trevisan Semi (2010) relève toutefois des indices attestant qu'un lien émotionnel demeure et que nombre d'entre eux s'intéressent à leur histoire familiale en tant que touristes.

Certains facteurs analogues ont joué un rôle dans la progression importante du nombre d'émigrés marocains en Italie. Outre la relative proximité géographique, un grand nombre d'émigrés a pu au fil des années entrer en Italie et trouver du travail, avec ou sans autorisation légale (voir OCDE, 2005). Sur les 200 000 ressortissants marocains travaillant en Italie en 2008, 49 % travaillaient dans l'industrie, 43 % dans les services et 7 % dans l'agriculture (voir CENSIS, 2008). Le nombre de ressortissants marocains travaillant à leur compte est passé de 25 000 en 2007 à 53 000 en 2011, et un grand nombre d'entre eux avaient une activité commerciale et de réparation (voir CENSIS, 2007 et 2011). La situation sur le marché du travail des émigrés marocains, y compris en Espagne et en Italie, est abordée en détail au chapitre 4 de cette étude. Au fil des années, les décideurs italiens ont mis en place une série de régularisations, qui ont également bénéficié à un grand nombre d'émigrés marocains (voir OCDE, 2005).

Les augmentations rapides du nombre d'émigrés marocains se traduisent souvent aussi par une proportion élevée d'émigrés récents (c'est-à-dire arrivés depuis moins de cinq ans), comme le montre le tableau 1.1. En Italie et en Espagne, environ un quart d'entre eux étaient des émigrés récents en 2010/11. Une proportion équivalente d'émigrés récents au Royaume-Uni et une proportion de 32 % au Canada témoignent d'une nouvelle dynamique de l'émigration marocaine vers ces pays – en 2000/01, il n'y avait quasiment pas d'émigrés marocains dans ces pays. La proportion élevée d'émigrés récents en Belgique contribue à expliquer pourquoi sensiblement plus d'émigrés marocains y résidaient qu'aux Pays-Bas en 2010/11, alors que ces deux pays accueillent un nombre équivalent d'émigrés marocains en 2000/01.

Dans certains pays de destination, le nombre d'émigrés marocains était suffisamment élevé pour constituer dans ces pays une part importante de la population totale née à l'étranger (voir le tableau 1.A1.4 en annexe). En France, en Espagne et en Belgique, 13 % de la population née à l'étranger en 2010/11 était née au Maroc. Aux Pays-Bas, les émigrés marocains représentaient 10 % de la population née à l'étranger contre seulement 8 % et 7 % en Israël et en Italie. Dans tous les autres pays de destination, les émigrés marocains ne représentaient pas plus de 1 % de la population née à l'étranger. Lorsque suffisamment d'émigrés en provenance d'un même pays arrivent régulièrement, une communauté d'expatriés peut commencer à jouer un rôle. Ces communautés aident les émigrés en fournissant des biens et des services connus dans le pays d'origine, mais elles peuvent ralentir l'acquisition de la langue du pays d'accueil et, de manière plus générale, l'intégration. Le chapitre 3 se penche sur les liens sociaux des émigrés marocains en tant qu'indicateur de leur intégration, tandis que le chapitre 4 évalue leur situation sur le plan de l'emploi.

Près de 90 % de tous les émigrés marocains dans l'OCDE résident en Europe

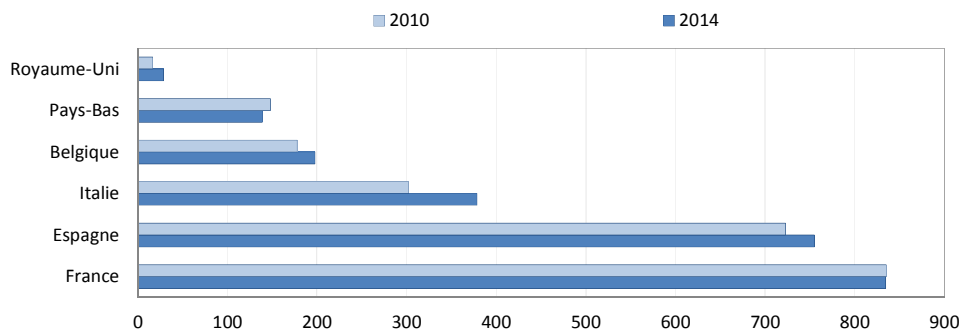
Déjà en 2000/01, les pays européens de l'OCDE accueillent l'immense majorité (86 %) des émigrés marocains, d'après les données DIOC. Alors que le nombre total des émigrés marocains dans les pays de l'OCDE hors Europe a été globalement stable entre 2000/01 et 2010/11, il a considérablement augmenté dans les pays européens de l'OCDE. En conséquence, la proportion des émigrés marocains vivant en Europe a encore augmenté pour atteindre presque 90 % (soit 2.3 millions de personnes) en 2010/11. Cette évolution n'a toutefois pas modifié l'importance des dix principaux pays de destination : ensemble, ils accueillent 98 % de tous les émigrés marocains dans l'OCDE en 2000/01 comme en 2010/11. Parmi les principaux pays de destination, ce sont les taux de croissance particulièrement élevés en Espagne et en Italie qui ont accentué le mouvement vers les pays européens de l'OCDE, puisque ces taux ont dépassé ceux observés aux États-Unis et au Canada (voir graphique 1.7). Un autre facteur a été la croissance négative enregistrée en Israël, qui est le pays de l'OCDE non européen comptant la plus grande communauté marocaine.

Pour la plupart des pays européens faisant partie des dix principales destinations, l'Enquête sur les forces de travail dans l'Union européenne (voir l'encadré 1.2) fournit des données sur l'évolution du nombre d'émigrés marocains après 2010, comme le montre le graphique 1.8. Les niveaux de 2010 qu'indique le graphique 1.8 permettent une comparaison avec les niveaux du tableau 1.1, reposant sur les données DIOC : ces derniers sont sensiblement plus élevés pour la plupart des pays, mais plutôt bas pour l'Espagne. Ces différences sont probablement dues aux différences de méthodes de collecte des données entre les enquêtes sur les forces de travail et les recensements. Bien que les niveaux dérivés de ces deux sources de données ne correspondent pas, il est probable que les hausses ou les baisses de grande ampleur se retrouvent dans les deux sources de données.

Le graphique 1.8 suggère ainsi que le nombre d'émigrés marocains en Italie a considérablement augmenté (+76 000, soit un quart) entre 2010 et 2014, tandis que l'Espagne (+32 000) et la Belgique (+20 000) n'ont enregistré qu'une faible augmentation. L'effectif a également peu augmenté en valeur absolue au Royaume-Uni (+12 000) mais il correspond à une hausse relative considérable (+73 %). En France, le nombre d'émigrés marocains semble inchangé, tandis qu'une petite diminution (-9 000) est observée aux Pays-Bas. Les pays européens qui étaient les principaux pays de destination des émigrés marocains en 2010 le sont donc restés en 2014 et ils accueillent ensemble une communauté marocaine plus importante en 2014 qu'en 2010.

Graphique 1.8. Émigrés marocains dans les principaux pays de destination européens, 2010 et 2014

Population émigrée marocaine âgée de 15 ans et plus, en milliers



Note : La source utilisée ne permet pas d'identifier le pays de naissance des enquêtés en Allemagne.

Source : Enquêtes sur les forces de travail dans l'Union européenne, 2010 et 2014.

Qui vit où ? Différences entre les pays de destination

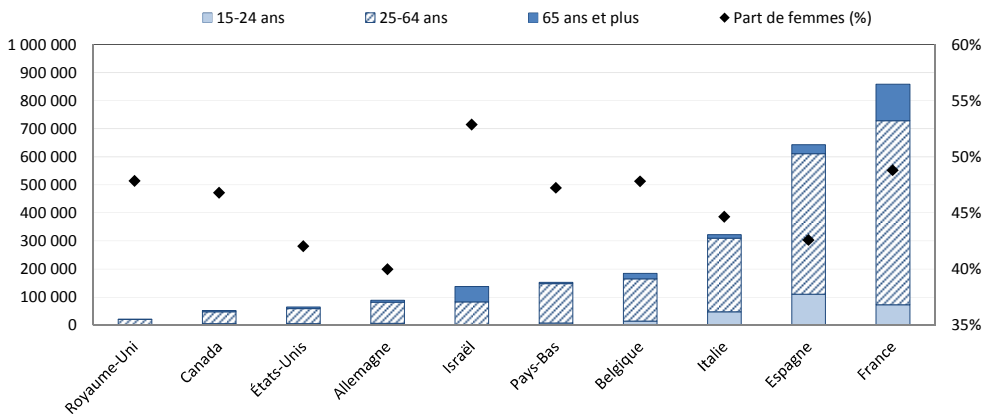
Il existe des différences notables entre les principaux pays de destination concernant la répartition des émigrés marocains par âge et par sexe (voir graphique 1.9 et tableau 1.A1.4 en annexe). Avec 53 %, la proportion des femmes en 2010/11 était la plus élevée en Italie et en Israël. Dans la plupart des pays de destination, les femmes représentaient entre 42 % et 49 % de tous les émigrés nés au Maroc. Une proportion plus faible (40 %) n'a été observée qu'en Allemagne. Même si la proportion de femmes varie, les hommes étaient majoritaires dans la quasi-totalité des principaux pays de destination.

Les émigrés marocains de la tranche d'âge 15-24 ans étaient particulièrement nombreux en Espagne et en Italie, où ils représentaient respectivement 15 % et 17 % de tous les émigrés marocains (voir graphique 1.9 et tableau 1.A1.4 en annexe). Cela découle en partie du nombre élevé d'émigrés récents en Italie et en Espagne. Respectivement 27 % et 33 % des émigrés marocains âgés de 15 à 24 ans en Italie et en Espagne étaient des émigrés récents, d'après les données de l'Enquête sur les forces de travail dans l'Union européenne de 2011. En revanche, les émigrés marocains de la tranche d'âge 15-24 ans ne représentaient que 5 % du total aux Pays-Bas (voir graphique 1.9 et tableau 1.A1.4 en annexe). En Israël, quasiment aucun des émigrés marocains ne faisait partie de cette tranche d'âge ; au contraire, la proportion des plus de 65 ans était de 40 %. La tranche d'âge des plus de 65 ans était également assez importante en

France (15 %) et en Belgique (11 %). Les émigrés marocains en âge de travailler (15 à 64 ans) constituaient l'essentiel de la communauté aux Pays-Bas (93 %), au Royaume-Uni (87 %) et en Allemagne (86 %). Le tableau 1.A1.5 en annexe présente les effectifs détaillés par tranche d'âge et révèle que les enfants (âgés de moins de 15 ans) sont relativement nombreux en Espagne, au Canada et en Italie.

Graphique 1.9. Émigrés marocains dans les principaux pays de destination par sexe et âge, 2010/11

Population émigrée marocaine âgée de 15 ans et plus (échelle de gauche);
part de femmes en pourcentages (échelle de droite)



Note : Les données correspondent à celles présentées dans les tableaux 1.A1.4 et 1.A1.5 de l'annexe.

Source : Base de données sur les immigrants dans les pays de l'OCDE (DIOC) 2010/11, www.oecd.org/fr/els/mig/dioc.htm.

Une autre approche permettant d'identifier les différences entre les pays de destination est d'examiner si le classement des pays de destination diffère selon les groupes d'émigrés marocains. Par exemple, est-ce que les femmes émigrent vers d'autres pays que les hommes ? Il ne semble pas que ce soit le cas : l'ensemble des dix principaux pays de destination en 2010/11 était le même pour les hommes et pour les femmes, selon les données DIOC, et le classement de ces dix pays était sensiblement le même.

Des différences plus prononcées apparaissent dans le classement des pays de destination entre les émigrés récents et les émigrés installés. En 2010/11, les pays comptant le plus d'émigrés marocains récents étaient l'Espagne et l'Italie, suivis de la France (selon les données DIOC). La Belgique et le Canada arrivaient respectivement en quatrième et cinquième positions.

Parmi les émigrés installés, en revanche, la France arrivait en première position, suivie de l'Espagne et de l'Italie, tandis que les Pays-Bas se plaçaient quatrième, devant la Belgique. Parallèlement, le groupe des dix principales destinations ne présentait qu'un seul pays différent entre les émigrés récents et installés : Israël ne figurait pas parmi les dix principales destinations des émigrés marocains récents, l'émigration du Maroc vers Israël ayant essentiellement eu lieu il y a plusieurs décennies (voir l'encadré 1.3). C'est la Suisse qui arrivait en dixième position dans le classement des émigrés marocains récents, avec l'accueil d'environ 4 000 personnes. D'autres tendances et développements concernant les émigrés marocains sont examinés au chapitre 2 de cette étude.

Des raisons familiales ou professionnelles pour la plupart des émigrés marocains

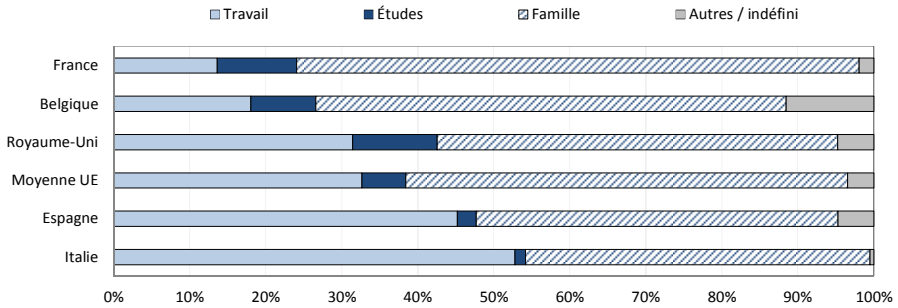
S'agissant des émigrés marocains dans l'Union européenne (hors Allemagne et Pays-Bas), le motif du départ peut être déterminé à partir du module ad hoc 2014 de l'Enquête sur les forces de travail dans l'Union européenne (voir l'encadré 1.2). Le graphique 1.10 montre le principal motif de migration donné par les émigrés marocains dans les principaux pays de destination européens et dans la globalité de l'Union européenne. Ces raisons proclamées ne correspondent pas aux filières de migration mais incluent également les réponses de ceux ayant immigré de manière irrégulière. Il convient aussi de garder à l'esprit que ces réponses n'expriment pas nécessairement les motifs ayant poussé les Marocains à émigrer vers un pays de destination donné, mais plutôt les motifs de ceux qui résidaient encore dans ce pays de destination en 2014. Les informations disponibles sur les flux migratoires vers les principaux pays de destination sont présentées au chapitre 2.

Les raisons familiales ont été les plus fréquemment invoquées, par 58 % des émigrés marocains dans l'Union européenne et par 74 % de ceux vivant en France (voir graphique 1.10). Le travail a été la deuxième raison la plus fréquente, concernant 33 % des émigrés marocains de l'Union européenne. L'Espagne et l'Italie comptent une proportion élevée de personnes ayant émigré pour raisons professionnelles (respectivement 45 % et 53 %), contre seulement 14 % en France et 18 % en Belgique. Cela traduit probablement le fait que l'émigration marocaine vers l'Espagne et l'Italie est un phénomène plus récent que vers la France et la Belgique : l'emploi est peut-être le motif initial prédominant mais les raisons familiales deviennent plus fréquentes à mesure que les premiers émigrés font venir leur famille ou fondent une famille avec un conjoint de leur pays d'origine. Les raisons déclarées par les migrants principaux (ceux qui ont pris la décision de

migrer) confirment cette impression : la presque totalité indiquent le travail comme motif dans une enquête du Haut-Commissariat au Plan (2006).

Graphique 1.10. Émigrés marocains par raison déclarée de la migration, 2014

Population émigrée marocaine âgée de 15 ans et plus



Note : Les chiffres sont basés sur la raison principale de la dernière migration avancée par les personnes nées au Maroc enquêtées dans les pays de destination respectifs. Cette information n'est pas disponible pour les Pays-Bas et l'Allemagne qui ne sont donc pas inclus dans la moyenne UE. La catégorie « famille » comprend les familles accompagnant les travailleurs, les familles migrant dans le cadre du regroupement familial et les migrations pour création d'une famille. La catégorie « autres / indéfini » comprend les raisons humanitaires.

Source : Enquêtes sur les forces de travail dans l'Union européenne, module ad hoc 2014 sur la situation des immigrants et des personnes nées de parents immigrants sur le marché du travail.

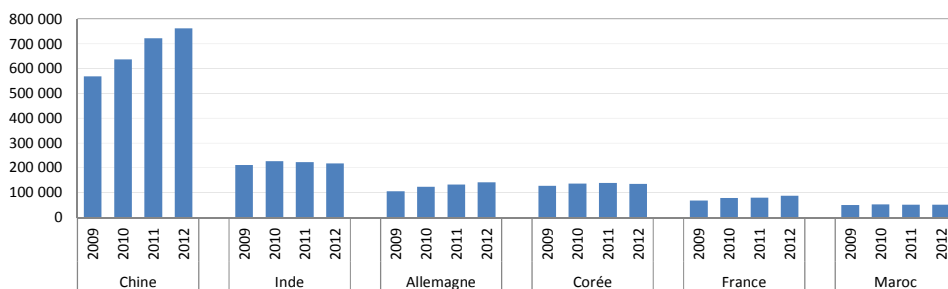
À elles deux, les raisons familiales et professionnelles concernent plus de 90% des émigrés marocains de l'Union européenne (voir graphique 1.10). Les autres raisons, y compris les raisons humanitaires et les motivations non connues, ne représentent donc qu'un faible pourcentage. Très peu de Marocains vivant en Espagne et en France invoquent des autres raisons pour expliquer leur migration, alors qu'elles représentent 12 % en Belgique. Pour une proportion non négligeable d'émigrés marocains au Royaume-Uni, en France et en Belgique (respectivement 11 %, 10 % et 9%), les études ont été le principal motif d'immigration. Dans les autres pays de l'UE, cette raison est parfois invoquée aussi et représente donc globalement 6 % des émigrés marocains dans l'Union européenne.

Le nombre d'étudiants en mobilité internationale originaires du Maroc stagne

Le nombre total d'étudiants en mobilité internationale originaires du Maroc dépassait 51 000 en 2012, comme le montre le graphique 1.11. Alors que les chiffres correspondants étaient beaucoup plus élevés pour les

cinq principaux pays d'origine des étudiants en mobilité internationale, inclus dans le graphique 1.11, le Maroc arrivait au 12^e rang en 2012, en tête de tous les pays de la région MENA à l'exception de l'Arabie saoudite (voir graphique 1.9 dans OCDE, 2015b). Le nombre d'étudiants en mobilité internationale provenant du Maroc a peu augmenté depuis 2009, où il dépassait à peine 50 000. En revanche, le nombre d'étudiants en mobilité internationale provenant de Chine, d'Allemagne et de France a considérablement augmenté sur cette période. Rapporté à la population du pays d'origine, le nombre d'étudiants en mobilité internationale du Maroc est toutefois plus élevé que pour la Chine, l'Inde ou la France.

Graphique 1.11. Nombre d'étudiants en mobilité internationale dans les pays de l'OCDE pour quelques pays d'origine, 2009-12



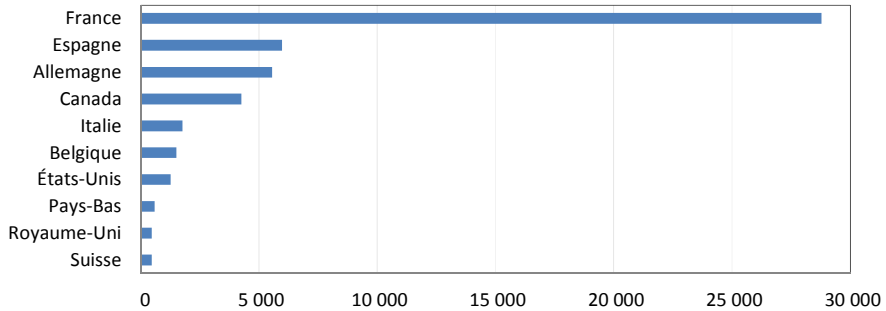
Note : Excepté le Maroc, les pays d'origine présentés sont les pays d'origine avec les plus grands effectifs d'étudiants en mobilité internationale en 2012.

Source : Tableaux C4.7 dans OCDE (2012), OCDE (2013) et OCDE (2014).

Avec près de 29 000 étudiants en 2012, c'est la France qui accueille, et de loin, le plus grand groupe d'étudiants en mobilité internationale du Maroc. Selon l'analyse de Bouoiyour et al. (2014), ils sont en premier lieu attirés par la qualité du système d'éducation supérieure en France. Viennent ensuite l'Espagne avec 6 000 étudiants, l'Allemagne avec 5 600 étudiants et le Canada avec 4 300 étudiants (voir graphique 1.12). Les mêmes données relatives aux années précédentes permettent de constater que le nombre d'étudiants en mobilité internationale du Maroc a été stable sur la période 2007-12 dans les principaux pays de destination du graphique 1.12, à l'exception d'un déclin en Allemagne (l'effectif était de 8 100 en 2007) et d'une hausse au Royaume-Uni et en Suisse. La stabilité de ces chiffres dans différents pays suggère que l'évolution de la situation au Maroc pourrait expliquer la stagnation globale du nombre d'étudiants en mobilité internationale en provenance de ce pays : cette évolution peut tout à fait avoir des effets uniformes sur les différents pays de destination, contrairement à l'évolution des situations aux pays de destination.

Graphique 1.12. Principaux pays de destination des étudiants en mobilité internationale originaires du Maroc, 2012

Ressortissants marocains inscrits (qui ne détiennent pas la nationalité du pays de destination)



Note : Dans le cas des États-Unis, les données font référence aux étudiants qui ont leur résidence habituelle hors des États-Unis (non résidents).

Source : UNESCO-OCDE-Eurostat (UOE), « Statistiques de l'OCDE sur l'éducation », <http://dx.doi.org/10.1787/edu-data-fr>.

La majorité des émigrés marocains n'ont pas la nationalité de leur pays d'accueil

Il est probable que l'immense majorité des émigrés marocains a gardé la nationalité marocaine acquise à la naissance au Maroc. Dans les données disponibles sur les différents pays, la nationalité marocaine n'est souvent enregistrée que lorsqu'un émigré n'a pas la nationalité du pays d'accueil ou – dans le cas de l'Enquête sur les forces de travail dans l'Union européenne – celle d'un autre pays de l'UE (voir l'encadré 1.2). Seules les données plus détaillées par pays de destination offrent des informations sur les nationalités multiples. Le nombre total de citoyens marocains résidant en dehors du Maroc ne peut donc pas être établi mais des conclusions peuvent être tirées au regard de la nationalité de ceux qui sont nés au Maroc.

D'après les données DIOC de 2010/11, environ un million de personnes nées au Maroc (soit 38 % de tous les émigrés marocains âgés de 15 ans et plus) avaient la nationalité de leur pays de résidence. Pour 150 000 émigrés marocains (6 %), on ignore s'ils possèdent ou non la nationalité de leur pays d'accueil. Cela comprend notamment les émigrés marocains vivant en Suisse ; la plupart de ceux vivant en Israël ont normalement acquis la nationalité israélienne à leur arrivée (voir l'encadré 1.3). Pour environ 1.4 million d'émigrés marocains (56 %), il est en revanche établi qu'ils ne possédaient pas la nationalité de leur pays d'accueil en 2010/11.

Il est fort probable que les émigrés marocains n'ayant pas la nationalité de leur pays d'accueil détiennent uniquement la nationalité marocaine. Des informations complémentaires apportées par la base de données DIOC permettent de vérifier cette hypothèse pour dix pays (Belgique, Espagne, France, Grèce, Islande, Italie, Luxembourg, Norvège, Portugal et Suède), qui accueillent au total 2 millions d'émigrés marocains en 2010/11 : 37 % des émigrés marocains vivant dans ces pays avaient la nationalité de leur pays d'accueil, 62 % semblaient avoir uniquement la nationalité marocaine et seulement 1 % ont pu être identifiés comme n'ayant ni la nationalité marocaine, ni celle du pays d'accueil.

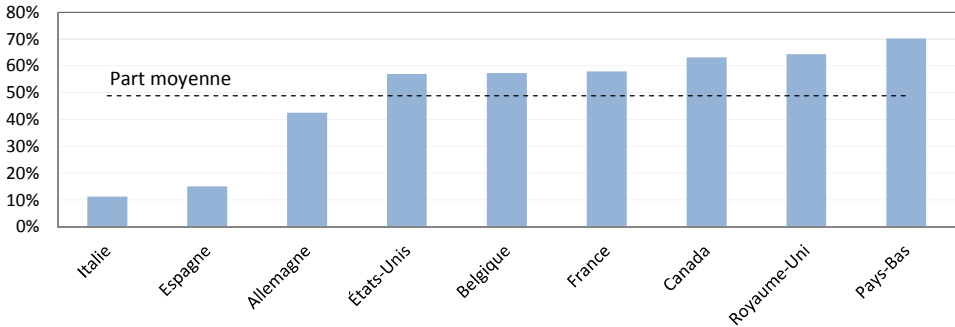
Les données de l'Enquête sur les forces de travail dans l'Union européenne confirment la conclusion que la plupart des émigrés marocains ne possèdent pas la nationalité de leur pays d'accueil et que seuls quelques-uns détiennent une autre nationalité non marocaine. D'autres éléments importants apportés par l'EFT UE concernent les ressortissants marocains vivant à l'étranger qui ne sont pas nés au Maroc (un groupe qui ne peut pas être isolé par les données DIOC). Dans les pays de l'Union européenne, ce groupe de descendants d'émigrés (de deuxième voire troisième génération) comptait 92 000 personnes en 2010 et 84 000 personnes en 2014. Étant donné la taille très restreinte de ce groupe au sein de l'UE, il est probable que le nombre de ressortissants marocains nés à l'étranger soit également faible dans la zone OCDE. En conséquence, les analyses sur les personnes nées au Maroc couvrent l'immense majorité des citoyens marocains. Les Marocains nés à l'étranger sont habituellement les enfants de personnes nées au Maroc, et plus de détails sur cette « deuxième génération » d'émigrés marocains figurent dans les sections et chapitres qui suivent.

Relativement peu d'émigrés marocains ont la nationalité espagnole ou italienne

Au sein des principaux pays de destination, la proportion d'émigrés marocains qui possédaient la nationalité de leur pays de destination en 2010/11 était très variable, allant de 11 % en Italie et 15 % en Espagne à 70 % aux Pays-Bas (voir graphique 1.13). Bien que la proportion ne soit pas disponible pour Israël, elle est certainement proche de 100 % puisque les Juifs immigrants obtiennent en général la nationalité israélienne à leur arrivée (voir l'encadré 1.3). Dans la plupart des principaux pays de destination comme la France, une nette majorité d'émigrés marocains ont acquis la nationalité du pays d'accueil. L'une des raisons expliquant leur faible proportion en Italie et en Espagne est la part élevée d'émigrés récents parmi les émigrés marocains de ces deux pays, qui fait que nombre d'entre eux ne sont pas encore éligibles à la naturalisation.

Graphique 1.13. Nationalité des principaux pays de destination pour les émigrés marocains, 2010/11

Population émigrée marocaine âgée de 15 ans et plus qui détient la nationalité du pays d'accueil, en pourcentages

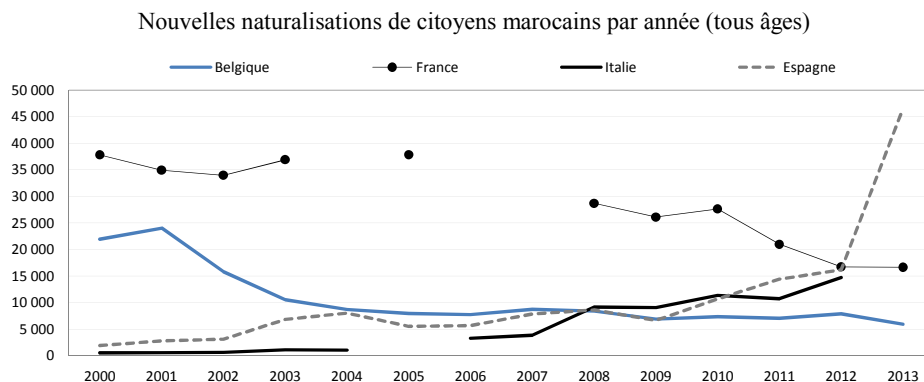


Note : L'information sur la nationalité n'est pas disponible pour Israël dans DIOC, mais étant donné la « Loi du retour » israélienne (voir encadré 1.3), il est probable que la grande majorité de la population émigrée marocaine est détentrice de la nationalité israélienne. La moyenne est une moyenne arithmétique non pondérée des neuf pays présentés.

Source : Base de données sur les immigrants dans les pays de l'OCDE (DIOC) 2010/11, www.oecd.org/fr/els/mig/dioc.htm.

Le graphique 1.14 montre toutefois que le nombre annuel de naturalisations de citoyens marocains en Italie et en Espagne augmente rapidement, d'après les données de la Base de données sur les migrations internationales (voir l'encadré 1.2 pour une description). En Italie, le nombre annuel a régulièrement augmenté, passant de 600 en 2000 à 15 000 en 2012. Après avoir connu une évolution similaire, le chiffre annuel en Espagne a brusquement augmenté entre 2012 et 2013, approchant les 47 000. En revanche, la naturalisation de ressortissants marocains en France a sensiblement diminué sur cette période, passant de 38 000 en 2000 à 17 000 en 2013. À un niveau nettement moindre, leur nombre a également été divisé par deux en Allemagne (voir le tableau 1.A1.6 pour les chiffres de tous les principaux pays de destination à l'exception d'Israël). Les naturalisations en Belgique et aux Pays-Bas ont chuté de manière encore plus marquée – de 22 000 en 2000 à 6 000 en 2013 pour la Belgique et de 13 000 à 4 000 pour les Pays-Bas. Dans les autres principaux pays de destination, les chiffres correspondants ont augmenté pendant cette période.

Graphique 1.14. Naturalisations de ressortissants marocains dans quelques pays de l'OCDE, 2000-13



Note : Les données pour la France (2004, 2006 et 2007) et pour l'Italie (2005 et 2013) ne sont pas disponibles à la date de la publication. Les données pour chaque pays de destination sauf Israël sont aussi présentées dans le tableau 1.A1.6.

Source : Base de données de l'OCDE sur les migrations internationales, <http://dx.doi.org/10.1787/data-00342-fr>.

L'importante augmentation des naturalisations de citoyens marocains en Espagne entre 2012 et 2013 reflète les importantes améliorations apportées au processus de demande de naturalisation, suite à une initiative du ministère espagnol de la Justice ayant numérisé, centralisé et rationalisé la procédure (voir Ministère espagnol de l'Emploi et de la Sécurité sociale, 2013). En 2013, un nombre important de demandes faites plusieurs années auparavant ont donc abouti. Comme d'autres groupes d'émigrés vivant en Espagne, de nombreux Marocains avaient déposé une demande dans les années antérieures, pour au moins deux raisons. Premièrement, leur effectif avait augmenté si rapidement que, après plusieurs années de séjour légal, nombre d'entre eux étaient éligibles à la naturalisation. Deuxièmement, la nationalité espagnole permettait aux Marocains de rester en Espagne dans un contexte où la hausse du chômage liée à la crise financière compliquait le renouvellement ou la modification des titres de séjour (voir CENSIS, 2011).

Les émigrés plus installés ont plus souvent la nationalité du pays d'accueil

Cette section explore en quoi les émigrés marocains ayant la nationalité de leur pays d'accueil diffèrent de ceux qui ne l'ont pas. La durée de séjour dans le pays d'accueil entraîne a priori une différence importante puisque les émigrés présents depuis plus longtemps ont eu plus de temps pour s'intégrer et être naturalisés, tandis que ceux qui n'avaient pas l'intention de suivre

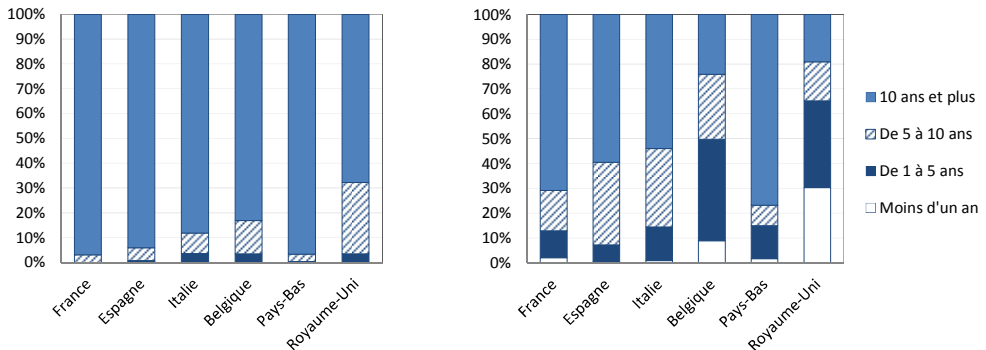
cette voie ont souvent quitté le pays. Le graphique 1.15 ne concerne que six des principaux pays de destination en Europe, pour lesquels des données sont disponibles dans l'Enquête sur les forces de travail dans l'Union européenne. Pour chacun de ces pays, une comparaison de la durée de séjour entre les émigrés marocains qui ont et qui n'ont pas la nationalité du pays d'accueil indique que les Marocains ayant la nationalité du pays d'accueil séjournent depuis plus longtemps dans le pays, c'est-à-dire qu'ils y sont mieux « installés ». Une analyse similaire réalisée sur les mêmes données montre que ceux ayant la nationalité du pays d'accueil ont tendance à être plus âgés, ce qui suggère que les émigrés marocains ont plus tendance en vieillissant à obtenir la nationalité de leur pays de résidence.

Graphique 1.15. Durée de résidence des émigrés marocains selon la nationalité dans quelques pays de l'OCDE, 2014

Population émigrée marocaine âgée de 15 ans et plus ayant une certaine durée de résidence

A. Possède la nationalité du pays d'accueil

B. N'a pas la nationalité du pays d'accueil



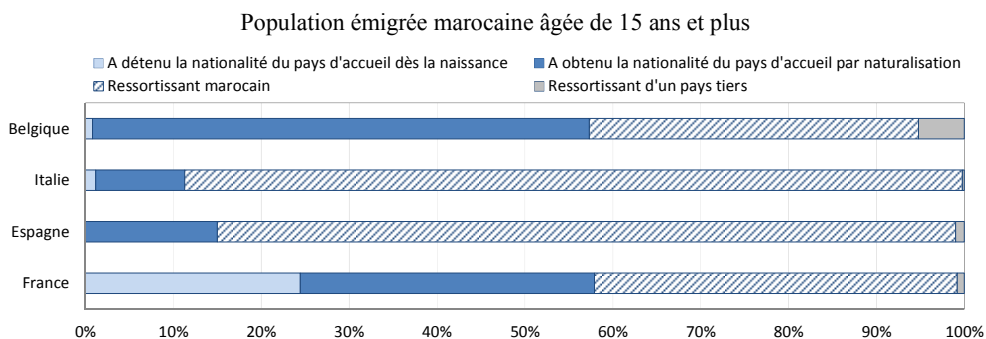
Note : L'information est disponible pour les pays présentés uniquement.

Source : Enquêtes sur les forces de travail dans l'Union européenne, 2014.

D'autres informations issues des données DIOC, bien qu'uniquement disponibles pour quatre des principaux pays de destination, donnent plus de détails sur la nationalité des émigrés marocains en 2010/11 (voir graphique 1.16). Parmi les émigrés marocains en France, un quart ont obtenu la nationalité française lors de leur naissance au Maroc : il est probable que leurs parents étaient des citoyens français, avec ou sans origine marocaine. Les proportions correspondantes étaient insignifiantes en Espagne, en Italie et en Belgique. La majorité des émigrés marocains en Belgique avaient obtenu la nationalité par naturalisation, et une part importante possédait la nationalité d'un pays tiers. Alors que les citoyens

naturalisés représentaient également un tiers environ des émigrés marocains en France, cette proportion était sensiblement inférieure en Italie et en Espagne.

Graphique 1.16. Acquisitions de la nationalité par les émigrés marocains dans quelques pays de l'OCDE, 2010/11



Note : L'information est disponible dans DIOC pour les pays présentés uniquement.

Source : Base de données sur les immigrants dans les pays de l'OCDE (DIOC) 2010/11, www.oecd.org/fr/els/mig/dioc.htm.

Enfin, il est possible de ventiler les informations du graphique 1.16 par groupe d'âge, comme le montre le graphique 1.A1.2 en annexe. Si l'on compare la répartition par âge dans chaque pays, il en ressort pour chaque pays que les ressortissants marocains ont tendance à être les plus jeunes des quatre groupes. Les émigrés marocains en France qui avaient déjà la nationalité française à leur naissance sont les plus âgés des quatre groupes – la plupart d'entre eux étaient certainement des citoyens Français ayant émigré à l'époque de l'indépendance du Maroc. Aussi bien en France qu'en Italie, ceux qui ont acquis la nationalité du pays d'accueil ou qui sont citoyens d'un pays tiers occupent une position médiane, mais ils représentent le groupe le plus âgé en Belgique. Une partie de ces différences reflètent les facteurs identifiés dans cette section (un âge plus avancé et une durée de séjour plus longue rendent l'acquisition de la nationalité du pays d'accueil plus probable) mais soulignent également les différentes politiques de naturalisation des pays de destination ainsi que des différences dans la composition démographique des émigrés marocains.

La majorité de la deuxième génération en Europe est encore jeune

Aux fins de cette étude, la deuxième génération des émigrés marocains comprend les personnes qui sont nées en dehors du Maroc mais qui ont au

moins un parent né au Maroc. Parmi les sources de données disponibles sur les différents pays, seul un module spécial de l'Enquête sur les forces de travail dans l'Union européenne donne des informations sur le pays de naissance des parents (voir l'encadré 1.2). D'après ces données, les membres de la deuxième génération dans les pays de l'UE peuvent être identifiés dans le pays de l'UE où ils résident. Leur nombre total constitue ainsi la limite inférieure du total de la deuxième génération. En 2014, il atteignait 830 000 personnes âgées de 15 ans et plus.

Parmi les émigrés marocains de deuxième génération de l'Union européenne identifiables, près de 370 000 personnes (soit 44 %) avaient leurs deux parents nés au Maroc. Pour environ 280 000 personnes (33 %), seul le père était né au Maroc ; pour 190 000 personnes (23 %), seule la mère y était née. Les deux tiers avaient entre 15 et 34 ans, tandis que 31 % avaient entre 35 et 54 ans et seulement 2 % étaient âgés de 55 ans et plus. Les données tirées du module spécial de l'EFT UE n'incluent pas les jeunes âgés de moins de 15 ans. Si on les ajoutait au total, le groupe des moins de 35 ans serait encore plus prépondérant.

L'effectif total et certaines caractéristiques de la deuxième génération peuvent être établis pour certains pays à partir des sources de données nationales correspondantes. D'après l'Enquête « Trajectoires et Origines », la deuxième génération d'émigrés marocains en France dépassait 330 000 personnes âgées de 18 à 60 ans en 2008, dont la grande majorité (73 %) avait moins de 35 ans. Elles représentaient 8 % de tous les émigrés de deuxième génération résidant en France. Environ les trois quarts de la deuxième génération d'émigrés marocains en France avaient un parent né au Maroc et un parent né en France, tandis que certains avaient un parent né en Algérie.

En conclusion, les émigrés venant du Maroc représentaient le dixième groupe d'émigrés le plus important des pays de l'OCDE en 2010/11, et le plus grand groupe d'émigrés venant d'un pays de la région MENA. Entre 2000/01 et 2010/11, leur nombre a augmenté de 890 000 personnes pour atteindre 2.6 millions. La majorité de cette augmentation s'est produite entre 2000/01 et 2005/06. La composition des émigrés marocains a changé : la proportion de femmes a légèrement augmenté jusqu'à 46 %, et un processus de vieillissement est perceptible chez les émigrés, mais encore 90 % d'entre eux sont en âge de travailler. Les pays européens de l'OCDE accueillent 90 % de tous les émigrés marocains de la zone OCDE en 2010/11, et deux tiers résidaient en France, en Espagne ou en Italie. La hausse de leur effectif était particulièrement élevée en Italie et en Espagne, en grande partie sous l'effet des émigrés récents et jeunes. Alors que la plupart des Marocains ne possèdent pas la nationalité de leur pays d'accueil, les naturalisations en Espagne et en Italie ont fortement augmenté dernièrement tandis qu'elles ont

diminué en France. L'effectif de la deuxième génération d'émigrés marocains dans l'Union européenne semble au total être proche d'un million, et la majorité d'entre eux ont encore moins de 35 ans.

Références

- Aparicio-Fenoll, A. et Z. Kuehn (2016), « Education Policies and Migration across European Countries », *IZA Discussion Paper n° 9755*, Bonn.
- Arslan, C. et al. (2014), « A New Profile of Migrants in the Aftermath of the Recent Economic Crisis », *Documents de travail de l'OCDE sur les affaires sociales, l'emploi et les migrations*, n° 160, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/5jxt2t3nnjr5-en>.
- Bouoiyour, J., A. Miftah et R. Selmi (2014), “Brain Drain or Brain Gain? The Case of Moroccan Students in France”, *MPRA Paper*, n° 56630.
- CENSIS – Centro Studi Investimenti Sociali (2011), « Immigration and Foreign Residents in Italy, 2010-2011 », Rapport SOPEMI.
- CENSIS (2008), « Immigration and Foreign Presence in Italy, 2007-2008 », Rapport SOPEMI.
- CENSIS (2007), « Immigration and Foreign Presence in Italy, 2006-2007 », Rapport SOPEMI.
- de Haas, H. (2007), « Morocco's Migration Experience: A Transitional Perspective », *International Migration*, vol. 45, pp. 39-70, <http://dx.doi.org/10.1111/j.1468-2435.2007.00419.x>.
- Dumont, J. et G. Lemaître (2005), « Counting Immigrants and Expatriates in OECD Countries: A New Perspective », *Documents de travail de l'OCDE sur les affaires sociales, l'emploi et les migrations*, n° 25, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/521408252125>.
- Haut-Commissariat au Plan (2006), *La réinsertion des migrants de retour au Maroc : analyse des résultats de l'Enquête sur la Migration de Retour des Marocains Résidant à l'Étranger de 2003-2004*, Centre d'études et de recherches démographiques (CERED), Rabat, http://www.hcp.ma/downloads/Demographie-La-reinsertion-des-migrants-de-retour-au-Maroc-analyse-des-resultats-de-l-enquete-sur-la-migration-de-retour_t13080.html.
- Izquierdo Escribano, A. (2008), « Immigration in Spain: SOPEMI 2007 », Rapport SOPEMI pour l'Espagne 2007.

- Izquierdo Escribano, A. (2006), « Immigration in Spain in 2006: Caught Between Normalisation and the Arrival of Cayucos », Rapport SOPEMI pour l'Espagne 2006.
- Laskier, M.M. (1989), « Jewish Emigration From Morocco to Israel: Government Policies and the Position of International Jewish Organizations, 1949–56 », *Middle Eastern Studies*, vol. 25, pp. 323-362.
- Ministère espagnol de l'Emploi et de la Sécurité sociale (2013): « OECD Expert Group on Migration. Spanish Report 2013 ».
- OCDE (2015a), *Resserrer les liens avec les diasporas : panorama des compétences des migrants 2015*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264239845-en>.
- OCDE (2015b), « Tendances récentes des migrations internationales – Flux et politiques », *Perspectives des migrations internationales 2015*, Éditions OCDE, Paris, http://dx.doi.org/10.1787/migr_outlook-2015-4-fr.
- OCDE (2014), *Regards sur l'éducation 2014 : Les indicateurs de l'OCDE*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/eag-2014-fr>.
- OCDE (2013), *Regards sur l'éducation 2013 : Les indicateurs de l'OCDE*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/eag-2013-fr>.
- OCDE (2012), *Regards sur l'éducation 2012 : Les indicateurs de l'OCDE*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/eag-2012-fr>.
- OCDE (2011), « Les migrations internationales en Israël et leur impact », in *Perspectives des migrations internationales 2011*, Éditions OCDE, Paris, http://dx.doi.org/10.1787/migr_outlook-2011-9-fr.
- OCDE (2005), « L'incidence économique des migrations », in *Études économiques de l'OCDE : Italie 2005*, Éditions OCDE, Paris, http://dx.doi.org/10.1787/eco_surveys-ita-2005-6-fr.
- OCDE (2003), « L'impact économique des migrations », in *Études économiques de l'OCDE : Espagne 2003*, Éditions OCDE, Paris, http://dx.doi.org/10.1787/eco_surveys-esp-2003-6-fr.
- Trevisan Semi, E. (2010), « Double Trauma and Manifold Narratives: Jews' and Muslims' Representations of the Departure of Moroccan Jews in the 1950s and 1960s », *Journal of Modern Jewish Studies*, vol. 9, pp. 107-125, <http://dx.doi.org/10.1080/14725880903549319>.
- van Oudenhoven, J.P. et A.-M. Eisses (1998), « Integration and Assimilation of Moroccan Immigrants in Israel and the Netherlands », *International Journal of Intercultural Relations*, vol. 22, pp. 293-307.

Références des bases de données

Base de données sur les immigrés dans les pays de l'OCDE et dans les pays non OCDE (DIOC 2010/11), www.oecd.org/fr/els/mig/dioc.htm.

Base de données sur les immigrés dans les pays de l'OCDE et dans les pays non OCDE (DIOC 2000/01), www.oecd.org/fr/els/mig/dioc.htm.

Base de données sur les migrations internationales,
<http://dx.doi.org/10.1787/data-00342-fr>.

Enquête mondiale Gallup, <http://www.oecd.org/std/43017172.pdf>.

Enquête « Trajectoires et Origines » (Institut national d'études démographiques et Institut national de la statistique et des études économiques), <http://teo.site.ined.fr>.

Enquêtes sur les forces de travail dans l'Union européenne (Eurostat),
<http://ec.europa.eu/eurostat/web/lfs/overview>.

Enquêtes sur les forces de travail dans l'Union européenne (Eurostat), module ad hoc 2014 sur la situation des immigrés et des personnes nées de parents immigrés sur le marché du travail,
http://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php/EU_labour_force_survey_-_ad_hoc_modules.

UNESCO-OCDE-Eurostat (UOE), Statistiques de l'OCDE sur l'éducation,
<http://dx.doi.org/10.1787/edu-data-fr>.

Annexe 1.A1

Graphiques et tableaux supplémentaires

Tableau 1.A1.1. Termes et définitions

	Définitions
Faible niveau d'éducation	Niveau d'éducation faible selon la classification internationale type de l'éducation 1997 (CITE 0/1/2)
Niveau d'éducation moyen	Niveau d'éducation moyen selon la classification internationale type de l'éducation 1997 (CITE 3/4)
Diplômés du supérieur/ niveau d'éducation élevé	Niveau d'éducation tertiaire selon classification internationale type de l'éducation 1997 (CITE 5/6)
Taux d'émigration	Part de la population née dans le pays qui réside à l'étranger
Taux d'émigration des diplômés du supérieur	Le taux d'émigration des diplômés du supérieur est calculé suivant la même formule en se basant sur les diplômés du supérieur uniquement
Émigré récent	Personne née à l'étranger qui réside depuis au plus cinq ans dans le pays de destination
Émigré marocain de deuxième génération	Personne née en dehors du Maroc mais qui a au moins un parent né au Maroc
Immigré	Personne née à l'étranger, de nationalité autre que marocaine, résidant au Maroc, dont la résidence passée se trouvait à l'étranger
Émigré marocain de retour	Personne de nationalité marocaine, résidant au Maroc, dont la résidence passée se trouvait à l'étranger
Population en âge de travailler	Population entre 15 et 64 ans
Taux d'emploi	Le nombre d'actifs occupés rapporté à l'ensemble de la population en âge de travailler
Taux de chômage	Le nombre de personnes au chômage en pourcentage de la population active (c'est-à-dire les chômeurs et les personnes ayant un emploi)
Taux d'activité / taux de participation	Le nombre d'actifs (c'est à dire les chômeurs et les personnes ayant un emploi) rapporté à l'ensemble de la population en âge de travailler
Professions hautement qualifiées	Les professions de dirigeants et cadres supérieurs, professions intellectuelles et scientifiques et les professions intermédiaires des sciences physiques et techniques sont considérées comme des professions hautement qualifiées
Diplômés du supérieur dans des professions faiblement ou moyennement qualifiées	Pourcentage de personnes en emploi diplômées du supérieur qui exercent des professions qui ne sont pas considérées comme hautement qualifiées

Tableau 1.A1.2. Composition des populations émigrées dans la zone OCDE, principaux pays d'origine, 2010/11

	Total en 2010/11		En 2010/11, pourcentage de la population émigrée qui était...					Total en 2000/01		
	Milliers	% de tous les immigrants dans la zone OCDE	Récents (≤5 ans)	Femmes	15-24 ans	25-64 ans	Diplômés du supérieur	Niveau d'éducation intermédiaire	Milliers	% de tous les immigrants dans la zone OCDE
Mexique	11 319.7	11.2	7.8	46.1	15.4	78.4	7.8	33.4	8 330.8	11.4
Royaume-Uni	3 694.2	3.6	11.3	50.2	6.4	66.0	39.8	37.3	3 257.9	4.5
Chine	3 628.1	3.6	21.2	54.6	18.5	69.2	42.2	27.8	2 071.2	2.8
Inde	3 610.7	3.6	24.8	47.0	9.8	78.6	62.0	19.2	1 971.3	2.7
Allemagne	3 401.4	3.4	14.5	55.3	11.1	68.0	35.7	42.7	3 148.5	4.3
Pologne	3 264.0	3.2	24.3	55.0	8.6	77.3	30.6	45.7	2 184.9	3.0
Philippines	3 011.3	3.0	16.3	62.1	9.7	78.4	51.3	33.8	1 938.5	2.7
Roumanie	2 682.5	2.6	28.6	54.4	13.5	75.4	20.7	45.8	1 125.2	1.5
Turquie	2 619.8	2.6	7.0	48.0	6.9	82.2	10.1	24.4	2 113.5	2.9
Maroc	2 562.4	2.5	16.0	46.2	10.6	78.8	16.6	24.2	1 674.9	2.3
Italie	2 259.0	2.2	7.9	46.1	3.4	58.1	18.9	29.7	2 363.9	3.2
Fédération de Russie	2 257.4	2.2	8.7	57.9	14.6	69.8	37.1	38.2	1 789.1	2.5
Viet Nam	1 937.2	1.9	7.6	52.4	8.2	80.8	27.8	37.0	1 518.2	2.1
Corée	1 770.8	1.7	13.9	57.3	13.5	73.2	45.7	36.3	1 446.6	2.0
Ukraine	1 633.1	1.6	12.1	60.0	11.2	61.8	39.7	34.7	1 022.8	1.4

Source : Base de données sur les immigrants dans les pays de l'OCDE (DIOC) 2000/01 et 2010/11, www.oecd.org/fr/els/mig/dioc.htm.

Tableau 1.A1.3. Composition des populations émigrées dans la zone OCDE, principaux pays d'origine de la région du MENA, 2010/11

	Total en 2010/11		En 2010/11, pourcentage de la population émigrée qui était...					Total en 2000/01		
	Milliers	% de tous les immigrants dans la zone OCDE	Récents (≤5 ans)	Femmes	15-24 ans	25-64 ans	Diplômés du supérieur	Niveau d'éducation intermédiaire	Milliers	% de tous les immigrants dans la zone OCDE
Maroc	2 562.4	2.5	16.0	46.2	10.6	78.8	16.6	24.2	1 674.9	2.3
Algérie	1 519.7	1.5	8.5	48.7	5.6	68.0	21.1	29.4	1 325.4	1.8
Iran	930.8	0.9	14.8	46.1	8.1	77.8	50.5	31.2	669.2	0.9
Iraq	651.6	0.6	24.6	44.5	17.3	70.4	27.8	28.4	409.3	0.6
Tunisie	540.5	0.5	10.6	43.5	5.4	72.2	20.0	29.7	461.3	0.6
Liban	470.6	0.5	9.4	44.6	7.8	80.3	35.0	31.2	340.8	0.5
Égypte	427.1	0.4	15.0	40.9	8.0	71.6	50.1	31.6	328.1	0.4
Syrie	223.3	0.2	16.2	44.2	10.3	75.5	33.0	30.0	137.9	0.2
Arabie saoudite	108.7	0.1	47.4	39.1	45.0	54.5	50.3	36.5	34.1	0.0
Soudan	104.8	0.1	19.3	40.0	19.0	77.2	35.4	34.9	42.2	0.1
Jordanie	102.9	0.1	14.8	41.4	12.9	78.7	44.6	36.9	64.1	0.1
Libye	97.2	0.1	14.2	46.7	5.6	64.0	32.1	28.8	82.0	0.1
Mali	81.9	0.1	13.4	36.3	10.3	85.0	14.4	20.0	45.3	0.1
Mauritanie	26.9	0.0	21.2	26.3	12.8	83.4	17.5	20.8	15.2	0.0

Source : Base de données sur les immigrants dans les pays de l'OCDE (DIOC) 2000/01 et 2010/11, www.oecd.org/fr/els/mig/dioc.htm.

Tableau 1.A1.4. Émigrés marocains par pays de destination, 2010/11

	Total	25-64 ans	Part des émigrés nés au Maroc parmi la population née à l'étranger (%)	Part de femmes (%)
France	858 200	656 600	12.8	48.8
Espagne	643 400	500 800	12.7	42.6
Italie	321 400	262 300	7.4	44.7
Belgique	184 300	150 100	13.4	47.8
Pays-Bas	151 700	140 700	10.2	47.2
Israël	137 700	82 800	8.0	52.9
Allemagne	87 900	75 800	1.0	40.0
États-Unis	63 600	54 300	0.2	42.0
Canada	52 300	41 900	0.8	46.8
Royaume-Uni	21 300	18 500	0.3	47.8
Suisse	12 100	10 900	0.8	53.6
Suède	6 300	5 600	0.6	49.0
Danemark	5 000	4 300	1.2	47.5
Norvège	4 700	4 100	1.0	42.4
Portugal	2 100	1 600	0.3	44.6
Grèce	2 000	1 600	0.2	26.7
Finlande	1 600	1 500	1.0	26.2
Australie	1 400	1 100	0.0	41.9
Autriche	1 200	900	0.1	55.8
Luxembourg	1 000	900	0.6	52.0
Mexique	800	200	0.2	80.7
Irlande	700	600	0.1	35.4
Turquie	600	600	0.1	64.1
Pologne	300	300	0.1	15.5
République tchèque	300	200	0.0	17.3
Japon	200	200	0.0	22.0
Hongrie	100	100	0.0	28.2
Islande	100	100	0.5	38.0
République slovaque	<50	<50	0.0	19.2
Estonie	<50	<50	0.0	16.7
Slovénie	<50	<50	0.0	20.0

Note : Le tableau comprend seulement les observations pour lesquelles l'information à la fois sur l'âge et le sexe est disponible. Aucune personne née au Maroc n'est observée au Chili, en Corée, en Lettonie et en Nouvelle-Zélande. Les effectifs inférieurs à 50 ne figurent pas dans le tableau.

Source : Base de données sur les immigrants dans les pays de l'OCDE (DIOC) 2010/11, www.oecd.org/fr/els/mig/dioc.htm.

Tableau 1.A1.5. Composition des émigrés marocains par tranche d'âge, principaux pays de destination et zone OCDE, 2010/11

	0-15 ans	15-24 ans	25-34 ans	35-44 ans	45-54 ans	55-64 ans	65 ans et plus	Part des 0-15 ans (%)
France	22 939	72 012	150 339	158 441	175 321	172 726	129 572	2.6
Espagne	73 240	110 190	177 070	172 050	103 015	48 760	32 320	10.2
Italie	25 517	46 878	90 952	94 910	56 431	20 134	12 243	7.4
Belgique	4 669	14 373	41 426	49 710	38 292	20 800	19 867	2.5
Pays-Bas	3 141	6 924	38 358	55 671	33 549	13 096	4 146	2.0
Israël		143	189	2 091	27 687	52 810	54 754	
Allemagne	416	5 913	27 049	27 430	12 309	9 037	6 192	0.5
États-Unis	1 985	4 776	16 538	19 207	12 969	5 711	4 596	3.0
Canada	5 410	5 510	11 860	17 110	8 920	5 150	4 815	9.2
Royaume-Uni	534	1 264	4 423	6 147	5 310	2 651	1 551	2.4
OCDE	13 8787	270 793	567 907	615 608	482 804	355 362	272 999	5.1

Note : Les données pour Israël n'incluent pas la tranche d'âge 0-15.

Source : Base de données sur les immigrés dans les pays de l'OCDE (DIOC) 2010/11, www.oecd.org/fr/els/mig/dioc.htm.

Tableau 1.A1.6. Naturalisations de ressortissants marocains dans les principaux pays de destination, 2000-13

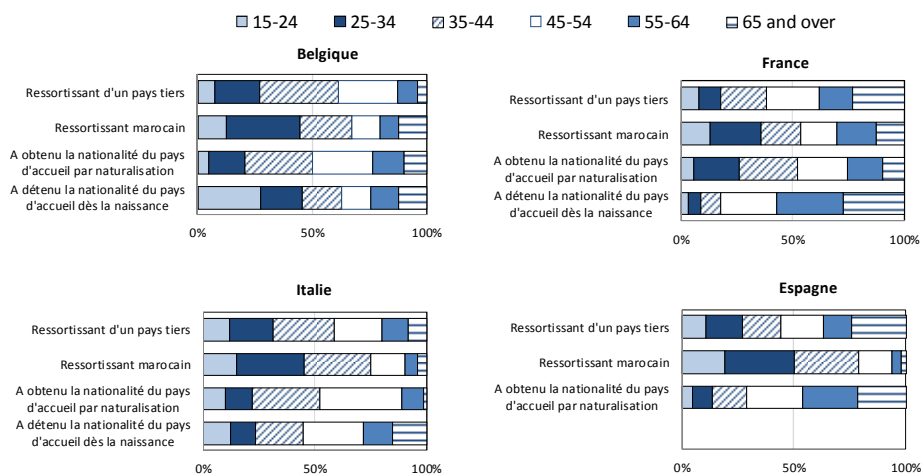
	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Belgique	21 917	24 018	15 832	10 565	8 704	7 977	7 753	8 722	8 427	6 919	7 380	7 035	7 879	5 926
Canada	996	924	922	1 347	1 190	2 338	3 871	2 728	2 225	3 371	2 031	2 732	1 476	1 893
France	37 795	34 922	33 967	36 875		37 848			28 699	26 097	27 637	20 965	16 720	16 662
Allemagne	5 008	4 425	3 800	4 118	3 820	3 684	3 546	3 489	3 130	3 042	2 806	3 011	2 852	2 710
Italie	573	579	624	1 132	1 046		3 295	3 850	9 156	9 096	11 350	10 732	14 728	
Pays-Bas	13 471	12 721	12 033	7 126	5 873	7 086	6 896	6 409	5 034	5 508	5 797	6 824		3 886
Espagne	1 921	2 822	3 111	6 831	8 036	5 555	5 690	7 864	8 615	6 683	10 703	14 427	16 163	46 547
Royaume-Uni	721	708	805	745	617	702	520	549	541	750	721	693	871	1 027
États-Unis	1 197	1 247	1 274	1 283	1 841	2 628	3 643	2 684	3 383	4 556	3 710	3 656	3 872	3 768

Note : Les chiffres font référence au nombre de naturalisations de personnes qui ont à un moment détenu la nationalité marocaine. Comprend tous les groupes d'âge. Les données pour Israël, l'Italie (2005 et 2013), les Pays-Bas (2012) et la France (2004, 2006 et 2007) ne sont pas disponibles à la date de la publication.

Source : Base de données de l'OCDE sur les migrations internationales, <http://dx.doi.org/10.1787/data-00342-fr>.

Graphique 1.A1.1. Acquisitions de la nationalité par les émigrés marocains selon l'âge dans quelques pays de l'OCDE, 2010/11

Population émigrée marocaine âgée de 15 ans et plus



Note : L'information est disponible dans DIOC pour les pays présentés uniquement.

Source : Base de données sur les immigrants dans les pays de l'OCDE (DIOC) 2010/11,

www.oecd.org/fr/els/mig/dioc.htm

Chapitre 2

Tendances récentes de l'émigration marocaine

Ce chapitre analyse les flux de migrations récentes en provenance du Maroc, ainsi que les intentions d'émigrer observées dans la population marocaine. Le flux de migration du Maroc vers les pays de l'OCDE est comparé aux flux provenant d'autres pays du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord (MENA), et son évolution est étudiée au regard de l'évolution des changements de flux vers les pays de destination. En utilisant des données d'enquêtes internationales, le chapitre présente ensuite les résultats sur les intentions d'émigrer du Maroc, également pour certains groupes spécifiques de la population ainsi que par rapport aux autres pays de la région MENA. Une attention particulière est accordée au lien entre les intentions d'émigration et la situation du marché du travail au Maroc.

Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.

Le présent chapitre s'appuie sur les données relatives aux flux migratoires annuels pour présenter l'évolution de l'émigration marocaine au cours des dernières années. Puisque ces flux sont imputables à des décisions d'émigration récentes, ils sont représentatifs des comportements d'émigration actuels. À l'inverse, les chiffres évoqués dans le chapitre précédent correspondent au cumul des flux d'émigration sur une longue période, et résultent souvent d'un contexte historique particulier. Pour mieux comprendre les déterminants des flux d'émigration récents, ce chapitre présente également des données sur la composition démographique et socioéconomique des flux en 2012. Une analyse détaillée des données d'une enquête sur les intentions d'émigration de la population marocaine donne un aperçu de ce que pourraient être les futurs flux migratoires, notamment de certains groupes démographiques. Bien que dans la plupart des cas, les intentions d'émigration ne se concrétisent pas, elles sont liées aux flux d'émigration observés et permettent de comparer les intentions d'émigration de groupes démographiques spécifiques.

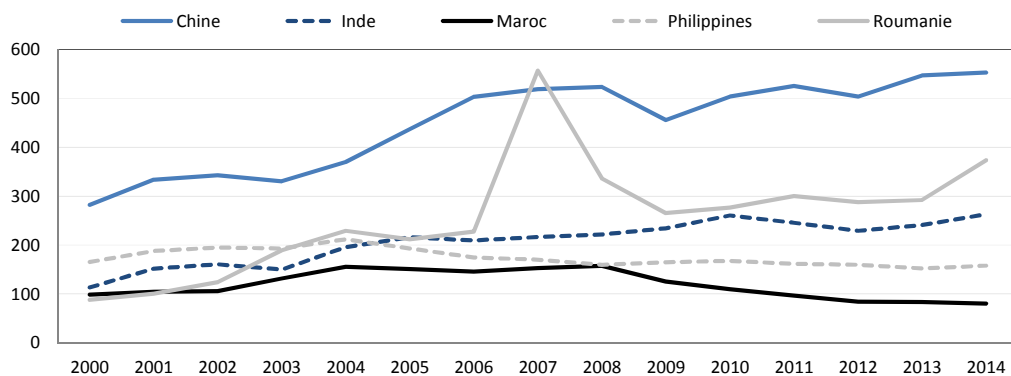
Un recul de l'émigration marocaine après la crise économique

La Base de données de l'OCDE sur les migrations internationales fournit des données annuelles sur les flux migratoires légaux de migrants permanents et temporaires (migrants permanents uniquement dans le cas des États-Unis, voir chapitre 1, encadré 1.2). Puisque les flux migratoires irréguliers ne sont pas observés et ne peuvent pas être pris en compte, les flux migratoires légaux sont nécessairement inférieurs aux flux migratoires réels. Dans le cas du Maroc, les flux migratoires irréguliers ont pu être considérables, notamment à destination des pays européens. Les autorités marocaines ont mis en œuvre des actions tant au plan national qu'en coopération avec l'Union européenne pour réduire les flux migratoires irréguliers (Natter, 2013 et Lahlou, 2015 donnent des aperçus de ces politiques). Il est toutefois possible que les flux migratoires irréguliers aient rebondi en 2014/15 : des ressortissants marocains ont pu légalement voyager en Turquie sans visa et intégrer ensuite le flux migratoire sur la route des Balkans, souvent en déclarant la nationalité syrienne (FRONTEX, 2016).

Les flux migratoires annuels légaux du Maroc vers la zone OCDE ont augmenté après 2000 pour culminer à près de 160 000 personnes en 2008 (voir graphique 2.1). De 2008 à 2014, toutefois, les flux annuels vers la zone OCDE ont régulièrement diminué pour s'établir à 80 000 personnes en 2014 – soit moitié moins qu'en 2008. Il s'agissait des flux les plus bas jamais enregistrés vers la zone OCDE depuis 2000. Il apparaît donc que la longue tendance à la hausse observée jusqu'en 2008 a laissé la place à une longue tendance à la baisse. Plus récemment toutefois, de 2012 à 2014, cette baisse des flux annuels a ralenti.

Graphique 2.1. Entrées de migrants dans les pays de l'OCDE en provenance de quelques pays d'origine, 2000-14

Entrées annuelles par nationalité (tous âges), en milliers



Note : Les données pour les années 2013 et 2014 sont provisoires car l'information nécessaire n'est pas encore disponible pour tous les pays de l'OCDE. Les chiffres présentés sont la somme des entrées brutes standardisées pour les pays pour lesquels ces chiffres sont disponibles.

Source : Base de données de l'OCDE sur les migrations internationales, <http://dx.doi.org/10.1787/data-00342-fr>.

Bien que les flux d'émigration au départ du Maroc aient diminué de 20 % sur la période 2000-14, ceux au départ d'autres pays d'origine majeurs ont fortement augmenté (voir graphique 2.1). Les flux d'émigration au départ de la Chine et de l'Inde ont augmenté de 100 et de 130 % respectivement au cours de cette même période. La Roumanie est un cas particulier : l'émigration a plus que triplé dans ce pays entre 2000 et 2014, stimulée en partie par son adhésion à l'Union européenne – comme le montrent les flux d'émigration inhabituellement élevés en 2007, année lors de laquelle la Roumanie a rejoint l'Union européenne.

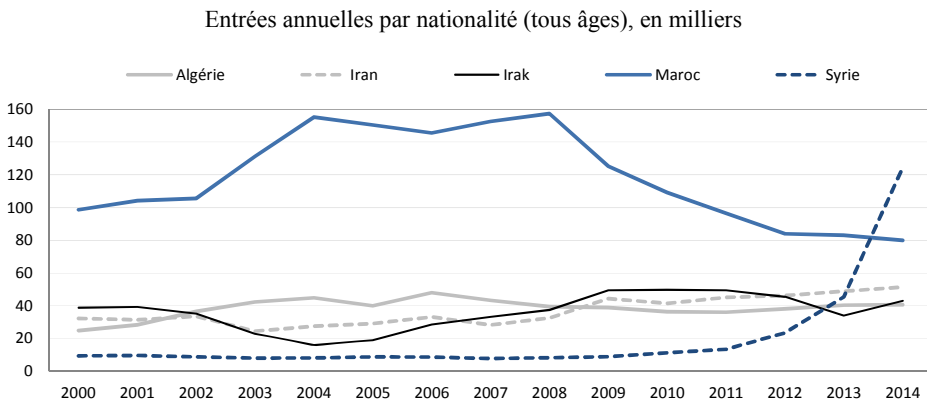
Par conséquent, le Maroc ne fait plus partie des dix principaux pays d'origine des flux d'émigration à destination des pays de l'OCDE. D'après les données ayant servi à établir le graphique 2.1, seuls cinq pays affichaient des flux d'émigration à destination des pays de l'OCDE supérieurs à ceux du Maroc en 2000 : la Chine, le Mexique, les Philippines, l'Inde et la Pologne. En 2014, les flux au départ de la Roumanie, de l'Italie, du Viet Nam, du Royaume-Uni et de l'Allemagne ont également dépassé ceux au départ du Maroc. Toutefois, la hausse des flux d'émigration n'a pas concerné l'ensemble des principaux pays d'origine : comme dans le cas du Maroc, les flux d'émigration au départ des Philippines comptaient parmi les

plus élevés en 2000 avant d'afficher une tendance à la baisse (de 4 % sur la période 2000-14).

Le Maroc n'est plus le pays MENA affichant les flux d'émigration les plus élevés à destination des pays de l'OCDE

Jusqu'en 2013, le Maroc était le pays MENA affichant les flux migratoires les plus élevés à destination des pays de l'OCDE. Entre 2001 et 2008, 100 000 à 160 000 ressortissants marocains ont émigré vers un pays de l'OCDE chaque année, alors que les flux au départ d'autres pays MENA étaient systématiquement inférieurs à 50 000 personnes par an (voir graphique 2.2). Mais dans la mesure où les flux d'émigration au départ du Maroc ont diminué sur la période 2000-14, alors que les flux d'émigration au départ d'autres pays de la région MENA ont augmenté, leurs niveaux ont convergé. En 2014, les flux au départ du Maroc étaient environ deux fois supérieurs à ceux au départ de l'Algérie et de l'Égypte. Lorsque les flux au départ du Maroc ont culminé en 2008, ils étaient environ quatre fois plus élevés que les flux au départ d'Algérie et six fois plus élevés que ceux au départ d'Égypte. De même, en 2008, les flux au départ du Maroc étaient plus de sept fois supérieurs aux flux au départ de Tunisie, mais n'étaient plus que trois fois supérieurs en 2014.

Graphique 2.2. Entrées de migrants dans les pays de l'OCDE en provenance de quelques pays MENA, 2000-14



Note : Les chiffres sont la somme des entrées brutes standardisées pour les pays pour lesquels ces chiffres sont disponibles. Les données pour les années 2013 et 2014 sont provisoires car l'information nécessaire n'est pas encore disponible pour tous les pays de l'OCDE.

Source : Base de données de l'OCDE sur les migrations internationales, <http://dx.doi.org/10.1787/data-00342-fr>.

En 2014, les flux au départ de la Syrie, qui augmentent rapidement depuis 2011 en raison des conflits et de la violence qui règnent dans ce pays, ont dépassé ceux au départ du Maroc (voir graphique 2.2). Toutefois, les flux d'émigration ont fortement augmenté dans l'ensemble des pays de la région MENA, bien qu'à un rythme plus lent que les flux syriens : en 2014, sur la base des mêmes données que celles présentées dans le graphique 2.2, 51 000 personnes ont quitté l'Iran (+60 % par rapport à 2000), 43 000 ont quitté l'Irak (+11 %), 41 000 l'Algérie (+64 %), 25 000 la Tunisie (+76 %) et 15 000 le Liban (+28 %) pour rejoindre la zone OCDE. Après la Syrie, c'est l'Égypte qui a enregistré le taux de croissance le plus élevé (38 000 personnes en 2014, +130 % par rapport à 2000), vraisemblablement en raison de l'agitation qui règne dans ce pays également. D'après Fargues et Fandrich (2012), la hausse des flux d'émigration au départ des pays de la région MENA n'est pas une conséquence du Printemps arabe, mais s'inscrit davantage dans le cadre d'une tendance continue à la hausse. Toutefois, il convient de noter que les principaux flux au départ de la région MENA ne suivent pas nécessairement la même évolution, comme le montre le graphique 2.2. Les flux d'émigration au départ du Maroc suivent une évolution similaire à ceux au départ de l'Algérie, et les flux d'émigration au départ de l'Iran et de l'Irak semblent également suivre à peu près la même tendance.

La chute des flux à destination de l'Espagne est plus déterminante que la stabilité ou la hausse des flux vers d'autres destinations

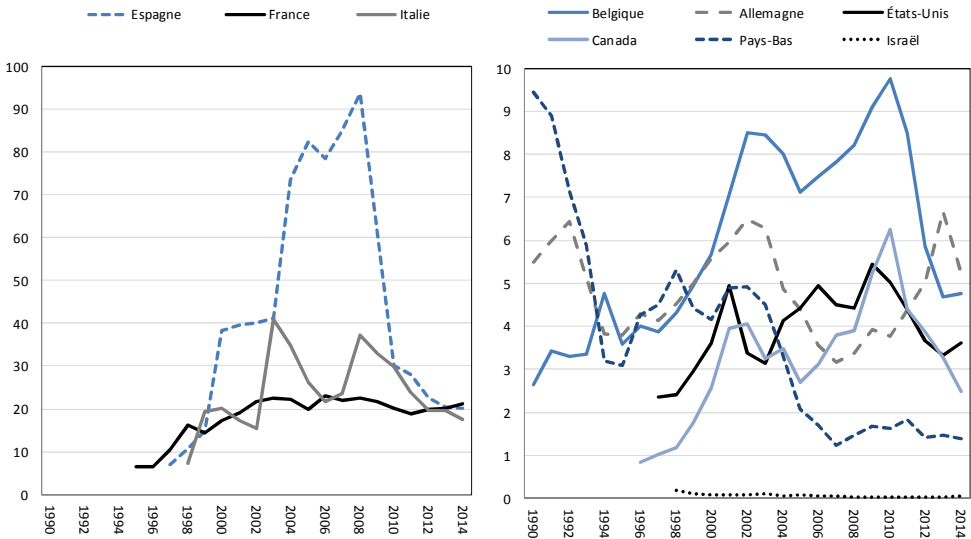
Le graphique 2.3 présente l'émigration marocaine vers les principaux pays de destination identifiés dans le chapitre 1 comme les dix pays de l'OCDE où résident le plus d'émigrés marocains. Ce sont ces mêmes pays qui ont accueilli le plus de ressortissants marocains au cours des dernières années, à deux exceptions près. Les données relatives aux flux marocains à destination du Royaume-Uni ne sont pas disponibles, et les flux à destination d'Israël sont très faibles depuis 1998 (moins de 200 personnes). Comme nous l'avons expliqué dans le chapitre 1 (voir encadré 1.3), l'émigration marocaine à destination d'Israël remonte à des décennies. Globalement, toutefois, les pays de l'OCDE où résident le plus d'émigrés marocains continuent à recevoir la majorité des flux au départ du Maroc.

Graphique 2.3. Entrées de migrants marocains dans les principaux pays de destination, 1990-2014

Entrées annuelles de ressortissants marocains (tous âges) par pays de destination, en milliers

A. Entrées annuelles supérieures à 10 000

B. Entrées annuelles inférieures à 10 000



Note : Les données correspondent aux entrées brutes. Cette information n'est pas disponible pour le Royaume-Uni. Les séries sont discontinues quand l'information est manquante pour certaines années. Les données pour les États-Unis excluent les migrants temporaires.

Source : Base de données de l'OCDE sur les migrations internationales, <http://dx.doi.org/10.1787/data-00342-fr>.

L'évolution la plus marquante des flux marocains en direction des principaux pays de destination est la baisse des flux migratoires vers l'Espagne qui a succédé à une hausse spectaculaire sur la période 2002-10 (voir partie A du graphique 2.3). De 2003 à 2008, les flux annuels à destination de l'Espagne ont augmenté de plus de 50 000 personnes – une hausse de près de 130 % par rapport au niveau de 2003 – avant de diminuer de plus de 60 000 personnes entre 2008 et 2010. Cette baisse résulte vraisemblablement de la dégradation des perspectives d'emploi en Espagne durant la crise économique, qui a rendu l'Espagne moins attractive (voir Arango et González Quiñones, 2009). Étant donné leur niveau absolu, la baisse des flux d'émigration du Maroc vers l'Espagne est le principal déterminant de l'évolution des flux totaux d'émigration du Maroc vers la zone OCDE (voir graphique 2.2). De fortes baisses sont également observées à destination de l'Italie, de la Belgique et des Pays-Bas, mais

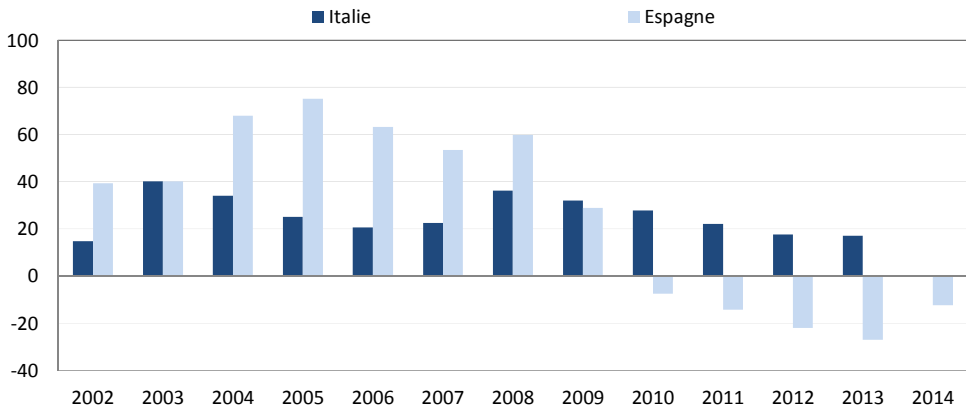
l'ampleur absolue de ces variations est bien moindre que la variation des flux à destination de l'Espagne. Outre les dix principaux pays de destination, trois nouveaux groupes de pays de destination ont émergé : les pays nordiques (à l'exception de l'Islande), l'Autriche et la Suisse, et le Japon et la Corée. Ces pays attirent un nombre faible mais croissant d'émigrés marocains (voir tableau 2.A1.1 en annexe).

Pour un certain nombre de pays de l'OCDE, des données par nationalité sont disponibles tant sur les flux migratoires au départ du Maroc que sur ceux à destination du Maroc. Pour ces pays – qui incluent la moitié des principaux pays de destination – il est possible de déterminer les flux migratoires nets des ressortissants marocains en soustrayant le flux de ressortissants marocains à destination du Maroc au flux de ressortissants marocains au départ du Maroc. Les flux nets au départ du Maroc sont positifs lorsque les ressortissants marocains sont plus nombreux à émigrer vers un pays de l'OCDE spécifique qu'à en revenir ; dans le cas inverse, les flux nets sont négatifs. Le tableau 2.A1.2 en annexe présente les informations disponibles sur les flux migratoires nets du Maroc vers les pays de l'OCDE ; jusqu'à présent, les flux nets les plus importants sont observés pour l'Espagne et pour l'Italie.

Alors que les flux migratoires nets du Maroc vers l'Espagne étaient relativement élevés entre 2002 et 2009, la situation s'est inversée (voir graphique 2.4). Entre 2010 et 2014, les flux de l'Espagne vers le Maroc étaient plus importants que ceux du Maroc vers l'Espagne, culminant à 27 000 personnes (en 2013). Les flux nets vers l'Espagne ont commencé à diminuer en 2008, principalement du fait de la baisse des flux bruts au départ du Maroc à partir de 2008. Les sorties de ressortissants marocains observées au départ de l'Espagne ont augmenté lentement en comparaison, passant de 34 000 en 2008 à 38 000 en 2010 (d'après la Base de données sur les migrations internationales). Ces sorties ont atteint 47 000 en 2013 avant de retomber à 32 000 en 2014. S'appuyant sur les données d'une enquête sur les migrants réalisée en Espagne en 2007, Arango et González Quiñones (2009) soulignent qu'un nombre particulièrement restreint d'émigrés originaires du Maroc ont fait part de leur intention de quitter l'Espagne, et qu'aucun d'entre eux n'a participé au programme d'aide au retour en 2008. Wahba (2013) confirme que les programmes d'aide au retour espagnols sont peu utilisés par les émigrés marocains. Il est toutefois possible que les sorties de ressortissants marocains n'aient pas toutes été observées au cours des dernières années.

Graphique 2.4. Entrées nettes de migrants marocains en Italie et en Espagne, 2002-14

Entrées annuelles nettes de ressortissants marocains (tous âges), en milliers



Note : Les données correspondent à la différence entre les entrées brutes annuelles et les sorties brutes annuelles des ressortissants marocains tous âges confondus. Les données pour l'Italie en 2014 ne sont pas encore disponibles. Le niveau des entrées est présenté dans le tableau 2.A1.2 de l'annexe.

Source : Base de données de l'OCDE sur les migrations internationales, <http://dx.doi.org/10.1787/data-00342-fr>.

Les flux nets du Maroc vers l'Italie étaient généralement inférieurs aux flux nets vers l'Espagne entre 2002 et 2008 (voir graphique 2.4). Bien que les flux nets vers l'Italie aient également considérablement diminué par rapport à leur niveau de 2008, ils sont restés positifs. Il en va de même pour les flux nets du Maroc vers la Belgique, alors que les flux nets vers les Pays-Bas sont restés globalement stables au cours des dernières années (voir tableau 2.A1.2 en annexe). Seuls les flux nets vers l'Allemagne ont considérablement augmenté au cours des dernières années, passant de seulement 600 personnes en 2008 à 3 700 et 2 500 en 2013 et 2014 respectivement. Cela montre probablement que les perspectives d'emploi ont été bien moins affectées par la crise économique en Allemagne que dans nombre d'autres pays européens, comme l'Espagne et l'Italie.

Les flux nets positifs vers l'Italie sont en ligne avec l'augmentation des effectifs des émigrés marocains en Italie entre 2010 et 2014 (voir graphique 1.8 du chapitre 1). Par contre, les flux nets négatifs dans le cas de l'Espagne semblent en désaccord avec une faible augmentation des effectifs pendant la même période. Cette différence pourrait s'expliquer par des flux irréguliers vers l'Espagne qui ne sont pas captés par les données des permis. Il est aussi possible que les effectifs en termes des stocks reflètent en premier lieu

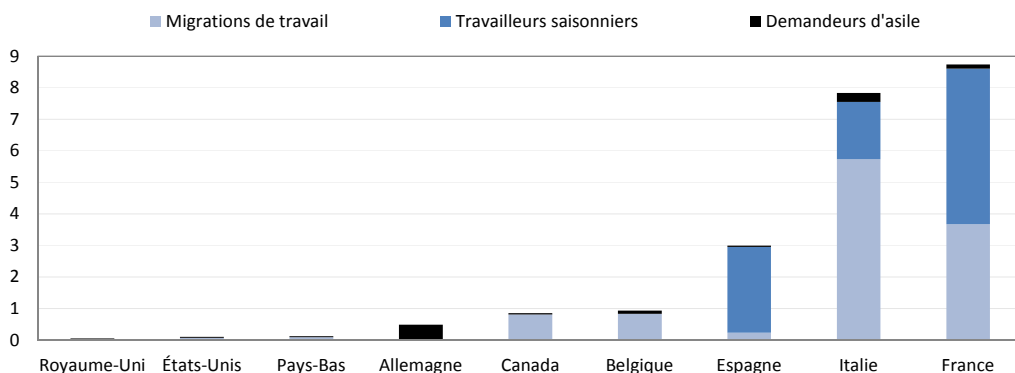
l'évolution du nombre des émigrés qui sont installés en Espagne depuis quelque temps, tandis que les émigrés très récents sont moins bien couverts par les données. Dans ce cas, la baisse des flux nets vers l'Espagne ne serait pas encore reflétée sur les données des effectifs.

Les flux incluent un nombre considérable de travailleurs saisonniers et peu d'individus en emploi avant la migration

Le graphique 2.5 présente les données recueillies auprès de sources nationales sur la composition des flux migratoires annuels bruts du Maroc vers les principaux pays de destination en 2012 (2011 pour les demandeurs d'asile). Bien qu'on ait peu d'information sur la composition des flux à destination du Royaume-Uni, des États-Unis, des Pays-Bas et de l'Allemagne, le graphique 2.5 montre que les migrants de travail (permanents) et les travailleurs saisonniers représentaient à eux tous près de la moitié des flux migratoires vers la France et l'Italie en 2012. Au Canada et en Belgique, les migrants de travail marocains représentaient environ un quart et un cinquième, respectivement, des flux migratoires en 2012.

Graphique 2.5. Entrées d'émigrés marocains pour quelques catégories de migration, principaux pays de destination en 2012

Entrées de ressortissants marocains (tous âges) par pays de destination, en milliers



Note : Les données correspondent aux entrées brutes. Cette information n'est pas disponible pour Israël. Les données pour les États-Unis excluent les migrants temporaires.

Source : Base de données de l'OCDE sur les migrations internationales, <http://dx.doi.org/10.1787/data-00342-fr> et UNHCR (demandeurs d'asile).

Les travailleurs saisonniers occupent une place importante dans les flux migratoires vers les trois premiers pays de destination – à savoir l'Espagne, la France et l'Italie (voir graphique 2.5) : au total, près de 10 000 travailleurs saisonniers ont rejoint ces trois pays en 2012. L'Espagne et la France ont accueilli plus de travailleurs saisonniers que de migrants de travail marocains (permanents) en 2012 : les flux à destination de l'Espagne comptaient 2 700 travailleurs saisonniers contre 200 migrants de travail, et les flux à destination de la France 4 900 travailleurs saisonniers contre 3 700 migrants de travail. À l'inverse, le nombre de demandeurs d'asile originaires du Maroc en 2011 était comparativement réduit, mais a atteint 500 en Allemagne, 300 en Italie et plus de 100 en France et en Belgique. Les demandeurs d'asile représentaient au maximum 10 % (pourcentage observé en Allemagne) des flux migratoires vers les principaux pays de destination.

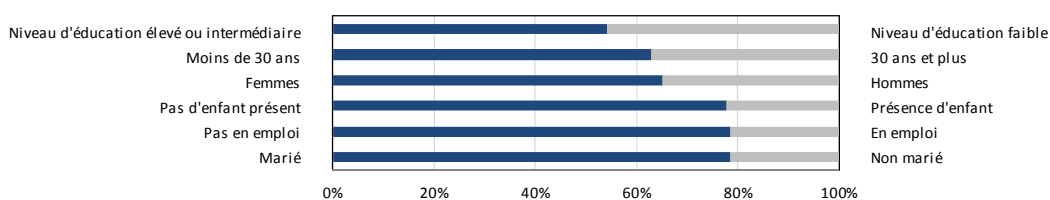
Les informations recueillies sur les flux migratoires couvrent généralement un nombre très restreint de variables démographiques fondamentales. Il est donc rarement possible d'analyser la composition des flux migratoires au regard des variables socioéconomiques essentielles comme le niveau d'éducation ou la situation sur le marché du travail avant la migration. Pour donner quelques résultats préliminaires, les entrées en provenance du Maroc peuvent être définies approximativement comme les ressortissants d'un pays nord-africain qui résidaient au Maroc l'année précédant leur observation dans un pays de destination (selon une approche utilisée par Ette et Sauer, 2010). Pour 2012, on peut ainsi identifier un échantillon de 22 300 nouvelles arrivées en provenance du Maroc dans l'Enquête sur les forces de travail dans l'Union européenne (voir encadré 1.2 du chapitre 1 pour une description détaillée de cette source de données) à partir d'une question relative au pays de résidence l'année précédente. Les données tiennent également compte de la situation sur le marché du travail l'année précédente et du niveau d'éducation.

Les résultats relatifs à la composition des nouvelles arrivées en provenance du Maroc sont présentés dans le graphique 2.6. En 2012, deux tiers des nouveaux arrivants étaient des femmes, et 63 % avaient moins de 30 ans. Bien qu'une majorité des nouveaux arrivants affiche un niveau d'éducation intermédiaire ou élevé, 46 % ont un niveau d'éducation faible. Près de 80 % des nouveaux arrivants n'étaient pas en emploi au Maroc. Les nouveaux arrivants comptaient également une majorité de personnes vivant au sein d'un ménage sans enfants et étaient mariées. La part élevée de personnes mariées est peut-être liée à la part élevée de femmes parmi les nouveaux arrivants en 2012. On obtient essentiellement les mêmes résultats lorsque l'échantillon est composé de personnes nées dans un pays d'Afrique du Nord et résidant au Maroc l'année précédente. On peut conclure que les

flux migratoires du Maroc vers les principaux pays de destination en 2012 étaient largement composés de jeunes qui n'avaient pas d'emploi au Maroc. Étant donné la part élevée de femmes et de personnes mariées, il est possible que la plupart des personnes soient entrées dans le cadre d'un regroupement familial avec des hommes déjà établis dans les pays de destination européens (voir par exemple Lievens, 1999).

Graphique 2.6. Composition des entrées de migrants marocains dans les principaux pays de destination européens, 2012

Composition estimée de la population des ressortissants marocains qui viennent d'arriver (tous âges) en France, Espagne, Italie, Belgique et Allemagne



Note : Les entrées de ressortissants marocains sont mesurées par les personnes qui résidaient au Maroc un an auparavant et qui sont ressortissantes d'un pays d'Afrique du Nord (les données disponibles n'offrent pas davantage d'information). Personne n'ayant ces caractéristiques n'a été observé dans les enquêtes aux Pays-Bas et au Royaume-Uni en 2012. Les données manquantes sont rares et ne sont pas comprise dans les distributions présentées.

Source : Calculs du Secrétariat de l'OCDE basés sur les Enquêtes sur les forces de travail dans l'Union européenne, <http://ec.europa.eu/eurostat/web/lfs/overview>.

Khachani (2011) souligne qu'au fil des ans, les femmes représentent une part de plus en plus importante des émigrés marocains vers les principaux pays de destination européens. Selon lui, cette tendance reflète la participation croissante des marocaines au marché du travail et à l'emploi salarié : les femmes étant de plus en plus nombreuses à travailler, elles sont également plus susceptibles de chercher des possibilités d'emploi à l'étranger. Dans le cas de l'Algérie, Bouklia-Hassane et Talahite (2015) parviennent à la conclusion que la part des femmes dans les flux migratoires à destination des pays de l'OCDE a augmenté suite à l'évolution des politiques migratoires des pays de destination. Ils identifient également le déséquilibre hommes-femmes particulièrement important parmi les chômeurs en Algérie comme un déterminant de cette évolution, alors que la dévaluation plus importante des compétences féminines dans les pays de destination décourage l'émigration des femmes.

Les intentions d'émigrer restent élevées, notamment parmi les jeunes

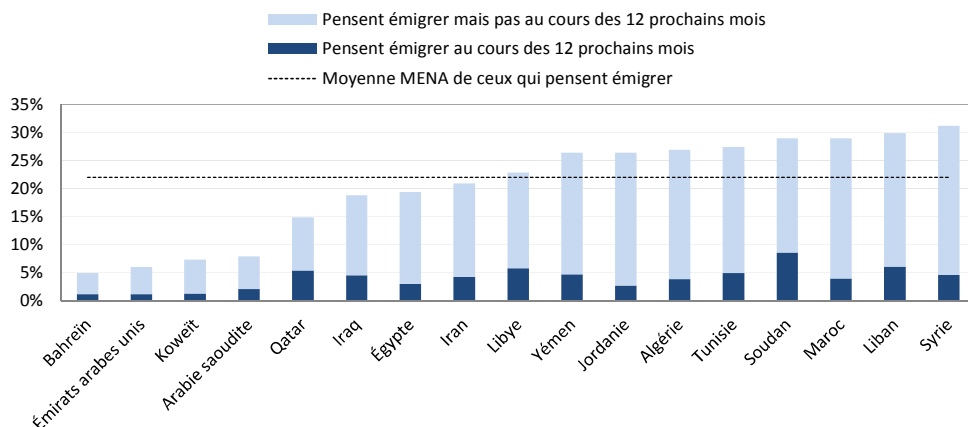
Reste à savoir dans quelle mesure les tendances observées en ce qui concerne les récents flux migratoires au départ du Maroc vont se poursuivre ou se modifier à l'avenir. Pour répondre à cette question, on peut utiliser les données relatives au potentiel d'émigration du Maroc, estimé à partir des intentions d'émigration autodéclarées exprimées dans le cadre de l'Enquête mondiale Gallup (voir encadré 1.2 au chapitre 1). Cette source de données peut être utilisée pour analyser les intentions d'émigration de la population marocaine née dans le pays. L'Enquête mondiale Gallup inclut également des variables démographiques, des indicateurs relatifs au niveau d'éducation et un certain nombre d'indicateurs en lien avec l'emploi, ce qui permet d'étudier les corrélations entre ces caractéristiques et les intentions d'émigration.

Les intentions d'émigration autodéclarées sont importantes au sein de la population marocaine née dans le pays. Lorsqu'on leur demande si elles souhaiteraient s'installer à l'étranger de manière permanente si elles en avaient la possibilité, 29 % des personnes interrogées entre 2007 et 2013 répondent qu'elles seraient d'accord (voir graphique 2.7). Ce pourcentage est l'un des plus élevés enregistré dans les pays MENA ; seuls le Liban et la Syrie, déchirés par la guerre, affichent un pourcentage légèrement supérieur (30 et 31 % respectivement). La moyenne était de 22 % pour les pays MENA, ce qui reflète des intentions d'émigration comparativement inférieures dans des pays très peuplés comme l'Égypte, l'Iran et l'Arabie saoudite. Toutefois, la population des pays voisins du Maroc affiche des intentions d'émigration similaires : en Algérie et en Tunisie, 27 % des personnes interrogées souhaiteraient s'installer de manière permanente à l'étranger.

Toutefois, ces intentions ne se concrétisent pas toujours. Parmi les personnes ayant l'intention d'émigrer, seule une petite part déclare qu'elle va effectivement émigrer dans les 12 mois à venir (voir graphique 2.7). Une divergence apparaît ainsi entre les intentions autodéclarées et la réalité, c'est pourquoi il convient de considérer les résultats fondés sur les intentions autodéclarées avec circonspection (voir encadré 2.1). Dans le cas du Maroc, le contraste entre les personnes qui déclarent avoir l'intention d'émigrer et celles qui ont organisé concrètement leur départ est important : bien que le Maroc affiche le troisième pourcentage le plus élevé de la région MENA en termes d'intentions d'émigration autodéclarées, il n'arrive qu'en avant-dernière position pour ce qui est de la concrétisation de ces intentions d'émigration (seule la Jordanie affiche un pourcentage inférieur). Bien qu'au Maroc, 14 % des personnes ayant l'intention d'émigrer aient un projet concret, ce taux atteint 18 % en Tunisie et 26 % en Libye. La moyenne est de 19 % pour l'ensemble de la région MENA. En Algérie, toutefois, la part des personnes ayant un projet concret est aussi faible qu'au Maroc.

Graphique 2.7. Intentions d'émigrer dans les pays MENA, 2007-13

Part de la population née dans le pays (âgée de 15 ans et plus) qui considère émigrer de façon permanente, en pourcentages



Note : On considère émigrer si l'on répond « oui » à la question : « Dans l'idéal, si vous en aviez l'opportunité, souhaiteriez-vous vivre de façon permanente dans un autre pays? ». On considère émigrer au cours des 12 prochains mois si l'on répond « oui » à la question : « Envisagez-vous de partir vivre de façon permanente dans un autre pays dans les 12 prochains mois ? ». Les données sur le Maroc sont basées sur les réponses apportées en 2010-13.

Source : Enquête mondiale Gallup, www.oecd.org/std/43017172.pdf.

Parmi les femmes des pays MENA, la part de celles ayant l'intention d'émigrer tend à être quelque peu inférieure (selon les données de l'Enquête mondiale Gallup). Dans les pays MENA, la part moyenne des femmes ayant l'intention d'émigrer est de 17 %, contre 22 % pour l'ensemble de la population. Au Maroc, 23 % des femmes interrogées ont déclaré avoir l'intention d'émigrer, soit 6 points de pourcentage en moins par rapport à l'ensemble de la population marocaine. Des pourcentages similaires sont encore une fois observés chez les femmes des pays voisins, par exemple 21 % en Libye et 19 % en Algérie. Le classement des pays en fonction des intentions d'émigration des femmes est similaire au classement du graphique 2.7. Le pourcentage de marocaines ayant l'intention d'émigrer compte une fois de plus parmi les plus élevés des pays MENA.

Le pourcentage de jeunes (15-24 ans) ayant l'intention d'émigrer est présenté dans le graphique 2.8. Dans ce groupe d'âge, les pourcentages sont supérieurs à ceux enregistrés dans la population totale, d'où une moyenne de 30 % pour les pays MENA. Au Maroc, 45 % des jeunes déclarent avoir l'intention d'émigrer, le pourcentage le plus élevé après celui de la Tunisie voisine (46 %). Ces pourcentages très élevés sont vraisemblablement liés aux

perspectives d'emploi des jeunes. Kabbani et Kothari (2005) soulignent que le taux de chômage des jeunes des pays MENA est le plus élevé du monde. Au Maroc, ils rapportent une durée de chômage moyenne de trois ans chez les jeunes, qu'ils soient ou non titulaires d'un diplôme universitaire. Boudarbat (2008) constate que ce chômage est en partie dû au fait que les diplômés attendent de trouver un emploi bien payé dans le secteur public. Le peu d'occasions qui s'offrent aux jeunes Marocains, notamment les personnes ayant un niveau d'éducation élevé, dans leur pays, est probablement l'un des facteurs qui a conduit l'Union européenne à mettre en place des bourses pour les étudiants marocains et à discuter d'un partenariat pour la mobilité avec le gouvernement marocain (voir Fargues et Fandrich, 2012).

Encadré 2.1. Fiabilité des intentions d'émigration autodéclarées

Les données d'enquêtes relatives aux intentions d'émigration autodéclarées se heurtent à un problème : les intentions sont peu représentatives des décisions d'émigration réelles (voir Manski, 1990 pour une analyse générale). Cette divergence peut avoir deux origines. Tout d'abord, la plupart des personnes déclarant avoir l'intention d'émigrer sont susceptibles de ne jamais émigrer. Ensuite, les personnes n'ayant pas déclaré leur intention d'émigrer sont susceptibles d'émigrer quand même, parce qu'elles fuient un conflit ou parce qu'elles sont envoyées à l'étranger dans le cadre d'un transfert intra-entreprise, par exemple. En utilisant des données de panel allemandes, Liebau et Schupp (2011) peuvent comparer les intentions d'émigration autodéclarées d'un individu avec son comportement migratoire réel au cours des années suivantes. Ils constatent que seules 4 % des personnes ayant déclaré avoir l'intention d'émigrer en 1998 avaient effectivement émigré en 2009.

Il existe par ailleurs un facteur de complication : le fait que certaines personnes concrétisent leur intention d'émigrer plutôt que d'autres ne serait pas dû au hasard. Il se pourrait bien que les occasions d'émigration soient le déterminant le plus puissant de l'émigration réelle, plutôt que l'intention. Ces occasions se présentent par le biais d'offres d'emploi ou des réseaux familiaux à l'étranger, par exemple, et certains groupes démographiques sont plus susceptibles de recevoir ces offres ou de disposer de tels réseaux. Dans OCDE (2012), on observe que les divergences entre les intentions d'émigration et l'émigration effective des personnes ayant un niveau d'éducation élevé tendent à être inférieures à la moyenne, tous niveaux de formation confondus. Cela indique que les personnes ayant un niveau d'éducation élevé ont probablement davantage d'occasions de concrétiser leurs intentions d'émigration.

De même, puisque les employeurs apprécient l'expérience professionnelle et entrent principalement en contact avec des salariés, les personnes qui ont un emploi ont plus de chances de recevoir une offre d'emploi à l'étranger que les chômeurs ou les inactifs. Bien qu'on puisse s'attendre à ce que les intentions d'émigration déclarées soient élevées parmi les chômeurs en raison de leur frustration vis-à-vis du marché du travail local, l'émigration réelle risque d'être particulièrement faible dans ce groupe du fait de ses possibilités d'émigration très limitées. Dans de nombreux cas, les intentions d'émigration sont fondées sur des attentes individuelles relatives à la vie à l'étranger, et ces attentes peuvent être déçues, d'où des tentatives avortées de mettre les intentions d'émigration en pratique. En réponse à ces difficultés liées aux intentions d'émigration autodéclarées, Morwitz (2001) définit des méthodes pour éliminer les biais et suggère d'accorder plus de poids aux intentions de ceux qui ont déjà émigré avec succès par le passé.

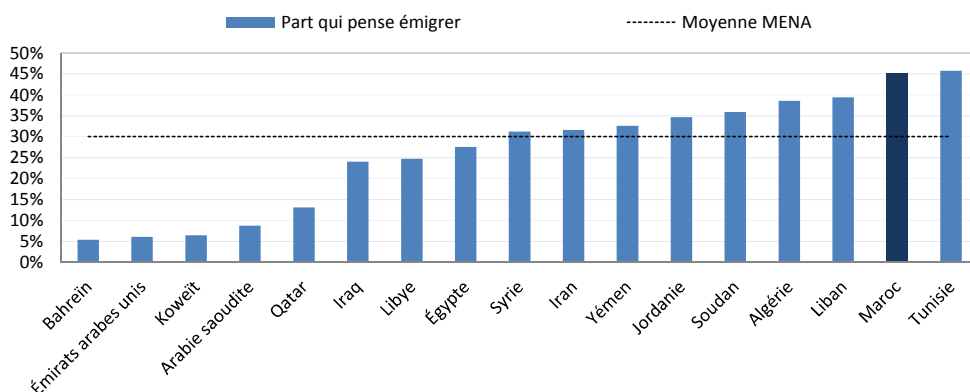
Encadré 2.1. Fiabilité des intentions d'émigration autodéclarées (suite)

Un biais peut déjà survenir au moment de la réalisation de l'enquête : le fait qu'une personne réponde ou non à la question relative à ses intentions d'émigration peut être corrélé au fait d'avoir des intentions d'émigration (comparativement) fortes. Les données de l'Enquête mondiale Gallup, par exemple, enregistrent également les refus de répondre et la réponse « je ne sais pas ». Les hypothèses quant à la manière de comptabiliser ces réponses, le cas échéant, peuvent influencer les résultats. (Les chiffres sur les intentions d'émigration présentés dans le présent chapitre sont des pourcentages d'un total de base qui inclut les personnes ayant refusé de répondre ou ayant répondu « je ne sais pas ».)

En reliant les intentions d'émigration aux caractéristiques et opinions individuelles indiquées dans l'enquête, on peut obtenir certaines indications sur les raisons de l'émigration. Toutefois, il est rarement possible de comparer ces indications aux raisons qui ont effectivement conduit à l'émigration : les personnes qui émigrent sortent presque toujours de l'échantillon de l'enquête, et il serait très coûteux de suivre un nombre suffisant d'entre elles à l'étranger (voir Schupp et al., 2008). L'Enquête mondiale Gallup ne permet pas non plus de déterminer comment les caractéristiques ou les opinions d'une personne donnée influencent l'émigration qui s'ensuit. En raison de la portée internationale de l'enquête, toutefois, les caractéristiques et les opinions des émigrés peuvent être comparées à celles des personnes qui déclarent avoir l'intention d'émigrer, et des personnes qui déclarent avoir l'intention de rester (voir graphique 2.10).

Graphique 2.8. Intentions d'émigrer parmi les 15-24 ans dans les pays MENA, 2007-13

Part de la population née dans le pays âgée de 15 à 24 ans qui considère émigrer, en pourcentages



Note : On considère émigrer si l'on répond « oui » à la question : « Dans l'idéal, si vous en aviez l'opportunité, souhaiteriez-vous vivre de façon permanente dans un autre pays? ». Les données sur le Maroc sont basées sur les réponses apportées en 2010-13.

Source : Enquête mondiale Gallup, www.oecd.org/std/43017172.pdf

Une enquête sur les intentions d'émigration réalisée au Maroc par la Fondation européenne pour la formation (FEF) a utilisé des données différentes, mais est parvenue à des conclusions similaires aux résultats obtenus à partir des données de l'Enquête mondiale Gallup. Dans l'échantillon analysé par la FEF (2013a), la part des femmes ayant l'intention d'émigrer était inférieure à celle des hommes (35 contre 48 %). La part des intentions d'émigration était élevée parmi les jeunes, alors qu'elle était comparativement faible parmi les personnes mariées et celles avec enfants. L'étude met également en évidence une divergence particulièrement importante au Maroc entre les intentions d'émigration et la capacité à mettre ces intentions en pratique (voir FEF, 2013b).

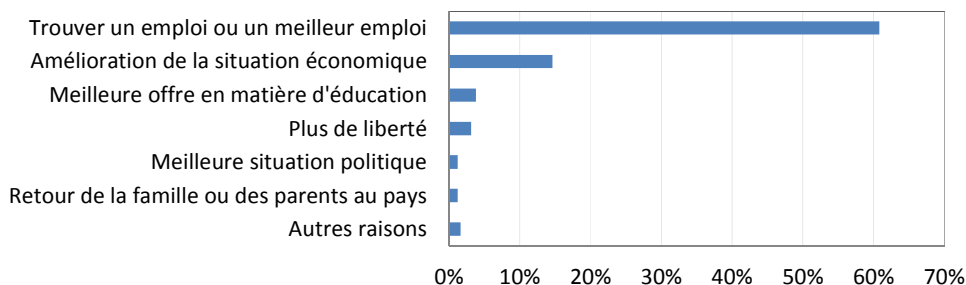
Dans la même enquête, la France a été citée particulièrement souvent parmi les pays de destination souhaités, suivie de l'Espagne et de l'Italie (voir FEF, 2013a). L'Enquête mondiale Gallup des années 2007-13 obtient des résultats très proches : lorsque les personnes ayant l'intention d'émigrer indiquent où elles souhaiteraient s'établir, 29 % citent la France, 15 % l'Italie et 14 % l'Espagne (voir OCDE, 2015). Ces résultats expliquent la forte prédilection des Marocains pour les pays de destination européens par le passé (voir chapitre 1). À l'inverse, pour la région MENA dans son ensemble, les trois destinations les plus fréquemment citées selon OCDE (2015) sont l'Arabie saoudite (14 %), la France (12 %) et les États-Unis (9 %).

La situation sur le marché de l'emploi marocain est la principale cause du niveau élevé des intentions d'émigration

L'Enquête mondiale Gallup demande aux personnes déclarant avoir l'intention d'émigrer de préciser ce qu'il faudrait changer dans leur pays d'origine pour qu'elles décident de rester. Les réponses données au Maroc sont présentées dans le graphique 2.9 et mettent en évidence le rôle de la situation économique et de la situation sur le marché du travail : plus de 60 % des réponses suggèrent qu'une plus grande disponibilité des emplois ou des emplois de meilleure qualité au Maroc pousseraient ces personnes à reconsidérer leur intention d'émigrer. Le poids de cette réponse est encore renforcé par le fait que la deuxième réponse la plus fréquente – donnée par 15 % des répondants – a trait à l'amélioration de la situation économique, qui est sans doute liée à la disponibilité et à la qualité des emplois. Certains répondants citent également le manque d'accès à l'éducation et l'atteinte aux libertés individuelles.

Graphique 2.9. Changements qui devraient se produire au Maroc pour que l'émigrant potentiel reste, 2010-13

Réponses à l'enquête en pourcentages



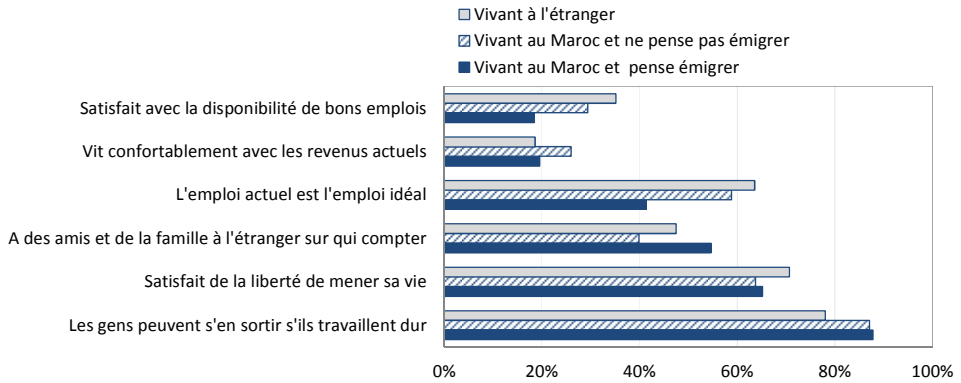
Note : Les résultats sont basés sur des entretiens avec des personnes nées et résidentes au Maroc (N=260, dont 36 qui n'ont pas répondu à la question).

Source : Enquête mondiale Gallup, www.oecd.org/std/43017172.pdf.

Certains résultats de l'Enquête mondiale Gallup reflètent bien l'importance accordée aux perspectives d'emploi par les personnes établies au Maroc qui déclarent avoir l'intention d'émigrer. Le graphique 2.10 présente les différences entre les réponses données aux questions liées à l'emploi par les personnes ayant et celles n'ayant pas l'intention d'émigrer. Parmi celles ayant l'intention d'émigrer, des parts comparativement faibles de répondants se déclarent satisfaits de leur emploi actuel (41 %), de la disponibilité d'emplois de bonne qualité (18 %) ou de leur revenu (20 %). Le graphique 2.10 inclut les réponses des émigrés marocains à ces mêmes questions, et une part comparativement élevée d'entre eux sont satisfaits de leur emploi et de la disponibilité des emplois – bien que ce ne soit pas le cas pour leurs revenus. Bien que les émigrés marocains soient également plus satisfaits de la liberté dont ils disposent pour mener leur vie, on ne relève pas de différence à cet égard entre les répondants ayant ou non l'intention de quitter le Maroc. À l'inverse, les répondants résidant au Maroc sont plus nombreux que les émigrés marocains à penser qu'ils peuvent améliorer leur situation en travaillant dur. Globalement, les répondants établis au Maroc et ayant l'intention d'émigrer tendent à être moins satisfaits que ceux qui n'ont pas l'intention d'émigrer et les émigrés marocains.

Graphique 2.10. Opinions des personnes nées au Maroc, observées au Maroc et à l'étranger, 2010-13

Réponses à l'enquête des personnes nées au Maroc en pourcentages



Note : Les résultats sont basés sur des entretiens avec des personnes nées et résidentes au Maroc qui considèrent émigrer (N varie entre 1 100 et 1 600 sauf à la question sur l'emploi idéal pour laquelle N=550) ; des personnes nées et résidentes au Maroc qui ne considèrent pas émigrer (N varie entre 3 500 et 4 300 sauf à la question sur l'emploi idéal pour laquelle N=1 700) ; et des personnes nées au Maroc qui vivent à l'étranger (N varie entre 400 et 550 sauf aux questions sur l'emploi idéal et sur la disponibilité de bons emplois pour lesquels N=200 et N=300 respectivement).

Source : Enquête mondiale Gallup, www.oecd.org/std/43017172.pdf.

Le graphique 2.10 présente également les réponses à la question de la présence d'amis ou de réseaux familiaux à l'étranger. La part des répondants indiquant disposer de tels réseaux est plus élevée parmi les personnes résidant au Maroc et ayant l'intention d'émigrer (55 %), et plus faible parmi les personnes résidant au Maroc et n'ayant pas l'intention d'émigrer (40 %). Ce lien entre les réseaux à l'étranger et l'intention d'émigrer peut se matérialiser de différentes façons : la présence de tels réseaux peut instiller l'idée de partir à l'étranger, et l'absence de tels réseaux peut également décourager toute volonté d'émigration, puisqu'elle peut être difficile à concrétiser sans aide à l'étranger. Heering et al. (2004) constatent que les réseaux familiaux à l'étranger influencent tout particulièrement les intentions d'émigrer des Marocaines. Bien que l'effet soit également positif pour les Marocains, leur intention d'émigrer semble dépendre davantage du fait qu'il soit considéré normal ou non d'émigrer à l'étranger dans leur région.

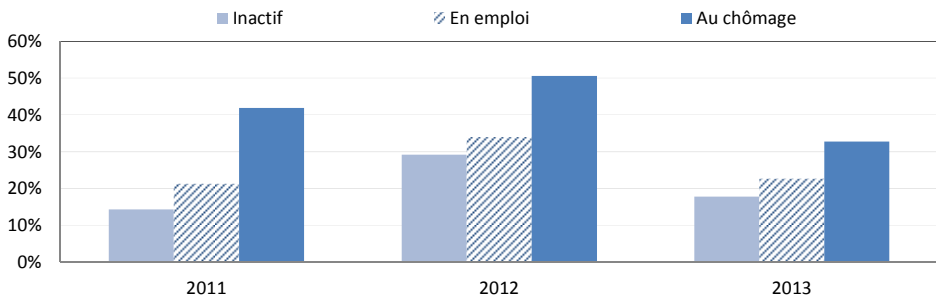
Le graphique 2.11 présente la part des répondants ayant l'intention d'émigrer parmi les individus en emploi, les chômeurs et les inactifs. Les chômeurs sont ceux qui déclarent le plus souvent avoir l'intention d'émigrer. Les individus en emploi semblent avoir moins souvent cette intention, et les inactifs encore moins souvent. Toutefois, comme avancé dans l'encadré 2.1,

les individus en emploi ont vraisemblablement plus souvent l'occasion d'émigrer, alors que les intentions comparativement élevées des chômeurs risquent de se heurter à d'importantes restrictions dans la pratique. Par rapport à d'autres pays MENA, la part des individus en emploi ayant l'intention d'émigrer ne semble pas particulièrement élevée : établie à 27 % en 2007-13, elle n'est pas loin de la moyenne des pays MENA (23 %) et est à peu près égale aux pourcentages enregistrés en Tunisie (27 %) et en Algérie (26 %).

L'intention d'émigration varie largement avec le niveau d'éducation. Les personnes possédant un niveau d'éducation intermédiaire affichent la plus forte intention d'émigrer, suivies des personnes ayant un niveau d'éducation élevé (voir graphique 2.12). Les tendances enregistrées pour chaque niveau d'éducation sont vraisemblablement liées aux perspectives d'emploi au Maroc : les intentions d'émigration comparativement élevées des personnes ayant un niveau d'éducation intermédiaire peuvent indiquer qu'elles se heurtent à des difficultés frustrantes sur le marché du travail, malgré leurs qualifications. Les personnes ayant un niveau d'éducation faible sont particulièrement enclines à rencontrer de telles difficultés, mais leurs résultats sont probablement plus conformes à leurs attentes. Les personnes possédant un niveau d'éducation élevé sont également susceptibles d'être frustrées, mais peuvent être plus optimistes quant à leurs chances de trouver finalement un emploi que celles possédant un niveau d'éducation intermédiaire.

Graphique 2.11. Personnes nées au Maroc qui considèrent quitter le Maroc, selon leur situation sur le marché du travail, 2011-13

Pourcentages de la population née dans le pays âgée de 15 ans et plus

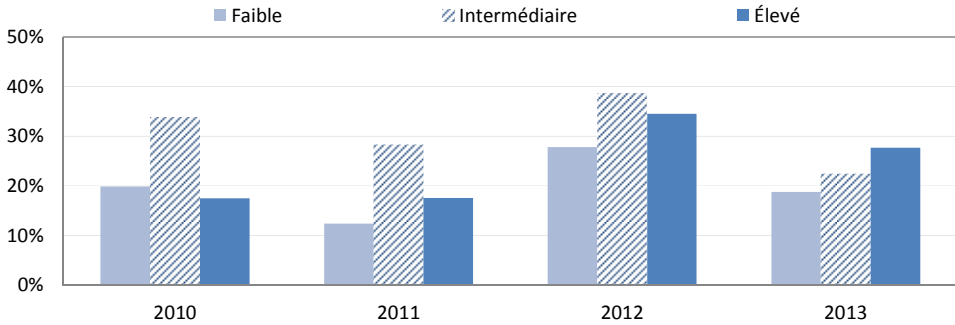


Note : Les résultats sont basés sur des entretiens avec des personnes nées et résidentes au Maroc dans les années 2011-13 ; cette information n'est pas disponible en 2010. On considère émigrer si l'on répond « oui » à la question : « Dans l'idéal, si vous en aviez l'opportunité, souhaiteriez-vous vivre de façon permanente dans un autre pays? ». N=1 300 pour les personnes en emploi, N=500 pour les personnes au chômage, et N=2 700 pour les personnes inactives. Les réponses « Je ne sais pas » et « Refus de répondre » sont comprises dans la base de calcul du pourcentage.

Source : Enquête mondiale Gallup, www.oecd.org/std/43017172.pdf.

Graphique 2.12. Personnes nées au Maroc qui considèrent quitter le Maroc, selon leur niveau d'éducation, 2010-13

Pourcentages de la population née dans le pays âgée de 15 ans et plus



Note : Les résultats sont basés sur des entretiens avec des personnes nées et résidentes au Maroc dans les années 2010-13. On considère émigrer si l'on répond « oui » à la question : « Dans l'idéal, si vous en aviez l'opportunité, souhaiteriez-vous vivre de façon permanente dans un autre pays? ». Un « niveau d'éducation faible » fait référence à un niveau d'éducation primaire complet voir inférieur (jusqu'à huit années d'enseignement élémentaire), « intermédiaire » à un niveau entre le secondaire et au plus trois années d'enseignement supérieur (entre 9 et 15 années d'enseignement), et « élevé » à un niveau d'études supérieures qui correspond à au moins quatre années après le lycée sanctionnées par un diplôme. N=3 500 pour les personnes ayant un niveau d'éducation faible, N=2 050 pour les personnes ayant un niveau d'éducation intermédiaire, et N=400 pour les personnes ayant un niveau d'éducation élevé. Les réponses « Je ne sais pas » et « Refus de répondre » sont comprises dans la base de calcul du pourcentage.

Source : Enquête mondiale Gallup, www.oecd.org/std/43017172.pdf.

Toutefois, les intentions d'émigration déclarées par les personnes ayant un niveau d'éducation élevé, à l'instar de celles déclarées par les individus en emploi, ne sont pas forcément un bon indicateur de leur comportement d'émigration réel. En termes d'intentions d'émigration de ce groupe, le Maroc se classe au septième rang en pourcentage (30 % pour les années 2007-13, voir OCDE, 2015) dans la région MENA, pas loin de la moyenne régionale (27 %). À l'inverse, le taux d'émigration réel des personnes ayant un niveau d'éducation élevé au Maroc en 2010/11 était le deuxième de la région MENA – après la Syrie – et était supérieur au taux d'émigration global du Maroc (voir OCDE, 2015). Cela suggère que les émigrés font l'objet d'une sélection par niveau d'éducation, dans une plus large mesure que ne l'indiquent les résultats fondés sur les intentions d'émigration, mais conformément à certains résultats empiriques sur l'autosélection des émigrés (voir par exemple Borjas et al., 2015).

FEF (2013a) a mis en évidence les mêmes corrélations entre les intentions d'émigration et les variables rendant compte des perspectives

d'emploi, de la situation dans l'emploi ou du niveau d'éducation. On a constaté que les personnes possédant un niveau d'éducation intermédiaire sont celles qui ont le plus l'intention d'émigrer, alors que celles possédant un niveau d'éducation élevé sont celles qui ont le moins l'intention d'émigrer. Toutefois, les réponses suggèrent que la capacité à mettre en œuvre ces projets augmente avec le niveau d'éducation, alors que le revenu du ménage ne semble pas représenter une contrainte. Bien que les personnes sans emploi aient dans une certaine mesure moins l'intention d'émigrer que les celles en emploi, FEF (2013a) met en évidence des facteurs liés à l'emploi : les raisons avancées par les répondants ayant l'intention d'émigrer sont une amélioration attendue de leur situation économique (citée par 30 % d'entre eux), le chômage (23 %) ou le souhait de trouver un travail mieux rémunéré (12 %). Quelque 90 % des répondants ayant l'intention d'émigrer attendent une amélioration financière en cas d'émigration, espèrent acquérir des compétences à l'étranger et croient pouvoir bénéficier de meilleures possibilités d'emploi au Maroc après leur retour. Bien qu'un petit nombre de répondants seulement ait émis le souhait d'étudier à l'étranger, il semble qu'il s'agisse d'une autre motivation importante pour les personnes ayant un niveau d'éducation élevé.

En conclusion, les flux migratoires totaux du Maroc vers les pays de l'OCDE ont chuté au cours des dernières années, principalement en raison de la baisse des flux vers l'Espagne. Bien que les flux d'émigrés marocains vers la plupart des pays de destination aient également diminué, les flux vers d'autres pays de destination ont augmenté, alors qu'ils étaient particulièrement bas auparavant. En 2012, les flux vers les principaux pays de destination européens étaient composés dans une large mesure de travailleurs saisonniers ou de migrants de travail, alors qu'un petit nombre d'émigrés composant ces flux occupaient précédemment un emploi au Maroc. Cela indique que le travail est un important motif d'émigration vers l'Europe. Les futures émigrations vers l'Europe apparaissent potentiellement importantes, sur la base des parts comparativement élevées de la population marocaine déclarant avoir l'intention d'émigrer. Cette intention est particulièrement forte chez les jeunes et les chômeurs, soulignant une fois de plus les motivations professionnelles. Les réponses aux enquêtes suggèrent également que la disponibilité des emplois au Maroc est le facteur qui influence le plus les intentions d'émigration.

Références

- Arango, J. et F. González Quiñones (2009), « The Impacts of the Current Financial and Economic Crisis on Migration in the Spain-Morocco Corridor », Institut universitaire européen, Robert Schuman Centre for Advanced Studies, Florence.
- Borjas, G.J., I. Kauppinen et P. Poutvaara (2015), « Self-Selection of Emigrants: Theory and Evidence on Stochastic Dominance in Observable and Unobservable Characteristics », *NBER Research Working Paper*, n° w21649, Cambridge, États-Unis.
- Bouarbat, B. (2008), « Job-Search Strategies and the Unemployment of University Graduates in Morocco », *International Research Journal of Finance and Economics*, vol. 14, pp. 15-33.
- Boukha-Hassane, R. et F. Talahite (2015), « La féminisation de l'immigration algérienne dans les pays de l'OCDE au tournant du XXI^e siècle ».
- Chandon, P., V.G. Morwitz et W.J. Reinartz (2005), « Do Intentions Really Predict Behavior? Self-generated Validity Effects in Survey Research », *Journal of Marketing*, vol. 69, pp. 1-14.
- Ette, A. et L. Sauer (2010), *Auswanderung aus Deutschland. Daten und Analysen zur internationalen Migration deutscher Staatsbürger*, Springer VS, Wiesbaden.
- Fargues, P. et C. Fandrich (2012), « Migration after the Arab Spring », EUI Migration Policy Centre.
- FEF – Fondation européenne pour la formation (2013a), « Migration et compétences. Le rôle des compétences dans le phénomène migratoire au Maroc ».
- FEF (2013b), « Migration and Skills in Armenia, Georgia and Morocco ».
- FRONTEX (2016), « Western Balkans. Annual Risk Analysis 2016 », Risk Analysis Unit, Varsovie, <http://dx.doi.org/10.2819/26487>.

- Heering, L., R. van der Erf et L. van Wissen (2004), « The Role of Family Networks and Migration Culture in the Continuation of Moroccan Emigration: A Gender Perspective », *Journal of Ethnic and Migration Studies*, vol. 30, pp. 323-337.
<http://dx.doi.org/10.1080/1369183042000200722>.
- Kabbani, N. et E. Kothari (2005), « Youth Unemployment in the MENA Region: A Situational Assessment », *World Bank SP Discussion Paper*, n° 0534, Washington, DC.
- Khachani, M. (2011), « Genre et migration au Maroc », CARIM notes d'analyse et de synthèse 2011/19.
- Lahlou, M. (2015), « Morocco's Experience of Migration as a Sending, Transit and Receiving Country », *Istituto Affari Internazionali Working Paper* n° 15/2015.
- Liebau, E. et J. Schupp (2011), « Considering Emigration: German University Graduates Are Moving Abroad – But Only Temporarily », *DIW Weekly Report*, vol. 1/2011.
- Lievens, J. (1999), « Family-Forming Migration from Turkey and Morocco to Belgium: The Demand for Marriage Partners from the Countries of Origin », *International Migration Review*, vol. 33, pp. 717-744,
<http://dx.doi.org/10.2307/2547532>.
- Manski, C. (1990), « The Use of Intentions Data to Predict Behavior: A Best-case Analysis », *Journal of the American Statistical Association*, vol. 85, pp. 934-940.
- Morwitz, V. G. (2001), « Methods for Forecasting from Intentions Data », in J. S. Armstrong (dir. pub.), *Principles of Forecasting*, Kluwer Academic Publishers, Norwell, États-Unis, pp. 33-56.
- Natter, K. (2014), « The Formation of Morocco's Policy Towards Irregular Migration (2000–2007): Political Rationale and Policy Processes », *International Migration* vol. 52, pp. 15-28,
<http://dx.doi.org/10.1111/imig.12114>.
- OCDE (2015), *Resserrer les liens avec les diasporas : Panorama des compétences des migrants 2015*, Éditions OCDE, Paris,
<http://dx.doi.org/10.1787/9789264241763-fr>.
- OCDE (2012), *Resserrer les liens avec les diasporas : Panorama des compétences des migrants*, Éditions OCDE, Paris.
<http://dx.doi.org/10.1787/9789264178069-fr>.

Schupp, J. et al. (2008), « Leben außerhalb Deutschlands: eine Machbarkeitsstudie zur Realisierung von Auslandsbefragungen auf Basis des Sozio-ökonomischen Panels (SOEP) », SOEP Papers on Multidisciplinary Panel Data Research, n° 120.

Wahba, J. (2013), « Return Migration Policies », in J. Wahba (dir. pub.), *Return Migration in South Mediterranean Countries: Determinants, Impact and Policy Implications*, rapport FEMISE, pp. 108-134.

Références des bases de données

Base de données de l'OCDE sur les migrations internationales, <http://dx.doi.org/10.1787/data-00342-fr>.

Enquête mondiale Gallup, <http://www.oecd.org/std/43017172.pdf>.

Enquêtes sur les forces de travail dans l'Union européenne (Eurostat), <http://ec.europa.eu/eurostat/web/lfs/overview>.

Annexe 2.A1

Tableaux supplémentaires

Tableau 2.A1.1. Entrées brutes de ressortissants marocains dans les pays de l'OCDE, 2002-14

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Allemagne	6 490	6 272	4 868	4 390	3 570	3 179	3 374	3 925	3 762	4 370	5 024	6 666	5 223
Australie	29	41	40	36	48	48	60	48	41	67	56	87	75
Autriche	132	135	178	153	132	139	178	184	167	194	194	250	249
Belgique	8 495	8 444	8 014	7 106	7 488	7 831	8 221	9 093	9 754	8 491	5 852	4 687	4 767
Canada	4 057	3 243	3 471	2 692	3 110	3 789	3 907	5 222	6 242	4 399	3 878	3 261	2 492
Chili	1	7	7	4	5	6	12	11	11	14	17	18	0
Corée	95	103	62	49	40	39	74	80	65	89	90	139	186
Danemark	102	67	52	49	66	102	92	104	93	84	57	103	114
Espagne	40 172	41 171	73 380	82 519	78 512	84 978	93 623	61 766	30 169	27 978	22 444	20 516	20 163
États-Unis	3 387	3 137	4 128	4 411	4 949	4 513	4 425	5 447	5 013	4 399	3 656	3 336	3 605
Finlande	50	60	73	61	82	77	92	101	63	87	81	112	119
France	21 778	22 554	22 162	19 976	23 012	22 084	22 558	21 603	20 110	18 765	19 790	20 049	21 104
Hongrie	0	0	0	8	12	4	22	33	14	26	17	14	21
Islande	15	6	7	20	18	8	14	7	5	8	7	8	6
Israël	87	115	69	75	53	48	42	25	35	40	45	37	48
Italie	15 327	40 821	34 792	26 057	21 784	23 483	37 275	33 128	29 960	23 885	19 590	19 568	17 637
Japon					119	127	163	142	164	121	182	156	247
Luxembourg	48	56	45	50	51	72	78	56	80	56	78	82	97
Mexique						6	14	27	19	26	15	35	33
Nouvelle-Zélande	7	10	8	10	4	11	7	9	4	10	7	7	6
Norvège	189	135	131	130	129	133	122	114	123	123	121	139	123
Pays-Bas	4 919	4 497	3 301	2 077	1 713	1 233	1 465	1 680	1 632	1 841	1 432	1 469	1 405
Pologne				65	84	88	144	181	156	175	217	168	107
Portugal							190	109	259	242	173	166	127
République slovaque	0	3	7	3	9	3	12	3	8	10	2	2	1
République tchèque		24	19	19	29	34	21	25	14	9	15	20	25
Slovénie							3	1	4	3	1	3	1
Suède	218	263	239	234	345	376	459	400	421	416	475	521	541
Suisse									730	619	505	542	492
Total	105 598	131 164	155 053	150 194	145 364	152 411	176 647	143 524	109 118	96 547	84 021	82 161	79 014

Note : Les données correspondent aux entrées brutes annuelles de ressortissants marocains tous âges confondus. Les cellules vides dans le tableau indiquent que l'information est manquante. L'information n'est pas disponible pour l'Estonie, la Grèce, l'Irlande, la Lettonie, le Royaume-Uni et la Turquie.

Source : Base de données de l'OCDE sur les migrations internationales, <http://dx.doi.org/10.1787/data-00342-fr>.

Tableau 2.A1.2. Entrées nettes de ressortissants marocains dans quelques pays de l'OCDE, 2002-14

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Allemagne	3 585	3 123	1 353	1 266	1 513	1 040	609	1 273	1 336	2 095	2 651	3 673	2 456
Australie			25	16	30	26	37	24	30	43	33	60	
Autriche	85	85	127	84	52	53	67	48	22	72	72	120	67
Belgique	8 068	7 858	7 277	6 303	6 854	7 109	7 376	8 300	9 028	7 477	4 338	2 839	3 245
Corée		31							- 4	30		56	74
Danemark	88	42	26	33	42	81	57	87	70	60	16	81	
Espagne	39 388	40 237	67 945	75 119	63 194	53 410	59 849	28 922	- 7 493	- 14 253	- 21 979	- 26 947	- 12 314
Finlande	35	52	63	56	77	65	81	88	57	82	77	103	107
Hongrie				8	10	3	21	33	8	14	14	10	21
Islande	15	2	6	20	18	1	1	3		3	5	6	4
Italie	14 724	40 066	34 015	25 028	20 686	22 473	36 229	31 950	27 781	22 124	17 630	17 150	
Japon					29	22	35	15	150	20	34	26	29
Luxembourg	31	44	27	36	40	53	63	36	66	41	56	55	70
Nouvelle-Zélande			7	9	2			5	3	10	6	7	5
Norvège	166	92	66	78	100	106	103	114	98	89	82	109	97
Pays-Bas	4 026	3 498	2 307	1 079	706	413	604	1 051	1 024	1 340	702	966	923
République slovaque		1	2	3	8	2	8	- 5		8	1		
République tchèque									12		13	12	14
Suède	195	229	209	211	307	319	425	368	372	385	423	461	482
Suisse									547	392	324	356	318

Note : Les données correspondent à la différence entre les entrées brutes annuelles et les sorties brutes annuelles de ressortissants marocains tous âges confondus. Les cellules vides dans le tableau indiquent que l'information est manquante.

Source : Base de données de l'OCDE sur les migrations internationales, <http://dx.doi.org/10.1787/data-00342-fr>.

Chapitre 3

Les caractéristiques sociodémographiques de la diaspora marocaine

Ce chapitre examine les caractéristiques sociodémographiques des émigrés marocains et de leurs enfants. Les dimensions étudiées comprennent principalement les niveaux d'éducation des émigrés marocains et de leurs descendants ainsi que leurs niveaux de compétences. Les résultats soulignent le relativement faible niveau d'éducation des émigrés marocains par rapport aux autres groupes d'émigrés, en particulier dans les principaux pays d'accueil européens. À l'inverse, les pays d'Amérique du Nord accueillent principalement des émigrés marocains ayant un niveau d'éducation élevé. L'évolution dans le temps montre une hausse du niveau d'éducation des émigrés marocains. Enfin, des comparaisons dans le temps rendent compte de quelques évolutions clés des caractéristiques de la diaspora marocaine et de ses liens avec le Maroc.

Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.

Ce chapitre débute par une étude approfondie des niveaux d'éducation des émigrés marocains dans les pays de l'OCDE. Les niveaux d'éducation des émigrés marocains sont ensuite détaillés par pays de destination et par sexe. Des analyses similaires sont présentées pour les descendants d'émigrés marocains dans les pays européens pour lesquels des données sont disponibles. Les niveaux de compétences des émigrés marocains sont détaillés, en se basant sur les données PIAAC. Quelques caractéristiques d'intégration sociale sont décrites, de même que les liens que les émigrés marocains entretiennent avec leur pays d'origine, notamment au travers des flux de transferts de fonds.

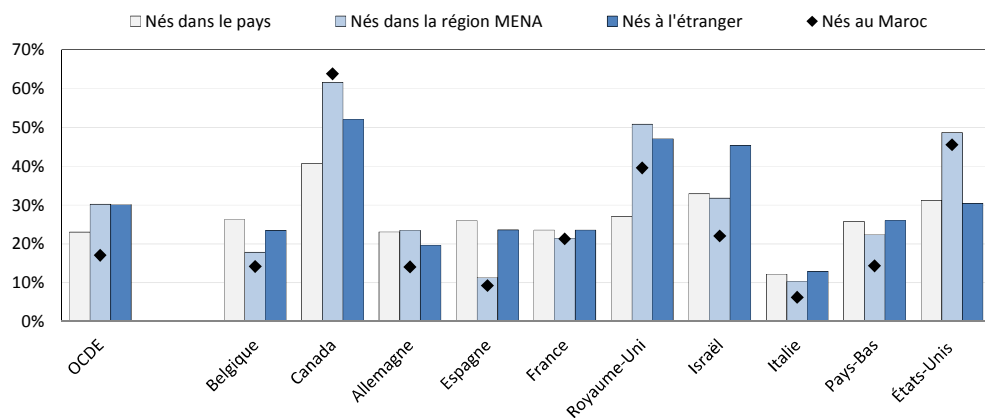
Les marocains résidant à l'étranger ont majoritairement un faible niveau d'éducation

Les niveaux d'éducation des émigrés marocains sont en moyenne relativement faibles par rapport à l'ensemble des émigrés. Dans l'ensemble des pays de l'OCDE, 58 % des émigrés marocains ont un niveau d'éducation faible en 2010/11, soit 1.5 million de personnes (graphique 3.1). Ce stock d'émigrés au niveau d'éducation faible est important, notamment si on le compare avec les émigrés venant des autres pays de la région MENA, qui sont près de 2.8 millions à avoir un niveau d'éducation faible (soit 37 % d'entre eux) et avec les émigrés dans leur ensemble (32 % ont un niveau d'éducation faible).

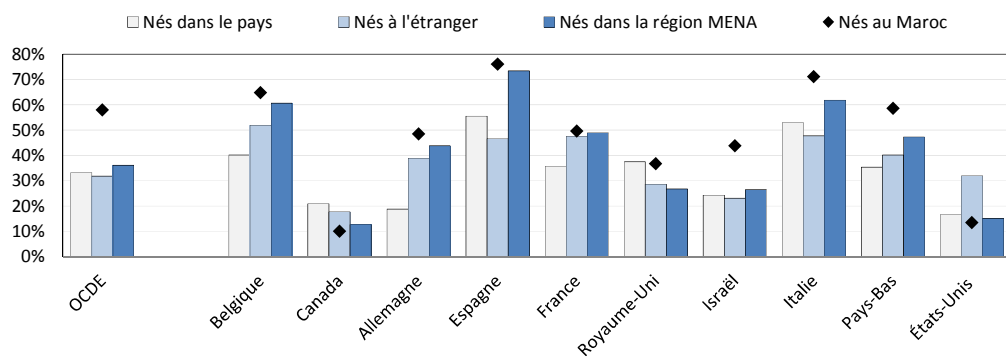
La part d'émigrés marocains ayant un niveau d'éducation faible est d'ailleurs la plus élevée de la région MENA (graphique 3.3). Si le Maroc est le pays d'émigration le plus important de la zone MENA en nombre d'émigrés dans l'OCDE (voir chapitre 1), cette migration est aussi majoritairement faiblement qualifiée. En 2010/11, seuls 17 % des émigrés marocains sont diplômés du supérieur et ils sont 25 % à avoir un niveau d'éducation intermédiaire. Même si les effectifs d'émigrés marocains ayant un niveau d'éducation élevé sont supérieurs aux mêmes effectifs des pays de la région MENA, les émigrés marocains ont la part la plus faible de diplômés du supérieur parmi les pays de la région MENA (graphique 3.3). Ces résultats sont à relier aux performances du système éducatif parmi les plus faibles des pays de la région MENA [les évaluations TIMSS2011 et PIRLS2011 confortent ce constat (Ibourk, 2016) ainsi que la mise en place par la Banque mondiale du projet *Second Education Development Policy Loan*, dont un des piliers est l'amélioration de la qualité de l'éducation] et à la structure de la population active qui a en conséquence un niveau d'éducation faible avec une élévation lente de ce niveau.

Graphique 3.1. Pourcentages des émigrés ayant un niveau d'éducation élevé ou faible selon le lieu de naissance dans leurs dix principaux pays de destination OCDE, 2010/11

Panel A. Part de la population ayant un niveau d'éducation élevé selon le lieu de naissance

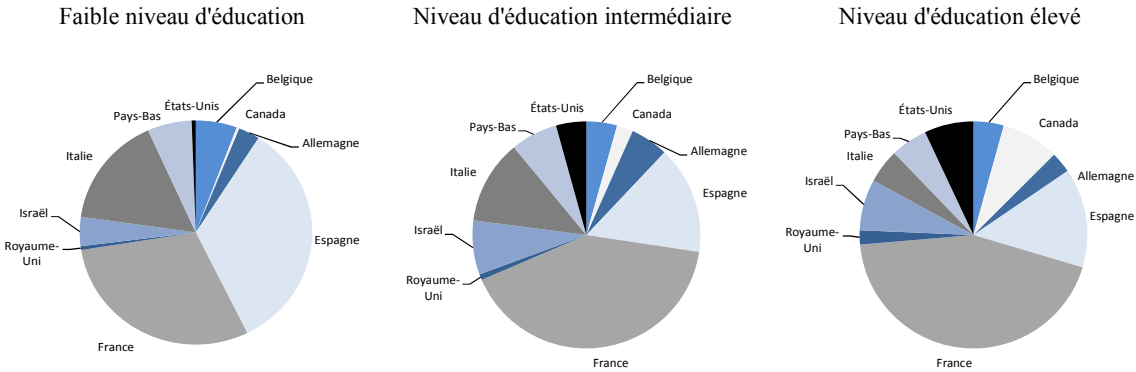


Panel B. Part de la population ayant un niveau d'éducation faible selon le lieu de naissance



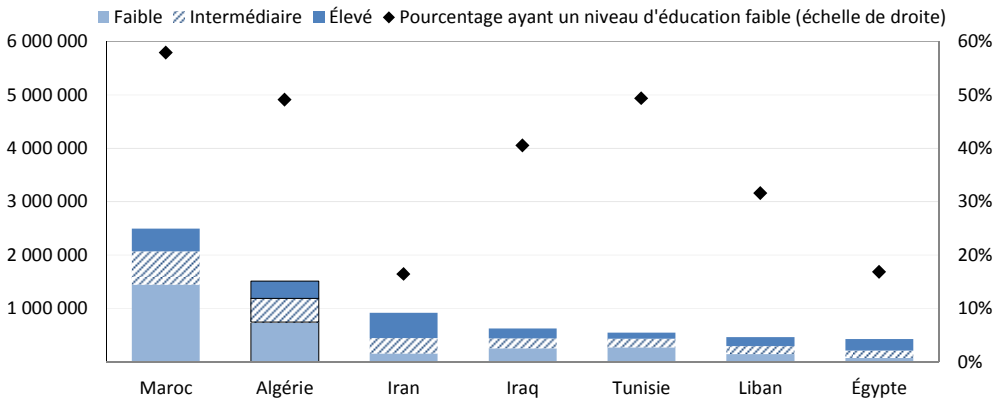
Source: Base de données sur les immigrants dans les pays de l'OCDE (DIOC) 2010/11, www.oecd.org/fr/els/mig/dioc.htm.

Graphique 3.2. Distribution des émigrés marocains par niveau d'éducation dans les dix principaux pays de destination OCDE des émigrés marocains, 2010/11



Source: Base de données sur les immigrés dans les pays de l'OCDE (DIOC) 2010/11, www.oecd.org/fr/els/mig/dioc.htm.

Graphique 3.3. Émigrés marocains et des autres pays de la région MENA par niveau d'éducation dans les pays de l'OCDE, 2010/11



Source: Base de données sur les immigrés dans les pays de l'OCDE (DIOC) 2010/11, www.oecd.org/fr/els/mig/dioc.htm.

Les variations entre pays de destination sont importantes, notamment suivant les vagues d'émigration concernées (graphiques 3.1 et 3.2). Les pays européens d'immigration récente, l'Espagne et l'Italie, concentrent les proportions d'émigrés marocains faiblement qualifiés les plus élevées : respectivement 76 % et 71 % des émigrés marocains en 2010/11. L'Espagne

compte un tiers des émigrés marocains ayant un faible niveau d'éducation de l'OCDE. En France, près de la moitié des émigrés marocains ont un faible niveau d'éducation tandis que ces émigrés marocains faiblement qualifiés sont peu nombreux dans les pays d'Amérique du Nord (10 % des émigrés marocains au Canada ont un faible niveau d'éducation et 13 % aux États-Unis, représentant moins de 14 000 au total dans ces deux pays). L'Europe accueille donc la majorité des émigrés marocains peu diplômés. Les politiques migratoires diffèrent entre les pays européens et les pays d'Amérique du Nord, et cette différence peut expliquer en grande partie cet écart dans les niveaux d'éducation.

Dans les pays de l'OCDE, moins d'un demi-million d'émigrés marocains ont un niveau d'éducation élevé, c'est-à-dire un diplôme universitaire. Parmi les émigrés marocains dans les pays d'accueil, c'est au Canada et aux États-Unis que les émigrés marocains au niveau d'éducation élevé représentent les parts les plus importantes (graphiques 3.1 et 3.2). Au Canada, 64 % des émigrés marocains sont diplômés du supérieur contre 46 % aux États-Unis. Parmi les dix principaux pays d'accueil, une part relativement importante d'émigrés marocains est diplômée du supérieur au Royaume-Uni. Ces trois pays anglophones, qui regroupent 17 % des émigrés marocains diplômés du supérieur, semblent être ceux qui les attirent le plus mais font aussi partie des pays où le niveau d'éducation des émigrés dans leur ensemble est le plus élevé. La part de diplômés du supérieur parmi les émigrés marocains dans ces trois pays est d'ailleurs supérieure à celle observée pour les personnes nées dans le pays.

S'ils ne représentent qu'une faible part dans les pays européens, ce sont toutefois dans ces pays que l'on dénombre le plus d'émigrés marocains au niveau d'éducation élevé. Le graphique 3.3 illustre bien que parmi les émigrés marocains au niveau d'éducation élevé, plus de 182 000 d'entre eux se trouvent en France, soit 43 %, suivis par plus de 58 000 en Espagne, c'est-à-dire 14 % d'entre eux. Au total, ces deux pays accueillent donc plus de la moitié des émigrés marocains au niveau d'éducation élevé. Les deux pays d'Amérique du Nord (États-Unis et Canada) réunis ne regroupent que 15 % des émigrés marocains au niveau d'éducation élevé, soit environ 63 000 émigrés.

Les émigrés marocains en Amérique du Nord ont en majorité migré récemment : le chapitre 1 souligne par exemple le dynamisme des flux d'immigration marocaine au Canada entre 2000/01 et 2010/11 alors que les effectifs de migrants marocains y sont faibles. Au-delà de ce changement quantitatif, les flux d'immigration ont aussi évolué en termes de niveau d'éducation. Les émigrés qui composent les flux de migrants marocains sont aujourd'hui en moyenne plus diplômés et les pays d'Amérique du Nord profitent de cette main-d'œuvre qualifiée. À l'inverse, les vagues

d'émigration du XX^e siècle vers les pays européens (France, Espagne, Italie) ont plutôt visé à répondre aux besoins des marchés du travail nationaux en main-d'œuvre peu qualifiée, que ce soit pour la reconstruction, pour les besoins de l'industrie pendant les Trente Glorieuses ou encore pour les besoins agricoles des pays du sud de l'Europe.

Ainsi, en Europe, les proportions d'émigrés diplômés du supérieur varient entre 6 % en Italie et 21 % en France – proche de ce qui est observé en Israël (22 %). En Espagne, en Italie, en Belgique et aux Pays-Bas, les émigrés marocains sont moins souvent diplômés du supérieur. En Espagne, la proportion de diplômés du supérieur est 2.8 fois inférieure à celle constatée parmi les personnes nées en Espagne. En Italie, les personnes nées dans le pays ont deux fois plus que les émigrés marocains la chance d'être diplômées du supérieur (12 % par rapport à 6 %). Dans l'ensemble, les pays européens, et en particulier d'Europe du Sud, attirent donc très peu d'émigrés marocains diplômés du supérieur.

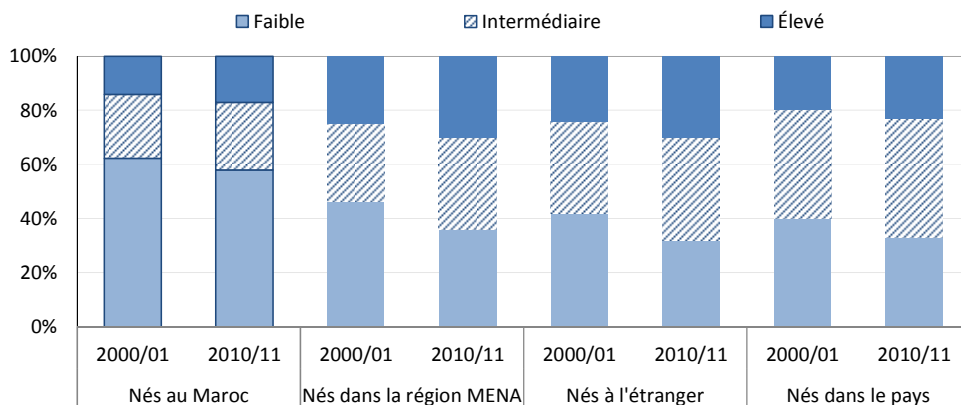
Une tendance à la hausse du niveau d'éducation

En 2000/01, plus de 200 000 émigrés marocains avaient un niveau d'éducation élevé. En 2010/11, ils sont plus de 420 000 à l'être, soit une augmentation de plus de 100 %. Entre 2000/01 et 2010/11, la part d'émigrés marocains ayant un niveau d'éducation faible est passée de 63 % à 58 % (graphique 3.4). Cette baisse s'accompagne du passage de 14 % à 17 % de la part des émigrés marocains ayant un niveau d'éducation élevé. Puisque l'ensemble des émigrés comprend à la fois les nouveaux émigrés et ceux des vagues migratoires précédentes, une hausse, même légère, du niveau d'éducation de l'ensemble renvoie à une hausse plus nette parmi les personnes ayant migré récemment. Néanmoins, la hausse du niveau d'éducation des émigrés marocains est inférieure à la hausse du niveau d'éducation connue par les émigrés de la région MENA et de l'ensemble des émigrés.

La comparaison entre les émigrés récents (c'est-à-dire dans le pays depuis au plus cinq ans) et les émigrés installés confirme cette hausse du niveau d'éducation. Les émigrés marocains récents ont en moyenne des niveaux d'éducation plus élevés. Les émigrés récents sont, en 2010/11, 27.9 % à être diplômés du supérieur contre 23.8 % des émigrés installés (graphique 3.5). Parmi les principaux pays d'accueil, la hausse du niveau d'éducation est plutôt observable dans les pays européens, et est notamment assez frappante en France (graphique 3.A1.2 en annexe). Entre 2000/01 et 2010/11, la part d'émigrés récents dont le niveau d'éducation est élevé a cru de 7 points de pourcentage, passant de 18 % à 25 %, et de près de 5 500 émigrés à plus de 15 500 émigrés. Cette hausse du niveau d'éducation des émigrés récents concerne aussi les pays d'Europe du Sud, comme l'Espagne

et l'Italie, qui voient leurs parts d'émigrés récents ayant un niveau d'éducation faible diminuer. Ces niveaux passent respectivement de 85 % à 76 % en Espagne entre 2000/01 et 2010/11 et de 79 % à 76 % en Italie sur cette même période. Les difficultés économiques connues notamment par les pays d'Europe du Sud ont contribué à rendre la migration moins bénéfique pour les moins diplômés, qui ont été en Europe les premiers touchés par la crise (voir chapitre 4). Par ailleurs, l'élévation du niveau d'éducation des femmes peut aussi être un des facteurs expliquant cette tendance à la hausse du niveau général d'éducation.

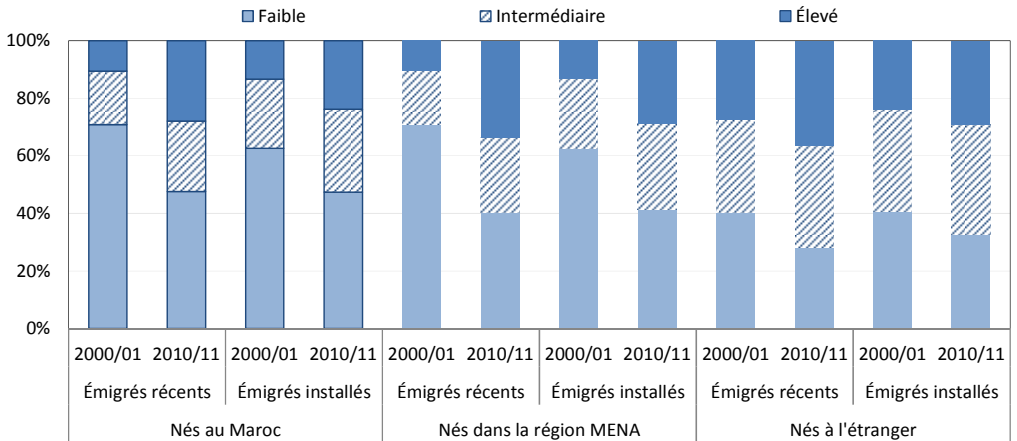
Graphique 3.4. Distribution des 15 ans et plus par niveau d'éducation selon le lieu de naissance dans les pays de destination OCDE des émigrés marocains, 2000/01 et 2010/11



Note: La population de référence est la population âgée de 15 ans et plus.

Source : Base de données sur les immigrés dans les pays de l'OCDE (DIOC) 2000/01 et 2010/11, www.oecd.org/fr/els/mig/dioc.htm.

Graphique 3.5. Distribution des émigrés par niveau d'éducation selon le lieu de naissance et la durée de résidence dans les pays de l'OCDE, 2000/01 et 2010/11



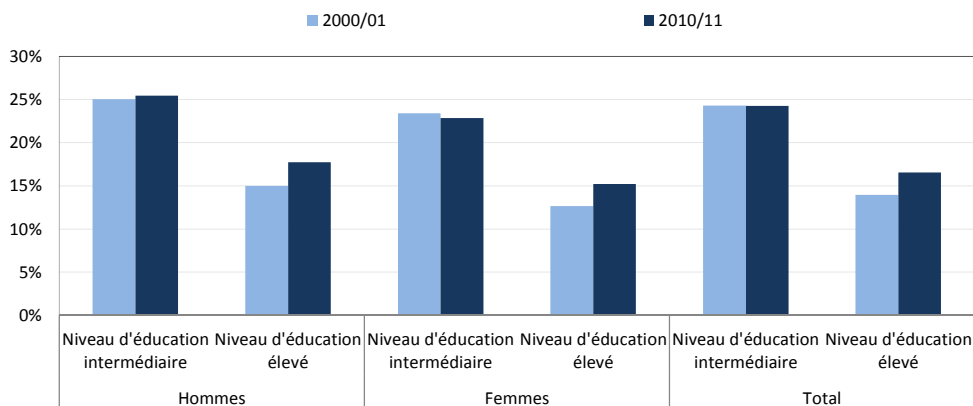
Note : Les émigrés récents sont dans le pays d'accueil depuis au plus cinq ans et les émigrés installés y sont depuis plus de cinq ans. La population de référence est la population âgée de 15 ans et plus.

Source : Base de données sur les immigrants dans les pays de l'OCDE (DIOC) 2000/01 et 2010/11, www.oecd.org/fr/els/mig/dioc.htm.

Le niveau d'éducation des émigrées marocaines s'est en effet élevé entre 2000/01 et 2010/11. La forte hétérogénéité par sexe s'amenuise donc avec la progression du niveau d'éducation des femmes, qui gardent néanmoins en moyenne des niveaux d'éducation inférieurs à ceux des hommes. Le graphique 3.6 met en évidence une évolution positive pour les émigrées marocaines : en 2010/11, 15 % d'entre elles sont diplômées du supérieur contre 13 % en 2000/01. Par ailleurs, le nombre d'émigrées marocaines diplômées du supérieur a plus que doublé entre 2000/01 et 2010/11, passant de 80 000 en 2000/01 à plus de 180 000 en 2010/11. Cette croissance de 125 % du nombre de femmes émigrées ayant un niveau d'éducation élevé est de 30 points de pourcentage supérieure à celle de leurs homologues masculins dont les effectifs sont passés de 125 000 en 2000/01 à 245 000 en 2010/11. L'écart entre hommes et femmes est légèrement moins marqué pour le niveau d'éducation intermédiaire, puisque les hommes sont seulement 2.3 points de pourcentage plus que les femmes à avoir un niveau d'éducation intermédiaire. Les femmes émigrées sont ainsi plus nombreuses à avoir un faible niveau d'éducation dans les pays de l'OCDE. Ces résultats illustrent dans l'ensemble l'amélioration du niveau d'éducation moyen des femmes marocaines, ainsi que leur autonomisation (CCME, 2015). Le

potentiel sur le marché du travail des émigrées marocaines diplômées du supérieur dans les pays de l'OCDE est donc important.

Graphique 3.6. Pourcentages d'émigrés marocains ayant un niveau d'éducation intermédiaire ou élevé par sexe dans les pays de l'OCDE, 2000/01 et 2010/11

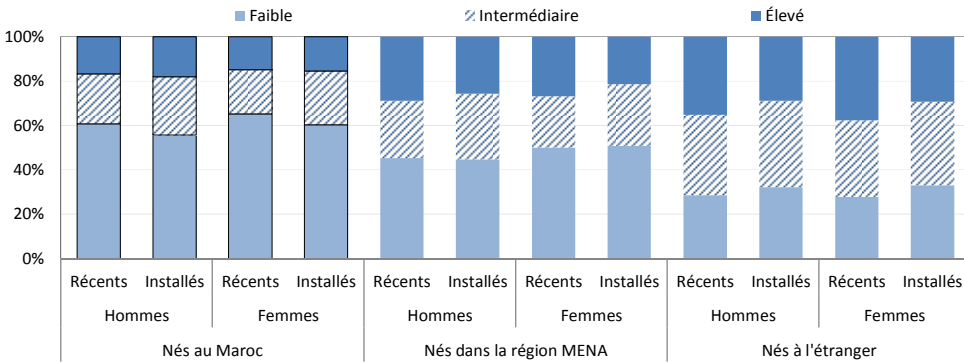


Note: La population de référence est la population âgée de 15 ans et plus.

Source: Base de données sur les immigrants dans les pays de l'OCDE (DIOC) 2000/01 et 2010/11, www.oecd.org/fr/els/mig/dioc.htm.

L'élévation du niveau d'éducation des femmes s'illustre aussi par la diminution des écarts de niveau d'éducation entre hommes et femmes parmi les émigrés marocains récents. Le graphique 3.7 montre que l'écart hommes-femmes au sein des émigrés marocains diplômés du supérieur passe de 2.4 points de pourcentage pour les émigrés installés à 1.8 points pour les émigrés marocains récents, même si les femmes restent moins diplômées que les hommes. Cette tendance à la hausse du niveau d'éducation des femmes émigrées est toutefois générale et non limitée à la diaspora marocaine. L'écart hommes-femmes pour les émigrés récents de la région MENA s'élève ainsi à 2 points de pourcentage alors qu'il est de 4 pour les émigrés de cette même région, installés depuis plus de cinq ans. En comparaison à l'ensemble des émigrés, les émigrés marocains, tout comme les émigrés de la région MENA, présentent des écarts hommes-femmes plus élevés : chez les émigrés récents dans les pays de l'OCDE, en moyenne, les femmes sont moins nombreuses que les hommes à avoir un niveau d'éducation faible (de 0.8 points de pourcentage) et plus nombreuses à être diplômées du supérieur (de 2.5 points de pourcentage).

Graphique 3.7. Distribution des émigrés marocains et autres émigrés (15 ans et plus) par niveau d'éducation selon le sexe et la durée de résidence dans les pays de l'OCDE, 2010/11



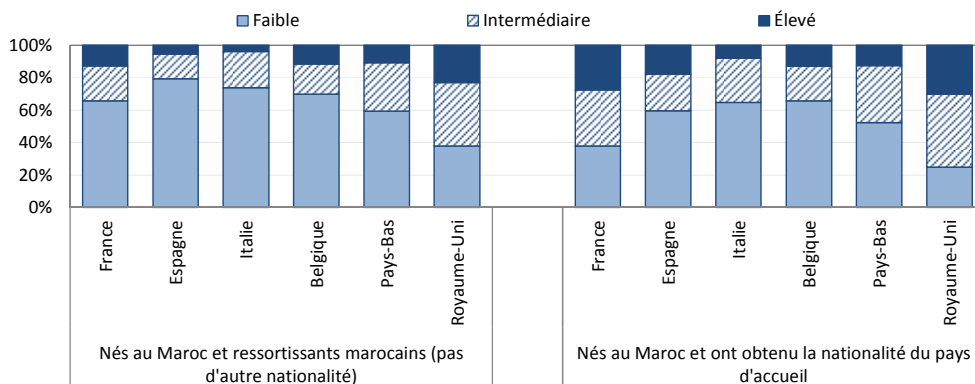
Note: La population de référence est la population âgée de 15 ans et plus.

Source: Base de données sur les immigrants dans les pays de l'OCDE (DIOC) 2010/11, www.oecd.org/fr/els/mig/dioc.htm.

Néanmoins, les niveaux d'éducation des émigrées marocaines ayant migré récemment restent inférieurs à ceux des émigrées marocaines installées depuis plus de cinq ans dans le pays d'accueil (graphique 3.7). Cela s'explique en grande partie par l'âge : plus les individus migrent jeunes et plus leur probabilité d'avoir un niveau d'éducation supérieur est faible, puisqu'ils n'ont pas encore eu le temps de terminer leurs études. En moyenne, les émigrés qui effectuent leurs études dans le pays d'accueil ont d'ailleurs de meilleures chances de réussite sur le marché du travail du pays d'accueil (OCDE, 2015b).

Les niveaux d'éducation des émigrés marocains varient selon qu'ils ont acquis ou non la nationalité du pays d'accueil (graphique 3.8). Dans l'ensemble des pays européens de l'OCDE pour lesquels les données sont disponibles, les émigrés nés au Maroc ayant la nationalité du pays d'accueil ont un niveau d'éducation plus élevé que ceux nés au Maroc ayant uniquement la nationalité marocaine.

Graphique 3.8. Niveaux d'éducation des émigrés marocains selon le pays d'accueil et la nationalité dans les pays européens OCDE, 2014



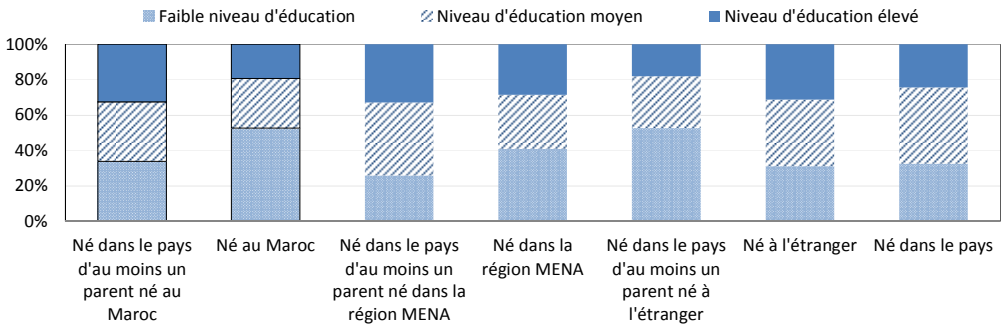
Note: La population de référence est la population âgée de 15 ans et plus.

Source : Enquêtes sur les forces de travail dans l'Union européenne, module ad hoc 2014 sur la situation des immigrés et des personnes nées de parents immigrés sur le marché du travail.

Les descendants d'immigrés marocains : Des niveaux d'éducation plus élevés que ceux de leurs parents

En 2014, les descendants d'immigrés marocains¹ sont largement plus diplômés que les émigrés marocains et légèrement plus que les personnes nées dans le pays dans une sélection des pays européens pour lesquels des données sont disponibles² (graphique 3.9). Parmi les 833 000 descendants d'immigrés marocains dans cette zone, plus de 265 000 d'entre eux ont un niveau d'éducation élevé (ou 32 % du total) et près de 260 000 un niveau d'éducation faible (31 % du total). Les descendants d'immigrés marocains ont ainsi plus souvent un niveau d'éducation élevé que les émigrés marocains, pour qui ce pourcentage s'élève à 19 %. De même, presque 20 points de pourcentage séparent les émigrés marocains au niveau d'éducation faible des descendants d'immigrés marocains ayant ce même niveau d'éducation. En comparaison avec les descendants d'immigrés de la région MENA, les descendants d'immigrés marocains sont légèrement moins diplômés.

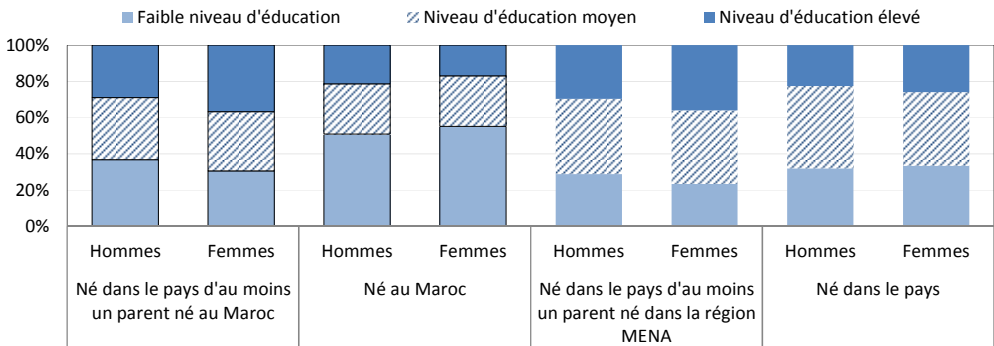
Graphique 3.9. Distribution par niveau d'éducation des émigrés, des descendants d'immigrés et des personnes nées dans les pays européens OCDE, 2014



Note: La population de référence est la population âgée de 15 ans et plus.

Source : Enquêtes sur les forces de travail dans l'Union européenne, module ad hoc 2014 sur la situation des immigrés et des personnes nées de parents immigrés sur le marché du travail.

Graphique 3.10. Distribution par niveau d'éducation des émigrés, des descendants d'immigrés et des personnes nées dans les pays européens OCDE selon le sexe, 2014



Note: La population de référence est la population âgée de 15 ans et plus.

Source : Enquêtes sur les forces de travail dans l'Union européenne, module ad hoc 2014 sur la situation des immigrés et des personnes nées de parents immigrés sur le marché du travail.

Contrairement aux émigrés marocains, les descendants d'immigrés marocains sont moins diplômés que leurs homologues féminines (graphique 3.10). Les descendantes d'immigrés marocains sont presque 7 points de pourcentage plus nombreuses à avoir un niveau d'éducation élevé par rapport à leurs homologues masculins. Les femmes de la seconde génération de la diaspora marocaine dans les pays de l'Union européenne ont donc largement rattrapé leur retard comparé à la première génération

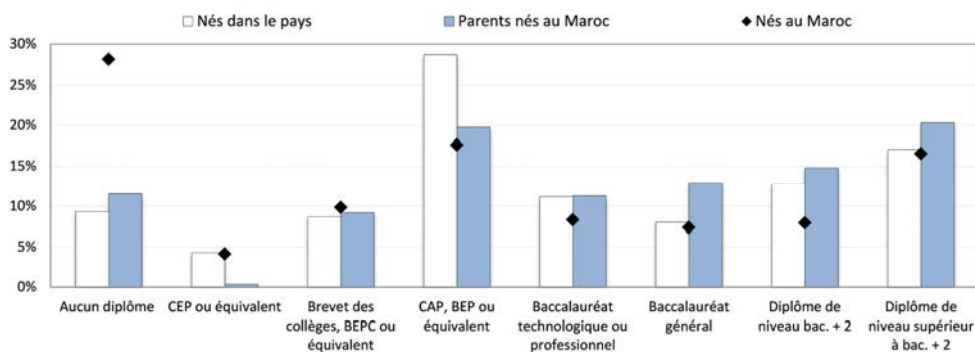
d'émigrées marocaines. Le niveau d'éducation des descendantes d'immigrés marocains est même plus élevé que celui des femmes nées dans le pays.

Les descendants d'immigrés marocains en France : un rattrapage

Cette section présente plus en détail les caractéristiques et la situation de la deuxième génération des Marocains en France, le premier pays d'accueil de la diaspora marocaine, et souligne les différences avec leurs parents et avec les personnes dont les parents sont nés dans le pays. Les émigrés marocains en France ont des niveaux d'éducation comparables à ceux des personnes nées dans le pays, en étant toutefois plus représentés aux deux extrémités de la distribution. Ils sont plus de trois fois plus nombreux à avoir un faible niveau d'éducation (9 % pour les nés dans le pays contre 28 % pour les émigrés marocains). Les écarts entre personnes nées dans le pays et émigrés marocains s'estompent en haut de la distribution des diplômes : les émigrés marocains sont seulement 0.5 point de pourcentage de moins à avoir un diplôme supérieur à bac +2 (graphique 3.11).

Les descendants d'immigrés marocains sont en moyenne plus diplômés que leurs parents. Ils sont 12 % à n'avoir aucun diplôme (10 % pour les personnes nées dans le pays) et 20 % à être diplômés du supérieur avec au moins un bac +3, alors que les émigrés marocains et les personnes nées dans le pays sont 17 % à l'être.

Graphique 3.11. Niveaux d'éducation de la diaspora marocaine en France et des personnes nées en France, 2008



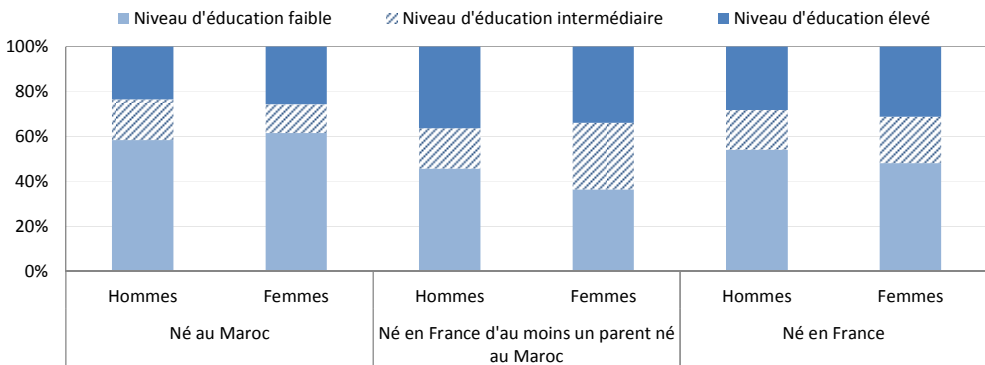
Note : La population de référence est la population entre 18 ans et 60 ans.

Source : Enquête Trajectoires et Origines (INED-INSEE), 2008.

Les femmes descendant directement d'immigrés marocains en France ont des niveaux d'éducation élevés comparés aux autres émigrées mais aussi à l'ensemble des femmes nées dans le pays (graphique 3.12). Ces

descendantes d'immigrés marocains sont 36 % à avoir un faible niveau d'éducation tandis que ce chiffre s'élève à 61 % pour les émigrées marocaines. Elles sont également 34 % à être diplômées du supérieur alors que seulement 26 % des émigrées marocaines et 31 % des femmes nées dans le pays le sont. Dans l'ensemble, les descendantes d'immigrés marocains semblent scolairement très intégrées en France. Parmi les hommes dont les parents sont immigrés marocains, 36 % sont diplômés du supérieur, soit 8.2 points de plus que leurs homologues nés dans le pays.

Graphique 3.12. Niveaux d'éducation de la diaspora marocaine en France et des personnes nées en France selon le sexe, 2008



Note: La population de référence est la population entre 18 et 60 ans.

Source : Enquête Trajectoires et Origines (INED-INSEE), 2008.

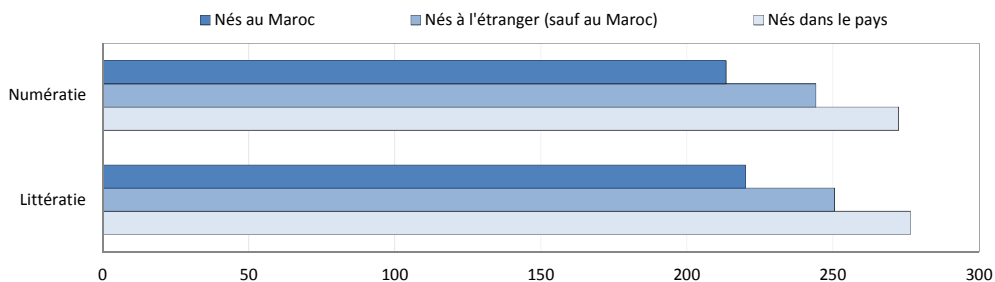
Les niveaux de compétences

Les niveaux de compétences en littératie et numératie des émigrés marocains sont en moyenne inférieurs à ceux des personnes nées dans le pays, ainsi qu'à ceux des autres émigrés selon le Programme pour l'évaluation internationale des compétences des adultes (PIAAC) (graphique 3.13). L'écart entre les émigrés marocains et les personnes nées dans le pays est particulièrement élevé comparé à celui observé entre les niveaux de compétences des autres émigrés et ceux des personnes nées dans le pays. Les niveaux de compétences des émigrés marocains sont tous inférieurs d'au moins 50 points à ceux des personnes nées dans le pays, s'agissant à la fois des compétences en numératie et littératie.

L'écart est plus visible dans les compétences en numératie. Les écarts entre personnes nées dans le pays et les émigrés marocains sont de l'ordre de 60 points. De même, les émigrés marocains ont un niveau de compétences en numératie inférieur à celui du reste des émigrés d'environ

30 points. Les écarts de compétences en littératie entre personnes nées dans le pays et émigrés marocains sont très légèrement inférieurs (56 points) à ceux observés pour les compétences en numératie (graphique 3.13). Les émigrés marocains ont un niveau de compétences moyen en littératie de 30 points inférieur au reste des émigrés.

Graphique 3.13. Niveaux de compétences en littératie et numératie des émigrés marocains dans les pays de l'OCDE, 2012



Note: La population de référence est la population âgée de 16 ans à 65 ans.

Source: Évaluation des compétences des adultes (PIAAC) 2012, <http://dx.doi.org/10.1787/data-00342-fr>.

Encadré 3.1. L'Enquête PIAAC et l'évaluation des compétences

L'Enquête pour l'évaluation des compétences des adultes (PIAAC) regroupe les réponses d'environ 166 000 adultes, représentant 724 millions d'adultes âgés de 16 à 65 ans. Ils ont été interrogés en 2012 dans 24 pays et régions sous-nationales dans la/les langue(s) officielle(s) des pays. Au-delà des qualifications formelles, l'Enquête PIAAC mesure les compétences en littératie, en testant les capacités de l'individu à lire un texte.

La composante de l'évaluation directe étudiée dans ce rapport mesure les compétences des adultes dans trois domaines fondamentaux. Ces compétences sont considérées comme des compétences « clés » dans le traitement de l'information dans le sens où elles jettent les bases du développement d'autres compétences cognitives, de plus haut niveau, et sont des conditions préalables à l'accès et à la compréhension de domaines spécifiques de connaissances. En outre, ces compétences sont nécessaires dans un large éventail de contextes, allant de l'éducation au travail en passant par la vie de tous les jours. Les compétences qui sont évaluées sont les suivantes :

La littératie

La littératie est la capacité à comprendre et à utiliser l'information contenue dans des textes écrits dans divers contextes pour atteindre des objectifs et pour développer des connaissances et des aptitudes. Il s'agit d'une exigence de base pour développer des compétences de plus haut niveau et pour atteindre des résultats positifs en termes économique et sociaux. Des études antérieures ont montré que la compréhension de l'écrit est étroitement liée à des résultats satisfaisants dans le cadre du travail, à la participation sociale, et à l'apprentissage tout au long de la vie. Contrairement aux évaluations précédentes de la littératie, celle-ci évalue la capacité des adultes à lire des textes numériques (par exemple des textes contenant de l'hypertexte et des fonctions de navigation, telles que le défilement ou en cliquant sur des liens) ainsi que des textes imprimés traditionnels.

Encadré 3.1. L'Enquête PIAAC et l'évaluation des compétences (suite)

La numératie

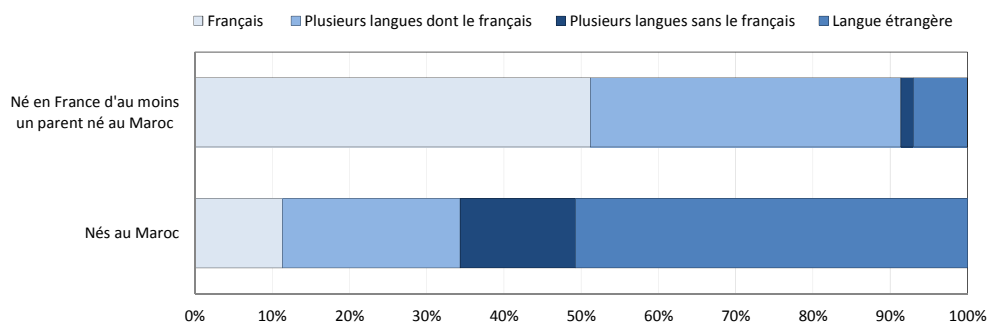
La numératie est la capacité à utiliser, appliquer, interpréter et communiquer des informations et des idées mathématiques. Il s'agit d'une compétence essentielle à une époque où les individus rencontrent, de plus en plus souvent, un large éventail d'informations quantitatives et mathématiques dans leur vie quotidienne. La numératie est une compétence parallèle à la compréhension de l'écrit, et il est important d'évaluer comment ces compétences interagissent car elles sont réparties différemment selon les sous-groupes de la population.

La maîtrise de la langue française par la diaspora marocaine en France

La maîtrise de la langue est un facteur fondamental de l'intégration des migrants dans le pays d'accueil. La bonne connaissance de la langue du pays d'accueil facilite l'acquisition de connaissances pendant la scolarité mais aussi l'intégration sur le marché de travail. À ce titre, l'âge à l'arrivée dans le pays d'accueil est important pour l'apprentissage et la réussite dans le système éducatif (OCDE, 2014 ; OCDE, 2015b).

Selon l'Enquête Trajectoires et Origines (2008), les émigrés marocains en France sont seulement 34 % à avoir parlé le français (parmi d'autres langues) pendant l'enfance tandis que 91 % des descendants d'émigrés marocains le parlaient (graphique 3.14). Cette différence significative entre les deux groupes en matière de langues reçues pendant l'enfance reflète d'abord les trajectoires migratoires puisque les migrants, quelles que soient leurs origines, ont souvent passé leur enfance dans leur pays d'origine et non d'accueil. Par ailleurs, le pourcentage relativement haut relevé pour les descendants d'immigrés traduit une appropriation de la langue du pays d'accueil et donc une intégration de la diaspora. Toutefois, pour les 9 % restants parmi les descendants d'immigrés et les 66 % parmi les émigrés marocains en France, les chances de succès à l'école et sur le marché du travail peuvent être amoindries par une maîtrise potentiellement inférieure de la langue française, même si la maîtrise de la langue peut aussi s'acquérir plus tard.

Graphique 3.14. Langues reçues en famille pendant l'enfance par les émigrés et descendants d'immigrés du Maroc en France, 2008



Note: La population de référence est la population âgée de 18 à 60 ans.

Source : Enquête Trajectoires et Origines (INED-INSEE), 2008.

Une intégration sociale dans les pays d'accueil plutôt réussie

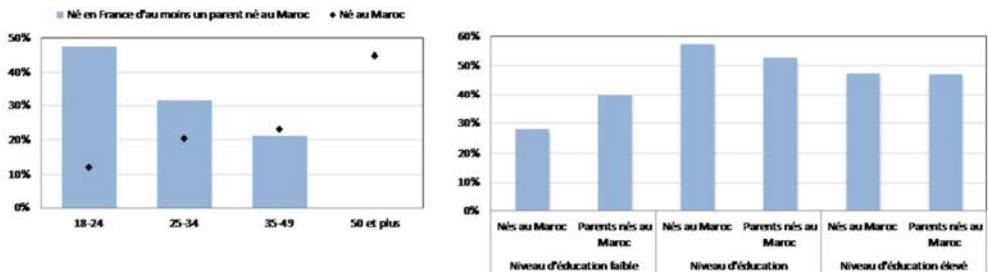
La nationalité des conjoints des émigrés marocains en France et de ceux de leurs descendants reflète l'intégration de la diaspora marocaine en France. En effet, selon les données Trajectoires et Origines, en 2008, les émigrés marocains sont 67 % à être en couple avec un conjoint marocain tandis que ce chiffre baisse à 27 % pour les conjoints de descendants d'immigrés marocains. Alors que seuls 27 % des émigrés marocains en France sont en couple avec des individus nés en France, 60 % des descendants d'immigrés marocains le sont. Cette tendance à au mariage mixte s'accompagne par ailleurs d'une relative importance au sein de la diaspora marocaine vivant en France des couples dont le conjoint est né en Algérie (3 % pour les émigrés marocains et 6 % pour les descendants d'immigrés marocains).

Selon ces mêmes données, l'acquisition de la nationalité française concerne près de la moitié de la population née au Maroc : 46 % des émigrés marocains ont la double nationalité. À l'inverse, leurs descendants ont en majorité (environ 60 % d'entre eux) uniquement la nationalité française et près de 40 % ont la double nationalité³.

Les émigrés marocains sont peu nombreux à vouloir quitter la France : 12 % d'entre eux seulement déclarent l'envisager en 2008 (graphique 3.15). Les intentions de quitter la France varient toutefois avec l'âge et le niveau de diplôme. Le graphique 3.15 montre que les émigrés les plus âgés sont ceux qui expriment le plus le souhait de retourner au Maroc : en 2008, près d'un émigré marocain âgé de 50 ans ou plus sur deux en France souhaite

quitter la France. Ce résultat peut suggérer qu'ils envisagent de retourner dans leur pays d'origine pour la retraite. Par ailleurs, les moins diplômés ne sont pas forcément ceux qui tendent le plus à exprimer le souhait de quitter la France. En effet, un peu moins d'un émigré marocain diplômé du supérieur ou un descendant d'immigrés marocains diplômé du supérieur sur deux a déclaré vouloir quitter la France. Ce chiffre tombe à 28 % pour les émigrés marocains ayant un faible niveau d'éducation. Alors que les moins diplômés sont ceux qui rencontrent le plus de difficultés sur le marché du travail (voir chapitre 4), ils ne semblent pas être ceux qui désirent le plus partir. Enfin, les descendants d'immigrés marocains ayant un faible niveau d'éducation expriment plus la volonté de quitter la France que les émigrés marocains ayant un faible niveau d'éducation. Cela peut en partie s'expliquer par le plus fort ressenti de discrimination de la part des descendants d'immigrés marocains ayant un faible niveau d'éducation par rapport aux émigrés marocains ayant un faible niveau d'éducation : selon l'enquête Trajectoires et Origines, 35 % des descendants d'immigrés marocains peu diplômés affirment avoir parfois ou souvent fait face à de la discrimination contre seulement 23 % des émigrés marocains peu diplômés.

Graphique 3.15. Volonté de quitter la France par âge et niveau d'éducation de la diaspora marocaine en France, 2008



Note: La population de référence est la population âgée de 18 à 60 ans.

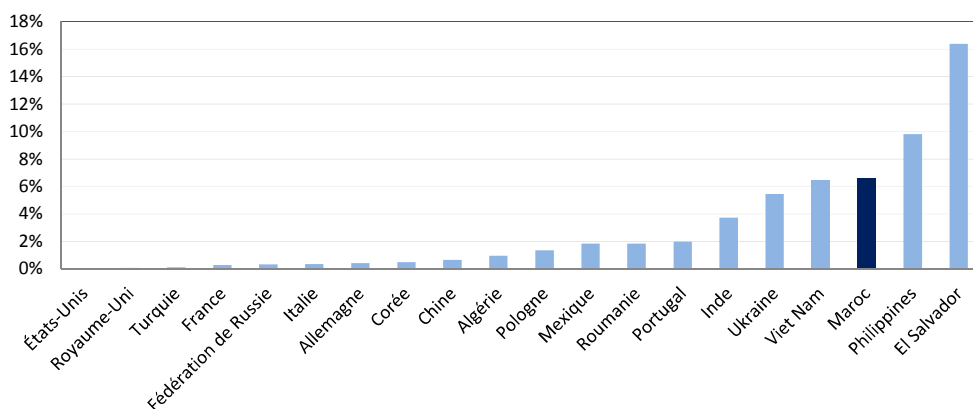
Source : Enquête Trajectoires et Origines (INED-INSEE), 2008.

Envois de fonds et liens avec le Maroc

Les liens forts que gardent les émigrés marocains avec leur pays d'origine transparaissent dans les envois de fonds vers ce dernier. En 2014, les transferts de fonds par les émigrés marocains ont atteint 6.8 milliards USD ce qui correspond à près de 7 % du PIB marocain. La contribution des transferts de fonds au PIB du Maroc est particulièrement élevée par rapport aux autres principaux pays d'origine (graphique 3.16). Le Maroc a affiché en 2013 le troisième flux de transferts de fonds en pourcentage du PIB le

plus important au sein de ces pays, seulement devancé par les Philippines (10 %) et le Salvador (16 %). Les transferts de fonds en pourcentage du PIB marocain sont globalement restés relativement stables ces dernières années (voir graphique 3.17), malgré la croissance du nombre de Marocains qui émigrent. Ils ont fourni au Maroc une source fiable de devises étrangères qui a dépassé le total cumulé des investissements directs étrangers et de l'assistance officielle au développement, mais la stagnation actuelle des niveaux de transferts de fonds rappelle celle, inattendue, qui s'était produite pendant les années 90 (voir de Haas, 2007). Le vieillissement des émigrés marocains, notamment de la première vague dans les pays d'Europe, peut conduire à un relâchement du lien avec le pays d'origine. Aussi, les changements de composition de la population marocaine émigrée (motif de la migration, niveau d'éducation) peuvent avoir une influence sur la tendance à la baisse des envois de fonds.

Graphique 3.16. Envois de fonds en pourcentage du PIB, 2013



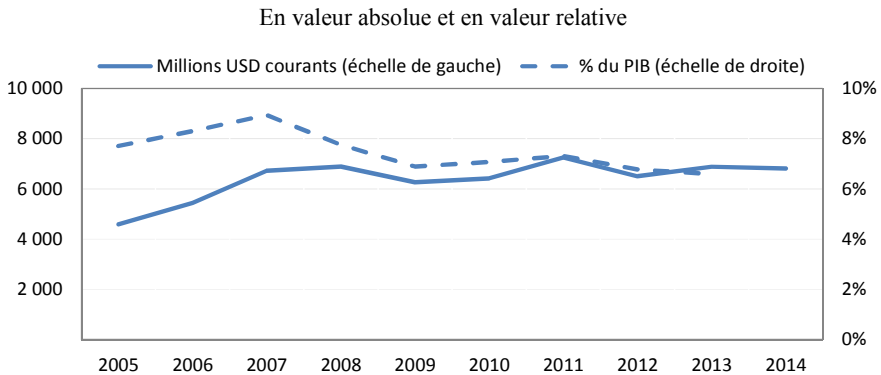
Note : Les envois de fonds des migrants sont définis comme la somme de tous les envois effectués par les travailleurs migrants, des rémunérations des individus en emploi et des transferts des migrants.

Source : Banque mondiale.

Ces changements s'accompagnent d'une mutation dans la perception de la diaspora. Du fait d'une action publique grandissante au Maroc, le rôle du migrant a été relativisé. Auparavant considérés comme une perte pour le Maroc, ou au mieux comme une source de flux financiers, les migrants sont dorénavant considérés comme une ressource pour le pays. Leurs compétences, leurs ressources en réseaux internationaux, en informations ou encore en investissements deviennent des ressources mobilisables pour les

projets de développement du pays. Pour cette raison, au niveau local également, les élus cherchent à consolider le lien avec « leur » diaspora, et à mobiliser ces ressources pour les projets de développement sur leur circonscription. Les mutations simultanées de la diaspora et des territoires ont ainsi évolué d'une situation où les migrants animaient le territoire à une situation où les acteurs des territoires mobilisent leurs diasporas.

Graphique 3.17. Envois de fonds annuels de tous les émigrés marocains vers le Maroc, entre 2005 et 2014



Source : OCDE (2015a).

Conclusion

Le niveau d'éducation de la diaspora marocaine dans les pays de l'OCDE est en moyenne faible. Si, dans l'ensemble des pays de l'OCDE, 58 % des émigrés marocains ont un niveau d'éducation faible, ces émigrés marocains peu diplômés se concentrent en réalité dans quelques pays européens. Les trois principaux pays d'accueil de cette diaspora, la France, l'Espagne et l'Italie, sont en effet les trois pays dans lesquels se concentrent les émigrés marocains ayant un faible niveau d'éducation. À l'inverse, les États-Unis et le Canada attirent proportionnellement plus les émigrés marocains ayant un niveau d'éducation élevé. La tendance récente d'élévation moyenne du niveau d'éducation des émigrés marocains concerne les femmes plus que les hommes permettant un léger rattrapage des femmes dans le retard en matière de niveau d'éducation. Dans les pays de l'OCDE, les descendants d'immigrés marocains sont plus diplômés que les émigrés marocains, mais ce sont ici les femmes qui ont les niveaux d'éducation les plus élevés. Enfin, la diaspora marocaine se distingue par les liens forts qu'elle conserve avec le Maroc, notamment à travers les envois de fonds des migrants.

Notes

1. Les descendants d'immigrés désignent les individus, dans les pays considérés, nés dans ce pays et ayant au moins un parent né au Maroc.
2. Les pays européens renseignant les caractéristiques des descendants d'immigrés dans les données EFT-UE sont : la Belgique, la Bulgarie, la République tchèque, l'Estonie, la Grèce, l'Espagne, la France, la Croatie, l'Italie, Chypre*, **, la Lettonie, la Lituanie, le Luxembourg, la Hongrie, Malte, l'Autriche, la Pologne, le Portugal, la Roumanie, la Slovénie, la République slovaque, la Finlande, la Suède, le Royaume-Uni, la Norvège et la Suisse.

* *Note de la Turquie* : Les informations figurant dans ce document qui font référence à « Chypre » concernent la partie méridionale de l'île. Il n'y a pas d'autorité unique représentant à la fois les Chypriotes turcs et grecs sur l'île. La Turquie reconnaît la République Turque de Chypre Nord (RTCN). Jusqu'à ce qu'une solution durable et équitable soit trouvée dans le cadre des Nations Unies, la Turquie maintiendra sa position sur la « question chypriote ».

** *Note de tous les États de l'Union européenne membres de l'OCDE et de l'Union européenne* : La République de Chypre est reconnue par tous les membres des Nations Unies sauf la Turquie. Les informations figurant dans ce document concernent la zone sous le contrôle effectif du gouvernement de la République de Chypre.

3. Les données déclaratives présentent toutefois la limite de la non-déclaration de toutes les nationalités. De ce point de vue, les chiffres présentés doivent être pris avec précaution. Par ailleurs, la nationalité marocaine ne se perd pas, elle est automatiquement attribuée par le droit marocain, ceux qui ne l'ont pas n'ont donc probablement pas fait la démarche de reconnaissance.

Références

- CCME – Conseil de la Communauté Marocaine à l'Étranger (2015), « Femmes marocaines d'ici et d'ailleurs: les mutations et les défis », *Migrations Marocaines*, Études et Recherche.
- Ibourk, A. (2016), « Les acquis scolaires au Maroc : un état des lieux », *OCP Policy Center Policy Brief*, PB-16/14, Mai 2016.
- OCDE (2015a), *Resserrer les liens avec les diasporas : Panorama des compétences des migrants 2015*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264241763-fr>.
- OCDE/UE (2015b), *Les indicateurs de l'intégration des immigrants 2015 : Trouver ses marques*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264233799-fr>.
- OCDE (2014), *Gérer les migrations économiques pour mieux répondre aux besoins du marché du travail*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264217027-fr>.

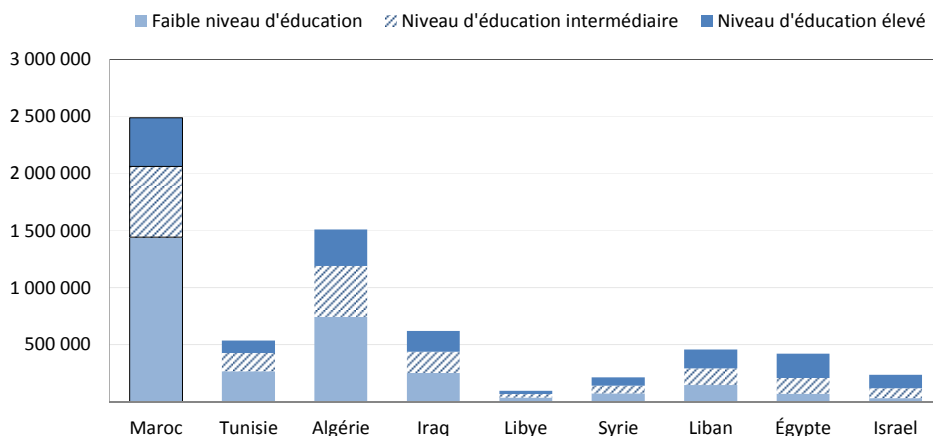
Références des bases de données

- Enquêtes sur les forces de travail dans l'Union européenne, <http://ec.europa.eu/eurostat/web/lfs/overview>.
- Base de données sur les immigrants dans les pays de l'OCDE (DIOC) 2000/01 et 2010/11, www.oecd.org/fr/els/mig/dioc.htm.
- Base de données de l'OCDE sur les migrations internationales, <http://dx.doi.org/10.1787/data-00342-fr>.
- OCDE, Évaluation des compétences des adultes (PIAAC), www.oecd.org/site/piaac.

Annexe 3.A1

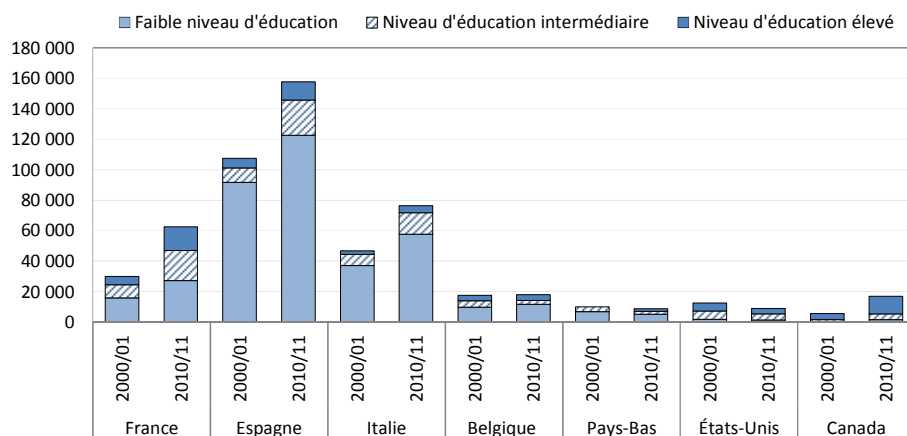
Graphiques supplémentaires

Graphique 3.A1.1. Répartition des émigrés de la région MENA par niveau d'éducation dans les pays de l'OCDE, 2010/11



Source: Base de données sur les immigrants dans les pays de l'OCDE (DIOC) 2010/11, www.oecd.org/fr/els/mig/dioc.htm.

Graphique 3.A1.2. Répartition des émigrés marocains récents par niveau d'éducation dans les principaux pays de destination de l'OCDE, 2000/01 et 2010/11



Source: Base de données sur les immigrants dans les pays de l'OCDE (DIOC) 2000/01 et 2010/11, www.oecd.org/fr/els/mig/dioc.htm.

Chapitre 4

Situation des émigrés marocains sur le marché du travail

Ce chapitre examine la situation sur le marché du travail des émigrés marocains en âge de travailler au travers d'indicateurs clés et la compare à celle d'autres groupes d'émigrés. Les émigrés marocains ont un taux d'emploi relativement bas et un taux de chômage élevé dans les principaux pays d'accueil de l'OCDE, à l'exception du Canada et des États-Unis. Un regard plus précis est porté sur l'évolution dans le temps, notamment sur les changements d'intégration sur le marché du travail relatifs à la crise économique (notamment en Espagne, où la dégradation du marché du travail pendant la crise économique est marquée). Des distinctions selon le sexe et le niveau d'éducation mettent en évidence l'hétérogénéité des situations. Les émigrés marocains au niveau d'éducation faible rencontrent particulièrement plus de difficultés sur le marché du travail. Les secteurs d'activité et professions dans lesquels les émigrés marocains travaillent sont plutôt de nature peu qualifiés, à l'exception de quelques professions spécifiques. Enfin, le taux élevé de déclassement parmi les émigrés témoigne d'une qualité de l'emploi inférieure.

Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.

Ce chapitre aborde la question de l'intégration sur le marché du travail des émigrés marocains. Les indicateurs de participation au marché du travail, d'emploi et de chômage sont présentés pour l'ensemble des émigrés marocains. Ces résultats sont ensuite exposés par pays de destination, puis dans une perspective dynamique, afin de prendre en compte les répercussions de la crise économique, qui a touché leurs principales destinations en Europe, sur l'intégration des émigrés marocains aux marchés du travail. Un regard plus précis est porté sur l'intégration dans l'emploi selon le sexe, le niveau d'éducation ainsi que le motif de migration. La situation des descendants d'immigrés est ensuite mise en évidence. Les secteurs et professions occupés par les émigrés marocains sont décrits, ainsi que la qualité de leurs emplois.

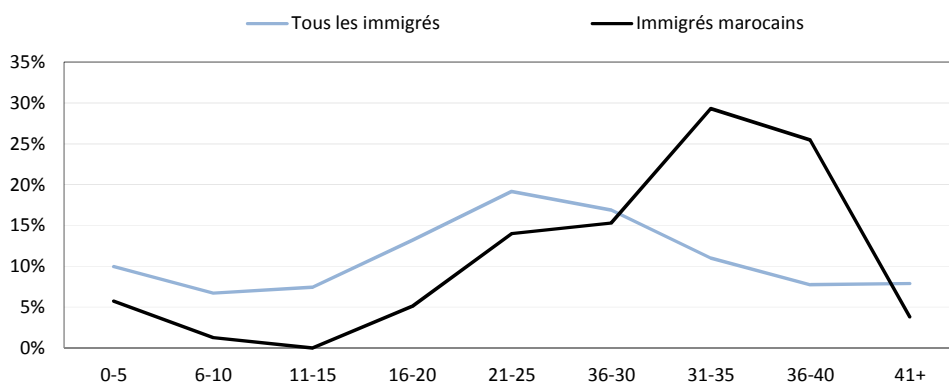
Une intégration sur le marché du travail assez délicate

Près d'un demi-million d'émigrés marocains sont au chômage dans les pays de l'OCDE, soit près de 30 % de la population active marocaine dans ces pays, selon les données DIOC en 2010/11. Cette intégration délicate des émigrés marocains sur le marché du travail affecte aussi leurs descendants, mais dans une moindre mesure. Le problème du chômage de masse s'accompagne de taux d'emploi faibles car moins d'un émigré marocain sur deux est en emploi.

Les déterminants à l'intégration sur le marché du travail

La situation sur le marché du travail des migrants dépend de plusieurs facteurs. Tout d'abord, les caractéristiques personnelles, notamment le niveau d'éducation, déterminent les opportunités et le niveau d'intégration des émigrés sur le marché du travail. Les chapitres précédents ont montré le niveau d'éducation moyen plus faible des émigrés marocains par rapport aux autres émigrés mais surtout par rapport aux personnes nées dans le pays d'accueil (chapitre 3). Le niveau d'éducation influence aussi le secteur et type d'emploi occupé. Le lieu d'obtention des diplômes est un autre déterminant de l'intégration sur le marché du travail, les personnes scolarisées dans le pays d'accueil ayant en moyenne de meilleurs résultats (Bonfanti and Xenogiani, 2014). L'intégration sur le marché du travail dépend aussi de l'âge des émigrés (ou de leurs descendants) : les plus jeunes affrontent des difficultés plus importantes pour s'insérer sur le marché du travail. Les émigrés marocains ont émigré en moyenne à un âge plus élevé que l'ensemble des émigrés (graphique 4.1).

Graphique 4.1. Distribution par âge à l'entrée des 16-65 ans dans le pays OCDE de destination selon le pays de naissance, 2012



Source: Évaluation des compétences des adultes (PIAAC) 2012.

Les motifs de la migration, peuvent aussi expliquer des variations dans l'intégration des émigrés sur le marché du travail. Les migrants au titre du travail sont ainsi mieux intégrés sur le marché du travail que les migrants pour raisons familiales ou humanitaires (OCDE, 2016). La catégorie d'entrée, tout comme la durée de séjour et l'âge d'arrivée dans le pays, peuvent influencer les débouchés sur le marché du travail. De plus, les politiques migratoires qui déterminent la composition de la population migrante ainsi que les politiques d'intégration qui accompagnent les émigrés expliquent une grande partie des différences de situations sur le marché du travail entre les différents pays. Les besoins de main-d'œuvre des pays d'accueil influencent grandement l'intégration sur le marché du travail des émigrés marocains, tant dans l'aspect quantitatif que qualitatif (par exemple, le besoin de compétences spécifiques).

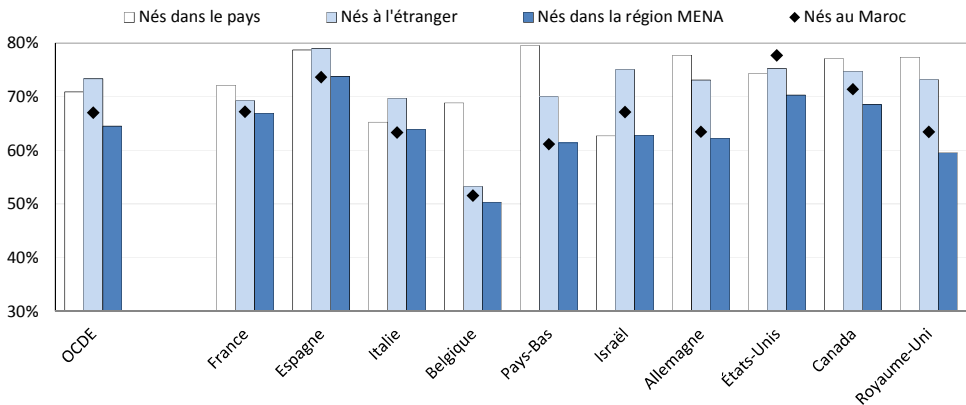
Les normes socioculturelles, les caractéristiques démographiques et la composition des ménages marocains peuvent aussi expliquer un taux de participation au marché du travail des femmes plus faible que celui des hommes (Chicha, 2013), mais aussi une intégration sur le marché du travail dans l'ensemble moins réussie pour les émigrées marocaines. Ainsi, les indicateurs décrivant l'intégration sur le marché du travail vont prendre des valeurs variables avec la proportion de femmes dans la population émigrée.

Une participation au marché du travail qui diffère selon les pays

Deux tiers des émigrés marocains participent au marché du travail dans le pays de l'OCDE en 2010/11, un taux¹ inférieur (de près de quatre points

de pourcentage) à celui des populations nées dans le pays (graphique 4.2). Leur taux de participation au marché du travail est supérieur de plus de deux points de pourcentage à celui des émigrés des pays de la région MENA. Il est en revanche inférieur de plus de six points de pourcentage à celui des émigrés pris dans leur ensemble.

Graphique 4.2. Taux de participation des 15-64 ans selon le pays de destination et le lieu de naissance dans les pays de l'OCDE, 2010/11



Note: Les dix pays présentés dans ce graphique sont ceux accueillant le plus d'émigrés marocains parmi les pays de l'OCDE. La population fait référence à la population en âge de travailler, de 15 à 64 ans.

Source: Base de données sur les immigrants dans les pays de l'OCDE (DIOC) 2010/11, www.oecd.org/fr/els/mig/dioc.htm.

Les taux de participation au marché du travail des émigrés marocains dans les principaux pays de destination varient de plus de 25 points de pourcentage en 2010/11 (graphique 4.2). Ils sont particulièrement bas en Belgique (52 %), tandis que des taux très élevés sont enregistrés aux États-Unis (78 %) et en Espagne (74 %). Dans l'ensemble, les taux de participation au marché du travail sont plus élevés aux États-Unis et au Canada et plus bas dans les pays d'accueil européens, à l'exception de l'Espagne.

Les écarts entre les taux de participation des personnes nées dans le pays et ceux des émigrés marocains sont de surcroît plus élevés qu'aux États-Unis, où la sélection des émigrés marocains est forte, ainsi qu'en Espagne et en Italie. Dans ce dernier pays, les taux de participation des personnes nées dans le pays sont relativement bas. Aux États-Unis, le niveau d'éducation des émigrés marocains est particulièrement élevé (voir chapitre 3), ce qui

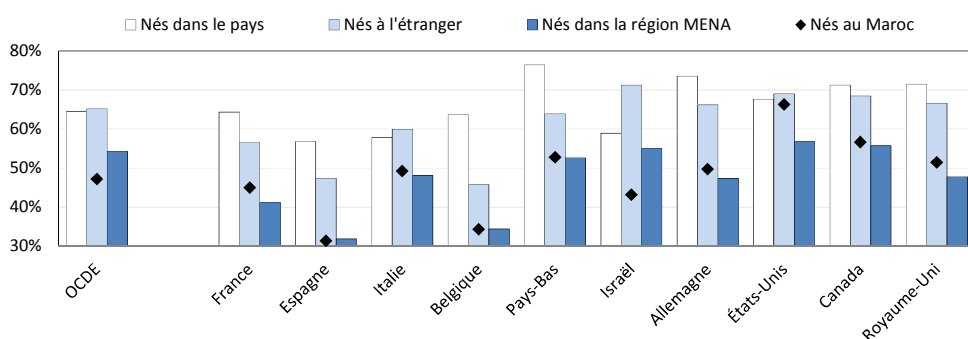
peut en partie expliquer ce résultat. Ce pays fait figure d'exception puisque les émigrés marocains participent plus au marché du travail que les trois autres groupes, d'émigrés ou de personnes nées dans le pays. De même au Canada, le taux de participation des émigrés marocains surpasse celui des émigrés de la région MENA, tout comme l'ensemble des émigrés. Dans ces deux pays, les émigrés marocains ont des niveaux d'éducation élevés (voir chapitre 3), voire des niveaux comparables aux personnes nées dans le pays sans parents immigrés. De plus, aux États-Unis, les émigrés marocains vivent souvent dans des régions urbaines, où l'accès à l'emploi qualifié est important (Di Bartolomeo, 2015).

Des taux d'emploi relativement bas et un chômage élevé

La participation relativement élevée des émigrés marocains au marché du travail cache un taux d'emploi relativement faible et des taux de chômage élevés en comparaison avec les personnes nées dans le pays mais aussi par rapport aux autres groupes de migrants.

Le taux d'emploi des émigrés marocains, qui s'élève à 47 % dans les pays de l'OCDE en 2010/11, est de 7 points inférieur à celui des émigrés de la région MENA (graphique 4.3). Par ailleurs, le taux d'emploi des émigrés marocains est près de 18 points de pourcentage inférieur à celui des émigrés pris dans leur ensemble. De même, l'écart entre le taux d'emploi des personnes nées dans le pays et celui des émigrés marocains s'élève à 17 points de pourcentage.

Graphique 4.3. Taux d'emploi des émigrés de 15 à 64 ans des pays de la région MENA dans les pays de l'OCDE, 2010/11



Note: Les dix pays présentés dans ce graphique sont ceux accueillant le plus d'émigrés marocains parmi les pays de l'OCDE. La population fait référence à la population en âge de travailler, de 15 à 64 ans.

Source: Base de données sur les immigrants dans les pays de l'OCDE (DIOC) 2010/11, www.oecd.org/fr/els/mig/dioc.htm.

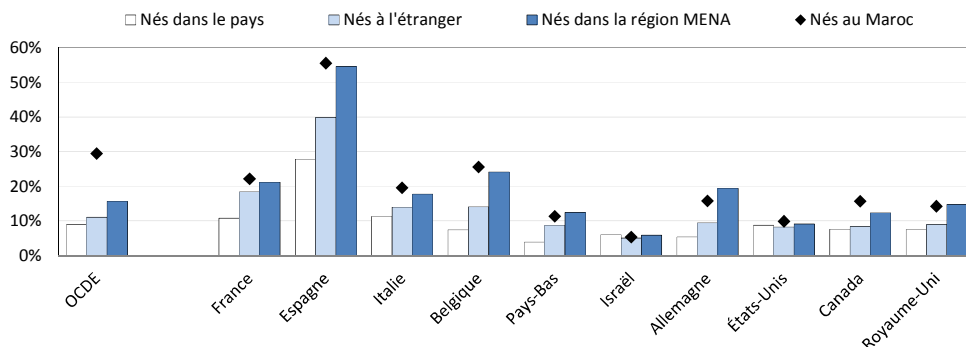
Les taux d'emploi relativement faibles peuvent être constatés dans l'ensemble des principaux pays d'accueil des émigrés marocains, à l'exception des États-Unis (graphique 4.3). L'Espagne, deuxième pays d'accueil des émigrés marocains, est le pays où leur taux d'emploi est le plus faible. En 2010/11, 31 % des émigrés marocains y sont en emploi, tandis qu'aux États-Unis, leur taux d'emploi est de 66 %. La composition en termes de niveau d'éducation des émigrés marocains peut expliquer en partie l'écart observé entre pays. Les émigrés marocains aux États-Unis sont en effet 46 % à avoir un niveau d'éducation élevé contre 9 % en Espagne (voir chapitre 3 et la discussion plus loin dans ce chapitre). L'écart entre le taux d'emploi des émigrés marocains et celui de leurs homologues nés dans le pays est relativement élevé en Belgique, aux Pays-Bas ou encore en Allemagne. Dans la grande majorité des pays, les émigrés marocains ont des taux d'emploi plus bas que les émigrés des pays de l'OCDE ainsi que de ceux hors OCDE.

Près de 450 000 émigrés marocains sont au chômage dans les pays de l'OCDE en 2010/11. La problématique du chômage est d'autant plus préoccupante pour les émigrés marocains que le chômage a fortement augmenté entre 2000/01 et 2010/11 (voir graphique 4.5). Durant cette décennie, le taux de chômage des émigrés marocains a augmenté de près de 10 points de pourcentage, pour atteindre 29 % en 2010/11, alors même que les taux de participation déclinent sur cette même période. Par comparaison, dans les pays de l'OCDE, le taux de chômage des émigrés de la région MENA a baissé de près d'un point de pourcentage sur la période (16.4 % à 15.6 %), et celui des personnes nées dans le pays a augmenté de 1.7 point (passant de 7.2 % à 8.9 %). Les émigrés marocains sont ainsi fortement touchés par la crise économique dans leurs principales destinations.

Le taux de chômage des émigrés marocains est aussi plus élevé que pour leurs homologues nés dans le pays (graphique 4.4.). En moyenne, le taux de chômage des émigrés marocains dans les pays de l'OCDE s'élève à 29 % tandis qu'il est de 9 % pour les personnes nées dans le pays en 2010/11. Les écarts avec les autres populations, tout comme les niveaux, sont très contrastés entre les différents pays de l'OCDE. En Allemagne, le taux de chômage des émigrés marocains s'élève à près de trois fois celui de leurs homologues nés dans le pays. En France, en Espagne, au Canada et au Royaume-Uni, les émigrés marocains sont aussi deux fois plus au chômage que leurs homologues nés dans le pays. De tels écarts avec la population majoritaire ne sont pas observables en Israël et aux États-Unis. Dans ce dernier pays toutefois, les émigrés marocains ont un taux de chômage plus élevé que celui des émigrés de la région MENA, et que celui des émigrés pris dans leur ensemble. Leur taux de chômage est aussi légèrement supérieur à celui des personnes nées dans le pays. A l'inverse, en Espagne,

l'écart avec leurs homologues nés dans le pays est marqué et environ 56 % des émigrés marocains actifs sont au chômage (voir discussion sur l'Espagne ci-dessous).

Graphique 4.4. Taux de chômage des émigrés de 15 à 64 ans dans les pays de l'OCDE, 2010/11



Note: Les dix pays présentés dans ce graphique sont ceux accueillant le plus d'émigrés marocains parmi les pays de l'OCDE. La population fait référence à la population en âge de travailler, de 15 à 64 ans.

Source: Base de données sur les immigrants dans les pays de l'OCDE (DIOC) 2010/11, www.oecd.org/fr/els/mig/dioc.htm.

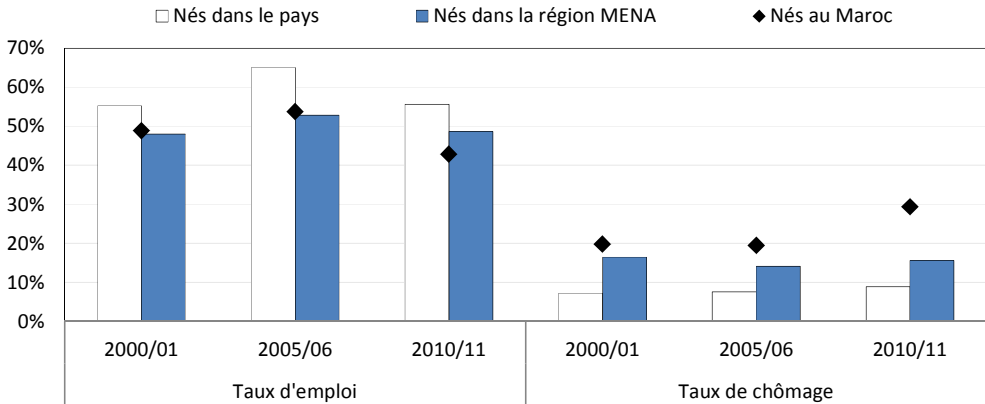
Les émigrés marocains ont été fortement touchés par la crise économique

Dans l'ensemble des pays de l'OCDE, les émigrés marocains ont été particulièrement affectés par la crise (graphique 4.5.). Le taux de chômage des 15 ans et plus a augmenté de dix points entre 2005/06 et 2010/11 alors que ceux des émigrés de la région MENA et des personnes nées dans le pays a augmenté de seulement un point². Par ailleurs, le taux d'emploi des émigrés marocains a diminué de 11 points sur ces cinq années, soit six points et demi de plus que la baisse de celui des émigrés de la région MENA et un point et demi de plus des personnes nées dans le pays.

Tous les pays n'ont pas été également touchés par la crise économique. Les pays européens, en particulier les pays d'Europe du Sud, ont ressenti la crise plus fortement que d'autres pays. Le cas de l'Espagne, deuxième pays d'accueil des émigrés marocains, est assez emblématique des conséquences de la crise économique sur les émigrés marocains. Leur taux de chômage est passé de 19 % en 2005/06 à près de 56 % en 2010/11. La crise économique et la baisse des besoins en main-d'œuvre peu qualifiée de la part de

l'Espagne a fortement dégradé l'insertion des émigrés marocains peu qualifiés dans l'emploi. En effet, les émigrés ayant un faible niveau d'éducation sont relativement nombreux en Espagne et sont les plus touchés par le chômage, notamment parce qu'ils occupent les emplois les plus précaires et les moins stables, et donc plus faciles à perdre en cas de ralentissement de l'activité économique (voir tableau 4.2 pour l'analyse du taux de chômage par niveau d'éducation). Plus précisément, l'Espagne a connu des flux migratoires en provenance du Maroc particulièrement élevés avant la crise économique (voir chapitre 2), notamment au titre de la migration du travail. Les émigrés marocains en Espagne travaillent relativement souvent dans le secteur de la construction, qui est aussi le secteur touché en premier et de la manière la plus forte par la crise économique (Arango et González Quiñones, 2009). Par ailleurs, la crise économique a conduit à une reconversion des travailleurs espagnols du bâtiment ayant perdu leur emploi vers le secteur agricole (González Enríquez et Reynés Ramón, 2011). Par conséquent, les travailleurs émigrés marocains de l'agriculture se sont fréquemment retrouvés au chômage, souvent remplacés par les travailleurs espagnols, nés dans le pays.

Graphique 4.5. Situation sur le marché du travail avant et lors de la crise, 2000/01, 2005/06, 2010/11



Note: La population fait référence à la population de 15 ans et plus.

Source: Base de données sur les immigrants dans les pays de l'OCDE (DIOC) 2000/01, 2005/06 et 2010/11, www.oecd.org/fr/els/mig/dioc.htm.

Les femmes sont peu insérées dans l'emploi mais l'écart avec les hommes s'atténue dans le temps

De fortes différences sont observables entre hommes et femmes émigrés marocains. Les taux de chômage du graphique 4.5 soulignent l'ampleur des difficultés rencontrées par les émigrés marocains sur le marché du travail, en particulier par les femmes : dans l'ensemble des pays de l'OCDE, le taux de chômage des femmes émigrées marocaines de 15 ans et plus s'élève en 2010/11 à 34 % tandis que celui des hommes s'élève à 27 % soit plus du double du taux de l'ensemble des émigrés et le triple pour les femmes. Les hommes sont par ailleurs 1.7 fois plus en emploi que les femmes en 2010/11 (53 % contre 31 % pour les femmes) (tableau 4.1).

Les taux de chômage des hommes comme des femmes émigré(e)s marocain(e)s de 15 ans et plus ont augmenté entre 2005/06 et 2010/11 : de 10 points de pourcentage pour les hommes et de 9 points pour les femmes (tableau 4.1), les hommes devenant les plus affectés étant donné, notamment, les professions qu'ils occupent le plus souvent (graphique 4.12). Les autres groupes n'ont pas connu de hausse aussi importante, mais pour les émigrés comme pour les personnes nées dans le pays, les femmes ont été moins affectées que les hommes par la crise économique. Toutefois, la baisse du taux d'emploi des femmes entre 2005/06 et 2010/11 va de pair avec une hausse de leur participation au marché du travail sur cette période de crise.

Tableau 4.1. Taux d'emploi et de chômage des émigrés marocains dans les pays de l'OCDE selon le sexe, 2005/06 et 2010/11

Pourcentages

	Taux d'emploi				Taux de chômage			
	Hommes		Femmes		Hommes		Femmes	
	2005/06	2010/11	2005/06	2010/11	2005/06	2010/11	2005/06	2010/11
Nés au Maroc	63.0	53.3	34.0	30.6	16.3	26.6	25.5	34.3
Nés dans la région MENA	55.6	56.6	33.3	39.7	12.9	14.8	16.1	16.9
Nés à l'étranger	68.1	66.6	48.6	49.8	8.3	10.4	10.5	11.8
Nés dans le pays	64.1	63.5	48.4	48.3	7.1	9.0	8.0	8.8

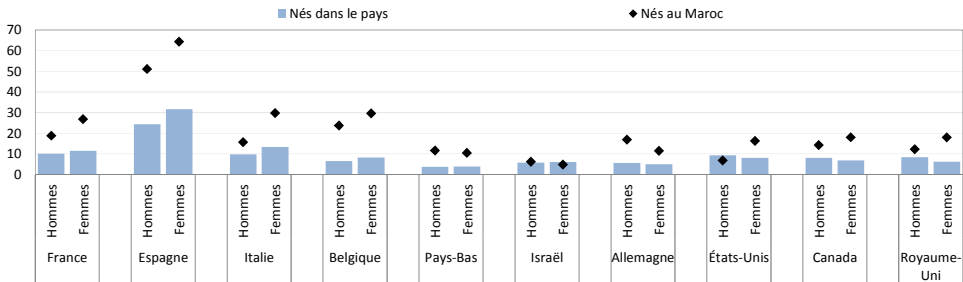
Note: La population fait référence à la population de 15 ans et plus.

Source: Base de données sur les immigrants dans les pays de l'OCDE (DIOC) 2005/06 et 2010/11, www.oecd.org/fr/els/mig/dioc.htm.

L'écart en termes de taux de chômage entre les hommes et les femmes est assez hétérogène selon les pays en 2010/11. Le taux de chômage des femmes de 15 ans et plus est très élevé dans les pays européens, à l'exception de l'Allemagne et des Pays-Bas, où les émigrés marocains sont

plus souvent au chômage que les émigrées marocaines (voir graphique 4.6). En Espagne, le taux de chômage des émigrées marocaines de 64 %, soit le plus haut de la zone considérée, s'accompagne d'un chômage de masse également pour les hommes, pour qui ce taux s'élève à 51% (cf. discussion sur l'Espagne). Aux États-Unis, les hommes émigrés marocains ont plus de deux fois plus de chances de plus d'être au chômage que leurs homologues féminines. Cet écart important de taux de chômage entre hommes et femmes émigrés marocains peut en partie s'expliquer par le plus faible taux de participation au marché du travail des femmes émigrées marocaines, de même que par une plus forte proportion de femmes peu diplômées par rapport aux hommes (voir chapitre 3).

Graphique 4.6. Taux de chômage selon le sexe et le pays de naissance dans les dix principaux pays d'accueil de l'OCDE, 2010/11



Note: Les dix pays présentés dans ce graphique sont ceux accueillant le plus d'émigrés marocains parmi les pays de l'OCDE. La population fait référence à la population active, de 15 à 64 ans.

Source: Base de données sur les immigrants dans les pays de l'OCDE (DIOC) 2010/11, www.oecd.org/fr/els/mig/dioc.htm.

Les émigrés ayant un faible niveau d'éducation ont la moins bonne situation sur le marché du travail et sont les plus touchés par la crise économique

L'insertion sur le marché du travail dépend fortement du niveau d'éducation : les moins diplômés sont ceux qui affrontent le plus de difficultés sur le marché du travail en termes de chômage. Le tableau 4.2 montre que le taux de chômage varie du simple au double entre les émigrés marocains de 15 ans et plus au faible niveau d'éducation et ceux diplômés du supérieur en 2010/11 (38 % contre 16 % pour les diplômés du supérieur) et de presque autant en termes de taux d'emploi (33 % contre 64 % pour les diplômés du supérieur). Ces écarts sont néanmoins comparables à ceux observés par niveau d'éducation par les autres groupes.

Quel que soit le niveau d'éducation, le taux d'emploi des émigrés marocains a diminué entre 2005/06 et 2010/11 (tableau 4.2) : de 4.6 points de pourcentage pour les émigrés marocains au niveau d'éducation élevé à 7.8 points de pourcentage pour les émigrés marocains peu qualifiés. Cette détérioration est ainsi bien plus forte pour les individus peu diplômés. Au-delà des phénomènes conjoncturels, les émigrés marocains restent plus défavorisés en termes d'emploi comparativement aux émigrés de la région MENA, à l'ensemble des émigrés ou aux personnes nées dans le pays. Les personnes nées dans le pays connaissent des variations de taux d'emploi presque deux fois moins importantes pour les faibles niveaux d'éducation tandis que ceux des individus au niveau d'éducation intermédiaire ou élevé n'ont diminué que de moins d'un point sur la période.

Tableau 4.2. Taux d'emploi et de chômage selon le niveau d'éducation et le pays de naissance dans les pays de l'OCDE, 2005/06 et 2010/11

Pourcentages

	Faible niveau d'éducation		Niveau d'éducation intermédiaire		Niveau d'éducation élevé	
	2005/06	2010/11	2005/06	2010/11	2005/06	2010/11
Taux d'emploi						
Nés au Maroc	41.2	33.4	57.0	51.7	68.5	63.9
Nés dans la région MENA	30.7	29.6	52.9	52.1	71.0	68.8
Nés à l'étranger	46.0	43.9	61.6	60.6	71.5	70.4
Nés dans le pays	39.7	35.7	60.8	60.0	76.1	75.2
Taux de chômage						
Nés au Maroc	23.5	38.2	18.2	23.8	11.8	16.3
Nés dans la région MENA	22.9	28.4	14.4	13.9	7.8	8.8
Nés à l'étranger	12.8	16.3	9.3	11.1	6.2	7.3
Nés dans le pays	10.0	14.2	8.4	9.5	4.1	5.1

Note: La population fait référence à la population de 15 ans et plus.

Source: Base de données sur les immigrants dans les pays de l'OCDE (DIOC) 2005/06 et 2010/11, www.oecd.org/fr/els/mig/dioc.htm.

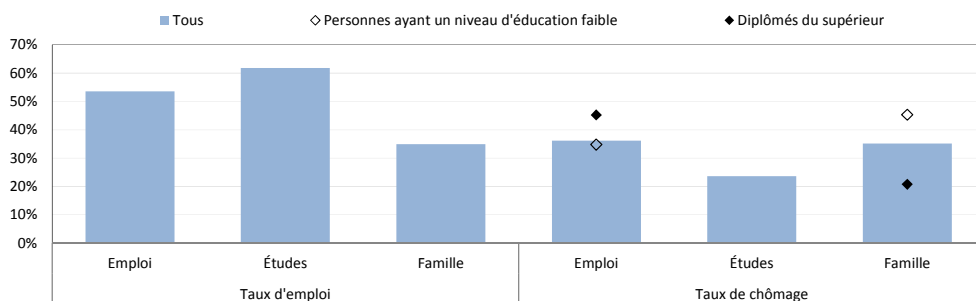
Dans les pays de l'OCDE, les émigrés marocains actifs de 15 ans et plus peu diplômés ont vu leur taux de chômage multiplié par 1.6 entre 2005/06 et 2010/11, soit une augmentation de 15 points de pourcentage. En 2010/11, plus d'un actif peu diplômé émigré marocain de 15 ans et plus sur trois était au chômage, soit plus de deux fois plus que l'ensemble des émigrés ayant ce même niveau d'éducation et 2.7 fois plus que les personnes peu qualifiées nées dans le pays.

Les émigrés marocains qui ont un niveau d'éducation intermédiaire ou élevé ont aussi connu une hausse de leur taux de chômage entre 2005/06 et 2010/11, de respectivement 5.6 et 4.5 points de pourcentage, ce qui est bien plus élevé que pour les personnes nées dans le pays par exemple (la hausse de leur taux de chômage est de 1.1 point de pourcentage pour chaque groupe). Un élément d'explication à la plus forte augmentation du taux de chômage des émigrés marocains pendant la crise repose sur les types de contrat et les secteurs d'activité dans lesquels ils travaillent (voir graphiques 4.10 et 4.11 par exemple).

L'insertion dans l'emploi des émigrés marocains varie également en fonction des motifs de la migration. Les émigrés qui ont quitté leur pays afin de poursuivre leurs études ont la meilleure situation sur le marché du travail en 2014 (graphique 4.7).

Leur taux d'emploi à 62 % est même supérieur à celui des personnes qui ont émigré pour le travail. Migrer au titre du regroupement familial est en revanche associé à un taux d'emploi assez faible. Or, par rapport à l'ensemble des émigrés, les émigrés marocains migrent proportionnellement plus pour des raisons familiales (voir chapitre 3 et la discussion sur les motifs de la migration). Le fait que les femmes marocaines soient plus nombreuses à migrer pour des raisons familiales (voir chapitre 3) peut en partie expliquer leur moins bonne intégration sur le marché du travail par rapport à leurs homologues masculins. Les hommes, qui migrent proportionnellement plus pour des raisons professionnelles, ont plus de chances de rejoindre le marché du travail (voir graphique 4.A1.2).

Graphique 4.7. Situation sur le marché du travail des émigrés marocains selon les motifs de la migration dans quelques pays européens, 2014



Note : Les pays de destination inclus sont l'Autriche, la Belgique, la Bulgarie, Chypre*, **, l'Espagne, l'Estonie, la Finlande, la France, la Grèce, la Hongrie, l'Italie, la Lettonie, la Lituanie, le Luxembourg, Malte, la Norvège, la Pologne, le Portugal, la République tchèque, la Roumanie, la Suède, la Slovénie, la République slovaque, la Suisse et le Royaume-Uni. La population fait référence à la population active, de 15 à 64 ans pour le taux de chômage et à la population en âge de travailler, de 15 à 64 ans pour le taux d'emploi. Seuls sont présentés les résultats répondant aux seuils de publication demandés par les pays de la zone.

* *Note de la Turquie* : Les informations figurant dans ce document qui font référence à « Chypre » concernent la partie méridionale de l'île. Il n'y a pas d'autorité unique représentant à la fois les Chypriotes turcs et grecs sur l'île. La Turquie reconnaît la République Turque de Chypre Nord (RTCN). Jusqu'à ce qu'une solution durable et équitable soit trouvée dans le cadre des Nations Unies, la Turquie maintiendra sa position sur la « question chypriote ».

** *Note de tous les États de l'Union européenne membres de l'OCDE et de l'Union européenne* : La République de Chypre est reconnue par tous les membres des Nations Unies sauf la Turquie. Les informations figurant dans ce document concernent la zone sous le contrôle effectif du gouvernement de la République de Chypre.

Source : Enquêtes sur les forces de travail dans l'Union européenne, module ad hoc 2014 sur la situation des immigrants et des personnes nées de parents immigrants sur le marché du travail.

Des difficultés d'insertion au marché du travail aussi pour les descendants d'immigrés

Les descendants d'immigrés marocains – les enfants nés dans le pays de résidence d'au moins un parent né au Maroc – font également face à des difficultés sur le marché du travail, notamment européen. Par rapport à d'autres enfants d'émigrés, ils sont plus au chômage : 24 % d'entre eux sont chômeurs alors que ce chiffre s'élève à 16 % pour les descendants d'autres émigrés dans les pays européens en 2014 (graphique 4.8). De même, leur taux d'emploi demeure plus bas que pour l'ensemble des descendants d'immigrés (46 % contre 66 % pour les descendants d'immigrés dans leur ensemble). Néanmoins, les enfants d'émigrés marocains restent mieux

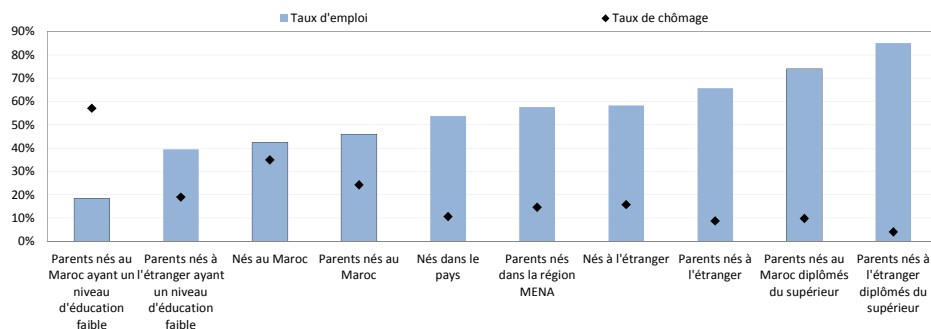
intégrés sur le marché du travail que leurs parents (pour qui le taux de chômage s'élève à 35 % et le taux d'emploi à 42 % dans l'Union européenne).

Des différences sont aussi observables pour les descendants d'immigrés selon leur niveau d'éducation. Le graphique 4.8 indique que le taux de chômage des descendants d'immigrés marocains diplômés du supérieur dans les pays européens en 2014 s'élève à 10 %, et monte à 57 % pour les peu diplômés. En outre, le taux de chômage de l'ensemble des descendants d'immigrés diplômés du supérieur s'élève à 4 %, soit plus de deux fois moins que celui des seuls descendants d'immigrés marocains diplômés du supérieur.

En France, la situation sur le marché du travail des immigrés marocains et de leurs descendants est assez contrastée, bien que défavorable pour les deux groupes selon les données Trajectoires et Origines. Environ deux tiers des émigrés marocains et leurs descendants sont en emploi en 2008, soit 11 points de pourcentage de moins que les français sans origine immigrée (graphique 4.9). Les émigrés marocains sont par ailleurs légèrement moins au chômage que leurs descendants. En France, 15 % des émigrés marocains sont au chômage en 2008 alors que 18 % des descendants d'immigrés le sont et 9 % des personnes nées dans le pays.

Les descendants d'immigrés marocains peu diplômés sont, en France, significativement plus au chômage que l'ensemble des descendants d'immigrés peu diplômés (graphique 4.9). Ils sont 32 % à l'être en 2008 alors que ce taux est à 21 % pour l'ensemble des descendants d'immigrés. Le taux de chômage des descendants d'immigrés marocains peu diplômés est par ailleurs supérieur à celui des émigrés marocains peu diplômés (pour qui ce taux s'élève à 18 %), de même que de celui des personnes nées dans le pays peu diplômées (pour qui ce taux s'élève à 14 %). Les différences sont moins importantes pour les populations au niveau d'éducation élevé. Le taux de chômage des descendants d'immigrés marocains diplômés du supérieur, de 9 %, est relativement similaire à celui de l'ensemble des descendants d'immigrés diplômés du supérieur (8 %) mais de trois points inférieur à celui des émigrés marocains avec ce même niveau de diplôme (le taux de chômage s'élève à 12 % pour ce groupe). Les descendants d'immigrés semblent à ce titre s'intégrer relativement bien sur le marché du travail français.

Graphique 4.8. Situation sur le marché du travail des descendants d'émigrés marocains dans quelques pays européens, 2014



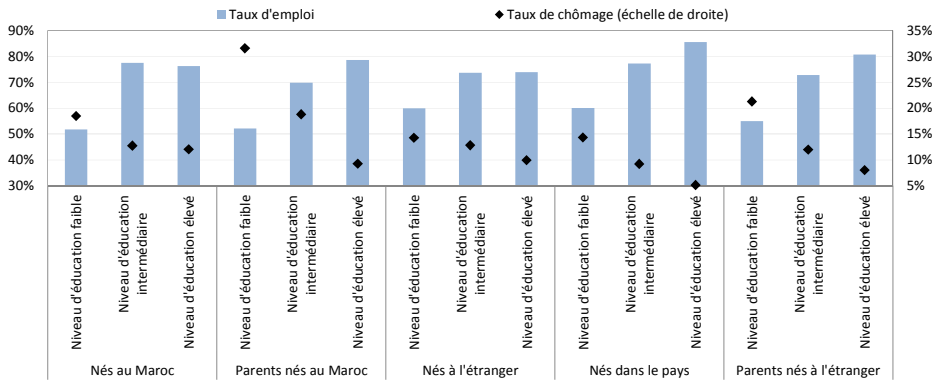
Note : Les descendants d'immigrés sont définis comme ayant au moins un parent immigré, c'est-à-dire né dans le pays considéré. Les pays de destination inclus sont l'Autriche, la Belgique, la Bulgarie, Chypre***, l'Espagne, l'Estonie, la Finlande, la France, la Grèce, la Hongrie, l'Italie, la Lettonie, la Lituanie, le Luxembourg, Malte, la Norvège, la Pologne, le Portugal, la République tchèque, la Roumanie, la Suède, la Slovénie, la République slovaque, la Suisse et le Royaume-Uni. La population fait référence à la population active, de 15 à 64 ans.

* *Note de la Turquie* : Les informations figurant dans ce document qui font référence à « Chypre » concernent la partie méridionale de l'île. Il n'y a pas d'autorité unique représentant à la fois les Chypriotes turcs et grecs sur l'île. La Turquie reconnaît la République Turque de Chypre Nord (RTCN). Jusqu'à ce qu'une solution durable et équitable soit trouvée dans le cadre des Nations Unies, la Turquie maintiendra sa position sur la « question chypriote ».

** *Note de tous les États de l'Union européenne membres de l'OCDE et de l'Union européenne* : La République de Chypre est reconnue par tous les membres des Nations Unies sauf la Turquie. Les informations figurant dans ce document concernent la zone sous le contrôle effectif du gouvernement de la République de Chypre.

Source: Enquêtes sur les forces de travail dans l'Union européenne, module ad hoc 2014 sur la situation des immigrés et des personnes nées de parents immigrés sur le marché du travail.

Graphique 4.9. Situation sur le marché du travail selon le pays de naissance et celui des parents en France, 2008



Note: La population fait référence à la population active.

Source : Enquête Trajectoires et Origines (INED-INSEE), 2008.

Des emplois dans des secteurs et professions plutôt peu qualifiés

Une relative surreprésentation dans les secteurs d'activité aux emplois peu qualifiés

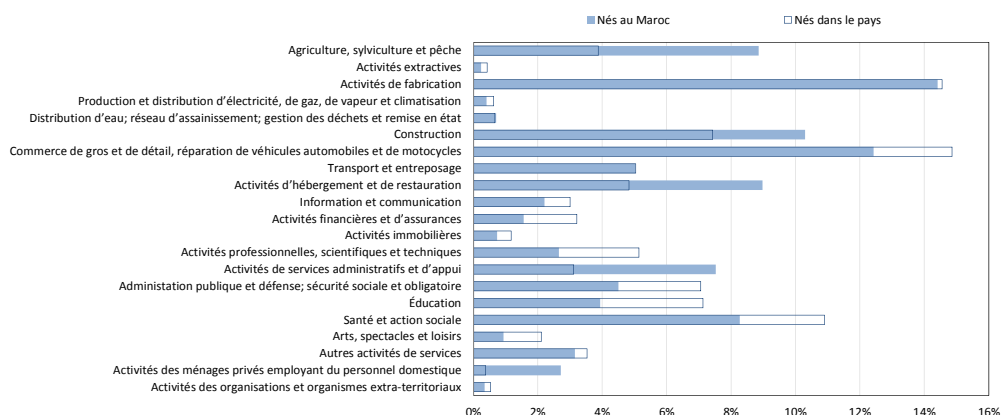
Les émigrés marocains sont très nombreux à travailler dans les secteurs d'activité où les emplois sont à majorité peu qualifiés (graphique 4.10). En 2010/11, ils sont par exemple surreprésentés par rapport aux personnes nées dans le pays dans les secteurs de la construction, de l'agriculture, sylviculture et pêche, des activités d'hébergement et de restauration, de même que dans les activités de services administratifs et d'appui et dans les activités des ménages privés employant du personnel domestique. Le secteur de l'agriculture, la sylviculture et la pêche regroupe plus de deux fois plus d'émigrés marocains que de personnes nées dans le pays : 9 % des émigrés marocains travaillent dans ce secteur, principalement dans les pays d'Europe du Sud, comme l'Espagne ou l'Italie.

Au contraire, on retrouve proportionnellement moins d'émigrés marocains dans les secteurs dans lesquels les emplois tendent à être plus qualifiés, par exemple dans les secteurs de l'éducation ou des activités professionnelles scientifiques et techniques. Moins de 3 % des émigrés marocains travaillent dans ce dernier secteur en 2010/11 contre 5 % pour les personnes nées dans le pays. Cette répartition sectorielle du groupe d'émigrés marocains peut se comprendre à l'aune des niveaux d'éducation des émigrés, c'est-à-dire de la part relativement élevée des peu diplômés (voir chapitre 3). Par ailleurs, les

émigrés marocains viennent dans beaucoup de pays combler les besoins de main-d'œuvre – notamment de main-d'œuvre non qualifiée dans certaines destinations européennes. Par conséquent, les secteurs dans lesquels ils sont fortement représentés sont aussi ceux pour lesquels les besoins du pays sont notables et dans lesquels leur réseau professionnel se développe (Paparusso et al., 2016 ; Fokkema et de Haas, 2015).

Graphique 4.10. Répartition sectorielle des émigrés marocains et des personnes nées dans le pays dans quelques pays de l'OCDE, 2010/11

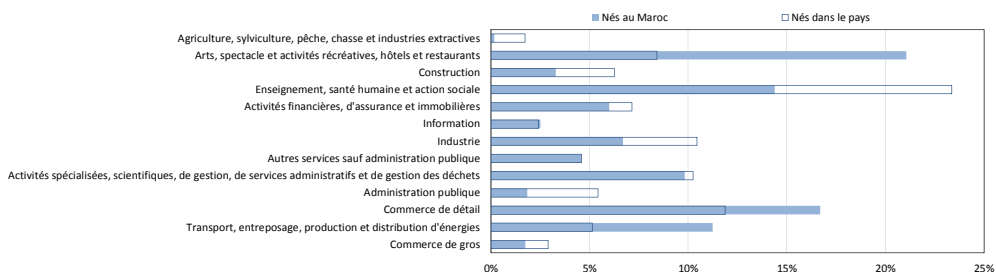
Pourcentages de la population active



Note : Non compris l'Australie, l'Autriche, la Suisse, l'Espagne, le Royaume-Uni, l'Irlande, l'Islande, Israël, l'Italie, le Japon, le Luxembourg, le Mexique, la Nouvelle-Zélande et les États-Unis.

Source: Base de données sur les immigrants dans les pays de l'OCDE (DIOC) 2010/11, www.oecd.org/fr/els/mig/dioc.htm.

Graphique 4.11. Répartition sectorielle des émigrés marocains et des personnes nées dans le pays aux États-Unis, 2010/11



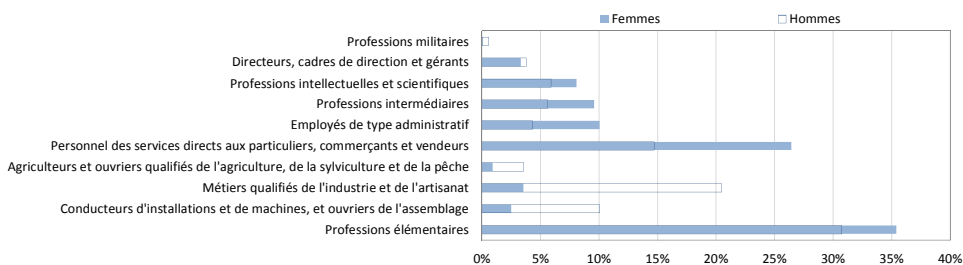
Note: La population fait référence à la population active occupée, de 15 à 64 ans.

Source: Base de données sur les immigrants dans les pays de l'OCDE (DIOC) 2010/11, www.oecd.org/fr/els/mig/dioc.htm.

Dans l'ensemble des pays de l'OCDE, environ un tiers des émigrés marocains occupent un emploi élémentaire en 2010/11. Les femmes sont plus représentées dans ces emplois : elles sont 35 % à occuper un emploi élémentaire contre 31 % pour les hommes (graphique 4.12). Les hommes occupent dans l'ensemble des emplois peu ou moyennement qualifiés. En plus d'être fortement représentés dans les emplois élémentaires, ils le sont aussi dans les emplois de l'industrie : 10 % d'entre eux sont conducteurs d'installations et de machines, et ouvriers de l'assemblage, contre moins de 3 % des femmes. En plus d'être surreprésentés dans les emplois peu qualifiés de l'industrie, ils le sont également dans les emplois qualifiés de l'industrie et de l'artisanat : un cinquième des hommes émigrés marocains travaillent dans ce type d'emplois tandis que c'est le cas de moins de 4 % des femmes émigrées marocaines.

De leur côté, les femmes occupent des emplois peu qualifiés mais plutôt liés aux services, notamment dans les services à la personne, où 26 % d'entre elles ont un emploi dans les pays de l'OCDE en 2010/11. Les métiers moyennement qualifiés occupés par les femmes concernent principalement les emplois de type administratif (10 % contre 4 % de leurs homologues masculins), et les professions intermédiaires (10 % contre 6 % de leurs homologues masculins). À noter que les femmes émigrées marocaines restent plus représentées dans les professions intellectuelles et scientifiques que les hommes émigrés marocains : 8 % d'entre elles occupent ce type d'emploi contre 6 % d'émigrés marocains masculins.

Graphique 4.12. Distribution des émigrés marocains par profession selon le sexe dans l'OCDE, 2010/11



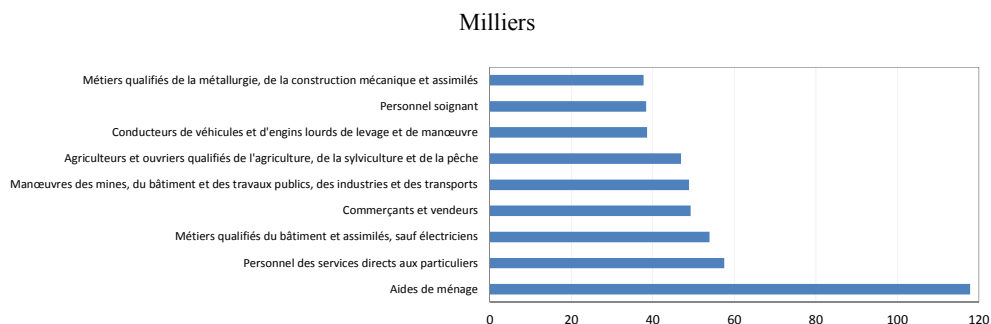
Note : La distribution n'inclut pas les États-Unis. La population fait référence à la population active occupée, de 15 à 64 ans.

Source : Base de données sur les immigrants dans les pays de l'OCDE (DIOC) 2010/11, www.oecd.org/fr/els/mig/dioc.htm.

Parmi les emplois peu qualifiés, les emplois de services dominant, le graphique 4.13 met d'ailleurs en lumière la prépondérance des services de nettoyage et d'aide. Près de 120 000 émigrés marocains occupent un emploi

dans ce secteur dans l'Union européenne en 2014. En général, les emplois dans les services regroupent une grande partie des emplois occupés par les émigrés marocains dans une sélection des pays européens. Ainsi, les services personnels regroupent 57 500 émigrés marocains dans la zone et les services à la personne 38 400. Ce secteur regroupe principalement des femmes (Ouali, 2003). En outre, certains secteurs d'emplois de l'industrie regroupent une grande partie des émigrés marocains dans ces pays européens : 53 900 émigrés marocains travaillent dans des emplois liés à la construction et 48 900 dans l'industrie et le transport. Ces secteurs, principalement masculins, ont été des secteurs fortement affectés par la crise économique (Arango et al., 2009). Leur diminution a contribué à la hausse du taux de chômage des émigrés marocains. Enfin, les émigrés marocains représentent aussi un grand nombre de vendeurs : 49 300 d'entre eux occupent des emplois de ce secteur.

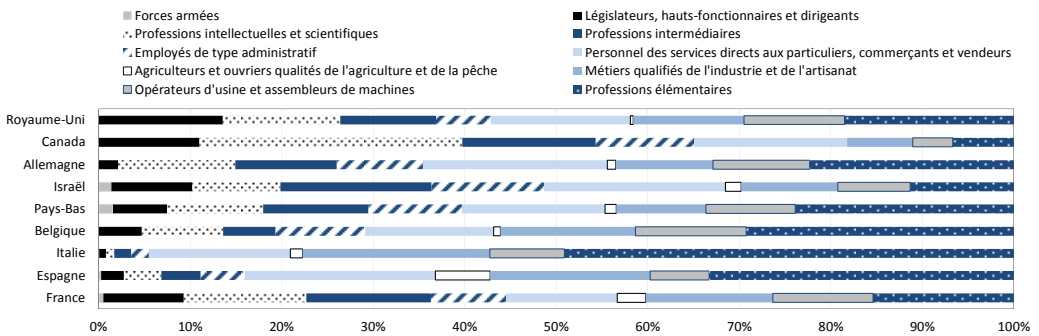
Graphique 4.13. Professions dans lesquelles les émigrés marocains sont les plus représentés dans quelques pays européens, 2014



Source: Enquêtes sur les forces de travail dans l'Union européenne, module ad hoc 2014 sur la situation des immigrants et des personnes nées de parents immigrants sur le marché du travail.

La situation est contrastée selon les pays, ceux d'Europe du Sud sont ainsi des pays où les émigrés marocains se retrouvent proportionnellement plus dans les professions peu qualifiées (graphique 4.14). En Italie, 96 % des émigrés marocains, soit la quasi-totalité, occupent des professions élémentaires et moyennement qualifiées en 2010/11. La France se situe à un niveau intermédiaire, 36 % des professions occupées par les émigrés marocains sont qualifiées, soit presque 138 000 travailleurs. En Belgique, le taux de professions qualifiées ne s'élève qu'à 19 %, ce qui représente moins de 15 000 travailleurs. Ces résultats peuvent s'expliquer en partie par les besoins de main-d'œuvre de ces pays mais aussi en partie en raison de la composition des émigrés en termes de niveau d'éducation.

Graphique 4.14. Distribution des émigrés marocains par profession dans les principaux pays OCDE de destination, 2010/11



Note: La population fait référence à la population active occupée, de 15 à 64 ans.

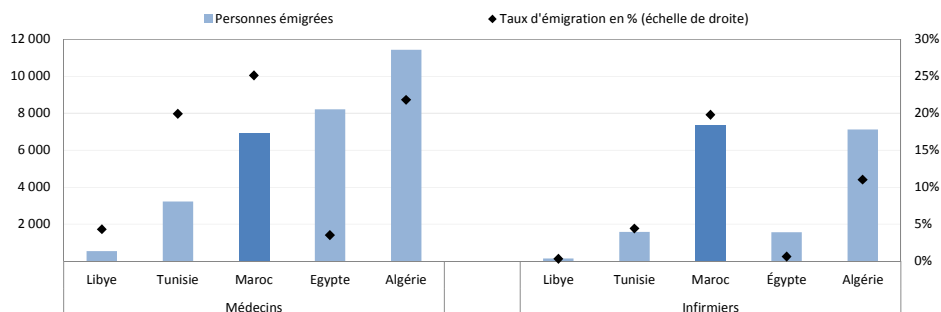
Source: Base de données sur les immigrants dans les pays de l'OCDE (DIOC) 2010/11, www.oecd.org/fr/els/mig/dioc.htm.

Une prédominance de certaines professions spécifiques qualifiées

En dépit de la prédominance des émigrés marocains dans les professions peu qualifiées, une forte proportion de spécialistes qualifiés peut être constatée dans certains pays de l'OCDE. Au Canada par exemple, les travailleurs qualifiés (comprenant les législateurs, hauts-fonctionnaires et dirigeants, les professions intellectuelles et scientifiques ainsi que les professions intermédiaires) sont nombreux (16 000) et regroupent plus de la moitié (54 %) des émigrés marocains qui occupent un emploi en 2010/11.

Les émigrés marocains sont aussi particulièrement représentés dans certains secteurs où les emplois sont qualifiés, comme le corps médical ou l'enseignement. Les médecins et infirmiers marocains sont particulièrement nombreux à migrer (graphique 4.15). En comparaison avec les émigrés de profession médicale de la région MENA, les marocains sont proportionnellement plus nombreux à avoir migré : un docteur marocain sur quatre et un infirmier sur cinq exerce sa profession dans un pays de l'OCDE en 2010/11. Sept mille médecins et 7 300 infirmiers marocains se trouvent ainsi à l'étranger, dans un pays de l'OCDE. Ce dynamisme des taux témoigne à la fois de l'attractivité pour un marocain du corps médical d'exercer ses fonctions à l'étranger mais aussi des besoins de main-d'œuvre des pays de l'OCDE en professionnels de la santé. Certains sont aussi formés dans le pays de destination. En France, on compte 5 500 médecins nés au Maroc – dont seulement 1 000 étaient aussi formés hors de France.

Graphique 4.15. Professionnels de santé émigrés dans les pays de l'OCDE pour quelques pays d'origine, 2010/11



Note: La population fait référence à la population active occupée, de 15 à 64 ans.

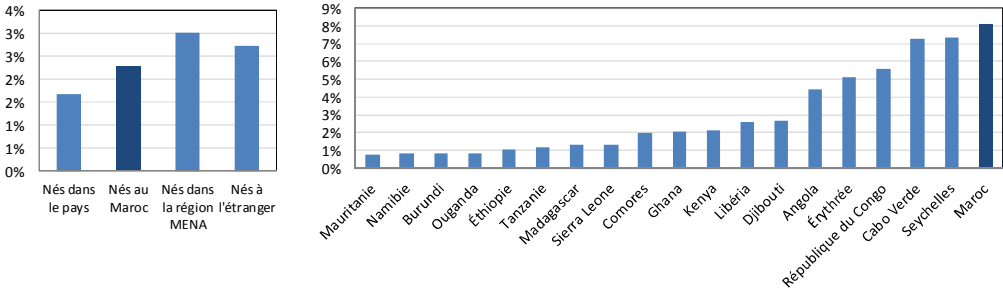
Source: Base de données sur les immigrés dans les pays de l'OCDE (DIOC) 2010/11, www.oecd.org/fr/els/mig/dioc.htm.

Les enseignants sont aussi parmi les professions à être fortement représentées parmi les émigrés marocains, quel que soit le niveau de l'enseignement délivré. Parmi les émigrés d'origine africaine, les marocains sont les plus représentés de la profession (graphique 4.16). Plus de 8 % des enseignants marocains vivent dans les pays de l'OCDE en 2010/11. De même que pour les émigrés du corps médical, les émigrés marocains de l'enseignement semblent être attirés par la possibilité d'exercer leur profession dans les pays de l'OCDE. La maîtrise des langues de quelques pays d'accueil permet aussi aux émigrés marocains du corps éducatif de s'implanter plus facilement dans certains pays de l'OCDE, notamment francophones. De plus, une grande partie des étudiants marocains formés aux méthodes d'enseignement des pays d'accueil décident de rester dans le pays où ils ont étudié après avoir terminé leurs études.

Graphique 4.16. Professionnels de l'éducation des émigrés par pays de naissance dans les pays de l'OCDE, 2010/11

Pourcentages de la population totale

Pourcentages des professionnels de l'éducation de quelques pays africains



Note: La population fait référence à la population active occupée, de 15 à 64 ans.

Source: Base de données sur les immigrés dans les pays de l'OCDE (DIOC) 2010/11, www.oecd.org/fr/els/mig/dioc.htm.

Un niveau de déclassement plus élevé pour les émigrés marocains dans tous les pays d'accueil

Bien qu'étant un indicateur important pour dépeindre la situation sur le marché du travail, les taux et niveaux d'emploi ne sont pas l'unique indicateur de l'intégration sur le marché du travail. L'adéquation entre l'éducation et les compétences d'un individu et celles exigées dans son emploi importe aussi pour rendre compte de la valorisation du capital humain de la diaspora marocaine dans les pays d'accueil (OCDE/UE, 2015).

Dans l'ensemble des pays de l'OCDE, le taux de déclassement, c'est-à-dire la part des personnes ayant un niveau d'éducation élevé et ayant une profession moyennement ou peu qualifiée (voir encadré 4.1), s'élève à 38 % pour les émigrés marocains contre seulement 28 % pour leurs homologues nés dans le pays en 2010/11 (graphique 4.17). Dans tous les pays de l'OCDE, les émigrés marocains sont plus déclassés que les personnes nées dans le pays, avec des écarts entre les deux populations néanmoins variables d'un pays à l'autre. Les écarts sont ainsi très marqués dans les pays de l'Europe du Nord comme aux Pays-Bas, où les émigrés marocains sont 36 % à occuper des emplois pour lesquels ils sont déclassés (contre seulement 13 % pour leurs homologues néerlandais nés dans le pays) ou encore en Belgique, où 47 % des émigrés marocains sont déclassés dans leur emploi, contre 21 % des personnes belges nées dans le pays. Parmi les principaux pays d'émigration des marocains, l'Italie est le pays où l'écart entre les personnes nées dans le pays sans origine migratoire et les émigrés

marocains est le plus élevé : 81 % des emplois occupés par les émigrés marocains ont des emplois pour lesquels ils sont déclassés tandis que seuls 21 % des emplois occupés par leurs homologues italiens le sont.

À l'inverse, les écarts entre personnes nées dans le pays et émigrés marocains sont relativement faibles en France, en Israël ou encore au Canada. En France, 28 % des émigrés marocains sont déclassés en 2010/11, soit seulement 6 points de pourcentage de plus que leurs homologues nés en France. De même, en Israël, l'écart s'élève à 6 points de pourcentage (31 % pour les émigrés marocains contre 25 % pour les personnes nées en Israël). Le Canada est le pays où l'écart entre personnes nées dans le pays et émigrés marocains est le plus faible, bien que le niveau de déclassement des personnes nées dans le pays soit proche de la moyenne des pays de l'OCDE : 32 % des personnes nées au Canada occupent des emplois pour lesquels elles sont déclassées tandis que cela concerne 36 % des émigrés marocains.

Encadré 4.1. Information de référence

Indicateur : On parle de déclassement lorsque le niveau d'éducation formel de l'individu est plus élevé que celui que requiert l'emploi qu'il occupe. Le taux de déclassement estimé ici est la part des personnes ayant un diplôme de l'enseignement supérieur et occupant un emploi peu ou moyennement qualifié. Le niveau d'étude est mesuré à partir de la Classification internationale type de l'éducation (CITE), les diplômés du supérieur étant classés dans les niveaux 5 et 6. Le niveau de qualification des emplois est mesuré à partir de la Classification internationale type des professions (CITP), une profession très qualifiée comprenant les CITP 1, 2 et 3.

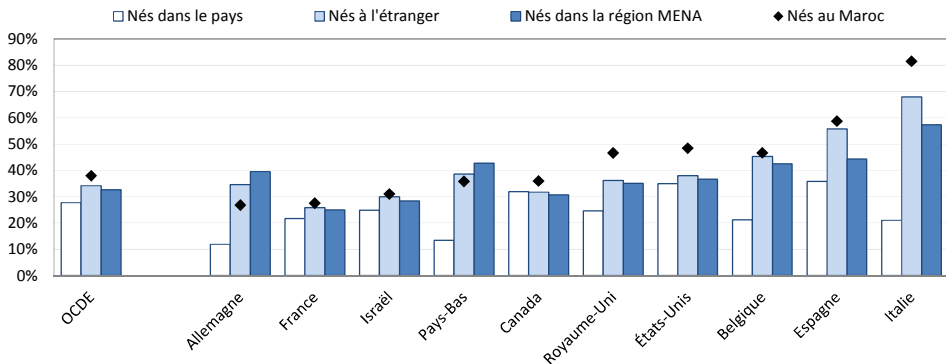
Chez les immigrés, le déclassement est supposé rendre compte du degré de transférabilité du capital humain d'un pays à l'autre. En effet, les diplômes et les compétences linguistiques acquises dans le pays d'origine ne sont pas toujours immédiatement transférables dans le pays d'accueil.

Champ : Population en emploi de 15 à 64 ans ayant un haut niveau d'éducation (CITE 5-6), non compris les forces armées (CITP 0), dont le niveau de qualification de l'emploi n'est pas référencé.

Ces résultats peuvent renvoyer à un niveau de connaissance de la langue du pays d'accueil relativement faible, un accès limité à des réseaux professionnels ou encore la reconnaissance formelle difficile des diplômes et compétences acquis à l'étranger, pour citer quelques facteurs parmi d'autres. Les émigrés marocains ayant obtenu leur diplôme au Maroc sont ainsi davantage pénalisés en terme de déclassement que ceux ayant obtenu le leur dans le pays d'accueil.

Dans l'ensemble des pays de l'OCDE, le déclassement des émigrés marocains est supérieur à celui de l'ensemble des émigrés en 2010/11, de 4 points de pourcentage (graphique 4.17). Ces écarts varient entre les pays. Ils sont importants au Royaume-Uni et aux États-Unis (les émigrés marocains sont plus de 10 points de pourcentage plus déclassés que les émigrés pris dans leur ensemble dans ces deux pays). À l'inverse, les émigrés marocains ont des taux de déclassement similaires à ceux de l'ensemble des émigrés en Belgique ou en Israël. Au Pays-Bas, les émigrés marocains ont même des taux de déclassement inférieurs à ceux des émigrés pris dans leur ensemble, de 3 points de pourcentage.

Graphique 4.17. Taux de déclassement selon l'origine dans les pays de l'OCDE, 2010/11

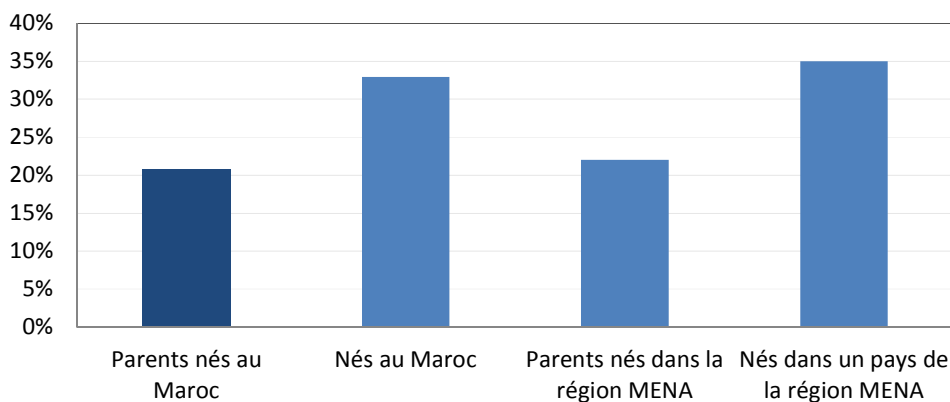


Note: La population fait référence à la population active occupée, de 15 à 64 ans, au niveau d'éducation élevé.

Source: Base de données sur les immigrés dans les pays de l'OCDE (DIOC) 2010/11, www.oecd.org/fr/els/mig/dioc.htm.

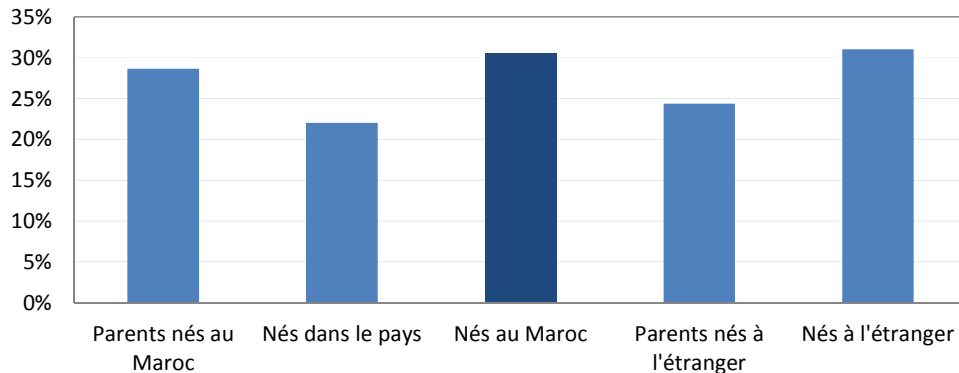
Les descendants d'immigrés marocains ne semblent pas trop affectés par le déclassement dans les pays européens : 21 % d'entre eux le sont en 2014 (graphique 4.18). Ils sont ainsi deux fois moins déclassés que les émigrés marocains dans cette zone. Ils sont par ailleurs moins déclassés que les descendants d'immigrés de la région MENA (22 % de déclassés).

En France, le déclassement affecte plus les descendants d'immigrés marocains que les personnes nées dans le pays mais légèrement moins que les émigrés marocains selon l'enquête Trajectoires et Origines (graphique 4.19). Ils sont 29 % à être déclassés dans leur emploi en 2008, contre 22 % des personnes nées dans le pays et 31% des émigrés marocains. Parmi les descendants d'immigrés, les marocains sont 5 points de pourcentage plus affectés par le déclassement que la moyenne du groupe.

Graphique 4.18. Taux de déclassement dans les pays européens OCDE selon l'origine, 2014

Note: La population fait référence à la population active occupée, au niveau d'éducation élevé.

Source: Enquêtes sur les forces de travail dans l'Union européenne, module ad hoc 2014 sur la situation des immigrés et des personnes nées de parents immigrés sur le marché du travail.

Graphique 4.19. Taux de déclassement en France selon l'origine, 2008

Note: La population fait référence à la population active occupée, au niveau d'éducation élevé.

Source : Enquête Trajectoires et Origines (INED-INSEE), 2008.

Conclusion

L'intégration sur le marché du travail de la diaspora marocaine dans les pays de l'OCDE est dans l'ensemble délicate. Les taux de chômage élevés des émigrés résultent en grande partie des difficultés économiques rencontrées par certains des principaux pays d'accueil, les pays d'Europe

du Sud notamment. La crise économique a fortement touché les émigrés marocains peu diplômés, que l'on retrouve en grandes proportions en Espagne ou encore en Italie. Par ailleurs, les émigrés marocains occupent pour l'essentiel, en Europe, des emplois dans des secteurs qui ont subi la crise économique de plein fouet. Leurs descendants affrontent eux aussi des difficultés sur le marché du travail. Si leur insertion est meilleure que leurs parents (ils ont par exemple des taux de chômage moins élevés), leur déclassement reste élevé. Néanmoins, l'intégration des émigrés marocains et de leurs descendants sur le marché du travail est réussie dans les pays d'Amérique du Nord (États-Unis, Canada), notamment car les politiques de sélection ont attiré les plus diplômés, ce qui répond aussi à leurs besoins de main-d'œuvre. Enfin, les diplômes acquis au Maroc semblent être mal valorisés dans les pays d'accueil. Cela conduit à un déclassement plus élevé pour les émigrés marocains.

Notes

1. Le taux de participation est calculé en divisant le nombre d'actifs (c'est à dire les chômeurs et les personnes ayant un emploi) par l'ensemble de la population en âge de travailler. Toutes les définitions des termes et mesures utilisés dans ce chapitre peuvent être trouvées dans le tableau 1.A1.1 de l'annexe du chapitre 1.
2. Les chiffres présentés dans cette comparaison dans le temps concernent les individus de 15 ans et plus. Ils peuvent légèrement différer des chiffres présentés précédemment pour les années 2010/11, en raison d'informations plus restreintes pour les années 2000/01 et 2005/06.

Références

- Arango, J. et F. González Quiñones (2009), « The Impacts of the Current Financial and Economic Crisis on Migration in the Spain-Morocco Corridor », Institut universitaire européen, Robert Schuman Centre for Advanced Studies, Florence.
- Arslan, C. et al. (2014), « A New Profile of Migrants in the Aftermath of the Recent Economic Crisis », *OECD Social, Employment and Migration Working Papers*, No. 160, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/5jxt2t3nnjr5-en>.
- Bonfanti, S. et T. Xenogiani (2014), « Compétences des Migrants : Utilisation et inadéquation des compétences et performances sur le marché du travail. Une première exploitation des données issues de l'évaluation des compétences des adultes (PIAAC) », *Gérer les migrations économiques pour mieux répondre aux besoins du marché du travail*, Éditions OCDE, Paris.
- Chicha, M.-T. (2013), « Inégalités de genre et pratiques d'entreprise au Maroc », Document de travail n°69 du Bureau international du Travail, Genève, novembre.
- de Haas, H. (2007), « Morocco's Migration Experience: A Transitional Perspective », *International Migration*, vol. 45, pp. 39-70, <http://dx.doi.org/10.1111/j.1468-2435.2007.00419.x>.
- Di Bartolomeo, A. (2015), « Corridor Report on Italy: The Case of Moroccan and Ukrainian Immigrants », Migration Policy Institute.
- Fokkema, T. et H. de Haas (2015), « Pre- and Post-Migration Determinants of Socio-Cultural Integration of African Immigrants in Italy and Spain », *International Migration*, vol. 53, n° 6, pp. 3–26, décembre.
- González Enríquez, C. and M. Reynés Ramón (2010), « Circular Migration between Morocco and Spain », EUI Robert Schuman Centre for Advanced Studies, Florence.
- Ibourk, A. (2016), « Les acquis scolaires au Maroc : un état des lieux », *OCP Policy Center Policy Brief*, PB-16/14, Mai 2016.

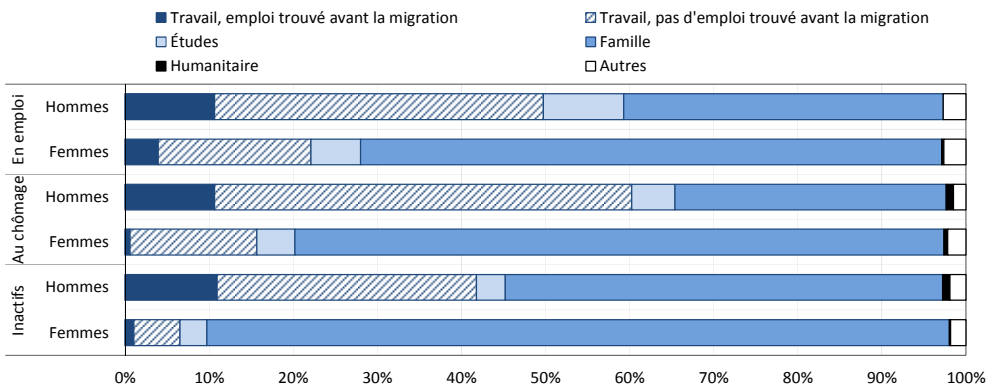
- OCDE (2016), *Les clés de l'intégration : Les réfugiés et autres groupes nécessitant une protection*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264258365-fr>.
- OCDE (2015a), *Perspectives des migrations internationales 2015*, Éditions OCDE, Paris, http://dx.doi.org/10.1787/migr_outlook-2015-fr.
- OCDE (2015b), *Resserrer les liens avec les diasporas : Panorama des compétences des migrants 2015*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264241763-fr>.
- OCDE/UE (2015), *Les indicateurs de l'intégration des immigrés 2015 : Trouver ses marques*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264233799-fr>.
- Ouali, N. (2003), « Les Marocaines en Europe : Diversification des profils migratoires », *Hommes et Migrations*, n° 1242.
- Paparusso A., T. Fokkema et E. Ambrosetti (2016), « Immigration Policies in Italy: Their Impact on the Lives of First-Generation Moroccan and Egyptian Migrants », *Journal of International Migration and Integration*, pp. 1-48. <http://dx.doi.org/10.1007/s12134-016-0485-x>

Références des bases de données

- Enquêtes sur les forces de travail dans l'Union européenne, <http://ec.europa.eu/eurostat/web/lfs/overview>.
- Base de données sur les immigrés dans les pays de l'OCDE (DIOC) 2000/01, 2005/06 et 2010/11, www.oecd.org/fr/els/mig/dioc.htm.
- Base de données de l'OCDE sur les migrations internationales, <http://dx.doi.org/10.1787/data-00342-fr>.

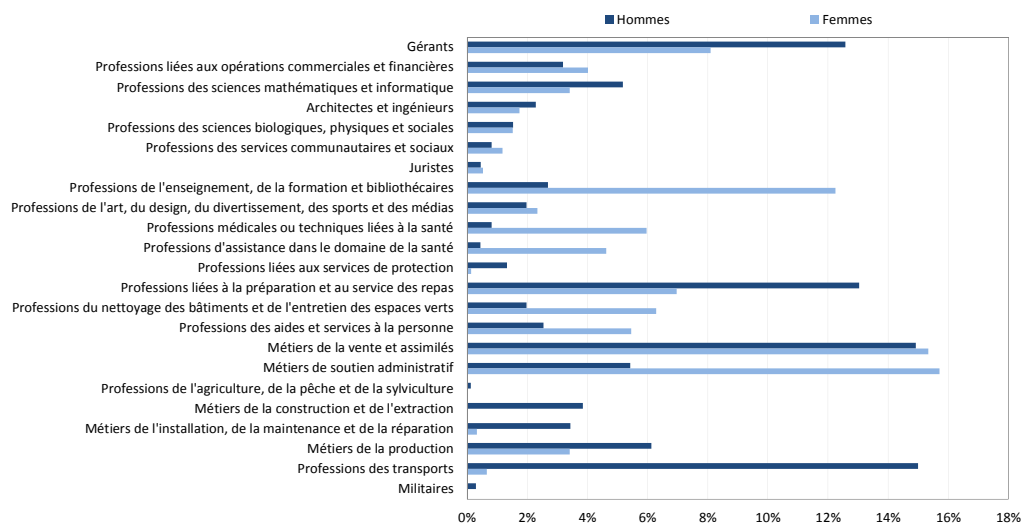
Annexe 4.A1 Graphiques supplémentaires

Graphique 4.A1.1. Raisons de la migration selon le sexe et intégration sur le marché du travail dans les pays européens OCDE, 2014



Source: Enquêtes sur les forces de travail dans l'Union européenne, module ad hoc 2014 sur la situation des immigrés et des personnes nées de parents immigrés sur le marché du travail.

Graphique 4.A1.2. Répartition des émigrés marocains par profession et par sexe aux États-Unis, 2010/11



Source: Base de données sur les immigrants dans les pays de l'OCDE (DIOC) 2010/11, www.oecd.org/fr/els/mig/dioc.htm.

Chapitre 5

Migrations de retour vers le Maroc

Ce chapitre examine les liens que les émigrés marocains maintiennent avec leur pays d'origine et présente les principales tendances de la migration de retour, grâce au dernier recensement marocain de 2014. Les caractéristiques des migrants de retour telles que l'âge, le sexe ou le niveau d'éducation sont présentées, de même que leur intégration sur le marché du travail. Plusieurs canaux sont ensuite identifiés, via lesquels les émigrés de retour mais aussi les émigrés marocains dans leur ensemble peuvent soutenir le développement économique du Maroc. Dans ce contexte, le chapitre discute les enjeux politiques auxquels le Maroc est confronté dans la poursuite du maintien des liens avec ses émigrés, dans la mobilisation de leur potentiel économique, ainsi que dans le soutien à la réintégration en cas de retour.

Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.

Les émigrés marocains sont un atout économique pour le Maroc. Ce chapitre commence par analyser brièvement les liens qu'ils gardent avec leur pays d'origine, avant de présenter les différentes sources de données relatives au potentiel et aux motivations des migrations de retour. Sur la base du recensement marocain de 2014, ce chapitre examine ensuite les caractéristiques et la situation sur le marché du travail des émigrés marocains de retour, en comparaison avec celles et ceux de la population totale du Maroc. Les résultats suggèrent que les émigrés de retour contribuent notamment à l'offre de travail qualifié ainsi qu'à l'entrepreneuriat, mais les autres contributions matérielles et immatérielles de la diaspora marocaine sont également étudiées. Le présent chapitre considère ensuite les principaux enjeux des politiques marocaines envers les émigrés de retour et la diaspora.

Des liens durables avec le Maroc

Même avec la perspective de s'établir définitivement dans le pays d'accueil, le lien avec le pays d'origine ou celui des parents reste vif, comme en témoigne, parmi d'autres signes, la stabilité des transferts de fonds de la diaspora vers le Maroc. Mais avec le recul notable de l'injonction communautaire des premiers migrants et le détachement des nouvelles générations de leur pays d'origine, ce lien s'est déplacé vers des questionnements identitaires : on revendique plus ou moins sereinement son identité, sa double culture/double nationalité, son origine.

Les moyens de communication par internet ont modifié substantiellement le lien avec le pays d'origine. Il est loin le temps où le migrant faisait écrire une lettre par un ami ou un écrivain public, lettre qu'une personne de confiance portait lors d'un voyage et remettait en main propre au destinataire, souvent avec des fonds en devises. Vint ensuite le temps des cassettes où le migrant enregistrerait un message à destination de la famille restée au pays, famille qu'il avait préalablement équipé d'un lecteur. La cassette voyageait par les mêmes moyens que la lettre. Le migrant attendait la réponse souvent pendant plusieurs semaines. L'écoute de la voix, au-delà des mots, a constitué un rapprochement important entre migrants et familles restées au pays. Ensuite ce fut le téléphone fixe, mais les communications étaient espacées et brèves en raison de leur coût élevé. Le téléphone portable est arrivé ensuite, et, avec lui, les canaux de communication gratuits. Désormais, la communication peut être quotidienne. Souvent, dans les foyers marocains, l'ordinateur portable et sa caméra sont allumés en permanence. Il y a donc une présence virtuelle en continu : conversations, bruits d'enfants, ambiance familiale permettent de vivre ainsi de longs moments, « en direct » avec la famille.

Le « migrant connecté » est ainsi la figure qui a émergé depuis une dizaine d'années avec l'élévation du niveau d'éducation des populations diasporiques et la maîtrise des moyens de communication par internet. Les diasporas vont ainsi emprunter des modalités différentes pour s'adapter aux nouveaux contextes et créer des liens d'un autre ordre grâce aux nouvelles technologies et aux pratiques sociales qu'elles génèrent. Des initiatives se font jour, s'appuyant sur ces nouvelles pratiques. Parmi celles-ci, on peut évoquer l'initiative de l'association « Migrations & Développement » (M&D ; <http://www.migdev.org/#>) qui a lancé la création d'une Communauté de développement solidaire (CDS-Maroc), adossée à une plateforme digitale qui permettra de répondre aux aspirations de la diaspora de maintenir le lien avec le Maroc, au-delà du lien familial, pour développer leur pays d'origine et répondre aux demandes des territoires en compétences, financements participatifs, réseaux et informations.

Une des caractéristiques de cette communauté est qu'elle se construit sur la toile et agit, non pas au niveau national, mais à un échelon échelle local – celui d'une région de forte émigration. Dans le cas de M&D, il s'agit de la région du Souss-Massa-Drâa (centre sud du Maroc). Un nombre de responsables du territoire considèrent aujourd'hui l'émigration non plus comme une perte (ou une simple source de flux financiers) mais comme une ressource pour le territoire, aussi bien en compétences, en réseaux internationaux, en informations et en investissement qu'ils voudraient mobiliser dans leurs projets de développement des territoires. Les migrants sont souvent connus des acteurs locaux, avec d'autant plus d'acuité qu'ils reviennent régulièrement au pays, notamment pour ce qui concerne les nouvelles générations nées dans le pays d'accueil. Nombre d'acteurs locaux souhaitent désormais renforcer le lien avec « leur » diaspora, et cherchent les moyens de mobiliser ces ressources au profit des projets de développement sur leur espace.

Au-delà des liens au niveau local, les émigrés souhaitent maintenir une relation avec les autorités du pays d'origine (ne serait-ce que pour disposer des documents d'identité à demander ou à renouveler au Consulat, ou d'autres informations administratives). Plusieurs initiatives existent qui relient les membres de la diaspora selon leurs professions (ingénieurs, informaticiens et médecins, par exemple), selon leurs affinités linguistiques à l'échelle régionale ou transnationale, selon l'engagement dans un mouvement social comme cela a été le cas au début des révolutions arabes après 2010 ou selon d'autres critères de « formation de communautés ». Toutes ces initiatives émanent de la société civile. Éphémères ou durables, elles investissent des domaines mouvants, fluides, et naissent et disparaissent avec l'actualité, s'affranchissant des frontières, y compris celles qui se multiplient entre Sud et Nord.

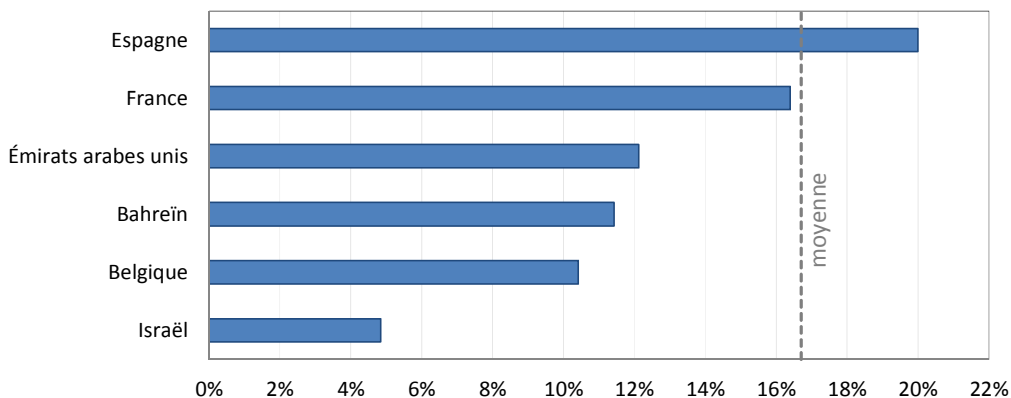
Intentions de retour des émigrés marocains

Une part considérable des émigrés marocains interrogés dans le cadre de l'enquête mondiale Gallup déclarent avoir l'intention de quitter leur pays de destination pour un autre pays. Entre 2009 et 2013, cette question a été posée à près de 500 émigrés marocains : 17 % ont répondu qu'ils souhaiteraient s'installer de façon permanente dans un autre pays, alors que 79 % ont indiqué préférer rester dans le pays où ils se trouvaient (les 4 % restants n'ont pas répondu). Le graphique 5.1 présente la part des émigrés marocains ayant l'intention de partir. Il concerne les pays de destination où les échantillons sont suffisamment importants. Alors que cette part est inférieure à 5 % en Israël, elle atteint 16 % en France et 20 % en Espagne. Ces chiffres font écho à la part des émigrés récents dans ces pays de destination, qui était inférieure à 1 % en Israël en 2010/11, mais atteignait 7 % en France et 25 % en Espagne (voir tableau 1.1 du chapitre 1). Pour un certain nombre de raisons, on peut s'attendre à ce que les émigrés récents soient plus mobiles, c'est pourquoi ils déclarent plus souvent avoir l'intention de partir.

Toutefois, parmi les émigrés marocains ayant l'intention de quitter leur pays de destination, seuls 16 % déclarent avoir l'intention de partir dans les 12 mois (sur la base des réponses apportées par 78 % des émigrés ayant l'intention de partir). Bien qu'ils envisagent un large éventail de nouveaux pays de destination, le Maroc est la destination souhaitée la plus fréquemment citée (par 28 % de ceux qui ont l'intention de partir), suivi de la France (14 %), du Canada et des États-Unis (9 % chacun). Les réponses des émigrés marocains à une autre question de l'enquête mondiale Gallup indiquent qu'ils sont plus disposés à travailler dans un autre pays pour une durée limitée qu'à s'y installer de manière permanente : en effet, 27 % souhaiteraient travailler provisoirement à l'étranger (sur la base de N=121 observations). Bien que le Maroc ne soit qu'une des nombreuses destinations citées par les personnes interrogées pour occuper un emploi temporaire, les réponses pourraient être très différentes si les émigrés marocains devaient indiquer leur préférence entre vivre ou étudier temporairement dans un autre pays, et y travailler.

Graphique 5.1. Intentions des émigrés marocains de quitter le pays de destination, quelques pays de destination, 2010-13

Pourcentages des émigrés marocains qui considèrent émigrer



Note : La moyenne se réfère à tous les émigrés marocains observés. Sont considérées comme ayant l'intention d'émigrer les personnes qui répondent positivement à la question : « Idéalement, si vous en aviez l'occasion, voudriez-vous vivre dans un autre pays ? ». Les pays ont été sélectionnés par la taille des échantillons (N = 124 pour Israël, N = 48 pour la Belgique, N = 35 pour le Bahreïn, N = 66 pour les Émirats arabes unis, N = 61 pour la France et N = 45 pour l'Espagne). Les réponses enregistrées comme « Ne sait pas » ou « Refus » sont comptées vers N et la base du pourcentage. Les données sont non pondérées.

Source : Enquête mondiale Gallup, www.oecd.org/std/43017172.pdf.

À partir d'une enquête réalisée en France auprès de 1 000 émigrés originaires de Turquie et du Maghreb (dont 215 originaires du Maroc), Bouoiyour et Miftah (2013) ont déterminé la part des répondants marocains qui envisagent de rentrer au Maroc à un moment ou à un autre : 24 % ont indiqué avoir clairement l'intention de rentrer dans leur pays et 16 % ont répondu qu'ils le feront probablement, tandis que près de 40 % étaient certains de ne pas rentrer chez eux. L'intention de rentrer au Maroc semble diminuer avec le niveau d'éducation (contrairement à l'intention de quitter la France pour une destination indéterminée, voir chapitre 3). Parmi les émigrés marocains, les femmes étaient moins susceptibles que les hommes d'exprimer une intention de retour. Des données comparables tirées d'une enquête espagnole réalisée auprès des résidents marocains en 2009 soulignent le contraste entre les intentions de retour des émigrés de la première génération et celles de la deuxième génération (voir González Enríquez et Reynés Ramón, 2011). Près de 70 % des émigrés de la première génération ayant participé à cette enquête avaient l'intention de retourner au Maroc à leur

retraite, alors que 5 % seulement des émigrés de la deuxième génération avaient l'intention de s'installer au Maroc de manière permanente.

Dans la pratique, les retours permanents et temporaires au Maroc peuvent être entravés par le statut de résident que les émigrés marocains possèdent à l'étranger. Comme nous l'avons vu dans le chapitre 1, la majorité des émigrés marocains n'ont pas la citoyenneté de leur pays d'accueil, c'est pourquoi un séjour suffisamment long en dehors de ce pays peut entraîner la perte du statut de résident. Dans ce cas, le retour dans le pays d'accueil peut devenir difficile, voire impossible. Magris et Russo (2009) étudient dans quelle mesure la probabilité que des émigrés quittent leur pays de destination dépend des restrictions imposées à leur réadmission. Le graphique 5.A1.1 en annexe montre que les ressortissants marocains qui résidaient dans des pays de l'Union européenne en 2013 détenaient de loin le plus grand nombre de permis de séjour de longue durée (près de 1.1 million), par rapport aux autres ressortissants de pays non membres de l'UE. Le statut de résident de longue durée permet de séjourner dans un autre pays, mais peut être perdu si la durée du séjour atteint plusieurs années. Cela signifie qu'en plus des émigrés naturalisés, de nombreux émigrés marocains établis dans des pays de l'UE pourraient rentrer au Maroc pour un certain temps sans perdre leur statut de résident dans leur pays d'accueil.

Motifs du retour des émigrés marocains

En général, les motifs du retour des émigrés dans leur pays d'origine peuvent être classés en quatre catégories (voir OCDE, 2008). Tout d'abord, les émigrés peuvent rentrer afin de profiter de possibilités économiques, qui dans certains cas ne s'offrent à eux qu'en raison de l'expérience ou des compétences qu'ils ont acquises à l'étranger. Ensuite, les émigrés peuvent avoir décidé de ne travailler à l'étranger que jusqu'à ce qu'ils aient économisé suffisamment d'argent pour monter un projet dans leur pays d'origine. Troisièmement, les émigrés peuvent préférer vivre dans leur pays d'origine, ce qui les pousse à rentrer à certaines périodes de leur vie (au moment de la retraite, ou pour fonder une famille par exemple). Enfin, le retour peut être une option intéressante pour les émigrés qui ne parviennent pas à s'intégrer dans le pays d'accueil et ne mènent donc pas la vie qu'ils espéraient avoir à l'étranger.

Pour recueillir des données sur les migrations de retour au Maroc, le Centre d'études et de recherches démographiques (CERED) a mené en 2003/04 une enquête approfondie auprès d'environ 1 500 Marocains de retour dans les régions du Grand Casablanca et du Souss-Massa-Drâa. Sont considérés comme des migrants de retour les individus qui ont indiqué, dans le cadre du recensement marocain, que leur dernier lieu de résidence se

trouvait à l'étranger. Cette définition comprend les immigrés établis au Maroc, mais leur nombre semble assez réduit. L'enquête fait la distinction entre le migrant principal et les membres du ménage. Le migrant principal est défini comme l'individu qui détermine le comportement migratoire de son ménage, généralement en prenant les décisions de migration. Seulement 0.3 % des migrants principaux étaient des immigrés, à savoir des personnes nées en dehors du Maroc. Les membres du ménage nés à l'étranger étaient généralement jeunes, ce qui semble indiquer qu'il s'agissait d'émigrés de la deuxième génération.

Un grand nombre de résultats de l'enquête du CERED figurent dans un document publié par le Haut-Commissariat au Plan (2006), notamment les informations sur les motifs de retour présentées dans le graphique 5.2. Environ un quart des migrants principaux citent la retraite parmi les trois réponses qu'ils pouvaient donner. Viennent ensuite les problèmes au sein de la famille (cités par 17 %) et une situation sociale difficile dans le pays de destination (citée par 14 %). L'intention de réaliser un projet au Maroc, les problèmes de santé ou une situation professionnelle difficile dans le pays de destination ont chacun été cités par un dixième des répondants environ. Ces motifs de retour sont principalement liés à des facteurs présents dans le pays de destination, et un nombre comparativement faible d'émigrés rentrent explicitement au Maroc pour y réaliser des projets. Toutefois, les difficultés au sein de la famille et les problèmes de santé peuvent être liés à des facteurs au Maroc, dans la mesure où les membres de la famille résident au Maroc et que la vie au Maroc est jugée plus saine – par exemple, une personne souffrant de rhumatismes est susceptible de préférer le climat plus clément du Maroc (voir de Haas et Fokkema, 2010).

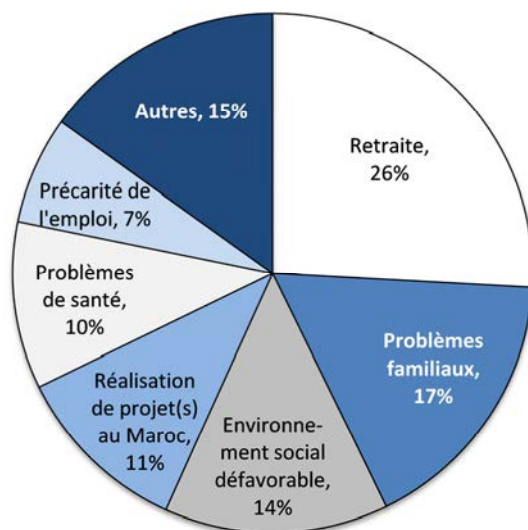
Le CERED a mené une seconde enquête interrogeant les émigrés marocains venus au Maroc durant l'été 2005, en passant par l'une des quatre villes portuaires (Haut-Commissariat au Plan, 2007). Des informations ont été recueillies pour 2 800 ménages, couvrant ainsi près de 11 000 personnes. Les chiffres sur les intentions de retour, tirés de cet échantillon, sont probablement biaisés vers le haut puisque ceux qui reviennent pour l'été sont plus susceptibles que les autres de retourner aussi de façon plus permanente au Maroc. Toutefois, les différences dans les intentions de retour entre les groupes dans l'échantillon peuvent fournir des informations fiables. En analysant les résultats, Hamdouch et Wahba (2013) constatent que les intentions de retour sont plus fréquentes parmi les émigrés marocains qui ont indiqué un sentiment d'appartenance au Maroc, par rapport à ceux qui indiquent un sentiment d'appartenance à leur pays de destination. De même, les intentions de retour étaient plus fréquentes chez les émigrés marocains qui ne se sentent pas intégrés dans leur pays de destination, par rapport à ceux qui se sentent intégrés.

Une autre enquête détaillée a été réalisée en 2006/07 pour étudier les migrations de retour au Maroc, en Algérie et en Tunisie. Les résultats de cette enquête, intitulée projet MIREM, ont été publiés par Cassarino (2008). Cette étude définit les migrants de retour comme les personnes qui, au cours des dix années qui ont précédé l'enquête, ont passé du temps à l'étranger avant de revenir dans leur pays de naissance, ne serait-ce que de façon provisoire. Sur près de 1 000 entretiens au total, 330 se sont tenus au Maroc, principalement dans les régions de Tadla-Azilal et de Casablanca, mais également dans celles de Chaouia-Ouardigha et de Rabat-Salé-Zemmour-Zaër. Les entretiens étaient généralement conduits en arabe, et parfois en français.

Parmi les migrants de retour au Maroc, le projet MIREM fait la distinction entre ceux qui ont préféré rentrer au pays et ceux qui y ont été contraints (voir Cassarino, 2008). Les répondants qui ont choisi de rentrer sont revenus au Maroc principalement pour créer ou gérer une entreprise (13 % et 15 % des répondants de ce groupe, respectivement). Parmi les autres raisons importantes figurent la nostalgie de la vie au Maroc (12 %) ou des problèmes au sein de la famille restée au pays (10 %). Les répondants qui ont été obligés de rentrer au Maroc ont principalement évoqué une mesure d'éloignement du pays de destination (57 % des répondants de ce groupe), des problèmes fiscaux ou administratifs (20 %), des problèmes familiaux (17 %), l'expiration de leur permis de séjour à l'étranger (16 %) et de graves problèmes de santé (8 %).

Les émigrés de retour au Maroc ont été de nouveau interrogés en 2013 dans le cadre du projet MEDMA2 (voir Boulahcen et Taki, 2014). Un échantillon aléatoire de 390 migrants de retour a été élaboré à partir de trois régions du Maroc – Oriental, Tadla Azilal et Souss-Massa-Drâa. Lorsque les motifs du retour ont été enregistrés, cette enquête distingue également si les migrants sont revenus volontairement ou non : seuls 44 % ont indiqué avoir choisi leur retour, tandis que 56 % ont dit avoir dû revenir. Parmi ce dernier groupe, les deux tiers ont cité l'emploi instable ou des difficultés de trouver un emploi à l'étranger comme motif de retour. Cela suggère que les faibles perspectives d'emploi dans les pays de destination suite à la crise économique expliquent la forte proportion de répondants qui ont dû revenir. D'autres ont dû revenir pour des raisons juridiques. Parmi ceux qui ont choisi de revenir, environ la moitié a indiqué son intention d'investir au Maroc comme motif de retour et un autre quart est revenu pour la retraite.

Graphique 5.2. Raisons données par les émigrés marocains pour retourner au Maroc, 2003/04



Note: Les migrants de retour ont été identifiés comme des personnes qui ont déclaré que leur dernière résidence avant leur résidence actuelle était à l'étranger. Les personnes interrogées sont les principaux migrants, c'est-à-dire les membres du ménage qui ont pris la décision de migrer. Parmi eux, 0,3 % sont nés en dehors du Maroc. Les répondants pouvaient indiquer trois raisons et les chiffres présentés ici donnent des parts calculées sur la base de toutes ces indications.

Source : Tableau 3 dans le chapitre 3 de Haut-Commissariat au Plan (2006), *La Réinsertion des migrants de retour au Maroc : analyse des résultats de l'Enquête sur la Migration de Retour des Marocains Résidant à l'Étranger de 2003-2004*, http://www.hcp.ma/Etude-sur-la-migration-de-retour-des-Marocains-residant-a-l-etranger_a789.html.

Les données des deux enquêtes du CERED, du projet MIREM et du projet MEDMA2 soulignent donc l'importance des trois principaux motifs de retour : les possibilités économiques dans le pays d'origine, le souhait de vivre dans le pays d'origine (notamment au moment de la retraite) et la difficulté à s'intégrer ou à s'installer de manière permanente dans le pays de destination. À l'inverse, ces enquêtes ne montrent pas que les émigrés marocains rentrent au pays une fois qu'ils ont mis de côté une certaine somme d'argent. Outre les raisons citées dans OCDE (2008), il semble que ce soit plutôt les problèmes au sein de la famille, à la fois dans le pays de destination et dans le pays d'origine, qui incitent dans de nombreux cas les émigrés à rentrer au Maroc.

Caractéristiques des émigrés marocains rentrés au Maroc

La présente section décrit les Marocains de retour dans leur pays sur la base des informations du dernier recensement marocain, le Recensement général de la population et de l'habitat (RGPH), mené en 2014. Afin de documenter les changements intervenus chez ces migrants de retour, les chiffres de 2014 sont comparés aux chiffres des recensements de 2004 et 1994. Les chiffres relatifs aux migrants de retour tirés des recensements de 1994 et 2004 font référence non seulement aux personnes nées au Maroc et rentrées au pays au moment du recensement (après avoir vécu quelque temps à l'étranger), mais également à leurs descendants nés à l'étranger, c'est-à-dire les émigrés de la deuxième génération. Les informations du recensement de 2014 font, quant à elles, la distinction entre ces deux groupes, lesquels doivent cependant être en général combinés lorsque des comparaisons sont établies entre les recensements. L'encadré 5.1 présente des informations sur le recensement des Marocains de retour dans leur pays.

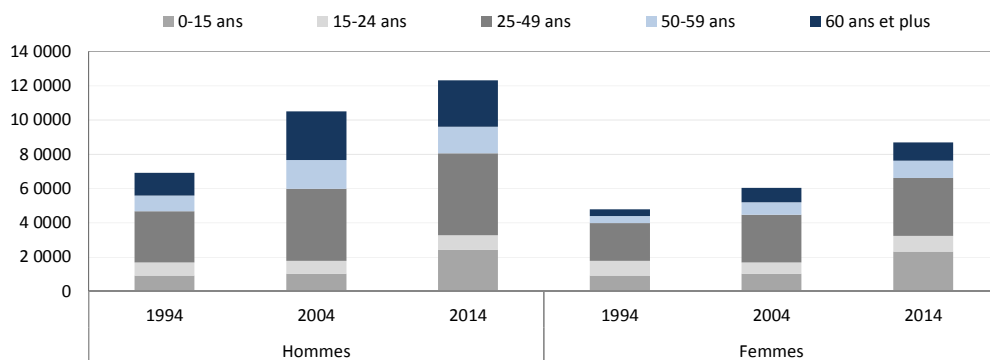
Encadré 5.1. Identifier les émigrés de retour dans le recensement marocain

Dans le Recensement général de la population et de l'habitat (RGPH) de 2014, les migrants de retour sont identifiés à l'aide de plusieurs variables : nationalité, lieu de résidence actuel, lieu de résidence précédent et lieu de naissance. En général, les migrants de retour sont les nationaux du Maroc dont le dernier lieu de résidence (avant la résidence actuelle au Maroc) était à l'étranger. Deux groupes de migrants de retour se distinguent dans ce chapitre, selon leur lieu de naissance : ceux qui sont nés au Maroc (les migrants de retour au sens strict) et ceux nés à l'étranger de parents marocains. Cela permet d'analyser les émigrés de retour de la première génération et ceux de générations suivantes séparément. Toutefois, cela complique dans le même temps les comparaisons avec les résultats sur les émigrés de retour de vagues de recensement antérieures (en 2004 et 1994) ou de l'enquête CERED réalisée en 2003/04, où la distinction par le lieu de naissance n'a pas été faite.

Les informations enregistrées dans le recensement reflètent ce qui est déclaré par le répondant et ne nécessite donc pas de preuve. Un répondant est considéré comme résident actuellement au Maroc s'il affirme résider au Maroc depuis plus de six mois ou s'il déclare son intention de rester plus de six mois. Comme lieu de résidence précédent, les répondants peuvent déclarer une région, un district ou une ville au Maroc, ou un autre pays. Par conséquent, les émigrés marocains ou leurs descendants qui sont revenus de l'étranger et qui se sont ensuite déplacés au sein du Maroc ne sont pas identifiés comme des migrants de retour et donc ne sont pas comptés en tant que tel dans ce chapitre. Par conséquent, une part inconnue, mais potentiellement importante des émigrés de retour ne sont pas couverts par les données. Ceux qui ne sont rentrés au Maroc que récemment sont plus susceptibles d'être couverts par les données, une hétérogénéité plus ou moins importante peut ainsi être attendue parmi les émigrés de retour, selon l'année de leur retour.

D'après le RGPH, 210 000 migrants de retour pouvaient être identifiés au Maroc en 2014, contre 165 000 en 2004 (voir Kateb et Rallu, 2012) et 117 000 en 1994 (voir Khachani, 2006). Si ce nombre de migrants de retour au Maroc connaît une hausse substantielle ces 20 dernières années, il ne faut pas oublier que beaucoup d'émigrés marocains ne sont probablement pas dénombrés, car ils ne peuvent pas être identifiés (voir encadré 5.1). Cela peut en partie expliquer pourquoi le nombre d'émigrés marocains de retour identifiés demeure faible en comparaison des 2,7 millions de natifs du Maroc vivant à l'étranger. Parmi tous les émigrés de retour identifiés dans le RGPH 2014, près des deux tiers (135 000) sont nés au Maroc, tandis que le reste (75 000) étaient des personnes nées à l'étranger de parents marocains. La part des femmes était de 41 % en 1994, avant de tomber à 37 % en 2004 et de repasser à 41 % en 2014. Le graphique 5.3 montre que la croissance du nombre de Marocaines de retour au pays s'est accélérée au fil du temps, et qu'entre 2004 et 2014, elle a été le moteur de la croissance globale du nombre de migrants de retour. À l'inverse, la croissance du nombre de Marocains de retour au pays s'est ralentie au fil du temps, après avoir été le moteur de la hausse globale enregistrée entre 1994 et 2004.

Graphique 5.3. Émigrés marocains de retour par sexe et âge, 1994, 2004 et 2014



Note : Les données sur les migrants de retour ne couvrent pas les personnes qui ont déménagé à l'intérieur du Maroc après leur retour. Tous les citoyens marocains identifiés comme migrants de retour sont inclus, qu'ils soient nés au Maroc ou à l'étranger.

Source : Recensement général de la population et de l'habitat (RGPH) 2014, <http://rgph2014.hcp.ma>, calculs du Secrétariat de l'OCDE à partir des chiffres du RGPH 2004 présentés Kateb, K. et J.L. Rallu (2012), « Profil des migrants de retour et politiques migratoires » dans M. S. Musette, S. Souam et A. Bourgeot (dir. pub.), *Les migrations africaines : droits et politiques*, CREAD, Alger, et tableau 3 dans Khachani, M. (2006), « Statistiques sur les migrants de retour en Maroc » à partir des chiffres du RGPH 1994, http://cadmus.eui.eu/bitstream/handle/1814/21518/MIREM_Khachani.pdf?sequence=1.

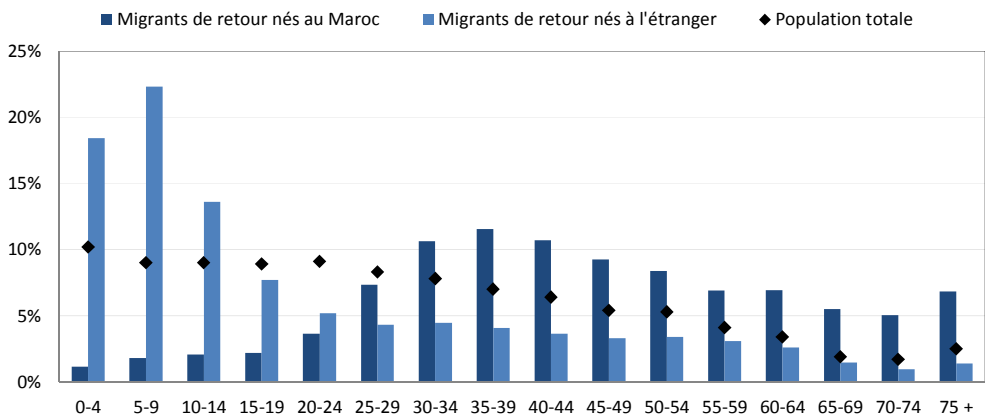
Le graphique 5.5 présente également la répartition des migrants de retour par groupe d'âge. Par rapport à 1994 et 2004, c'est principalement le nombre des migrants de retour âgés de moins de 15 ans qui a augmenté, à proportions égales chez les hommes et chez les femmes. Ce phénomène met en avant la croissance rapide du nombre d'émigrés de la deuxième génération qui rentrent au Maroc avec leurs parents. Au cours de la période 1994-2014, on a aussi observé des hausses relativement importantes du nombre de migrants de retour âgés de 60 ans et plus. Il se peut toutefois que cette tendance ait commencé à s'inverser chez les hommes : leur nombre était légèrement inférieur en 2014 par rapport à 2004. Dans le même temps, le nombre de femmes de retour au Maroc a continué d'augmenter dans ce groupe d'âge. Cette évolution différente pourrait traduire le fait que les hommes étaient initialement surreprésentés parmi les émigrés marocains pendant l'après-guerre et qu'ils n'ont pas toujours fait venir leur famille du Maroc, mais ont fini par rentrer dans leur pays au moment de la retraite.

De nombreux migrants de retour âgés de moins de 15 ans sont nés à l'étranger (voir graphique 5.4). Ces émigrés de la deuxième génération qui « rentrent » au Maroc sont davantage représentés dans les groupes d'âge de 0 à 15 ans que la population générale, tandis qu'ils sont beaucoup moins représentés dans tous les groupes d'âge au-dessus de 19 ans. À l'inverse, les migrants de retour qui sont nés au Maroc, c'est-à-dire qui sont issus de la première génération d'émigrés, sont plus concentrés dans l'ensemble des groupes d'âge au-dessus de 29 ans que la population générale, et notamment dans les groupes d'âge de plus de 64 ans. Ainsi, les retraités représentent toujours une part considérable de tous les migrants de retour. Les effectifs de chaque groupe d'âge figurent dans le tableau 5.A1.1 en annexe, et sont indiqués séparément pour les migrants de retour de la première génération et pour ceux de la deuxième génération. L'évolution de l'état civil des émigrés de retour entre 1994 et 2014 est présentée dans le graphique 5.A1.2 en annexe.

Le niveau d'éducation des émigrés marocains de retour est présenté dans le graphique 5.5. La partie A montre que les migrants de retour qui sont nés au Maroc, les hommes comme les femmes, ont généralement un niveau d'éducation plus élevé que la population générale au Maroc : la part des migrants de retour sans instruction ou dont le niveau d'éducation ne dépasse pas l'enseignement primaire est comparativement faible, alors que la part des migrants de retour qui sont diplômés du deuxième cycle du secondaire ou de l'enseignement supérieur est plus élevée que pour la population générale. Un facteur contribuant à ces différences est l'acquisition de diplômes à l'étranger. Cela vaut notamment pour les étudiants internationaux qui rentrent au Maroc (encadré 5.2) mais aussi plus généralement, 45 % des émigrés de retour interrogés dans le projet

MEDMA2 indiquent avoir acquis leur diplôme ou formation dans le pays de destination, principalement au sein des entreprises pour lesquelles ils ont travaillé (voir Boulahcen et Taki, 2014). Selon l'enquête de FEF (2013), 30% des émigrés de retour ont suivi une formation à l'étranger. Globalement, les hommes qui rentrent au pays ont tendance à avoir un niveau d'éducation plus élevé que celui des femmes, un résultat qui vaut également pour les habitants et les habitantes du Maroc (voir partie A du graphique 5.5).

Graphique 5.4. Distribution par âge des émigrés marocains de retour, 2014



Note : Les données sur les migrants de retour ne couvrent pas les personnes qui ont déménagé à l'intérieur du Maroc après leur retour.

Source : Recensement général de la population et de l'habitat (RGPH) 2014, <http://rgph2014.hcp.ma>.

La partie A du graphique 5.5 présente également le niveau d'éducation des migrants de retour nés à l'étranger. Bien qu'un nombre disproportionné de ces migrants de retour soient encore très jeunes et n'aient donc pas encore atteint des niveaux d'enseignement élevés, ils possèdent déjà un bagage scolaire supérieur à celui de la population totale : une part comparativement faible des migrants de retour nés à l'étranger n'a aucune instruction, alors qu'une part comparativement élevée a achevé des études secondaires ou supérieures. Il semble toutefois que les migrants de retour qui sont nés à l'étranger continuent d'avoir un niveau d'éducation inférieur à celui des migrants de retour qui sont nés au Maroc. Mais il convient de noter qu'il n'existe quasiment aucune différence de niveau d'éducation entre les hommes et les femmes nés à l'étranger qui rentrent au Maroc, illustrant le fait que les femmes de la deuxième génération tirent parti des systèmes d'éducation dans les pays de destination tout autant que les hommes.

Il est probable que les émigrés marocains de retour ne sont pas représentatifs de l'ensemble des émigrés marocains, parce que la décision de rentrer au Maroc peut être liée à certaines caractéristiques. Par conséquent, ces caractéristiques seront plus fréquentes chez les migrants de retour que chez les émigrés marocains dans leur ensemble (voir Borjas et Bratsberg, 1996).

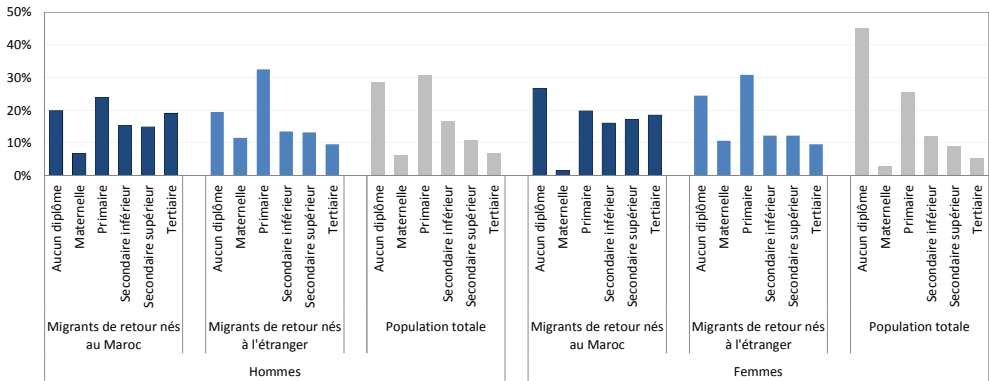
Toutefois, le graphique 5.5 n'indique pas clairement si un niveau d'éducation supérieur est lié à la décision de rentrer – principalement parce que les informations sur l'éducation des migrants de retour et sur celle des émigrés marocains ne sont pas disponibles pour la même année.

D'après la partie B du graphique 5.5, 72 % des migrants de retour nés au Maroc avaient un faible niveau d'éducation en 2003/04 (aucune scolarité, enseignement préscolaire ou primaire), 20 % avaient un niveau intermédiaire (enseignement secondaire) et seuls 7 % environ avaient un niveau d'éducation élevé (enseignement supérieur). En 2014, le niveau d'éducation des migrants de retour s'était considérablement amélioré : 50 % avaient un faible niveau d'éducation, 31 % un niveau intermédiaire et 19 % un niveau élevé.

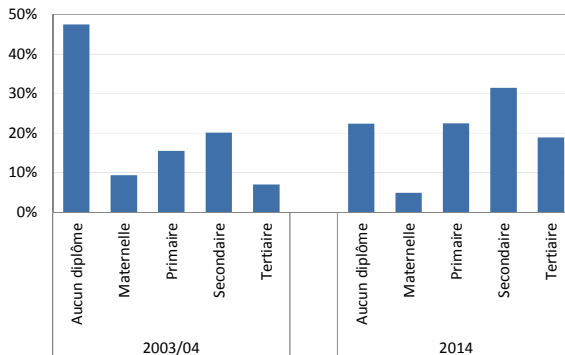
Parmi l'ensemble des émigrés marocains, 58 % avaient un faible niveau d'éducation, 25 % un niveau intermédiaire et 17 % un niveau élevé en 2010/11 (voir chapitre 3). Si l'on prend pour référence les chiffres de 2010/11, les émigrés marocains de retour dans leur pays avaient un niveau plus bas en 2003/04 mais plus élevé en 2014, une tendance conforme à l'amélioration du niveau d'éducation de la population marocaine émigrée au fil du temps (voir chapitre 3).

Graphique 5.5. Migrants de retour par niveau d'éducation et sexe, 2003/04 et 2014

Partie A. 2014



Partie B. Niveau d'éducation des émigrés de retour, 2003/04 et 2014



Note: Toutes les classes d'âge sont incluses. La partie B n'inclut que les migrants de retour nés au Maroc pour 2014, alors que les migrants de retour nés au Maroc mais aussi à l'étranger sont inclus en 2003/04. L'éducation secondaire dans la partie B inclut les niveaux d'éducation secondaire inférieur et supérieur. Les données sur les migrants de retour ne couvrent pas les personnes qui ont déménagé à l'intérieur du Maroc après leur retour.

Source: Recensement général de la population et de l'habitat (RGPH) 2014, <http://rgph2014.hcp.ma> et tableau 30 du chapitre 1 dans Haut-Commissariat au Plan (2006), *La Réinsertion des migrants de retour au Maroc : analyse des résultats de l'Enquête sur la Migration de Retour des Marocains Résidant à l'Étranger de 2003-2004*, CERED, http://www.hcp.ma/Etude-sur-la-migration-de-retour-des-Marocains-residant-a-l-etranger_a789.html.

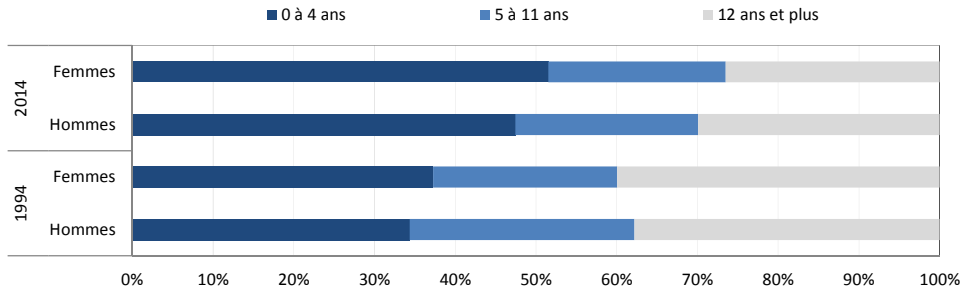
Encadré 5.2. Retour des étudiants marocains

Des informations comparativement détaillées sont disponibles sur le comportement de retour des étudiants internationaux originaires du Maroc. Weisser (2016) utilise les données d'Eurostat sur les permis de séjour pour estimer quel nombre d'étudiants internationaux ayant obtenu un diplôme dans les pays de l'Union européenne a changé de statut en 2010/12. On estime à 45 % le taux d'installation des étudiants internationaux originaires du Maroc, soit environ 3 000 étudiants qui sont restés à l'étranger après leur diplôme – le nombre le plus élevé parmi tous les pays d'origine non membres de l'UE, à l'exception de la Chine. Les taux d'installation par pays sont estimés pour la France (57 %) et l'Italie (34 %). Bijwaard (2010) constate un taux d'installation de 29 % pour les Pays-Bas à court terme. Une autre estimation du taux d'installation en France (88 %), présentée dans Bouoiyour et al. (2014), confirme que le taux d'installation des étudiants internationaux originaires du Maroc semble particulièrement élevé en France. Parmi les migrants de retour interrogés au Maroc dans le cadre du projet MIREM, moins de 5 % ont indiqué être étudiants juste avant leur retour (voir Cassarino, 2008).

Généralement, les raisons pour lesquelles les étudiants internationaux restent à l'étranger ou retournent dans leur pays sont classées en trois catégories (voir Weisser, 2016 pour un aperçu de la littérature). Tout d'abord, les facteurs économiques jouent un rôle important, notamment les perspectives d'emploi et de rémunération dans le pays de destination par rapport au pays d'origine. En outre, de moins grandes libertés sur les plans économique et politique dans le pays d'origine semblent dissuader en particulier les étudiantes internationales de rentrer. Ensuite, les liens sociaux ont également une forte influence : le mariage, la présence de membres de la famille dans le pays de destination et les séjours de longue durée semblent diminuer les probabilités d'un retour. Enfin, la troisième catégorie est celle des facteurs institutionnels. Les étudiants internationaux bénéficiant d'une bourse de leur pays d'origine sont plus susceptibles de rentrer. Une plus grande proximité sur le plan linguistique ou culturel semble associée à une probabilité accrue de rester dans le pays de destination, et les taux d'installation sont bien évidemment influencés par les politiques d'immigration du pays de destination.

Par rapport à 1994, les émigrés marocains qui sont rentrés dans leur pays en 2014 avaient séjourné moins longtemps à l'étranger, comme le montre le graphique 5.6. Les séjours à l'étranger d'une durée maximale de quatre ans sont en effet devenus beaucoup plus fréquents parmi les migrants de retour, hommes ou femmes. Les séjours à l'étranger de 12 ans ou plus sont devenus moins fréquents, notamment chez les femmes. Toutefois, cela ne signifie pas nécessairement que les Marocains de retour dans leur pays ont tendance à passer moins de temps à l'étranger, puisque ces résultats pourraient également refléter la fréquence croissante des migrations circulaires ou répétées. Ils pourraient également illustrer le fait que les jeunes qui étudient à l'étranger rentrent au Maroc pour une courte période avant de repartir.

Graphique 5.6. Durée de résidence à l'étranger des émigrés marocains de retour, 1994 et 2014



Note : Tous les citoyens marocains identifiés comme migrants de retour sont inclus, qu'ils soient nés au Maroc ou à l'étranger. Les données sur les migrants de retour ne couvrent pas les personnes qui ont déménagé à l'intérieur du Maroc après leur retour.

Source : Recensement général de la population et de l'habitat (RGPH) 2014, <http://rgph2014.hcp.ma> et tableau 1 dans le chapitre 1 de Haut-Commissariat au Plan (2006), *La Réinsertion des migrants de retour au Maroc : analyse des résultats de l'Enquête sur la Migration de Retour des Marocains Résidant à l'Étranger de 2003-2004*, http://www.hcp.ma/Etude-sur-la-migration-de-retour-des-Marocains-residant-a-l-etranger_a789.html.

Comment les émigrés marocains contribuent-ils au développement économique du Maroc ?

Les émigrés marocains contribuent de nombreuses façons au développement économique de leur pays d'origine, notamment via l'offre de main-d'œuvre et de compétences, mais aussi en revenant au Maroc et en s'y installant. Si certains mécanismes – comme l'offre de main-d'œuvre qualifiée, l'entrepreneuriat et le transfert de connaissances – exigent normalement que les émigrés marocains retournent au Maroc au moins temporairement, ces derniers peuvent également exercer une influence positive depuis l'étranger par l'intermédiaire de mécanismes comme les envois de fonds, les échanges commerciaux et les réseaux d'affaires. Cette section présente les données disponibles sur certains des principaux mécanismes par lesquels les émigrés peuvent contribuer au développement du Maroc.

Offre de main-d'œuvre et transfert de compétences

Lorsque les émigrés marocains retournent dans leur pays et trouvent du travail, ils contribuent à l'offre de main-d'œuvre au Maroc. La partie A du graphique 5.7 présente leur situation sur le marché du travail en 2014. Le taux d'emploi de 66% des hommes nés au Maroc de retour dans leur pays

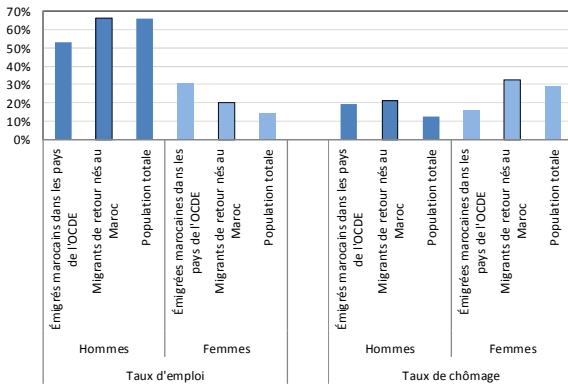
d'origine était presque aussi élevé que celui de la population masculine totale mais dépasse substantiellement celui des émigrés marocains dans les pays de l'OCDE (53 %) observé en 2010/11. Le taux d'emploi des femmes était généralement plus faible, mais plus élevé pour les femmes émigrées de retour (20 %) que pour l'ensemble de la population féminine (14 %). Ces deux taux d'emploi étaient largement inférieurs à celui des émigrées marocaines dans les pays de l'OCDE (31 %).

Parmi les émigrés de retour, le taux de chômage des femmes (32 %) était considérablement plus élevé que pour les hommes (21 %), mais cette différence était moins prononcée que dans la population totale (voir partie A du graphique 5.7). Dans le cas des hommes émigrés de retour, leur taux de chômage dépasse nettement celui de la population masculine marocaine. Les parts des émigrés de retour (de tous les âges) au chômage ont considérablement augmenté par rapport à 1994, tandis que les parts en emploi ont été à peu près stables (voir partie B). En revanche, le taux de chômage au Maroc a diminué au cours de cette période, ce qui indique que les migrants de retour ne bénéficient pas nécessairement de cette amélioration du marché du travail marocain. La hausse du chômage des émigrés de retour pourrait refléter une plus forte incidence du chômage dans le pays de destination, en conséquence de la crise économique. Toutefois, le nombre des migrants de retour qui sont revenus au Maroc après avoir connu une période de chômage dans le pays de destination semble rester relativement limité : l'enquête MEDMA2 en 2013 a révélé que 71% des migrants de retour principaux étaient en emploi immédiatement avant leur retour, et cet emploi était informel uniquement dans un cinquième des cas (voir Boulahcen et Taki, 2014).

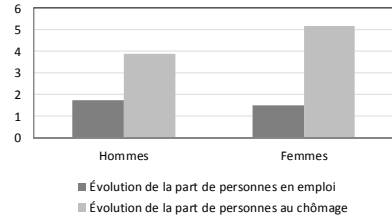
Si l'emploi et le chômage semblent à peu près aussi fréquents chez les migrants de retour qu'au sein de la population générale, les migrants de retour contribuent probablement de manière disproportionnée à l'offre de main-d'œuvre qualifiée. En effet, leur niveau d'éducation a non seulement tendance à être supérieur à celui de la population générale (graphique 5.5), mais les diplômés du supérieur sont également particulièrement susceptibles d'occuper un emploi (graphique 5.8). Ce résultat est valable tant pour les femmes que pour les hommes. Le taux de chômage est toutefois particulièrement élevé chez les personnes possédant un niveau d'éducation intermédiaire, hommes ou femmes. Par exemple, le taux de chômage des femmes nées au Maroc qui rentrent dans leur pays d'origine avec un niveau d'éducation secondaire inférieur est de 48 %, alors qu'il n'est que de 21 % chez celles qui sont diplômées du supérieur. Cette tendance vaut également pour les hommes, bien que leur taux de chômage soit inférieur. Il atteint 28 % chez ceux qui ont un niveau d'éducation secondaire inférieur, en comparaison avec 13 % chez les diplômés du supérieur.

Graphique 5.7. Situation sur le marché du travail des émigrés de retour par sexe, 2014

Partie A. Situation sur le marché du travail des émigrés de retour par rapport à ceux de la population totale



Partie B. Évolutions de 1994 à 2014 pour les migrants de retour nés au Maroc (tout âge), en points de pourcentage

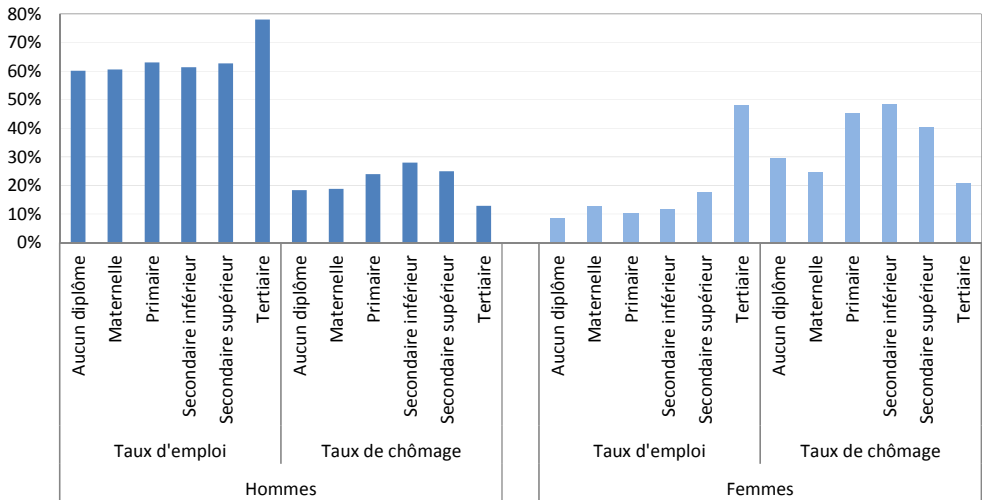


Note : Les données pour les émigrés marocains dans les pays de l'OCDE font référence à 2010/11. Les données sur les migrants de retour ne couvrent pas les personnes qui ont déménagé à l'intérieur du Maroc après leur retour. Le taux d'emploi est calculé en pourcentage de la population âgée de 15 à 64 ans et le taux de chômage en pourcentage de la population active âgée de 15 à 64 ans.

Source : Recensement général de la population et de l'habitat (RGPH) 2014, <http://rgph2014.hcp.ma> et tableau 5 dans Khachani, M. (2006), « Statistiques sur les migrants de retour en Maroc » d'après le RGPH de 1994, http://cadmus.eui.eu/bitstream/handle/1814/21518/MIREM_Khachani.pdf?sequence=1, et Base de données de l'OCDE sur les immigrants dans les pays de l'OCDE (DIOC) 2010/11, www.oecd.org/els/mig/dioc.htm.

L'emploi des émigrés marocains qualifiés de retour dans leur pays est vraisemblablement associé à un transfert des compétences qu'ils ont acquises à l'étranger, pour le bénéfice de leurs employeurs, collègues ou partenaires commerciaux au Maroc. Alors que de nombreux facteurs peuvent contribuer ou nuire au transfert de compétences et de savoir-faire par les migrants de retour, Wang (2015) démontre que la mesure dans laquelle les migrants de retour sont intégrés dans des structures au Maroc joue probablement un rôle considérable dans ce processus, outre la présence d'autres migrants de retour. Cela souligne l'importance d'une réintégration réussie au Maroc (comme nous le verrons plus loin). L'enquête du CERED de 2003/04 révèle que les bénéficiaires de l'expérience acquise à l'étranger profitent aux migrants de retour eux-mêmes : les trois quarts des migrants principaux qui rentrent au Maroc sont convaincus qu'elle constitue un avantage (voir Haut-Commissariat au Plan, 2006). Sur l'ensemble des migrants de retour, 60 % indiquent que l'expérience acquise à l'étranger a amélioré leurs perspectives d'emploi (FEF, 2013).

Graphique 5.8. Situation sur le marché du travail des migrants de retour nés au Maroc (15 à 64 ans) par sexe et niveau d'éducation, 2014



Note : Seules les personnes en âge de travailler (15-64 ans) sont incluses. Les données sur les migrants de retour ne couvrent pas les personnes qui ont déménagé à l'intérieur du Maroc après leur retour.

Source : Recensement général de la population et de l'habitat (RGPH) 2014, <http://rgph2014.hcp.ma>.

Envois de fonds

Par le biais des envois de fonds, les émigrés marocains ont contribué à quelque 7 % du PIB du Maroc en 2014, soit une part élevée par rapport à d'autres pays d'origine (voir la discussion dans le chapitre 3). Karam (2010) avance qu'une diminution des envois de fonds affecterait l'économie marocaine tout entière en raison des relations entre les secteurs. Les envois de fonds soutiennent le secteur immobilier, qui bénéficie des apports de nombreux autres secteurs. Selon Fargues (2011), un scénario de baisse des envois de fonds pourrait se concrétiser en cas de modification de la composition démographique des émigrés marocains. Par exemple, si la part des émigrés marocains qui n'ont jamais été mariés augmente au fil du temps, les envois de fonds risquent de diminuer puisque les individus qui ne laissent pas un conjoint ou une famille entière au pays auront beaucoup moins de raisons d'envoyer de l'argent au Maroc.

En tant qu'effet collatéral, les envois de fonds des émigrés marocains peuvent contribuer à la volatilité de l'économie marocaine. En s'appuyant sur les travaux de Bouhga-Hagbe (2004), Elkhider et al. (2008) constatent que le flux des envois de fonds est positivement corrélé à la part agricole dans le PIB marocain (un indicateur de la situation économique en milieu

rural). Pour les envois de fonds vers les pays de la région MENA, ainsi qu'un certain nombre d'autres pays, Abdih et al. (2012) indiquent que les envois de fonds augmentent et diminuent selon les conditions économiques prévalant dans les pays de destination, de sorte que les fluctuations économiques dans les pays de destination ont un impact sur les pays d'origine. Cependant, Bouoiyour et al. (2016) soulignent que les envois de fonds vers le Maroc se sont avérés moins volatils que les investissements directs étrangers.

Selon Elkhider et al. (2008), les envois de fonds vers le Maroc ne semblent pas être affectés par les politiques ciblant les taux de change. Mais les coûts de transaction demeurent un problème : une analyse de l'OCDE (2016) sur les frais de transfert de 345 EUR de l'Union européenne suggère que les transferts vers les pays de la région MENA engendrent des coûts d'au moins 3 à 5 %, mais atteignent généralement presque 5 % ou plus. Avec l'Afrique sub-saharienne, la région MENA présente ainsi des coûts de transfert d'envois de fonds plus élevés que ceux observés pour d'autres régions du monde, où certains transferts peuvent être réalisés à un coût inférieur à 3 %.

Investissement

Les investissements des émigrés marocains dans leur pays d'origine (probabilité, ampleur) ont été l'un des principaux sujets de l'enquête susmentionnée, menée par CERED, réalisée auprès d'émigrés marocains venus en visite au Maroc à l'été 2005 (voir Haut-Commissariat au Plan, 2007). Les informations portent sur 2 800 ménages, soit près de 11 000 personnes. Les résultats indiquent que 44 % des ménages enquêtés ont réalisé au moins un investissement au Maroc. Ces investissements sont principalement immobiliers (81 %), puis dans le commerce (8 %). Les émigrés marocains installés en Italie et en France investissent beaucoup plus au Maroc que dans leurs pays d'accueil, près de deux tiers de leurs investissements sont dirigés vers le Maroc (le reste étant vers leur pays d'accueil).

La plupart (70 %) de leurs investissements dans l'immobilier ont lieu d'ailleurs au Maroc plutôt que dans leur pays d'accueil. Mis à part les investissements dans l'immobilier, le reste des investissements concerne plutôt des transferts de savoir-faire. En effet, les émigrés marocains ont tendance à investir dans leur domaine de compétences. Devenir propriétaire d'un logement au Maroc constitue une composante fondamentale de l'attachement des émigrés marocains à leur pays d'origine : les épargnes lors de leur séjour à l'étranger semblent souvent avoir pour but l'achat de biens immobiliers au Maroc, parfois avant leur retour (FEF, 2013). Un tel investissement permet aussi de valoriser leur épargne dans la croissance économique du Maroc.

Les émigrés marocains nés au Maroc en milieu rural ont tendance à investir plus que ceux nés en milieu urbain, et plus encore que les descendants d'émigrés (voir Haut-Commissariat au Plan, 2007). En revanche, si le niveau d'éducation des émigrés marocains augmente la capacité et la probabilité d'investir, cette augmentation du niveau d'éducation diminue la probabilité que l'investissement se fasse au Maroc. Les émigrés marocains des premières vagues d'émigration, des années 60 à 70, sont ceux qui investissent le plus au Maroc. Dans leur analyse empirique, Hamdouch et Wahba (2013) tiennent compte des facteurs tels que l'âge, qui diffère entre les générations émigrées. Néanmoins, ils peuvent confirmer que les deuxième ou troisième générations émigrées sont moins susceptibles d'investir au Maroc que la première génération émigrée. Les liens économiques entre le Maroc et ses émigrés tendent ainsi à s'estomper dans le domaine de l'investissement.

Entrepreneuriat

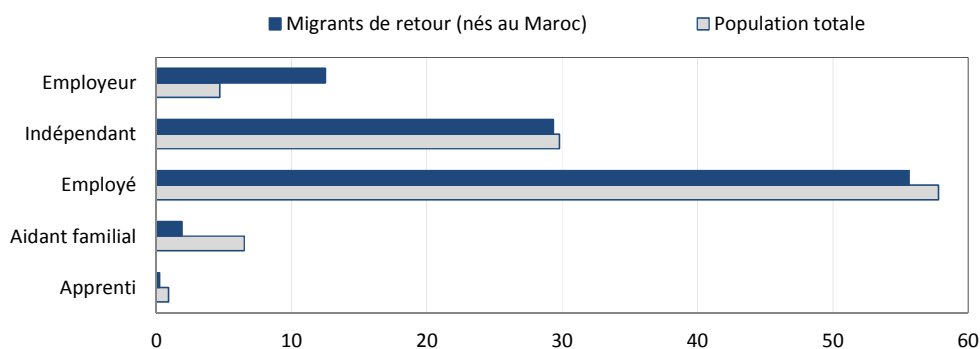
Les compétences et les réseaux spécifiques développés par les émigrés à l'étranger peuvent leur donner les moyens, quand ils rentrent au Maroc, de monter une entreprise, de lancer de nouveaux produits sur le marché marocain et de créer de l'emploi. En évaluant les données sur les migrations de retour vers l'Albanie, Piracha et Vadean (2010) constatent que la probabilité pour les migrants de retour de devenir des entrepreneurs dépend principalement de leur niveau d'éducation, de leur épargne et de leurs compétences en langues étrangères. Ce dernier facteur semble indiquer que l'accès aux marchés étrangers, mais aussi leur connaissance, pourraient donner un avantage concurrentiel à ces entrepreneurs. Dans le cas du Maroc, Gubert et Nordman (2011) et Hamdouch et Wahba (2015) soulignent également le rôle joué par les caractéristiques individuelles des migrants de retour. Leurs résultats suggèrent que les émigrés de retour sont plus susceptibles de devenir des entrepreneurs s'ils sont jeunes, possèdent un niveau d'éducation élevé, ou ont déjà été indépendant avant. Le séjour dans le pays de destination peut avoir un effet positif sur l'esprit d'entreprise, puisque les émigrés de retour semblent également plus susceptibles de devenir des entrepreneurs s'ils ont acquis une formation à l'étranger ou ont résidé à l'étranger dans des zones urbaines. D'autre part, les migrants de retour qui deviennent entrepreneurs risquent d'avoir plus de mal que les autres entrepreneurs au Maroc à faire face aux problèmes locaux comme la corruption (voir Schaeffer 2001, par exemple).

Le graphique 5.9 présente la situation professionnelle des migrants de retour qui occupaient un emploi au Maroc en 2014, par rapport à la population totale du Maroc. En 2014, les employeurs étaient beaucoup plus nombreux parmi les migrants de retour que dans la population générale du

Maroc : la part des employeurs est plus de deux fois supérieure chez les migrants de retour que dans la population totale. Les travailleurs indépendants et les employés représentent environ la même proportion chez les émigrés de retour que dans la population totale, alors que les travailleurs familiaux et les apprentis étaient relativement rares parmi les migrants de retour.

Graphique 5.9. Situation professionnelle des émigrés marocains de retour (après le retour), 2014

En pourcentages des personnes en emploi



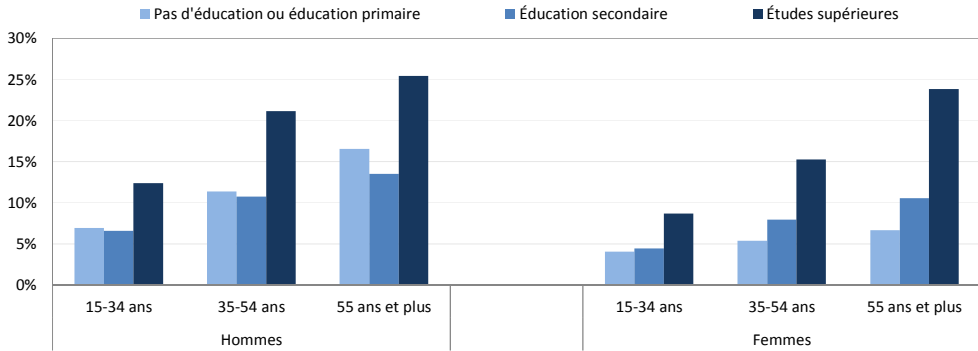
Note : Les membres de coopératives, associés et partenaires sont comptabilisés comme employeurs. Les calculs sont basés sur les individus en emploi de tous âges. Les données sur les migrants de retour ne couvrent pas les personnes qui ont déménagé à l'intérieur du Maroc après leur retour.

Source : Recensement général de la population et de l'habitat (RGPH) 2014, <http://rgph2014.hcp.ma> et Hamdouch et Wahba (2015).

Les émigrés de retour les plus âgés et ceux qui ont un niveau d'éducation élevé sont particulièrement susceptibles de devenir des employeurs au Maroc (voir graphique 5.10). Pour les émigrés de retour, hommes et femmes, nés au Maroc, la part des employeurs a nettement tendance à être plus élevée pour les groupes plus âgés. Cette part a également tendance à augmenter avec le niveau d'éducation, tirée par la part bien plus élevée d'employeurs parmi les émigrés de retour au niveau d'éducation élevé (tandis que les parts semblent légèrement plus faibles chez les émigrés de retour de sexe masculin avec niveau d'éducation intermédiaire que chez ceux au niveau d'éducation faible). La part des employeurs est généralement plus faible chez les femmes émigrées de retour que chez les hommes, à l'exception notable des personnes au niveau d'éducation élevé, âgées de 55 ans et plus : pour les hommes et les femmes de ce groupe, la part des employeurs atteint environ 25 %, dépassant les parts d'employeurs dans tous les autres groupes.

Graphique 5.10. Employeurs parmi les émigrés de retour selon le sexe, l'âge et le niveau d'éducation, 2014

En pourcentages des personnes en emploi



Note : Seuls les émigrés de retour nés au Maroc sont inclus. Les membres des coopératives, les associés et les partenaires sont comptés comme des employeurs. « Aucun diplôme ou enseignement primaire » comprend l'éducation préscolaire, et l'« Enseignement secondaire » comprend le « Secondaire collégial » et le « Secondaire qualifiant ». Les données sur les migrants de retour ne couvrent pas ceux qui ont déménagé à l'intérieur du Maroc après leur retour.

Source : Recensement général de la population et de l'habitat (RGPH) 2014, <http://rgph2014.hcp.ma>.

Contributions à la société civile et aux collectivités locales

S'il est facile d'imaginer que les migrants de retour jouent un rôle particulier dans la société marocaine en raison de leurs séjours souvent longs au sein de sociétés très différentes, ces influences sont difficiles à mesurer. Une étude très récente de Tuccio et al. (2016) fonde ses résultats sur les avis des migrants de retour recueillis en 2013 par le biais d'une enquête menée auprès de 1 200 ménages au Maroc (« Étude de l'impact des migrations internationales sur le développement du Maroc »). Les réponses apportées à cinq questions ont été converties en une mesure composite de la volonté de changement social et politique chez les personnes interrogées. Parmi les ménages étudiés, environ 230 comptaient au moins une personne rentrée au Maroc après un séjour à l'étranger. L'échantillon était limité aux 15-65 ans.

Tuccio et al. (2016) ont ensuite pu comparer les mesures obtenues dans les ménages comptant des migrants de retour et dans les autres, tout en tenant compte d'un ensemble de caractéristiques observables. Ils constatent que les ménages comptant des migrants de retour sont beaucoup plus désireux de voir se produire un changement social et politique. Ce résultat est imputable aux migrants revenant d'Europe ou d'Amérique du Nord, mais pas à ceux revenant de pays arabes, ce qui donne à penser que l'expérience des migrants de retour dans des sociétés différentes de la leur suscite un

désir plus profond de changement au Maroc. Le résultat demeure le même lorsque Tuccio et al. (2016) prennent en considération le fait que les Marocains plus ouverts d'esprit sont davantage susceptibles d'émigrer vers l'Europe ou l'Amérique du Nord que vers un autre pays arabe.

Outre les migrations de retour, l'émigration effective des hommes chefs de ménage pourrait avoir un effet particulier sur la position des femmes dans la société marocaine. De Haas et van Rooij (2010) ont tiré des conclusions à partir d'une enquête menée auprès de 500 ménages dans l'oasis de Todgha (en 1998-2000), et de 43 entretiens approfondis (conduits en 1999-2005). Ils indiquent que les membres des ménages comptant des migrants internationaux, hommes ou femmes, sont plus susceptibles d'avoir fréquenté l'école. Ce résultat est constaté dans la quasi-totalité des groupes d'âge, et la différence est particulièrement importante pour les femmes âgées de 15 à 24 ans. Toutefois, de Haas et van Rooij (2010) mettent en avant le contexte actuel, à savoir une évolution générale vers l'amélioration de la fréquentation scolaire, observée de la même façon chez les ménages comptant des émigrés et chez les autres. De même, ils présentent des résultats qualitatifs selon lesquels, alors que la charge de travail des femmes a globalement diminué au fil du temps, celle des femmes faisant partie de ménages comptant des émigrés s'est particulièrement allégée.

Il a également été avancé que les taux de natalité au Maroc pourraient avoir été influencés par l'émigration : les émigrés marocains dans les pays de destination à faible taux de natalité s'adapteraient aux coutumes locales. Du fait des liens qu'ils maintiennent avec leur famille, leurs amis et les communautés locales au Maroc, ils pourraient avoir contribué à promouvoir la baisse de la natalité. Fargues (2006) compare le cas du Maroc à celui de l'Égypte : considérant les envois de fonds comme un indicateur de l'interaction des émigrés avec leur pays d'origine, il avance que des interactions de plus en plus étroites ont été associées à une baisse du taux de natalité au Maroc, mais – temporairement du moins – à une hausse du taux de natalité en Égypte. Il explique ce phénomène par le fait que les émigrés originaires du Maroc et ceux originaires de l'Égypte ne s'installent pas dans les mêmes pays de destination : alors que les émigrés marocains se sont principalement rendus dans des pays européens à faible taux de natalité, de nombreux émigrés égyptiens se sont installés dans les sociétés plus traditionnelles des pays du Golfe, où les taux de natalité sont élevés. Beine et al. (2013) présentent des données empiriques générales sur l'existence d'un lien entre la faiblesse des taux de natalité dans les pays de destination et la baisse des taux de natalité dans les pays d'origine des émigrés.

Les effets possibles de l'émigration et du retour des émigrés sur l'économie et la société marocaines doivent être examinés dans le contexte des évolutions en cours dans le pays, lesquelles transforment également les

collectivités locales dont les migrants sont originaires. Avec l'élévation du niveau d'éducation, la volonté politique du pouvoir marocain d'étendre les services publics sur l'ensemble du territoire (par exemple l'électrification rurale, le programme d'adduction d'eau potable et la construction de routes) ainsi que la mise en place progressive d'une administration décentralisée, des acteurs locaux ont émergé sur l'ensemble de l'espace national, y compris dans les régions reculées, celles qui sont à l'origine des plus forts contingents de migrants. Ces acteurs nouveaux sont de plus en plus en capacité de prendre en charge le développement des territoires. Cadres associatifs, entrepreneurs et coopérateurs, élus des communes et agents communaux, fonctionnaires des administrations déconcentrées se sont multipliés et avec eux la couverture du territoire en organisations et institutions.

Cette émergence a relativisé le rôle du migrant : d'une situation où l'émigré était l'acteur principal qui animait le territoire en l'absence ou la présence faible de l'action publique, on est passé à une situation où le migrant est devenu « un acteur parmi d'autres ». Cependant, malgré une réduction de son rôle dans les actions de développement local, le migrant continue d'occuper une place particulière dans le territoire d'origine. D'après l'enquête du CERED (voir Haut-Commissariat au Plan, 2006), une part considérable des migrants principaux de retour dans leur pays a contribué à des projets communs sur le plan local, comme des mosquées (50 %), des routes (29 %), des puits (28 %), des installations d'irrigation (14 %) et des réseaux de distribution d'électricité (13 %). Hamdouch et Wahba (2015) soulignent que ces contributions sont principalement le fait des migrants qui reviennent de pays occidentaux, alors que seule une petite partie des migrants qui reviennent de pays arabes a contribué à des projets communs (sauf 20 % qui ont contribué à des mosquées). Une fois encore, cet écart pourrait être dû en partie aux expériences différentes des émigrés dans les sociétés des pays d'accueil.

Politiques visant les émigrés marocains

Le rôle que jouent les émigrés marocains dans le développement économique du Maroc, ainsi que la possibilité d'une plus grande contribution de leur part, leur assurent depuis longtemps une place parmi les groupes ciblés par les politiques marocaines. Dès le début des années 60, les autorités marocaines ont déployé une stratégie de développement qui mettait la migration au cœur de son dispositif. La population rurale comptait pour 80 % de la population totale, pour une immense majorité occupée dans une agriculture familiale tournée vers l'autoconsommation. Le projet des autorités était de mettre en place une agriculture concentrée, performante et à faible intensité de main-d'œuvre dans les grandes plaines du pays, pour

l'exportation. Pour diminuer la pression sociale et politique que l'exode rural provoquait et pour éponger les afflux de population vers les villes que l'absence d'industrie ne pouvait absorber, les autorités ont ainsi encouragé l'émigration internationale des ruraux.

Le Maroc ne disposait pas de ressource rentière à exporter sur les marchés mondiaux, et l'émigration pourvoyeuse de devises fortes a constitué une réponse à ces besoins en ressources externes (Souiah, 2013). Un certain nombre de conventions de main-d'œuvre étaient signées avec des pays européens et avec des pays arabes. Pour accompagner cette exportation de main-d'œuvre, les autorités marocaines ont implanté un réseau bancaire dans les lieux de forte concentration des migrants marocains (voir Belguendouz, 2006), en même temps que des associations (les Amicales) exerçaient sur la diaspora un contrôle politique étroit (voir Iskander, 2010 et 2013). Le Maroc est ainsi un des premiers pays du Sud à avoir mis en œuvre une politique publique cohérente vis-à-vis de sa diaspora.

Plusieurs institutions publiques s'occupent spécifiquement des émigrés marocains

Au plan national, le Maroc s'est doté d'outils institutionnels pour prendre en charge la question diasporique (voir Belguendouz, 2006 pour une présentation en détails). Historiquement, la Fondation Hassan II pour les Marocains Résidant à l'Étranger, créée en 1990, se donne pour mission d'œuvrer pour le maintien des liens que les Marocains résidant à l'étranger entretiennent avec le Maroc et de les aider à surmonter les difficultés qu'ils rencontrent du fait de leur émigration. Un ministère a été créé dès 1992, le Ministère Chargé des Marocains Résidant à l'Étranger (MCMRE) devenu en 2013 le Ministère Chargé des Marocains Résidant à l'Étranger et des Affaires de la Migration (MCMREAM) devant la nécessaire prise en charge de l'afflux de migrants sub-sahariens installés durablement au Maroc (voir l'encadré 5.3 pour plus d'informations sur l'immigration vers le Maroc).

Le ministère fait face à certains défis : l'essentiel de ses « administrés » est constitué précisément de Marocains non présents sur le territoire, dispersés aux quatre coins du monde, difficilement mobilisables. Actuellement, le ministère met en place une série d'implantations locales sur le territoire marocain, dans les lieux de forte émigration, en créant des « Maisons des Marocains résidant à l'étranger et des affaires de la migration ». L'objectif est d'étendre le nombre de ces établissements qui seront les départements décentralisés du ministère. Actuellement, quatre maisons du migrant ont été créées à Nador (Province de l'Oriental), Beni Mellal (Tadla Azilal), Tiznit (Souss Massa) et Khouribga (Chaouia-Ouardigha).

Un Conseil de la Communauté marocaine à l'Étranger (CCME) a été créé en 2007, chargé du suivi et de l'évaluation des politiques publiques du Maroc envers ses ressortissants à l'étranger, ainsi que de la production d'avis en vue de « veiller à la défense des intérêts des Marocains de l'étranger et de renforcer leur contribution au développement du pays ». Leur action est large, le CCME veille par exemple à développer la recherche scientifique ou les initiatives culturelles, mais aussi à réfléchir sur la place de l'islam en Europe ou encore à la citoyenneté marocaine.

Mobiliser les compétences des émigrés marocains

D'une politique de gestion de surplus de population, la doctrine de l'État marocain vis-à-vis de la diaspora marocaine est passée à une mobilisation des émigrés marocains dans le développement du Maroc. Mais le mode opératoire et de pilotage de cette nouvelle politique n'est pas tout à fait stabilisé. Dès la fin des années 2000, les autorités marocaines ont pris acte du fait que la plus grande partie des émigrés marocains ne reviendrait pas vivre au Maroc. Elles ont ainsi valorisé la double nationalité et au-delà, la double attache de l'immense majorité des membres de la diaspora.

Très symbolique de ce nouveau positionnement, le Ministère des Marocains Résidant à l'Étranger a engagé par exemple en 2010, en France, un programme intitulé « Enracinement sans déracinement », qui visait à encourager les Marocains de France à s'organiser en associations, à s'engager dans des actions variées, et à s'intégrer dans la société française – tout en maintenant un lien fort avec leurs racines au Maroc. Autre exemple, les autorités marocaines tentent d'organiser la contribution de la diaspora au développement du Maroc en développant des plateformes internet dédiées à l'image de FINCOME (Forum international des Compétences marocaines à l'Étranger) et *Maghribcom*. Ces sites ont pour but de mettre à profit les compétences marocaines à l'étranger pour le développement du Maroc. L'Ambassade de France et la Chambre française de Commerce et d'Industrie du Maroc ont créé le site *clubfrancemaroc.com* pour aider les étudiants marocains en France à trouver des emplois au Maroc. Un des rôles crucial de ces sites est également de sensibiliser les émigrés aux opportunités qui s'offrent à eux au Maroc, et ainsi à combler le manque d'information (CCME, 2012 et Ministère français des Affaires étrangères, 2012).

Dans le cadre du Partenariat pour la mobilité signé entre le Maroc, l'Union européenne et neuf de ses États membres (Allemagne, Belgique, Espagne, France, Italie, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni et Suède) en juin 2013, le projet Sharaka a été mis en place depuis avril 2014. Le projet, financé par l'Union européenne, la France et les Pays-Bas, est mis en œuvre par Expertise France. Le projet appuie les institutions marocaines dans le domaine des migrations et du développement via une approche globale, pour

une meilleure prise en compte de la thématique dans les politiques et stratégies nationales. La coopération couverte par Sharaka concerne un ensemble de domaines liés à la mobilité des personnes : la mobilisation des compétences, les stratégies de réintégration des migrants de retour, la mobilité professionnelle des Marocains, et l'insertion économique au Maroc des immigrés régularisés (voir l'encadré 5.3 pour plus d'informations sur l'immigration vers le Maroc).

Faciliter la réintégration des émigrés marocains qui reviennent au pays

Lorsque que l'on interroge les émigrés marocains rentrés au pays sur leur réintégration au Maroc, seule une minorité indique avoir rencontré des difficultés, et très peu ont bénéficié d'une aide à la réintégration. D'après l'enquête du CERED de 2003/04 menée auprès de migrants de retour, 71 % des migrants principaux qui y ont répondu ont déclaré qu'ils n'avaient pas rencontré de difficultés pour réintégrer la société marocaine (voir Haut-Commissariat au Plan, 2006). Les tracasseries administratives sont citées par 10 % des répondants, suivies des bas salaires locaux (9 %) et des mauvaises conditions sanitaires (4 %). Dans l'ordre, moins de 2 % des répondants confirment que l'administration marocaine, la communauté locale, une ONG ou des amis et de la famille les ont aidés dans leur démarche. Le faible niveau de l'aide apportée aux migrants de retour est confirmé par les résultats du projet MIREM de 2006/07, selon lesquels moins de 4 % des migrants de retour ont bénéficié d'un soutien des institutions marocaines (voir Cassarino, 2008). Boulahcen et Taki (2014) présentent une cartographie des projets mis en place pour mieux soutenir la réinsertion des migrants de retour.

Toutefois, ces résultats sont fondés sur les émigrés marocains rentrés au pays, alors que nombre de ceux qui pourraient rencontrer d'importants problèmes de réintégration choisissent peut-être de ne pas rentrer. Ainsi, les réponses des migrants de retour ne reflètent sans doute pas le véritable impact des problèmes de réintégration. Le projet MIREM a mis en évidence certaines données à l'appui de ce raisonnement (voir Cassarino, 2008) : 69 % des migrants de retour qui ont choisi de rentrer étaient satisfaits d'être revenus au Maroc (contre 10 % d'insatisfaits), alors que seuls 29 % de ceux auxquels un retour a été imposé étaient satisfaits (contre 58 % d'insatisfaits). Cette différence pourrait être en partie liée au fait que les émigrés qui s'attendent à rencontrer peu de difficultés de réintégration choisissent eux-mêmes de rentrer et sont donc satisfaits de leur décision. De Haas et Fokkema (2010) soulignent que de nombreux émigrés choisissent de rentrer parce que leur famille vit au Maroc, ce qui rend les problèmes de réintégration moins probables.

On n'a que peu d'informations sur les difficultés de réintégration dont les émigrés qui ne rentrent pas au Maroc tiennent compte pour prendre leur décision de rentrer dans leur pays d'origine ou de rester à l'étranger. Klaver et al. (2010) ont interrogé un petit nombre d'immigrés marocains aux Pays-Bas, ayant un niveau d'éducation élevé et issus des première et deuxième générations, sur les raisons qui les poussaient à *ne pas* s'installer au Maroc. Les réponses ont mis en évidence des compétences linguistiques insuffisantes en arabe et en français, ainsi qu'un manque de réseaux au Maroc, ce qui était considéré comme un obstacle majeur pour trouver un emploi. Certains ont en outre déclaré qu'ils seraient traités comme des étrangers au Maroc et ne parviendraient pas à se sentir chez eux.

Les difficultés de réintégration peuvent également être concentrées chez certains groupes de migrants de retour, par exemple ceux qui ont séjourné à l'étranger pendant de longues périodes. Les jeunes Marocains qui ont vécu longtemps à l'étranger ont sans doute peu connu la vie au Maroc avant de quitter le pays, c'est pourquoi ils ne disposent pas des bases nécessaires pour réintégrer la société marocaine à leur retour. De même, les émigrés plus âgés qui rentrent au Maroc peuvent trouver difficile d'adapter le style de vie qu'ils ont choisi à la société marocaine. Par exemple, ils risquent de ne pas pouvoir s'adapter face à la corruption ou à la structure familiale traditionnellement resserrée. Le graphique 5.11 présente la répartition par groupe d'âge des migrants de retour ayant vécu un certain temps à l'étranger, sur la base des informations du recensement de 2014. Alors que la plupart des migrants de retour ayant séjourné à l'étranger pendant cinq ans au maximum devraient rencontrer peu de difficultés pour se réintégrer dans la société marocaine, la partie A montre qu'un tiers de ces migrants de retour sont âgés de moins de 15 ans – ce qui signifie qu'ils sont nés à l'étranger ou ne se rappellent pas beaucoup leurs premières années au Maroc. Ainsi, les migrants de retour appartenant à ce groupe d'âge pourraient avoir des difficultés considérables à s'adapter à la vie au Maroc, quelle que soit la durée de leur séjour à l'étranger. En ce qui concerne les migrants de retour ayant vécu à l'étranger entre six et dix ans, la même logique s'applique au groupe d'âge des 15-24 ans. Puisqu'un tiers des migrants de retour ayant séjourné à l'étranger pendant six à dix ans sont âgés de moins de 25 ans (voir partie B), on peut une fois encore conclure qu'une part importante des migrants de retour sont susceptibles de rencontrer d'importantes difficultés.

Lorsque la durée du séjour à l'étranger dépasse dix ans, on peut s'attendre à ce que des problèmes de réintégration surviennent dans les différents groupes d'âge. Naturellement, ceux qui ont séjourné longtemps à l'étranger sont essentiellement des personnes âgées, c'est pourquoi ils font face à une double difficulté. Non seulement ils ont passé beaucoup de temps

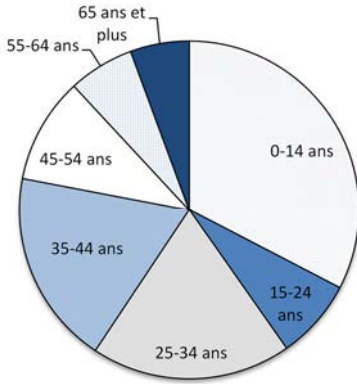
loin du Maroc, d'où leur difficulté à se réintégrer, mais ils sont également plus âgés, et de fait leur perspectives et leurs possibilités sur le marché du travail risquent d'être plus limitées. Les problèmes de réintégration liés à une longue absence du Maroc peuvent donc être particulièrement fréquents chez les migrants de retour âgés de 55 ans ou plus.

Les migrants de retour qui sont plus âgés rencontrent des difficultés en cas de longue absence, mais pas uniquement. Schaeffer (2001) souligne que l'accès aux services de santé et aux médicaments est une préoccupation essentielle au sein de ce groupe. Habitué aux services de santé de leur pays de destination, ils risquent d'être mécontents des services publics de santé au Maroc, tout en n'ayant pas les moyens de se payer des soins privés. Autre exemple, les revenus (notamment les pensions) que ces migrants de retour espèrent toucher de l'étranger peuvent être retardés, ou leur versement interrompu, en cas de problème avec les banques ou l'administration publique dans le pays de destination ou au Maroc. Dans certains cas, ils peuvent être obligés de demander un visa de tourisme uniquement pour résoudre ces problèmes dans le pays de destination.

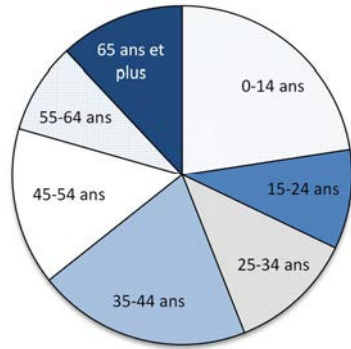
Cassarino (2014) souligne que certains émigrés seraient moins à même de préparer leur retour dans leur pays d'origine, et pourraient donc rencontrer plus de difficultés de réintégration. Lorsque les émigrés doivent rentrer rapidement au Maroc pour une raison imprévue, il est peu probable qu'ils disposent de l'épargne et des contacts nécessaires à la réussite de leur réintégration. Cette situation peut se produire lorsque les émigrés sont expulsés de leur pays de destination, que leur permis de séjour n'est pas renouvelé, que des membres de leur famille ou eux-mêmes sont en mauvaise santé, ou qu'ils fuient un conflit.

Graphique 5.11. Durée de séjour à l'étranger des émigrés marocains de retour, par classe d'âge, 2014

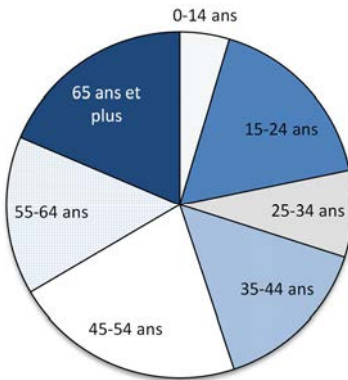
Partie A. Durée de séjour inférieure ou égale à cinq ans



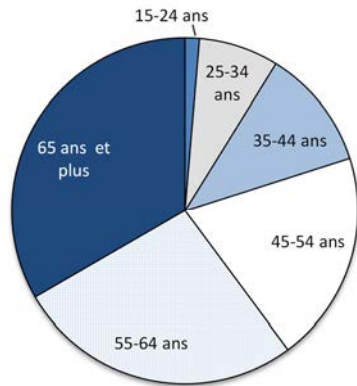
Partie B. Durée de séjour comprise entre six et dix ans



Partie C. Durée de séjour comprise entre 11 et 20 ans



Partie D. Durée de séjour supérieure à 20 ans



Note : Les émigrés de retour marocains nés au Maroc ou à l'étranger sont inclus. Les données sur les migrants de retour ne couvrent pas ceux qui ont déménagé à l'intérieur du Maroc après leur retour.

Source : Recensement général de la population et de l'habitat (RGPH) 2014, <http://rgph2014.hcp.ma>.

D'après l'enquête du CERED, seuls 4 % des migrants principaux qui ont été interrogés considèrent que leur retour était forcé plutôt que volontaire (voir Haut-Commissariat au Plan, 2006). Mais il se peut également que les retours dus au chômage dans le pays de destination ou à des problèmes

familiaux soient moins bien préparés que les retours planifiés une fois les objectifs atteints, comme un certain niveau d'épargne, la finalisation d'un projet professionnel, ou l'obtention d'un diplôme. Par conséquent, le projet MIREM constate que 30 % des migrants de retour au Maroc ont été contraints de rentrer au pays (voir Cassarino, 2008). À la suite de la crise économique, il semble que de nombreux émigrés marocains aient quitté l'Italie et l'Espagne ces dernières années, vraisemblablement en raison d'une dégradation des perspectives d'emploi dans ces pays. Ainsi, le nombre d'émigrés mal préparés à rentrer au Maroc pourrait bien avoir augmenté dans le sillage de la crise économique.

Les migrants de retour qui investissent au Maroc forment un autre groupe spécifique, car ils font face à des difficultés que les autres migrants de retour ne rencontrent pas forcément. L'enquête du CERED a constaté que 28 % des migrants principaux qui sont revenus au Maroc ont réalisé un investissement après leur retour (voir Haut-Commissariat au Plan, 2006). Moins de la moitié d'entre eux rapportent n'avoir rencontré aucune difficulté pour réaliser cet investissement, alors qu'un tiers évoquent des obstacles administratifs. D'autres citent un manque d'expérience (7 %), des problèmes de concurrence féroce (5 %) ou des capitaux insuffisants (4 %). Dans les trois quarts des cas, les investissements des migrants de retour n'ont pas été facilités, tandis que 14 % ont bénéficié d'une aide administrative et 10 % de prêts privés ou bancaires.

Encadré 5.3. Immigration vers le Maroc : quelques chiffres et la politique d'immigration

Dès 2013, les autorités marocaines ont eu à prendre en compte l'afflux important d'immigrés sub-sahariens dont le projet migratoire s'est arrêté aux frontières sud de l'Europe. Chaque année, des dizaines de milliers d'africains subsahariens migrent vers l'Europe via l'Espagne. Bien que la plupart des migrants considèrent le Maroc comme un pays de transit avant d'entrer d'une manière irrégulière en Europe via le sud de l'Espagne ou les îles Canaries, un nombre croissant de migrants qui ne parviennent pas à entrer en Europe préfèrent s'installer au Maroc, plutôt que de retourner dans leurs pays, plus pauvres et politiquement instables (Alioua, 2005; Barros et al., 2002).

Les migrants subsahariens se sont dispersés dans la plupart des provinces du Maroc et commencent à s'intégrer à la société marocaine. Des milliers, voire des dizaines de milliers de migrants, se seraient ainsi installés dans des villes comme Tanger, Casablanca et Rabat, de façon temporaire ou semi-permanente. Ils y trouvent parfois des emplois dans le commerce, la construction ou le secteur des services informels tandis que d'autres tentent de poursuivre des études au Maroc. Ces migrants sont confrontés à la xénophobie, peinent à trouver un logement et à obtenir leur statut de réfugié. Pour certains, ils sont aidés par la présence d'étudiants de leur pays qui sont, de longue date, accueillis par les universités marocaines.

Encadré 5.3. Immigration vers le Maroc : quelques chiffres et la politique d'immigration *(suite)*

La société et les autorités marocaines ont ainsi été confrontées à un ensemble de questions nouvelles liées à la présence de personnes cherchant à s'établir au Maroc, alors que la question migratoire était jusqu'alors exclusivement une affaire de départ de Marocains vers le reste du monde. De pays d'émigration, le Maroc est ainsi devenu en quelques années un pays de transit vers l'Europe puis d'immigration. Vis-à-vis de cette migration venant d'Afrique de l'Ouest, l'attitude des autorités est liée à la stratégie politique de rapprochement avec les voisins africains. Cette stratégie combine actions diplomatiques et économiques (par des investissements d'entreprises marocaines en Afrique de l'Ouest). Un programme de régularisation des immigrés sans papiers a été entrepris en 2013 et a accordé des droits formels à environ 25 000 de ces migrants, élevant le total connu des migrants résidents au Maroc à environ 80 000. Afin d'empêcher la migration irrégulière vers l'Europe, une nouvelle loi adaptée en 2016 exige que les migrants qui ne possèdent pas un permis de séjour valable obtiennent une autorisation avant de quitter le Maroc.

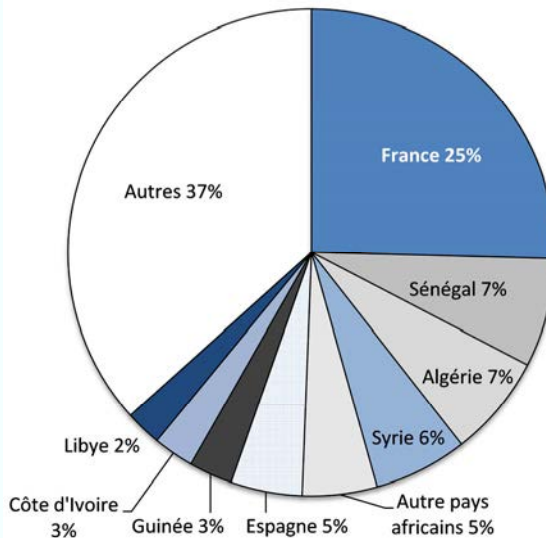
On trouve également au Maroc des réfugiés et demandeurs d'asile venant de Syrie ou d'Iraq, en route vers l'Europe après un long détour. Depuis le milieu des années 90, le Maroc est en effet devenu un pays de transit – tendance qui s'est renforcée avec la nouvelle crise de l'immigration, notamment de Syrie. Ces immigrés, en grande partie irréguliers, traversent la frontière marocaine par l'Algérie, après avoir traversé le Sahara. Initialement, les épisodes de guerre civile ont motivé ces mouvements, depuis le Congo, la Sierra Leone, le Liberia ou encore la Côte d'Ivoire. Toutefois depuis les années 2000, le Maroc accueille de plus en plus d'immigrés, en majorité des migrants de travail, venant d'un nombre croissant de pays d'origines, parmi lesquels le Mali, le Nigeria, le Sénégal ou encore le Burkina Faso (de Haas, 2007).

En 2014, le recensement marocain (RGPH) décomptait environ 84 000 immigrés, c'est-à-dire des personnes nées à l'étranger, de nationalité autre que marocaine, résidant au Maroc. Parmi eux, un quart vient de France, suivi en majorité par des pays africains, au premier lieu desquels se trouve le Sénégal, l'Algérie ou encore la Côte d'Ivoire (voir graphique 5.12). Dans le cas des immigrés français, le Maroc attire notamment les retraités mais aussi de nombreux travailleurs. Par ailleurs, cette représentation importante des immigrés français au Maroc va de pair avec le nombre croissant de délocalisations d'entreprises de la France vers le Maroc. Au total, 40 % des immigrés au Maroc sont de nationalité européenne.

Selon les données du recensement, l'immigration vers le Maroc concerne principalement des individus d'âge actif, en majorité des hommes (59 %). On dénombre d'ailleurs 41 % d'actifs occupés parmi l'ensemble des immigrés au Maroc. Cette immigration reflète donc l'attrait que représente le pays pour les travailleurs, notamment européens, mais reflète aussi la valorisation du potentiel des immigrés par le Maroc. Au sein de ces actifs, plus de la moitié (57 %) sont des salariés du secteur privé et 20 % sont des indépendants.

Encadré 5.3. Immigration vers le Maroc : quelques chiffres et la politique d'immigration (suite)

Graphique 5.12. Pays d'origine des immigrés au Maroc, 2014



Source : Recensement général de la population et de l'habitat (RGPH) 2014, <http://rgph2014.hcp.ma>.

Les immigrés au Maroc sont 42 % à être diplômés du supérieur, 19 % ont un niveau d'éducation intermédiaire et 39 % ont un faible niveau d'éducation. Les immigrés au Maroc tendent par ailleurs à avoir un niveau d'éducation plus élevé que les émigrés marocains. Dans l'ensemble, les jeunes immigrés au Maroc tendent à être plus diplômés que les immigrés les plus anciens. De même, les aptitudes à lire et à écrire sont plus élevées pour les plus jeunes. Alors que seuls 4 % des 25-59 ans ne savent pas lire ni écrire, ce pourcentage atteint 22 % pour les immigrés de plus de 75 ans. Cette élévation du niveau de qualifications des immigrés au Maroc traduit le dynamisme de ce pays francophone, proche de l'Europe, qui attire les travailleurs et les entreprises. Les autorités marocaines semblent d'ailleurs favoriser l'installation des immigrés, notamment français, par exemple via une convention fiscale qui limite la double imposition. Toutefois, le Service de l'emploi des migrants (SEM) marocain demande dorénavant aux entreprises un certificat d'embauche qui stipule l'absence de candidats nationaux pour occuper le poste proposé au salarié étranger.

Résoudre un certain nombre de difficultés spécifiques

En raison du regroupement familial, de nombreuses femmes marocaines migrent désormais vers les pays de l'OCDE. Le programme MISMES (*Migrant Support Measures from an Employment and Skills Perspective*) accorde un intérêt particulier aux femmes émigrées et à leur insertion économique. Ce programme soutient par exemple des activités de développement économique communautaire, en particulier via une aide aux femmes à la tête de ces communautés (FEF, 2015). Par ailleurs, en 2006, un programme de gestion intégrée de migration saisonnière Maroc-Espagne a été lancé. L'objectif était de répondre à la demande de travailleurs saisonniers pour la cueillette de fraises dans la province espagnole de Huelva, et ce après l'échec de plusieurs initiatives passées, d'empêcher la migration clandestine, de protéger les droits des migrants et d'améliorer leurs conditions de travail en Espagne. Ce programme de migration temporaire a une vocation circulaire, c'est-à-dire que les employeurs concluent un contrat individuel directement avec les travailleuses ayant été sélectionnées une première fois dans le cadre du programme. De nombreuses mesures de soutien aux migrantes saisonnières sont aussi envisagées, en particulier pour la préparation et l'organisation du départ et du retour, l'information des candidates sur leurs droits ou encore la vérification des conditions de travail dans le pays de destination (FEF, 2015).

Un enjeu majeur pour le Maroc est politique : il concerne le droit de vote de la diaspora (Souiah, 2013). Bien que les Marocains de la diaspora disposent du droit de vote à toutes les élections dans leur pays d'origine, ils ne peuvent cependant pas l'exercer à distance : ils doivent se déplacer dans la circonscription marocaine pertinente pour voter (Belguendouz, 2006). La Constitution marocaine de 2011 prévoit un élargissement de la participation des citoyens (OCDE, 2015). Des initiatives pour plus de participation de cette diaspora à la vie civique marocaine ont vu le jour, de même que des mesures de « consultation virtuelle » visant à consulter les émigrés marocains pour mieux cibler leurs besoins. Dans le même temps, cette consultation encourage le dialogue, renforce la confiance dans la nouvelle Constitution et contribue à diminuer la corruption (OCDE, 2011).

Certains enjeux ont émergé avec l'évolution démographique de la diaspora, comme c'est le cas de la question de la transférabilité des pensions. Les premières vagues de migrants marocains sont en effet aujourd'hui des personnes âgées (les « chibanis »). Ces émigrés sont maintenant à la retraite et tentent difficilement de faire transférer les droits sociaux acquis dans le pays d'accueil vers le pays d'origine, notamment les droits à la retraite pour eux et leurs ayants droit. Le transfert des droits sociaux dépend de la coopération entre le Maroc et les pays de destination.

Bien que plusieurs accords avec des pays de destination ou avec l'Union européenne aient été signés, le transfert d'une retraite ou de la couverture par une assurance santé soulève toujours des problèmes (Belguendouz, 2006 ; Wahba, 2013). Par exemple, la retraite ou la couverture peuvent être plus limitées au Maroc que dans le pays de destination, ou encore, le transfert de droits ne peut être possible qu'après avoir contribué pendant un certain nombre d'années (voir Hamdouch, 2006 ; Schaeffer, 2001). Selon l'enquête des migrants de retour au Maroc évalué par FEF (2013), deux tiers des hommes et 80% des femmes ne bénéficient pas des droits sociaux acquis dans le pays de destination, y compris le droit à une retraite. Bien que le transfert limité des droits sociaux constitue un frein potentiel au retour des émigrés marocains au Maroc, la plupart des problèmes peuvent être résolus sur le plan politique.

Conclusion

La politique diasporique du Maroc est à la croisée des chemins pour plusieurs raisons. La politique de mobilisation de la diaspora marocaine est conçue autour du terme générique du développement mais sans appréhender précisément où et comment interviendra cette diaspora. Cette politique est conçue à une échelle nationale, ce qui nécessiterait, pour son succès, une connaissance et une coordination très poussées entre offre et demande, difficilement réalisables comme le montrent les expériences dans ce domaine. Jusque-là, on peut constater un manque d'offres précises vis-à-vis de la diaspora, ainsi qu'un manque d'incitations et de dispositifs spécifiques de mobilisation de la diaspora selon ses différents profils (CCME, 2012).

Une politique efficace envers les émigrés marocains et leurs descendants vise à libérer leur potentiel pour soutenir l'économie marocaine. Ce potentiel apparaît considérable, notamment parce que la diaspora marocaine représente environ 10 % de la population au Maroc. La contribution importante des envois de fonds des émigrés marocains au PIB marocain suggère qu'ils pourraient aussi considérablement soutenir l'économie marocaine par d'autres canaux. Sur la base des données présentées dans ce chapitre, un grand nombre d'émigrés marocains pourraient retourner au Maroc, et beaucoup plus pourraient collaborer avec le Maroc de l'étranger. Les émigrés de retour ont tendance à avoir un niveau d'éducation plus élevé que la population au Maroc et augmentent l'offre de main-d'œuvre qualifiée. Ils sont aussi beaucoup plus susceptibles de devenir entrepreneurs, et une part importante des émigrés de retour semble réaliser des investissements au Maroc. En combinaison avec le transfert de savoir-faire et l'influence sur le développement de la société marocaine, cela peut créer une dynamique économique au sein de Maroc qui se développe ensuite indépendamment de sa diaspora.

Références

- Abdih, Y. et al. (2012), « Remittances Channel and Fiscal Impact in the Middle East, North Africa, and Central Asia », *Document de travail du FMI n° 12-104*.
- Alioua, M. (2005), « La migration transnationale des Africains subsahariens au Maghreb : L'exemple de l'étape marocaine », *Maghreb-Machrek*, Eska, pp. 37-58.
- Barros, L. et al. (2002), « L'immigration irrégulière subsaharienne à travers et vers le Maroc », *Cahiers de Migrations Internationales n° 54F*, Bureau international du travail, Genève.
- Beine, M., F. Docquier et M. Schiff (2013), « International Migration, Transfer of Norms and Home Country Fertility », *Canadian Journal of Economics/Revue canadienne d'économique*, vol. 46, n° 4, pp. 1406-1430, <http://onlinelibrary.wiley.com/doi/10.1111/caje.12062/epdf>.
- Belguendouz, A. (2006), « Le traitement institutionnel de la relation entre les Marocains résidant à l'étranger et le Maroc », *Rapport de recherche 2006/06*, Robert Schuman Centre for Advanced Studies.
- Bijwaard, G.E. (2010), « Immigrant Migration Dynamics Model for the Netherlands », *Journal of Population Economics*, vol. 23, n° 4, pp. 1213-1247.
- Borjas, G.J. et B. Bratsberg (1996), « Who Leaves? The Outmigration of the Foreign-Born », *Review of Economics and Statistics*, vol. 78, n° 1, pp. 165-176, <http://dx.doi.org/10.2307/2109856>.
- Bouhga-Hagbe, J. (2004), « A Theory of Workers' Remittances with an Application to Morocco », *Document de travail du FMI n° 04/194*.
- Boulahcen, A. et M. Taki (dir. pub.) (2014), *Cartographie des projets de réintégration économique des MRE de retour et mécanismes d'appui à leur réinsertion socioprofessionnelle et la réinsertion socioéducative de leurs enfants*, rapport MEDMA2.

- Bouoiyour, J., R. Selmi et A. Miftah (2016), « What Mitigates Economic Growth Volatility in Morocco? Remittances or FDI », vol. 31, pp. 65-102, <http://dx.doi.org/10.11130/jei.2016.31.1.65>.
- Bouoiyour, J. et A. Miftah (2013), « Le retour des migrants marocains dans leur pays d'origine, quand ? Dans quelles circonstances ? », *MPRA n° 46114*.
- Cassarino, J.-P. (2014), « Bridging the Policy Gap Between Reintegration and Development », in J.-P. Cassarino (dir. pub.), *Reintegration and Development*, Robert Schuman Centre for Advanced Studies, pp. 1-18.
- Cassarino, J.-P. (dir. pub.) (2008), *Migrants de Retour au Maghreb. Réintégration et Enjeux de développement*, Institut universitaire européen, Robert Schuman Centre for Advanced Studies, Florence.
- CCME – Conseil de la communauté marocaine à l'étranger (2012), « Migrations marocaines. Les compétences marocaines de l'étranger : 25 ans de politiques de mobilisation ».
- de Haas, H. (2007), « Morocco's Migration Experience: A Transitional Perspective », *International Migration* vol. 45, n° 4, pp. 39-70, <http://dx.doi.org/10.1111/j.1468-2435.2007.00419.x>.
- de Haas, H. et T. Fokkema (2010), « Intra-Household Conflicts in Migration Decision-making: Return and Pendulum Migration in Morocco », *Population and Development Review* n° 36, pp. 541-561.
- de Haas, H. et A. van Rooij (2010), « Migration as Emancipation? The Impact of Internal and International Migration on the Position of Women Left Behind in Rural Morocco », *Oxford Development Studies*, vol. 38, n° 1, pp. 43-62, <http://dx.doi.org/10.1080/13600810903551603>.
- Elkhider, A., A. El Bouhadi et E.M. Kchirid (2008), « Les déterminants de transferts des résidents marocains à l'étranger : étude empirique de 1970 à 2006 ».
- Fargues, P. (2011), « International Migration and the Demographic Transition: A Two-way Interaction », *International Migration Review*, vol. 45, n° 3, pp. 588-614, <http://dx.doi.org/10.1111/j.1747-7379.2011.00859.x>.
- Fargues, P. (2006), « The Demographic Benefit of International Migration: Hypothesis and Application to Middle Eastern and North African Contexts », *Policy Research Paper n° 4050*, Banque mondiale, Washington, D.C., <http://dx.doi.org/10.1596/1813-9450-4050>.

- FEF – Fondation européenne pour la formation (2015), « Migrant Support Measures from an Employment and Skills Perspective (MISMES). Global Inventory with a Focus on Countries of Origin ».
- FEF (2013), « Migration et compétences. Le rôle des compétences dans le phénomène migratoire au Maroc ».
- González Enríquez, C. et M. Reynés Ramón (2011), « Circular Migration Between Morocco and Spain », Institut universitaire européen, Robert Schuman Centre for Advanced Studies, Florence.
- Gubert, F. et C.J. Nordman (2011), « Return Migration and Small Enterprise Development in the Maghreb », in S. Plaza et D. Ratha (dir. pub.), *Diaspora for Development in Africa*, Banque mondiale, Washington, DC, pp. 103-126.
- Hamdouch, B. (dir. pub.) (2006), *Marocains résidant à l'étranger. Le troisième âge*, Observatoire de la Communauté des Marocains Résidant à l'Étranger et Fondation Hassan II, Rabat.
- Hamdouch, B. et J. Wahba (2015), « Return Migration and Entrepreneurship in Morocco », *Middle East Development Journal*, vol. 7, n° 2, pp. 129-148, <http://dx.doi.org/10.1080/17938120.2015.1072696>.
- Hamdouch, B. et J. Wahba (2013), « Return Intentions and Investment Decisions of Moroccan Emigrants », in J. Wahba (dir. pub.), *Return Migration in South Mediterranean Countries: Determinants, Impact and Policy Implications*, rapport FEMISE.
- Haut-Commissariat au Plan (2006), *La réinsertion des migrants de retour au Maroc : analyse des résultats de l'Enquête sur la Migration de Retour des Marocains Résidant à l'Étranger de 2003-2004*, Centre d'études et de recherches démographiques (CERED), Rabat. http://www.hcp.ma/downloads/Demographie-La-reinsertion-des-migrants-de-retour-au-Maroc-analyse-des-resultats-de-l-enquete-sur-la-migration-de-retour_t13080.html.
- Haut-Commissariat au Plan (2007), *Les Marocains résidant à l'étranger : analyse des résultats de l'enquête de 2005 sur l'insertion socio-économique dans les pays d'accueil*, Centre d'études et de recherches démographiques (CERED), Rabat.
- Iskander, N. (2013), « Moroccan Migrants as Unlikely Captains of Industry: Remittances, Financial Intermediation, and La Banque Centrale Populaire », in S. Eckstein (dir. pub.), *Immigrant Impact in their Homelands*, Duke University Press, Durham.

- Iskander, N. (2010), *Creative State: Forty Years of Migration and Development Policy in Morocco and Mexico*, Cornell University Press, Ithaca.
- Karam, F. (2010), « When Migrant Remittances are not Everlasting: How can Morocco Make Up? », *Review of Middle East Economics and Finance*, vol. 6, n° 1, pp. 1-38, <http://dx.doi.org/10.2202/1475-3693.1226>.
- Kateb, K. et J.L. Rallu (2012), « Profil des migrants de retour et politiques migratoires » in M.S. Musette, S. Souam et A. Bourgeot (dir. pub.), *Les migrations africaines : droits et politiques*, Centre de Recherche en Économie Appliquée pour le Développement (CREAD), Alger.
- Khachani, M. (2006), « Statistiques sur les migrants de retour en Maroc », Institut universitaire européen, http://cadmus.eui.eu/bitstream/handle/1814/21518/MIREM_Khachani.pdf?sequence=1.
- Klaver, J., J. Stouten et I. van der Welle (2010), « Emigratie uit Nederland. Een verkennende studie naar de emigratiemotieven van hoger opgeleiden », Regioplan Beleidsonderzoek, Amsterdam.
- Magris, F. et G. Russo (2009), « Selective Immigration Policies, Human Capital Accumulation and Migration Duration in Infinite Horizon », *Research in Economics*, vol. 63, n°2, pp. 114-126, <http://dx.doi.org/10.1016/j.rie.2009.03.003>.
- Ministère français des Affaires étrangères (2012), « Mobiliser les compétences des migrants et des diasporas en faveur du développement : quelques pistes stratégiques », Paris, http://www.oecd.org/fr/els/mig/Policy_Brief_Migrants_fr_BD-DEFINITIF.pdf.
- OCDE (2016), « What Is Missing from the EU Labour Migration Policy Framework? », in *Recruiting Immigrant Workers: Europe 2016*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264257290-8-en>.
- OCDE (2015), *Le gouvernement ouvert au Maroc*, Examens de l'OCDE sur la gouvernance publique, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264226722-fr>.
- OCDE (2011), *Compétitivité et développement du secteur privé : Maroc 2010 : Stratégie de développement du climat des affaires*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264091436-fr>.

- OCDE (2008), « Les migrations de retour : un nouveau regard », in *Perspectives des migrations internationales 2008*, Éditions OCDE, Paris, http://dx.doi.org/10.1787/migr_outlook-2008-fr.
- Piracha, M. et F. Vadean (2010), « Return Migration and Occupational Choice: Evidence from Albania », *World Development*, vol. 38, n° 8, pp. 1141-1155, <http://dx.doi.org/10.1016/j.worlddev.2009.12.015>.
- Schaeffer, F. (2001), « Mythe du retour et réalité de l'entre-deux. La retraite en France, ou au Maroc ? », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 17, n° 1, pp. 165-176.
- Souiah, F. (2013), « Politiques d'attraction des ressortissants résidant à l'étranger. Maroc, Algérie, Liban », Institut de Prospective Économique du monde Méditerranéen.
- Tuccio, M., J. Wahba et B. Hamdouch (2016), « International Migration: Driver of Political and Social Change? », *IZA Discussion Paper n° 9794*, Bonn.
- Wahba, J. (2013), « Return Migration Policies », in J. Wahba (dir. pub.), *Return Migration in South Mediterranean Countries: Determinants, Impact and Policy Implications*, rapport FEMISE, pp. 108-134.
- Wang, D. (2015), « Activating Cross-border Brokerage Interorganizational Knowledge Transfer through Skilled Return Migration », *Administrative Science Quarterly*, vol. 60, pp. 133-176, <http://dx.doi.org/10.1177/0001839214551943>.
- Weisser, R.A. (2016), « Internationally Mobile Students and their Post-graduation Migratory Behaviour: An Analysis of Determinants of Student Mobility and Retention Rates in the EU », *Documents de travail de l'OCDE sur les affaires sociales, l'emploi et les migrations*, n° 186, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/5jlwxbvmb5zt-en>.

Références des bases de données

- Base de données de l'OCDE sur les immigrés dans les pays de l'OCDE (DIOC 2010/11), www.oecd.org/fr/els/mig/dioc.htm.
- Collecte de données sur les permis de séjour (Eurostat), http://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php/Residence_permits_statistics.
- Données de l'enquête Gallup World Poll, <http://www.oecd.org/std/43017172.pdf>.

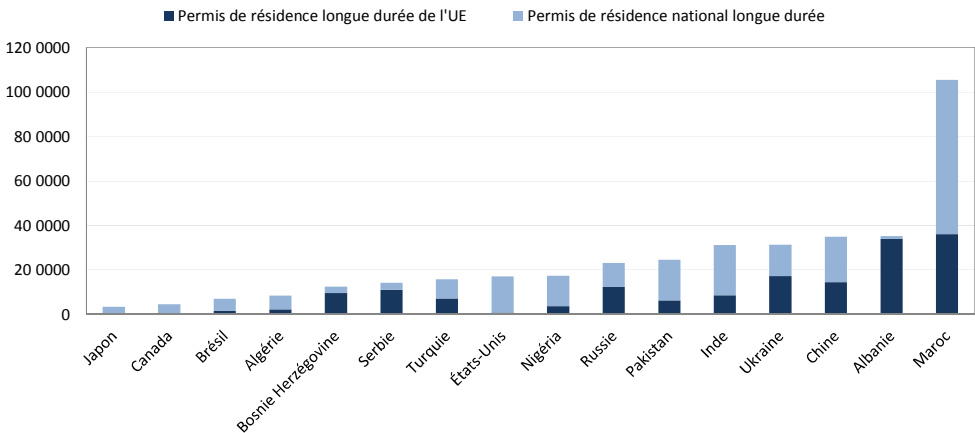
Étude sur la migration de retour des Marocains résidant à l'étranger (Centre d'études et de recherches démographiques), http://www.hcp.ma/Etude-sur-la-migration-de-retour-des-Marocains-residant-a-l-etranger_a789.html.

Recensement général de la population et de l'habitat (RGPH) de 2014, <http://rgph2014.hcp.ma>.

Annexe 5.A1

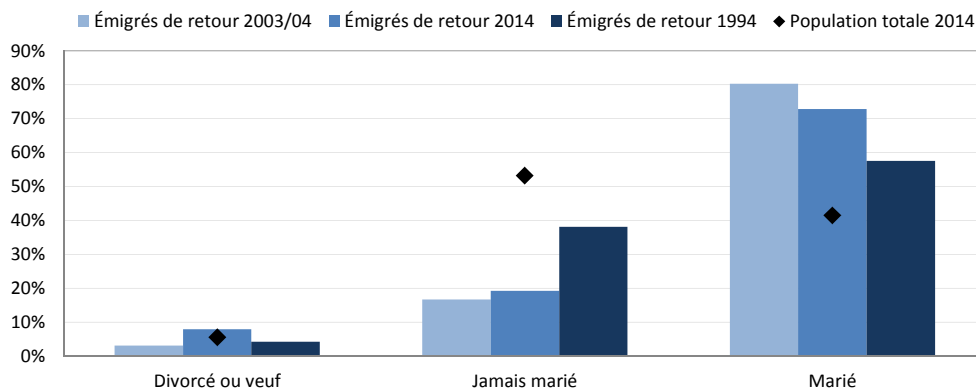
Graphiques et tableaux supplémentaires

Graphique 5.A1.1. Détenteurs de permis de résidence de long terme dans l'Union européenne, par nationalité, quelques nationalités sélectionnées, 2013



Note : Les chiffres font référence à tous les détenteurs de permis de résidence de long terme, valides au 31 décembre 2013.

Source : Collecte de données des permis de séjour (Eurostat), http://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php/Residence_permits_statistics.

Graphique 5.A1.2. Émigrés marocains de retour par état civil, 1994, 2003/04 et 2014

Note : Les émigrés de retour en 2014 ne comprennent que ceux qui sont nés au Maroc, alors que ceux qui sont nés soit au Maroc ou à l'étranger sont inclus en 2003/04 et 1994. Les données sur les migrants de retour ne couvrent pas ceux qui ont déménagé au sein du Maroc après leur retour.

Source : Recensement général de la population et de l'habitat (RGPH) 2014, <http://rgph2014.hcp.ma>, tableau 17 dans le chapitre 1 de Haut-Commissariat au Plan (2006), *La Réinsertion des migrants de retour au Maroc: analyse des résultats de l'Enquête sur la Migration de Retour des Marocains Résidant à l'Étranger de 2003-2004*, http://www.hcp.ma/Etude-sur-la-migration-de-retour-des-Marocains-residant-a-l-etranger_a789.html, et tableau 4 dans Khachani, M. (2006), « Statistiques sur les migrants de retour en Maroc » à partir de RGPH 1994, http://cadmus.eui.eu/bitstream/handle/1814/21518/MIREM_Khachani.pdf?sequence=1.

Tableau 5.A1.1. Émigrés marocains de retour par classe d'âge, 2014

Classe d'âge	Nés au Maroc			Nés à l'étranger		
	Hommes	Femmes	Tous	Hommes	Femmes	Tous
0-4 ans	808	722	1 530	7 153	6 739	13 892
5-9 ans	1 207	1 209	2 416	8 632	8 186	16 818
10-14 ans	1 393	1 401	2 794	5 212	5 049	10 261
15-19 ans	1 413	1 563	2 976	2 824	2 985	5 809
20-24 ans	2 317	2 609	4 926	1 932	1 983	3 915
25-29 ans	4 873	5 018	9 891	1 558	1 690	3 248
30-34 ans	7 905	6 427	14 332	1 724	1 648	3 372
35-39 ans	9 641	5 904	15 545	1 532	1 537	3 069
40-44 ans	9 507	4 929	14 436	1 350	1 395	2 745
45-49 ans	8 408	4 058	12 466	1 266	1 218	2 484
50-54 ans	7 301	3 991	11 292	1 293	1 269	2 562
55-59 ans	5 729	3 574	9 303	1 177	1 154	2 331
60-64 ans	6 249	3 071	9 320	1 005	962	1 967
65-69 ans	5 604	1 830	7 434	504	603	1 107
70-74 ans	5 379	1 430	6 809	294	418	712
75 ans et plus	7 510	1 690	9 200	371	677	1 048
Total	85 244	49 426	134 670	37 827	37 513	75 340

Note : Les données sur les migrants de retour ne couvrent pas ceux qui ont déménagé au sein du Maroc après leur retour.

Source : Recensement général de la population et de l'habitat 2014 (RGPH), <http://rgph2014.hcp.ma>.

ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES

L'OCDE est un forum unique en son genre où les gouvernements oeuvrent ensemble pour relever les défis économiques, sociaux et environnementaux que pose la mondialisation. L'OCDE est aussi à l'avant-garde des efforts entrepris pour comprendre les évolutions du monde actuel et les préoccupations qu'elles font naître. Elle aide les gouvernements à faire face à des situations nouvelles en examinant des thèmes tels que le gouvernement d'entreprise, l'économie de l'information et les défis posés par le vieillissement de la population. L'Organisation offre aux gouvernements un cadre leur permettant de comparer leurs expériences en matière de politiques, de chercher des réponses à des problèmes communs, d'identifier les bonnes pratiques et de travailler à la coordination des politiques nationales et internationales.

Les pays membres de l'OCDE sont : l'Allemagne, l'Australie, l'Autriche, la Belgique, le Canada, le Chili, la Corée, le Danemark, l'Espagne, l'Estonie, les États-Unis, la Finlande, la France, la Grèce, la Hongrie, l'Irlande, l'Islande, Israël, l'Italie, le Japon, la Lettonie, le Luxembourg, le Mexique, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, la République slovaque, la République tchèque, le Royaume-Uni, la Slovénie, la Suède, la Suisse et la Turquie. La Commission européenne participe aux travaux de l'OCDE.

Les Éditions OCDE assurent une large diffusion aux travaux de l'Organisation. Ces derniers comprennent les résultats de l'activité de collecte de statistiques, les travaux de recherche menés sur des questions économiques, sociales et environnementales, ainsi que les conventions, les principes directeurs et les modèles développés par les pays membres.

Talents à l'étranger : Une revue des émigrés marocains

Sommaire

Chapitre 1. Effectifs et lieux de résidence des émigrés marocains

Chapitre 2. Tendances récentes de l'émigration marocaine

Chapitre 3. Les caractéristiques sociodémographiques de la diaspora marocaine

Chapitre 4. Situation des émigrés marocains sur le marché du travail

Chapitre 5. Migrations de retour vers le Maroc

Veillez consulter cet ouvrage en ligne : <http://dx.doi.org/10.1787/9789264264304-fr>.

Cet ouvrage est publié sur OECD iLibrary, la bibliothèque en ligne de l'OCDE, qui regroupe tous les livres, périodiques et bases de données statistiques de l'Organisation.

Rendez-vous sur le site www.oecd-ilibrary.org pour plus d'informations.

éditionsOCDE
www.oecd.org/editions



Ministry of Foreign Affairs of the
Netherlands


**EXPERTISE
FRANCE**
AGENCE FRANÇAISE
D'EXPERTISE TECHNIQUE
INTERNATIONALE

المملكة المغربية
ROYAUME DU MAROC



السفارة المكافئة بالتمارة للمقيمين
بالخارج والشؤون الهجرة
الوزارة المغربية للتعاون والتنمية
التقنية
MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
ET DU DÉVELOPPEMENT
INTERNATIONAL
Ministère Chargé des Marocains Résidant
à l'Étranger et des Affaires de la Migration



ISBN 978-92-64-26429-8
81 2016 16 2 P



9 789264 264298